

LA PRIORITÉ N° 1 DU GOUVERNEMENT

**Se doter des moyens militaires
nécessaires à la protection des
Canadiens**

Rapport intérimaire du Comité sénatorial de la
sécurité nationale et de la défense

Juin 2006

Dédié à

Sénateur J. Michael Forrestall

(1932 – 2006)



LE SÉNATEUR FORRESTALL VISITANT LES TROUPES CANADIENNES EN AFGHANISTAN

Au nom du comité, j'aimerais que nous prenions un moment pour nous rappeler le Sénateur Michael Forrestall. Mike était un homme bon et chaleureux et un ami de tous les Canadiens. En tant que vice-président de notre comité, il était une des forces derrière les rapports que nous avons produits ces dernières années, veillant à ce que nous ne négligions aucun enjeu au moment de repérer les défis et de proposer des solutions.

Bien que farouchement partisan lorsqu'il était à la Chambre des communes, il a reconnu, en arrivant au Sénat, qu'un des grands atouts de la Chambre haute est sa capacité de s'attaquer aux problèmes de façon réfléchie et impartiale. Le succès que connaît le Comité depuis cinq ans tient pour une large part à cette indépendance politique. Mike donnait lui-même le ton.

La qualité de l'homme se mesurait à son attitude de reconnaissance envers le personnel du Comité – jamais à court d'une salutation, d'un clin d'œil, d'un conseil ou d'un remerciement. Les longues heures que les membres du Comité ont dû parfois passer ces derniers temps en voyage et en délibérations, il savait les alléger par une gentillesse et un humour que relevait sa passion pour les causes importantes.

Sa défense indéfectible du rôle des Halifax Rifles dans l'histoire du Canada, par exemple, est légendaire. On sentait Mike convaincu que si les Rifles pouvaient être ressuscités, le monde serait à l'abri de toutes les menaces qui pèsent sur lui aujourd'hui. Deux semaines avant de mourir du cancer, Mike se consacrait encore aux activités du Comité.

C'était un patriote et un ami et nous nous souviendrons tous de lui avec beaucoup d'affection. Nos condoléances vont à sa femme Marilyn, à ses enfants Mary Ellen, Danny, Polly Sue et Michael ainsi qu'à leurs enfants.



MEMBRES DU COMITÉ

39^e législature – 1^{re} session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Larry Campbell

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable Wilfred P. Moore

L'honorable Marie-P. (Charette) Poulin

* L'honorable Marjory Lebreton, C.P. (ou l'honorable Gerald Comeau)

* L'honorable Daniel Hays (ou l'honorable Joan Fraser)

* *Membres d'office*

Autres sénateurs ayant participé aux travaux du Comité pendant la 1^{re} session de la 38^e législature :

L'honorable George Baker

L'honorable Janis G. Johnson

L'honorable Hugh Segal

L'honorable Pierre Claude Nolin

L'honorable Rod A.A. Zimmer

MEMBRES DU COMITÉ

38^e législature – 1^{re} session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable Jim Munson

L'honorable Pierre Claude Nolin

* L'honorable Jack Austin, C.P. (ou l'honorable William Rompkey, C.P.)

* L'honorable Noël A. Kinsella (ou l'honorable Terry Stratton)

* *Membres d'office*

Autres sénateurs ayant participé aux travaux du Comité pendant la 1^{re} session de la 38^e législature :

L'honorable Ione Christensen

L'honorable Anne C. Cools

L'honorable Percy Downs

L'honorable Rose-Marie Losier-Cool

L'honorable John Lynch-Staunton

L'honorable Terry M. Mercer

L'honorable Wilfred P. Moore

L'honorable Donald H. Oliver

L'honorable Gerard A. Phalen

L'honorable William Rompkey

L'honorable Peter A. Stollery

L'honorable David Tkachuk

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell

MEMBRES DU COMITÉ

37^e législature – 3^e session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA
DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable Jim Munson

L'honorable David P. Smith, C.P.

* L'honorable Jack Austin, C.P. (ou l'honorable William Rompkey, C.P.)

* L'honorable John Lynch-Staunton (ou l'honorable Noël A. Kinsella)

* *Membres d'office*

MEMBRES DU COMITÉ

37^e législature – 2^e session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable David P. Smith, C.P.

L'honorable John (Jack) Wiebe

* L'honorable Sharon Carstairs, C.P. (ou l'honorable Fernand Robichaud, C.P.)

* L'honorable John Lynch-Staunton (ou l'honorable Noël A. Kinsella)

* *Membres d'office*

MEMBRES DU COMITÉ

37^e législature – 1^{re} session

COMITÉ PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA
DÉFENSE

L'honorable Colin Kenny, *président*

L'honorable J. Michael Forrestall, *vice-président*

et

L'honorable Norman K. Atkins

L'honorable Tommy Banks

L'honorable Jane Cordy

L'honorable Joseph A. Day

L'honorable Laurier L. LaPierre

L'honorable Michael A. Meighen

L'honorable John (Jack) Wiebe

* L'honorable Sharon Carstairs, C.P. (ou l'honorable Fernand Robichaud, C.P.)

* L'honorable John Lynch-Staunton (ou l'honorable Noël A. Kinsella)

* *Membres d'office*

TABLE DES MATIÈRES

Finalité du présent rapport	1
Le mandat du présent rapport	3
PARTIE I	13
Les défis nationaux	13
PARTIE II	25
Questions d'orientation	25
CHAPITRE 1	27
Suivre une politique stratégique	27
CHAPITRE 2	29
Fournir un financement adéquat	29
PARTIE III	59
Questions pratiques	59
CHAPITRE 1	61
Réunir davantage de personnel compétent	61
CHAPITRE 2	85
Acquérir un meilleur équipement, et en plus grande quantité	85
CHAPITRE 3	87
Rationaliser l'infrastructure	87
CHAPITRE 4	95
Redresser le processus d'acquisition d'immobilisations	95
PARTIE IV	113
Être outillé pour faire le travail	113
CHAPITRE 1	117
Marine	117
CHAPITRE 2	133
Armée	133
CHAPITRE 3	145
Force aérienne	145
CHAPITRE 4	159
Autres Capacités	159
ANNEXE I	177
Ordre de renvoi	177
ANNEXE II	179
Index des recommandations.....	179
ANNEXE III	187
Extrait du rapport de l'Équipe d'action 1 du CEMD	187
Partie I – Sommaire.....	187
ANNEXE IV	191

Dépenses de la défense en pourcentage du PIB.....	191
La défense en pourcentage des dépenses totales du gouvernement	192
ANNEXE V	193
Comparaison détaillé avec d'autres pays.....	193
ANNEXE VI	199
Niveaux de dotation actuels	199
ANNEXE VII.....	201
Missions des Forces canadiennes à l'étranger	201
ANNEXE VIII	207
Le processus d'approvisionnement du ministère de la Défense nationale	207
ANNEXE IX	211
Pouvoirs de dépenser des ministères	211
ANNEXE X.....	215
L'utilité des sous-marins canadiens	215
de la classe Victoria	215
ANNEXE XI	223
Déploiement de la DART au Pakistan	223
ANNEXE XII.....	237
Glossaire.....	237
ANNEXE XIII	255
Ont discuté avec le Comité	255
ANNEXE XIV	293
Biographies des membres du Comité	293
ANNEXE XV	305
Biographies du Secrétariat du Comité	305

Finalité du présent rapport

Les Forces canadiennes doivent être rebâties d'abord et avant tout parce que les Canadiens ont besoin d'une meilleure protection militaire. Ils en ont besoin dès maintenant et ils en auront besoin encore plus si les menaces contre leur bien-être augmentent, ce qui est une hypothèse raisonnable.

Les Canadiens sont sujets aux catastrophes d'origine humaine comme aux catastrophes naturelles, aux crises intérieures comme aux crises extérieures. Le Canada n'a pas été dévasté par des attentats terroristes depuis l'attentat d'Air India de 1985, mais beaucoup de nos amis et voisins l'ont été — les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Indonésie, l'Australie, entre autres. Comme en font foi les arrestations effectuées dernièrement dans le sud de l'Ontario, le Canada figurera sans doute lui aussi éventuellement sur cette liste.

La nature, bien entendu, a tout le monde sur sa liste et le Canada a eu sa part de catastrophes naturelles. Personne ne doit douter qu'il y en aura d'autres. Que nos crises soient naturelles ou d'origine humaine, nos forces armées constituent la colonne vertébrale de notre équipe d'intervention.

Nous devons non seulement nous protéger contre toutes sortes de menaces physiques, mais protéger aussi les intérêts de notre pays à l'étranger. Si un pays veut faire avancer efficacement ses intérêts planétaires, il doit faire sa part du travail sur la scène mondiale.

Nous Canadiens avons été des acteurs internationaux importants pendant une bonne partie du XX^e siècle jusqu'à ce que notre influence commence à fléchir vers la fin du siècle. Tant l'Énoncé de politique internationale du Canada publié par l'ancien gouvernement que les engagements accrus du gouvernement actuel visent à redresser cette situation.

Le gouvernement ne pourra pas à la fois mieux protéger les Canadiens et mieux faire avancer les intérêts du Canada à l'étranger sans disposer de forces armées efficaces. Nous avons des forces armées améliorées, mais nous n'avons pas les forces armées dont les Canadiens ont besoin. En doter notre pays doit être la priorité du gouvernement et de tous les Canadiens.

Le mandat du présent rapport

UN CANADA DIMINUÉ, le premier de nos trois rapports sur l'état des Forces canadiennes, est paru en septembre dernier. Il porte surtout sur les multiples problèmes auxquels font face les forces armées négligées depuis près de deux décennies.

LA PRIORITÉ N° 1 DU GOUVERNEMENT, le second de notre série de trois rapports, met l'accent sur les solutions aux problèmes persistants. Nous croyons que le nouveau gouvernement voudra tenir compte des recommandations de ce rapport en procédant au redressement des Forces canadiennes — processus envers lequel il s'est si clairement engagé.

VERS 2026 est le titre provisoire d'un troisième rapport qui portera sur les défis que doit relever le Canada et qui recommandera au gouvernement les changements structurels auxquels il doit procéder pour mettre un terme à l'état de crise quasi permanente qui afflige les Forces canadiennes. Ce rapport doit être rendu public dans les prochains mois.

– Résoudre le casse-tête de la défense –

Le redressement des Forces canadiennes ne sera pas chose facile. On peut régler certains problèmes de façon ponctuelle — par exemple, en commandant d'autres G-Wagen, en faisant l'acquisition d'artilleries de campagne ou en engageant quelques milliers de recrues. Mais cette approche ponctuelle ne suffit pas. Elle peut créer l'illusion de la guérison, mais les blessures sont en l'occurrence trop nombreuses pour être pansées une à une. Si les organes d'un corps ne fonctionnent pas bien, tous les sparadraps du monde n'y feront rien.

Certains problèmes doivent donc être réglés immédiatement. Mais il doit y avoir un plan directeur. Si le gouvernement canadien tient réellement à remettre sur les rails Forces canadiennes — et le Comité croit que c'est le cas — il procédera aux gros changements qui rendront une multitude de petits changements possibles.

La priorité n° 1 du gouvernement

Voici les principales pièces du casse-tête par ordre d'importance décroissante. Il faut mettre en place la pièce n° 1, sinon il sera plus difficile de mettre en place la pièce n° 2, et ainsi de suite.

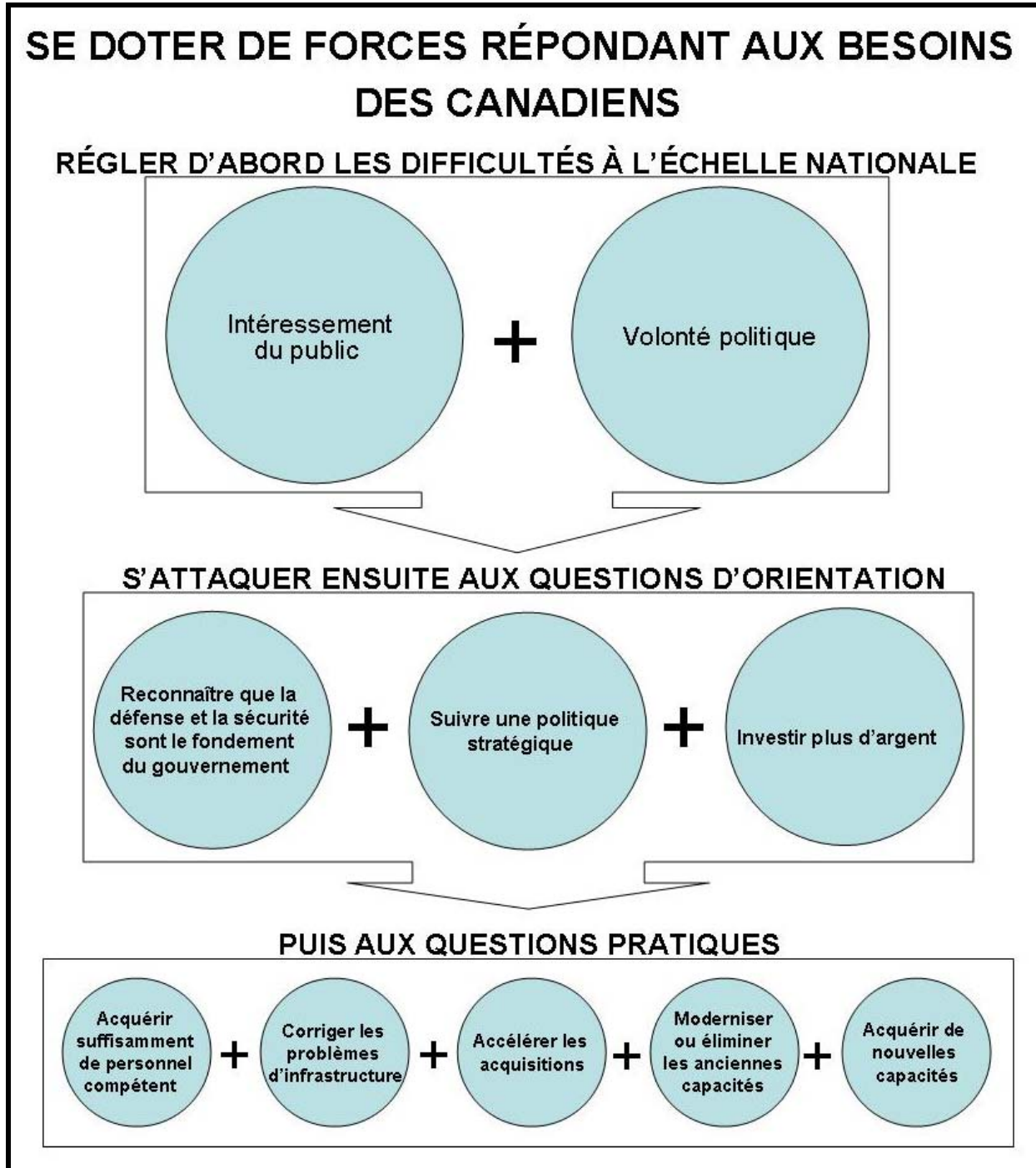


Figure 1 – Les principales pièces du casse-tête de la défense au Canada. Il faut franchir chacun des niveaux dans l'ordre. Si on ne réussit pas à franchir le premier niveau, c'est-à-dire Écarter les difficultés à l'échelle nationale, il est peu probable qu'on parvienne à franchir le deuxième, S'attaquer aux questions d'orientation, et ainsi de suite.

– DIFFICULTÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE – **(voir la Partie I)**

Pièce n° 1

Intéresser le public à la sécurité nationale et à la défense

Il sera difficile sinon impossible de constituer les Forces armées dont ont besoin les Canadiens sans le solide appui de deux grandes clientèles : a) la classe politique nationale et b) le grand public. Le leadership politique et le soutien public sont en symbiose — ils se nourrissent l'un de l'autre. Le Comité est heureux de constater que le nouveau premier ministre a amplifié l'engagement qu'avait pris l'ancien gouvernement de revitaliser les Forces canadiennes. L'actuel premier ministre a fait du redressement des forces armées un élément important du programme de son parti pendant la campagne électorale de 2006. Il a ensuite manifesté le soutien du gouvernement aux Forces en se rendant lui-même auprès des troupes canadiennes en Afghanistan en mars 2006.

L'intérêt que porte le premier ministre aux Forces canadiennes est essentiel si on veut que le public canadien comprenne mieux l'importance qu'elles revêtent tant pour leur bien-être que pour celui du pays. Mais le premier ministre ne peut pas à lui seul transformer l'apathie en énergie. Trop de Canadiens sont indifférents — ou méfiants — à l'égard de la notion de forces armées efficaces pour qu'une seule personne, fût-ce le premier ministre, puisse renverser la vapeur. Il faut mettre d'autres personnes dans le coup : le reste du cabinet, les députés ministériels, l'opposition, les médias et, surtout, les citoyens canadiens. Quand un travail de réparation est à ce point urgent et que les réparations nécessaires sont à ce point nombreuses, seul un effort concerté de tous les chefs de file canadiens qui sont au courant du problème a des chances de rallier le soutien public nécessaire à des changements de taille.

Pièce no 2

Rassembler la volonté politique

S'il est une leçon qu'on peut tirer de l'histoire récente des Forces canadiennes, c'est que tout est possible avec la volonté politique et que rien ne l'est sans elle. Le défi que doit relever le gouvernement se situe au niveau du leadership. Pour opérer un changement durable, il lui faut obtenir un consensus national. Mais même avant que n'existe ce consensus, il doit faire des choix difficiles concernant les forces armées dont les Canadiens ont besoin pour se protéger eux-mêmes et leurs intérêts.

Le gouvernement a indiqué qu'il était disposé à faire ces choix. L'histoire le dira. Reste à voir aussi si le premier ministre et le ministre de la Défense se contenteront de défendre tout seuls la cause des forces armées ou s'ils tenteront de mobiliser derrière eux d'autres politiciens et d'autres membres de la société canadienne. Le renforcement des forces armées a beau avoir figuré en bonne place dans sa plateforme électorale, le gouvernement ne l'a pas rangé parmi ses cinq priorités. Est-ce une sixième priorité? C'est en tout cas l'espoir que caresse le Comité.

– QUESTIONS D'ORIENTATION – (voir la Partie II)

Pièce n° 3

Reconnaître que la défense constitue une obligation fondamentale de l'État

Comme un État national a pour rôle premier de protéger ses citoyens et leurs intérêts, il doit se doter des moyens nécessaires pour y parvenir. La puissance militaire est un élément de la puissance nationale. Les Forces canadiennes sont un outil essentiel pour protéger les Canadiens et leurs intérêts. Or les gouvernements successifs n'ont jamais voulu voir dans le ministère de la Défense nationale autre chose qu'un volet de plus de la bureaucratie fédérale qu'ils empêtraient dans toutes les tracasseries administratives et les règlements qui rendent si difficile de faire bouger les choses à Ottawa.

Le processus d'amélioration du principal moyen dont dispose le pays pour protéger les Canadiens et leurs intérêts ne devrait pas constamment s'enfoncer dans les sables mouvants.

L'approvisionnement militaire — qui comporte souvent l'achat à long terme de gros matériels techniquement avancés et complexes — languit à ce point qu'il faut maintenant calculer en décennies, et non plus en années, la durée de certains projets. Les achats mettent souvent tant de temps à franchir la gamme des contrôles bureaucratiques que les matériels sont presque désuets quand enfin ils arrivent.

Les achats de ce genre peuvent être des facteurs décisifs lorsqu'il s'agit de protéger les Canadiens et leurs intérêts. Ils peuvent aussi représenter une question de vie ou de mort pour les jeunes hommes et les jeunes femmes qui servent notre pays.

Il ne faut plus continuer de traiter le ministère de la Défense nationale comme un volet ordinaire de la bureaucratie fédérale. Le Comité croit qu'on doit trouver des moyens de permettre aux décideurs du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes d'acquérir plus rapidement et de façon plus efficiente les matériels dont ils ont besoin pour servir les Canadiens.

Le Comité traitera plus avant de cette question dans son prochain rapport.

Pièce n° 4

Investir dans l'avenir du Canada

Il faut absolument disposer d'un plan stratégique de revitalisation des forces armées pour progresser avec efficacité et intelligence. Il en existe un. Il n'est peut-être pas parfait, mais dans l'ensemble, il se tient et, avec l'apport du nouveau gouvernement, il se tiendrait encore mieux.

L'Énoncé de la politique de défense du Canada (rendu public en avril 2005) ainsi que les objectifs exposés par le nouveau gouvernement pendant la dernière campagne électorale sont destinés à orienter désormais la transformation des Forces canadiennes.

La priorité n° 1 du gouvernement

Un plan, bien sûr, n'est qu'un plan tant qu'il n'est pas financé. Le *Livre blanc sur la défense de 1994* constituait un très bon plan stratégique qui aurait pu largement éviter la dégradation des Forces canadiennes s'il avait été convenablement financé. Tel n'a pas été le cas. Les Canadiens ont maintenant un autre plan en place. Puisse l'histoire ne pas se répéter.

Pièce n° 5

Investir dans l'avenir du Canada

Sans budgets adéquats, un plan ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit : témoin le *Livre blanc sur la défense de 1994*.

Il est trop tôt pour dire si l'actuel gouvernement est disposé à investir l'argent nécessaire pour rendre les forces armées à même d'offrir aux Canadiens la protection à laquelle ils ont droit tout en défendant les intérêts du Canada à l'échelle internationale. Cependant, si le budget du printemps 2006 doit donner le ton, il ne fait pas le poids.

Si les prévisions de dépenses militaires à long terme sont basées sur les dépenses courantes plus les engagements pris dans le budget 2006, elles sont inférieures d'environ 10 milliards de dollars par an aux dépenses que le Comité estime nécessaires pour donner aux Canadiens les forces armées qu'il leur faut.

Les mots ne suffisent pas sur la scène internationale pas plus qu'ils ne suffisent à redresser une institution tombée aussi bas. Combien d'argent faut-il vraiment pour réparer les Forces canadiennes? Voir à ce sujet le Chapitre 2.

– QUESTIONS PRATIQUES – (voir la Partie III)

Une fois qu'on aura relevé les grands défis précités, il faudra s'attaquer de toute urgence aux déficiences sur le terrain¹. À quelques exceptions près, celles-ci se rangent dans quatre catégories :

- Acquérir davantage de personnel compétent
- Corriger les procédures d'approvisionnement
- Acquérir de meilleurs équipements
- Moderniser l'infrastructure

Pièce n° 6

Acquérir plus de personnel compétent

En 2004, le personnel des Forces canadiennes se trouvait si débordé que le gouvernement du Canada a été contraint à une mesure que nombre d'observateurs croyaient impensable : il a décrété une « pause opérationnelle » jusqu'en février dernier. Cette pause avait été recommandée par le Comité en 2002.² Des analystes, des politiciens et même des hauts gradés avaient à l'époque jugé trop embarrassant pour le Canada de même envisager une telle mesure.

Mais nos dirigeants se sont ravisés et des opérations outre-mer ont été arrêtées ou réduites de façon à rapatrier le personnel et le matériel militaires à des fins de récupération et de remise en état. La pause était nécessaire pour traiter les symptômes évidents qu'avait entraînés l'obligation pendant des années de faire trop avec trop peu — nos forces armées étaient épuisées.

La pause était essentielle, mais elle n'a pas réglé tous les problèmes de fond. Même si le gouvernement réussissait à porter à 75 000 les effectifs des Forces, comme il s'y est engagé, il n'y en aurait toujours pas assez pour protéger comme il

¹ Le Comité a décrit ces problèmes dans son rapport de septembre 2005 intitulé *Un Canada diminué – Les effets de la négligence sur les Forces armées canadiennes*.

² Le Comité a recommandé une « retraite stratégique » dans son rapport de novembre 2002 intitulé *Pour 130 dollars de plus... Mise à jour sur la crise financière des Forces canadiennes : une vue de bas en haut*. Le rapport est disponible sur le site Internet du Comité, à <http://www.sen-sec.ca>.

La priorité n° 1 du gouvernement

faut les Canadiens et défendre leurs intérêts. Il sera même difficile de les porter à 75 000 — la tâche qui attend des systèmes de recrutement et d'entraînement qui se sont presque désintégrés sera immense. De quels effectifs les Forces canadiennes ont-elles besoin et comment peuvent-elles jamais espérer les obtenir? Voir la Partie III.

Pièce n° 7

Acquérir des équipements appropriés

La plupart des Canadiens connaissent les Sea King, ces tristement célèbres hélicoptères que le gouvernement fédéral a achetés en 1963 surtout comme chasseurs de sous-marins et qui sont encore en service en 2006 quand ils ne sont pas à l'entretien, comme c'est souvent le cas. Les Sea King devaient être remplacés dans les années 1990, mais la politique s'étant mise en travers, ils ne le seront sans doute pas avant 2007 (prévision qui risque de s'avérer trop optimiste). En fait, de nombreux matériels militaires auraient dû être remplacés dans les années 1990, mais la lutte du gouvernement contre le déficit budgétaire a pris le dessus.

L'impact de cette lutte sur les Forces canadiennes — qui ont été le plus durement touchées par les compressions budgétaires — saute aux yeux aujourd'hui. Il faudrait acquérir une foule de navires, d'avions et d'équipements de toutes sortes pour remplacer ce qui est devenu suranné ou remplir de nouveaux rôles. Il est question des besoins en matériel militaire brièvement à la Partie III et en plus grand détail à la Partie IV, dont les recommandations traitent de besoins précis.

Pièce n° 8

Moderniser l'infrastructure

L'état de décrépitude des infrastructures fait courir au ministère de la Défense nationale un risque énorme et croissant. Les gouvernements ont pourtant tendance à l'oublier quand ils décident des sommes à consacrer à la défense au cours de l'année.

Selon les lignes directrices générales du Conseil du Trésor, les ministères doivent consacrer 2 p. 100 de la valeur de remplacement des infrastructures à l'entretien et à la réparation et un autre 2 p. 100 à la réfection³.

Comme le ministère de la Défense nationale possède et gère un important parc immobilier, il devrait consacrer plus de 852 millions de dollars par an aux travaux d'entretien et de réfection⁴. Or, de mémoire récente, il n'est parvenu qu'à dépenser un peu plus de la moitié de la somme requise.

Il faudra dépenser des milliards de dollars pour remettre à neuf des infrastructures qui se sont détériorées au cours des ans. Plus le gouvernement tarde à s'attaquer à la dégradation incessante des infrastructures du Ministère, plus la facture sera élevée quand il n'aura d'autre choix que de corriger le problème.

Le Comité trouve insensé de doter le ministère de nouvelles infrastructures avant de réparer celles qu'il a ou de céder celles dont il n'a pas besoin. Voir la Partie IV.

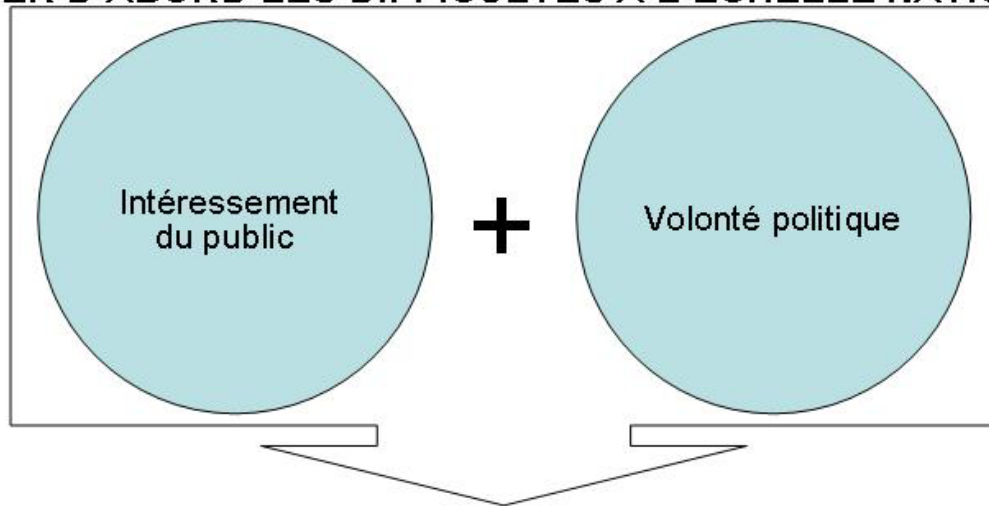
³ Le coût ou la valeur de remplacement des biens immobiliers est une mesure objective de la valeur des biens en question, à l'exception des terrains. Il s'agit du coût estimatif de remplacement du bien immobilier par un bien correspondant, fabriqué selon les normes courantes et devant servir aux mêmes fins et dans la même capacité que le bien qu'il remplace.

⁴ On estime à 21,3 milliards de dollars cette année (par rapport à 19,11 milliards de dollars l'année dernière) le coût de remplacement total des terrains, bâtiments et autres biens immeubles appartenant au ministère de la Défense nationale. La somme de 852 millions de dollars correspond au pourcentage de ce coût (4 %) devant être consacré à l'entretien et au remplacement de l'infrastructure, selon les lignes directrices du Conseil du Trésor.

PARTIE I

Les défis nationaux

RÉGLER D'ABORD LES DIFFICULTÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE



Les attitudes des Canadiens envers la défense et la sécurité

Le changement – dans ce cas-ci, la revitalisation des Forces canadiennes – sera durable dans la mesure où il aura l'appui de la majorité des citoyens. Toutefois, les citoyens canadiens sont absorbés par un si grand nombre de problèmes dans leur vie privée et publique que les questions militaires sont devenues pour un grand nombre d'entre eux d'un intérêt périphérique.

Lorsque les Canadiens songent aux forces armées, ils adoptent trois attitudes qui se complètent l'une l'autre :

- 1. Le Canada n'est pas un pays guerrier.*
- 2. Aucune menace imminente ne plane sur les Canadiens.*
- 3. Les Américains s'occuperont de nous.*

Le Comité croit qu'il faut modifier ces trois attitudes si l'on veut que le public apporte son appui aux changements nécessaires.

Le Canada n'est pas un pays guerrier. C'est vrai, mais nous avons toujours su nous protéger nous-mêmes, défendre nos intérêts et livrer le bon combat quand il le fallait. La guerre est terrible et les gens sensés de par le monde le reconnaissent. Mais un pays fier et moral sait répondre aux menaces qui pèsent sur sa sécurité et sa souveraineté et aux torts infligés aux autres. Le Canada n'a pas les ressources voulues pour réagir de façon un tant soit peu concertée. Ce n'est pas être guerrier que de vouloir être en mesure de répondre aux actes de terrorisme aveugles. Et c'est prudent de se doter des moyens d'intervenir efficacement en cas de catastrophe naturelle chez nous ou à l'étranger. C'est une question de bon sens dans l'un et l'autre cas.

Aucune menace imminente ne plane sur les Canadiens. C'est faux. Les Canadiens vivent dans un monde rapetissé où les frontières et même les océans offrent une protection très limitée contre les catastrophes. Ce qui est menace là-bas est menace ici. Le Canada est exposé à toutes sortes de menaces potentielles, du

La priorité n° 1 du gouvernement

terrorisme aux catastrophes naturelles et(ou) aux pandémies sans compter, un jour peut-être, les visées belliqueuses d'autres États⁵.

Giuliano Zaccardelli, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, a déclaré au Comité au début de mai qu'il s'attendait à un attentat terroriste en sol canadien. Les États-Unis, l'Indonésie, l'Espagne, le Kenya, l'Arabie saoudite, l'Irak, les Philippines, l'Australie et la Grande-Bretagne ont déjà été frappés. Le Canada occupe une place peu enviable sur la liste des pays ciblés par Oussama ben Laden.

Du côté de la nature, les conditions météorologiques imprévisibles engendrées par le réchauffement de la planète rendent les catastrophes naturelles qui nécessitent déjà l'intervention des Forces canadiennes plus probables dans l'avenir.

Enfin, même si les menaces émanant d'autres États-nations ont reflué pour le moment, des siècles d'histoire nous apprennent qu'elles ne disparaissent jamais pour longtemps.

Les Américains s'occuperont de nous. Les Américains défendent leurs intérêts en premier et les Canadiens doivent en faire autant. Il est dangereux pour un pays de dépendre d'un autre pays pour sa survie. Si un pays n'a pas les moyens matériels de se défendre lui-même ou son économie, sa culture et sa société, comment définit-il alors la souveraineté?

Les États-Unis sont un grand ami du Canada. Dans une foule de domaines, nos intérêts sont complémentaires. Notre souveraineté se mesure à la capacité que nous avons de défendre nos intérêts quand ils ne coïncident pas avec les intérêts des États-Unis tels que définis par l'administration américaine du moment. Les intérêts des deux pays ne coïncideront pas toujours.

Si un pays n'a pas les moyens matériels de se défendre lui-même ou son économie, sa culture et sa société, comment définit-il alors la souveraineté?

Dans les deux guerres mondiales, le Canada est monté avec fierté et indépendance sur la scène mondiale bien avant les États-Unis.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, nos forces armées étaient la clé de notre survie.

⁵ Cette affirmation du Comité repose sur les déclarations faites par l'ancien directeur du Service canadien du renseignement de sécurité et son successeur, de même que par l'ancienne ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, ainsi que sur des discussions avec des experts en matière de sécurité nationale au Canada et à l'étranger. Le Comité ne peut fonder son jugement sur une évaluation détaillée des menaces faite par le gouvernement, puisqu'une telle évaluation n'existe pas.

Les Canadiens savaient alors que la survie de leur pays dépendait largement de ses capacités militaires. Le Canada a besoin de se sentir à nouveau fier et indépendant.

Comment nous avons perdu de vue l'une de nos grandes institutions

Bien avant la confédération et jusqu'à la fin de la guerre de Corée, les Canadiens savaient que l'autonomie nationale impliquait — du moins en partie — le maintien de forces armées puissantes. Beaucoup de Canadiens ont depuis lors perdu tout contact avec leurs militaires. Ils ne connaissent personne qui a servi dans les forces armées, ce que bien des générations antérieures auraient trouvé inconcevable. Ils ne mesurent pas non plus l'importance que revêtent les militaires pour leur bien-être ou pour la défense de leurs intérêts à l'échelle internationale.

Bien peu d'institutions importantes ont été marginalisées autant au sein de la société canadienne depuis un demi-siècle que nos forces armées. Il y a à cela plusieurs raisons.

D'abord, comme on dit, «loin des yeux loin du cœur». Les militaires en uniforme sont rares dans la plupart des collectivités du fait que les bases sont souvent situées dans des régions reculées. Comme il n'y a pas de conscription, la plupart des familles canadiennes n'ont aucun lien avec les militaires. Les réservistes ne sont pas tenus de prendre part aux déploiements au pays ou à l'étranger comme le sont les réservistes américains (le plus récemment en Irak)⁶. La mort de nos fils et de nos filles sous les drapeaux ne marque pas la vie des collectivités canadiennes comme elle le faisait pendant les deux guerres mondiales. Les morts en service militaire se font heureusement plus rares.

Ensuite, le Canada est devenu moins important dans la défense de la liberté depuis la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'il s'est porté au secours de la Grande-Bretagne et des autres pays européens bien avant les États-Unis. Après la Seconde Guerre mondiale, les Américains ont pris les devants. La guerre froide a été largement perçue comme une épreuve de force entre l'Union soviétique et les États-Unis. La contribution du Canada, bien qu'importante, n'a pas suscité d'intérêt passionné chez les Canadiens.

⁶ Le gouvernement canadien n'a jamais voulu invoquer le paragraphe 31 (1), ch. N-5, de la *Loi sur la défense nationale* suivant lequel « Le gouverneur en conseil peut mettre en service actif les Forces canadiennes ou tout élément constitutif, unité ou autre élément de ces forces, ou l'un de leurs officiers ou militaires du rang, n'importe où au Canada ou à l'étranger ».

La priorité n° 1 du gouvernement

Beaucoup de Canadiens se sont mis à trouver du bon au pacifisme lorsque leurs voisins américains ont commencé à mourir en grand nombre pour des causes qui n'étaient pas aussi limpides que la défaite de l'Allemagne nazie, de l'Italie et du Japon. Les États-Unis sont allés au Vietnam, mais pas le Canada, et on aurait peine à trouver aujourd'hui des Canadiens pour contester cette décision⁷. La présence militaire américaine est très forte au Moyen-Orient. Les Canadiens ont participé en 1991 à la libération du Koweït avec la bénédiction des Nations Unies, mais ils sont restés à la maison à la reprise des combats visant à renverser Saddam Hussein.

La réduction par le gouvernement des dépenses de défense nationale est venue accentuer cette marginalisation.

Pour diverses raisons donc, nous avons oublié l'importance de nos forces militaires. Notre indifférence s'est trouvée accrue par l'apparente indifférence du gouvernement — c'est dans les budgets militaires que le gouvernement a d'abord cherché à faire des compressions dans les années 1990, renforçant ainsi l'impression que la défense était une préoccupation périphérique. Tout comme l'intérêt du gouvernement peut stimuler l'intérêt public — et vice versa —, l'indifférence du public et l'indifférence du gouvernement peuvent engendrer le monumental manque d'intérêt pour la force militaire qui s'est emparé de la conscience canadienne à la fin du XX^e siècle. Tout le monde s'est assoupi.

Pourquoi les Canadiens doivent dégager un nouveau consensus national

L'heure d'un nouveau consensus sur la défense nationale a sonné. Nous en avons besoin parce que notre pays, on l'a vu, fait face à de réelles menaces. Nous en avons besoin aussi parce que des milliers de nos soldats sont au feu. Nous en avons besoin enfin parce que le moment est venu de choisir entre la régénération ou le déclin des Forces canadiennes.

Notre devoir de diligence envers les troupes sur le terrain. Le Canada a contribué grandement à la guerre mondiale contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001

⁷ Les Forces canadiennes ont joué un rôle mineur au Vietnam. Certains de ses membres faisaient partie de la Commission internationale de contrôle et de supervision (CICS) ayant supervisé le retrait des forces américaines entre 1973 et 1975. Des militaires canadiens ont aussi participé, dans un rôle de non-combattants, aux évacuations du personnel américain en 1975 et au transport des réfugiés à la fin des années 1970.

et il continuera de le faire. Nous étions en Afghanistan peu après le 11 septembre et nous y sommes restés dans différents rôles depuis. Malgré les pertes que le Canada a essuyées au cours des cinq dernières années, les journalistes commencent seulement à accorder à la mission canadienne l'attention qu'elle mérite. Idem pour la classe politique. Les débats parlementaires sur la mission ont été périphériques. L'intervention du Canada en Afghanistan n'était même pas un enjeu important lors de la dernière campagne électorale.

Nous avons envoyé plus de 2 300 de nos fils et de nos filles dans une des régions les plus dangereuses du globe et 32 millions de Canadiens devraient être là avec eux, mais jusqu'à récemment la plupart des Canadiens ne savaient même qu'ils y étaient.

Nous avons envoyé plus de 2 300 de nos fils et de nos filles dans une des régions les plus dangereuses du globe et 32 millions de Canadiens devraient être là avec eux.

Nous devrions savoir ce qu'ils font au juste là-bas. Nous devrions débattre de l'opportunité de leur présence là-bas et de la durée de leur mission. Il ne faut surtout pas faire preuve d'indifférence à leur égard. Peu importe ce que nous pensons des raisons de cette mission, nous avons un devoir de diligence envers ces compatriotes. Ils sont là-bas pour nous. Nous devons être là pour eux.

Les Forces canadiennes sont à la croisée des chemins. Notre négligence à l'égard des Forces canadiennes se retourne contre nous. Il faut maintenant réparer les infrastructures, remplacer l'équipement et remplir de nouveaux rôles. Le gouvernement a pris certains engagements en vue de remédier à cette détérioration.

Mais a-t-on discuté en long et en large de ces initiatives? Combien pourraient dire si les promesses du gouvernement suffiront à rebâtir les Forces canadiennes ou ne feront que replâtrer les problèmes? Combien de Canadiens ont une idée des sommes qu'il faudrait investir pour rebâtir nos forces militaires? La plupart d'entre eux savent-ils si les moyens mis à la disposition de nos militaires pour satisfaire à leurs exigences sont raisonnables, comme l'affirment certains, ou nettement insuffisants, comme d'autres le soutiennent? Le nouveau gouvernement dit qu'il a à cœur de revitaliser les forces armées? Jusqu'à quel point? Assez pour le faire comme il faut ou seulement pour neutraliser les critiques de ceux qui ont su mesurer l'ampleur du problème?

La priorité n° 1 du gouvernement

À l'heure actuelle, la plupart des Canadiens ne sont pas suffisamment renseignés pour démêler ces questions. La défense d'un pays n'est pas une question périphérique. Ce doit être sa première priorité.

Les acteurs essentiels

Trois grandes forces doivent se conjuguer pour donner aux Canadiens les forces armées dont ils ont besoin.

1. le gouvernement du Canada (avec le soutien de la Chambre des communes et du Sénat);
2. le haut commandement des Forces canadiennes;
3. le public canadien.

Le gouvernement du Canada. Les gouvernements successifs n'ont pas réussi à engager avec le public un dialogue sur les questions suivantes :

- a. les menaces qui guettent les Canadiens;
- b. ce que les Canadiens peuvent attendre ou non des Forces canadiennes;
- c. l'incidence possible des capacités et des activités militaires sur la défense de nos intérêts nationaux;
- d. la façon de mesurer le succès ou l'échec d'une mission.

Notre prochain rapport traitera davantage de cette question.

2. Le haut commandement des Forces canadiennes. Des générations successives de dirigeants militaires canadiens ont négligé de tenir le public au courant des ressources qu'ils estimaient nécessaires aux Forces canadiennes pour défendre les Canadiens et leurs intérêts. Dans une démocratie, le pouvoir militaire est subordonné au pouvoir politique. Ces facteurs contribuent à laisser le public dans l'ignorance des lacunes de notre dispositif militaire.

Les officiers supérieurs qui ont comparu devant le Comité se sont montrés tout à fait capables de rationaliser la politique gouvernementale. Ils ont fait état de leur ingéniosité à accomplir le travail avec les outils qu'on leur donne au lieu de nous dire franchement jusqu'à quel point ces outils sont déficients. Les règlements – pangouvernementaux et militaires – limitent leur aptitude à tenir des propos susceptibles d'être considérés comme critiques à l'endroit de la politique gouvernementale. À quelques exceptions notables près, il en résulte que le Comité a souvent été frustré dans ses efforts pour obtenir de ces officiers leur franche opinion sur ce qui est nécessaire.

Dans certains pays — notamment aux États-Unis — les commandants supérieurs sont tenus de fournir à leurs assemblées législatives leur évaluation professionnelle la plus juste de leur secteur de responsabilité. Tel n'est pas le cas au Canada et c'est le public qui y perd.

3. Le public canadien. Combien de Canadiens sont au courant de la lenteur avec laquelle le Canada est venu en aide aux victimes du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est à la fin de 2004? Quel pourcentage d'entre eux savent à quel point nos militaires ont été négligés au cours des deux dernières décennies? A-t-on fourni aux Canadiens suffisamment d'information pour qu'ils puissent déterminer dans quelle mesure la présente mission en Afghanistan sera considérée comme une réussite ou un échec? Ce sont là des questions importantes. Certains Canadiens sont bien au fait de ces choses, mais beaucoup trop n'en ont pas la moindre idée. Pourtant, ils ne parviennent pas collectivement à s'inquiéter suffisamment de ces questions pour pousser le gouvernement à inscrire la revitalisation des Forces canadiennes en tête de la liste de ses priorités. Il y a des Canadiens — à l'extérieur du gouvernement et des forces armées — qui comprennent combien cela est regrettable. À eux de faire entendre leur voix.

Leadership et volonté politique

Selon le Comité, les ministres, les sénateurs, les députés, les éditorialistes, les journalistes, les universitaires, les dirigeants militaires, les soldats du rang, les anciens militaires et tous les autres Canadiens au courant de l'importance des forces armées doivent faire tout en leur pouvoir pour éclairer le grand public. C'est à cette condition seulement que pourra s'engager un bon débat national.

La priorité n° 1 du gouvernement

Nous croyons qu'après avoir entendu tous les arguments, les Canadiens mesureront l'ampleur et l'urgence des défis auxquels sont confrontés les Forces canadiennes.

Sans l'appui du public, il est beaucoup plus difficile au gouvernement de trouver la volonté politique nécessaire à des changements profonds (et coûteux). Mais même si les attitudes du public ne changent pas beaucoup, le Comité demande au gouvernement du Canada et à toute la classe politique fédérale de faire ce qu'il faut pour protéger le Canada, ses habitants et ses intérêts. Ce dossier ne doit plus être laissé pour compte sur la Colline du Parlement.

Bien sûr, tant le gouvernement du Canada que l'Opposition officielle se sont engagés à rétablir la capacité des Forces canadiennes à défendre et à protéger la vie et les intérêts des Canadiens.

Le premier ministre a posé des gestes symboliques importants. Sa visite sur le terrain d'opérations en Afghanistan a fait un bien immense au moral des troupes. Mais il faut aller au-delà du symbolisme.

Qu'en est-il des 308 autres députés et des 105 sénateurs qui siègent au Parlement du Canada?

Même si les préoccupations du public concernant la capacité de nos forces armées à intervenir en cas de crise ne viennent jamais près de figurer en tête de liste des sondages, nos hommes et nos femmes politiques doivent comprendre combien la revitalisation des Forces canadiennes est essentielle au pays et à ses citoyens.

Si cette question ne mobilise pas les Canadiens, la classe politique devra mener le Canada dans une nouvelle direction et faire ce qui s'impose. C'est une question de leadership et qui dit leadership dit volonté politique. C'est un élément essentiel de toute démocratie et les Canadiens en ont besoin maintenant.

Avec la volonté politique, les choses bougent. Prenons l'approvisionnement. Bien qu'un grand projet militaire mette «en moyenne»énormément de temps à aboutir, il a été possible par le passé de livrer d'important équipements en très peu de temps. Pensons seulement à l'acquisition, par les Forces canadiennes, d'appareils Airbus, d'avions à réaction Challenger, d'hélicoptères Griffon et de camions d'une tonne et quart.

Tous ces projets ont carburé au même élixir : la *volonté politique*.

Lorsque le Canada se préparait à envoyer des troupes en Afghanistan, par exemple, le gouvernement a décidé d'acheter pour 234 millions de dollars d'équipement afin d'assurer le succès de la mission canadienne⁸. On semble avoir court-circuité les règles concernant l'achat de produits canadiens, les retombées industrielles et régionales et les contrats à fournisseur unique afin d'obtenir ce qu'il fallait pour protéger nos hommes et nos femmes sur le terrain. Dans ce cas, un besoin indéniable joint à la volonté politique a fait l'effet d'une baguette magique. Les acquisitions se sont faites.

Les choses peuvent bouger très vite à Ottawa quand des décideurs le veulent.

Le rôle du Comité

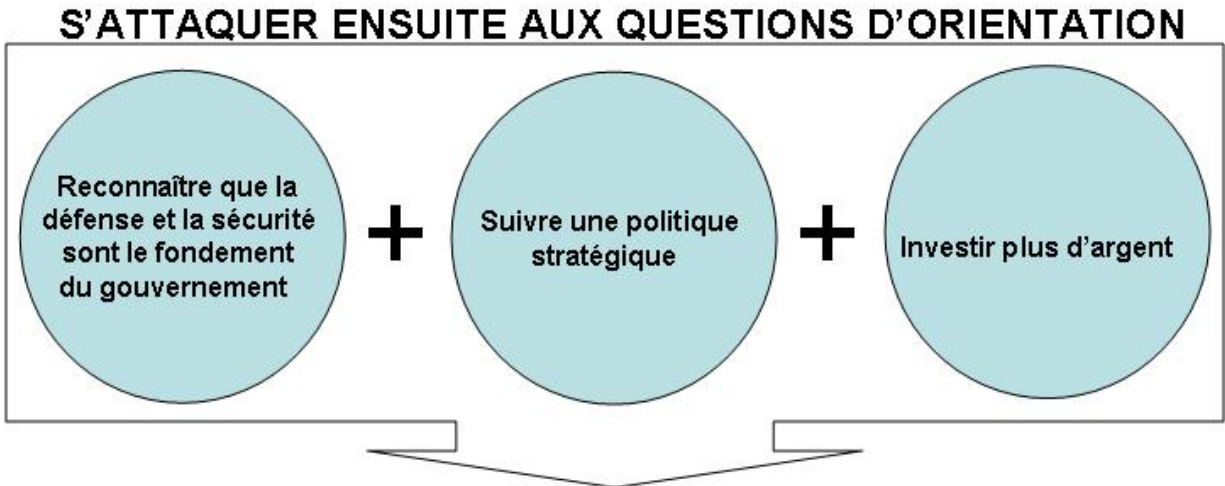
Le Comité publie le présent rapport parce qu'il croit que le Canada fait face à d'urgents défis au chapitre de la protection physique de ses citoyens. Nous ne pouvons pas nous croiser les doigts en espérant que les paroles vont faire place aux actes.

Des changements doivent interdire et intervenir rapidement. Les recommandations suivantes touchent à certains des problèmes chroniques auxquels sont confrontées les forces armées du Canada.

⁸ Ministère de la Défense nationale, document d'information intitulé « L'Armée de terre se dote de nouvel équipement pour l'opération Archer », 29 novembre 2005. Disponible à : http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_f.asp?id=1833.

PARTIE II

Questions d'orientation



La volonté politique est essentielle au renouveau des forces militaires, mais il faut aussi que le gouvernement

- A) dispose d'une solide politique stratégique et la respecte;
- B) y consacre suffisamment d'argent;
- C) élimine les obstacles bureaucratiques.

Le Comité pense que le gouvernement va dans la bonne direction dans les trois cas, mais qu'il lui reste encore beaucoup à faire.

Il sera question dans le présent chapitre du plan stratégique et de la nécessité de fonds supplémentaires. Nous aborderons la suppression des obstacles bureaucratiques dans notre prochain rapport.

CHAPITRE 1

Suivre une politique stratégique

Une politique de défense cohérente est une condition préalable essentielle à la revitalisation des Forces canadiennes. La première question posée par le Comité au ministre de la Défense nationale Gordon O'Connor lors de son témoignage, le 8 mai 2006, concernait la politique :

Le sénateur Forrestall : Nous partons du principe que la politique de défense du gouvernement se compose de l'énoncé de politique de défense publié en avril 2005, ainsi que des engagements pris par votre gouvernement au cours de la campagne électorale et depuis. Est-ce, plus ou moins, une interprétation juste de la façon dont le gouvernement procède?

M. O'Connor : Nous sommes actuellement en train d'élaborer un plan en matière de capacité, et pour encadrer ce plan il y aura un énoncé de politique qui reprendra nos promesses de la campagne électorale et une grande partie de la politique précédente. Le ministère de la Défense ira de l'avant dès que le Cabinet approuvera le plan en matière de capacités, qui deviendra le document d'orientation du ministère.

Il est important que le pays ait le plus tôt possible un aperçu du nouveau plan des ressources et de la nouvelle version de l'énoncé de politique. En leur absence, le Comité ne peut se fier qu'à l'approche générale du Ministre, qui est très encourageante.

Selon le Ministre, la politique de défense du Canada amalgamera les engagements de son gouvernement et l'énoncé de politique internationale du printemps 2005 du précédent gouvernement, intitulé *Fierté et influence : notre rôle dans le monde*. Le Comité appuie l'orientation générale adoptée dans les deux cas et croit que le gouvernement devrait s'empresser d'aller de l'avant.

Cela dit, le Comité a trois préoccupations à propos de ce cadre stratégique qui seront examinées plus à fond dans des chapitres ultérieurs et dans son prochain rapport et qui peuvent être ainsi résumées :

La priorité n° 1 du gouvernement

1. La question de savoir si le cadre créera une capacité militaire suffisante pour répondre aux besoins des Canadiens au cours des années à venir;
2. La question de savoir si les plans établis pourront être mis en œuvre grâce aux engagements en matière de financement;
3. La question de savoir s'il n'y aurait pas des moyens plus novateurs et plus efficaces d'atteindre les objectifs prévus (voir le Partie IV et notre prochain rapport).

La deuxième préoccupation est cruciale. La dernière politique de défense, le *Livre blanc de 1994 sur la défense*, était un document progressiste et très prometteur qui prévoyait des investissements intelligents dans nos Forces armées afin de les préparer à entrer de plain pied dans le XXI^e siècle. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les fonds nécessaires à la mise en œuvre de cette politique ne se sont jamais matérialisés et les Forces canadiennes sont aujourd'hui à court de personnel, d'argent et de matériel. La politique n'a pas eu de suite.

CHAPITRE 2

Fournir un financement adéquat

Gordon O'Connor, ministre de la Défense nationale, nous a dit le 8 mai 2006 que le plan du gouvernement est abordable.

La promesse du gouvernement d'investir 5,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans le budget de base du Ministère, en plus de la somme de 12,8 milliards de dollars pour la même période annoncée dans le budget 2005 du gouvernement précédent, constitue à tout le moins un signe encourageant. Le gouvernement semble reconnaître qu'il est temps de redresser la situation des Forces canadiennes.

Cependant, nous sommes convaincus aussi que le gouvernement sous-estime les fonds dont auront besoin les Forces canadiennes ainsi que le coût de ses nouveaux engagements.

Conclusion : L'argent promis jusqu'ici est insuffisant pour mener à bien les plans actuels.

Recul

La majeure partie des dépenses du gouvernement fédéral sont obligatoires : les sommes sont versées d'office aux programmes créés par des lois, par exemple celui de la Sécurité de la vieillesse. Le gouvernement ne peut pas modifier les dépenses faites en rapport avec ces types de programmes sans promulguer d'autres lois. Par ailleurs, les dépenses en matière de défense sont en grande partie discrétionnaires. Faute de pressions exercées par le public au cours des dernières années en vue du maintien de forces militaires saines, les politiciens se sont permis de retirer des fonds de la défense toutes les fois qu'ils estimaient en avoir besoin pour d'autres causes.

Le ministère de la Défense nationale n'avait d'autre choix que de s'accommoder des sommes qu'on lui accordait. C'était mettre la charrue devant les bœufs. Plutôt que de définir les besoins de sécurité des Canadiens et de trouver les fonds

La priorité n° 1 du gouvernement

nécessaires pour y répondre, on s'attendait presque toujours à ce que les besoins s'ajustent d'eux-mêmes aux sommes allouées dans les différents budgets⁹.

Le Livre blanc de 1994 sur la défense aurait dû être suivi d'une revitalisation des forces militaires du Canada. Il a plutôt été suivi d'une succession de ponctions. En 1983-1984, les dépenses en matière de défense représentaient 1,7 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada. En 2000-2001, cette proportion avait chuté à 0,9 %. Il a fallu attendre en 2004-2005 pour la voir remonter au-dessus de 1 %¹⁰.

On pourrait avancer que les réductions effectuées pendant 20 ans étaient fondées : deux gouvernements successifs avaient décidé de s'attaquer à la dette grandissante et au déficit du Canada et jouissaient d'un appui massif de la population. Aujourd'hui, on peut dire que les efforts de réduction de la dette ont porté fruit et que les finances du Canada ont été assainies. Il faut continuer d'administrer nos finances de façon responsable, mais on ne doit pas pour cela continuer d'étrangler des programmes essentiels. Il n'y a pas de responsabilité plus lourde pour un gouvernement que celle de protéger ses citoyens.

L'impact du sous-financement

Le gouvernement compte sur les Forces canadiennes pour protéger les Canadiens et défendre leurs intérêts vitaux au Canada et à l'étranger et pour asseoir la souveraineté du Canada. Ce sont là de vastes et grandes responsabilités dont elles ne pourront s'acquitter tant et aussi longtemps qu'elles continueront d'être sous-financées. Les choix du gouvernement à l'égard de l'exécution de ces tâches essentielles demeureront limités pendant au moins la prochaine décennie, quand bien même on investissait tout de suite les sommes nécessaires, et ils le seront bien davantage si le sous-financement persiste.

Les conséquences jusqu'à maintenant n'ont pas été catastrophiques, mais elles n'ont pas été reluisantes non plus :

⁹ On a dérogé une fois à cette approche inversée. En 1987, le gouvernement a en effet décidé de modeler le budget de la défense de manière à doter les Forces canadiennes des capacités militaires nécessaires pour permettre au Canada de respecter ses engagements en matière de défense du Canada à l'époque où sévissait encore la guerre froide. Lorsqu'il est devenu évident que les militaires avaient besoin d'un budget plus important pour s'acquitter de leur mission, les fonds nécessaires leur ont été accordés.

¹⁰ Ibid. http://www.fin.gc.ca/frt/2005/frt05_2f.html#Table8, consulté le 8 mai 2006. L'annexe IV présente un tableau des budgets du MDN en pourcentage du PIB, de 1983 à 2005.

- Le sous-financement du personnel conjugué à une cadence opérationnelle élevée a entraîné un épuisement professionnel et forcé le gouvernement précédent à décréter une pause;
- Le sous-financement du transport aérien tactique a mené à l'interdiction permanente de vol de deux avions et à la détérioration générale de toute la flotte d'avions Hercules;
- Le sous-financement de la Marine entraînera la perte de la capacité de commandement et de contrôle que représentent les destroyers avant qu'ils puissent être remplacés;
- Le sous-financement du recrutement et de la formation a créé une organisation qui n'est pas suffisamment souple pour prendre très rapidement de l'expansion;
- Le sous-financement de l'infrastructure s'est soldé par une facture pour entretien différé de près de un milliard de dollars pour les cinq dernières années.

Aucune de ces faiblesses n'entraînera à elle seule l'effondrement de la capacité de défense du Canada, mais elles peignent collectivement un tableau troublant.

Prévision du budget du MDN pour 2011-2012

Dans son dernier rapport, *Un Canada diminué*, le Comité estimait à entre 25 et 35 milliards de dollars le coût annuel de la création des forces militaires dont les Canadiens ont besoin.

C'était avant que le gouvernement ne promette de créer toute une gamme de nouvelles capacités, dont celle d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Le Comité pense maintenant que ce coût pourrait en fait atteindre la limite supérieure de l'ordre de grandeur qu'il avait fixé alors, soit autour de 35 milliards de dollars.

On a ri de nous au début

En 2002, le Comité a recommandé une augmentation de 4 milliards de dollars du budget de base du ministère de la Défense nationale et une pause opérationnelle pour les Forces canadiennes. Ses recommandations ont été rondement critiquées et qualifiées d'irréalistes.

Moins de quatre ans plus tard, les deux recommandations ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être.

La priorité n° 1 du gouvernement

Personne ne s'attend à une augmentation importante du budget de la défense du jour au lendemain. Pourtant, les Forces canadiennes vont avoir besoin d'une injection urgente de fonds dès cette année et d'une croissance soutenue de leur financement au cours des prochaines années pour hausser le budget de référence de façon à pouvoir porter les capacités militaires du Canada au niveau où elles devraient être.

L'hypothèse de base qui sous-tend cette évaluation est que le gouvernement doit:

- *doter les Forces canadiennes d'un effectif autorisé de 90 000 militaires,*
- *remédier aux principales lacunes relevées au niveau des immobilisations et des infrastructures,*
- *améliorer la mobilité stratégique des Forces et*
- *procéder à la transformation des trois services avec détermination.*

Si l'une ou l'autre de ces mesures nécessaires n'est pas prise, l'évaluation des coûts diminuera bien sûr, mais ce qui nous intéresse ici, c'est ce qui devrait et doit être fait, ce qui n'est pas toujours la même chose que ce qui se fait.

Le Comité estime que le budget du ministère de la Défense nationale doit se stabiliser autour de notre objectif en 2011-2012, à peu près au moment où les Forces canadiennes atteindront probablement l'effectif visé de 90 000 membres qui est recommandé au Chapitre 3.

Un budget de la Défense nationale à 35 milliards de dollars n'est pas démesuré

Ceux à qui il pourrait sembler déraisonnable de doubler le budget de la défense au cours des cinq à six prochaines années devraient se reporter aux montants des dépenses militaires par habitant des pays suivants (calculés en dollars canadiens) :

Royaume-Uni	903 \$
Pays-Bas	658 \$
Australie	648 \$
Canada	343 \$ ¹¹

¹¹ Par souci de comparabilité, les quatre montants indiqués ici ont été calculés à partir des données obtenues auprès de l'Institut international d'études stratégiques, dans son document intitulé *The Military Balance 2004-2005* (Londres : Oxford University Press, 2005). Même s'il peut sembler y avoir un écart entre les chiffres ci-dessus et ceux cités à la page 11 du dernier rapport du Comité, *Un Canada diminué*, il n'en est rien. Les chiffres cités dans notre précédent rapport se fondent sur des extrapolations faites à partir du *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* du ministère de la Défense nationale et englobent les fonds annoncés dans le Budget de 2005 et ceux que le Ministère prévoit recevoir en cours d'exercice en vertu de son Budget des dépenses supplémentaires. Ces données n'ont été connues qu'après la publication du document *The Military Balance 2004-2005*

Nous savons pertinemment qu'une remise en état véritable et durable va coûter beaucoup plus que l'injection ponctuelle de 12,8 milliards de dollars que le gouvernement précédent s'est engagé à faire dans son Budget de 2005 et que les 5,3 milliards de dollars supplémentaires promis par le nouveau gouvernement dans le budget 2006.

L'acquisition de capacités militaires coûte souvent plus cher que prévu. Malgré tous les efforts qui sont faits pour les réduire au strict minimum, il y a souvent des coûts imprévisibles se rattachant aux nouvelles pièces d'équipement. Les contrats qui se prolongent sur plusieurs années présentent toujours un risque d'augmentation des coûts.

Un pas en avant

Le Comité en a fait sourciller plus d'un lorsqu'il a publié sa première estimation des sommes à investir dans les Forces canadiennes pour qu'elles aient la compétence voulue pour s'acquitter de leurs lourdes responsabilités, mais un plus grand réalisme s'est installé depuis. Il importe de situer ces chiffres dans leur contexte, en précisant notamment les plans du gouvernement visant la revitalisation des Forces canadiennes.

Le gouvernement a promis d'allouer 5,3 milliards de dollars de plus que la somme promise par le gouvernement précédent. Comme le ministre de la Défense nationale Gordon O'Connor l'a indiqué lors de son témoignage : « Nous prenons appui sur le plan libéral. »

Cela veut dire que le budget du ministère de la Défense nationale sera d'environ 15,19 milliards de dollars cette année et d'environ 15,9 milliards de dollars l'an prochain¹². Le gouvernement n'a pas annoncé d'augmentations sur douze mois dans son budget pour les trois dernières années. Cependant, M. O'Connor a dit que : « Si nous respectons nos plans actuels, en 2011, le budget devrait être d'environ 20,3 milliards de dollars¹³. »

¹² D'après le Budget principal des dépenses et la promesse faite par le gouvernement dans le Budget 2006 d'allouer 401 millions de dollars de plus au Ministère.

¹³ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, le 8 mai 2006. Disponible à <http://www.sen-sec.ca>.

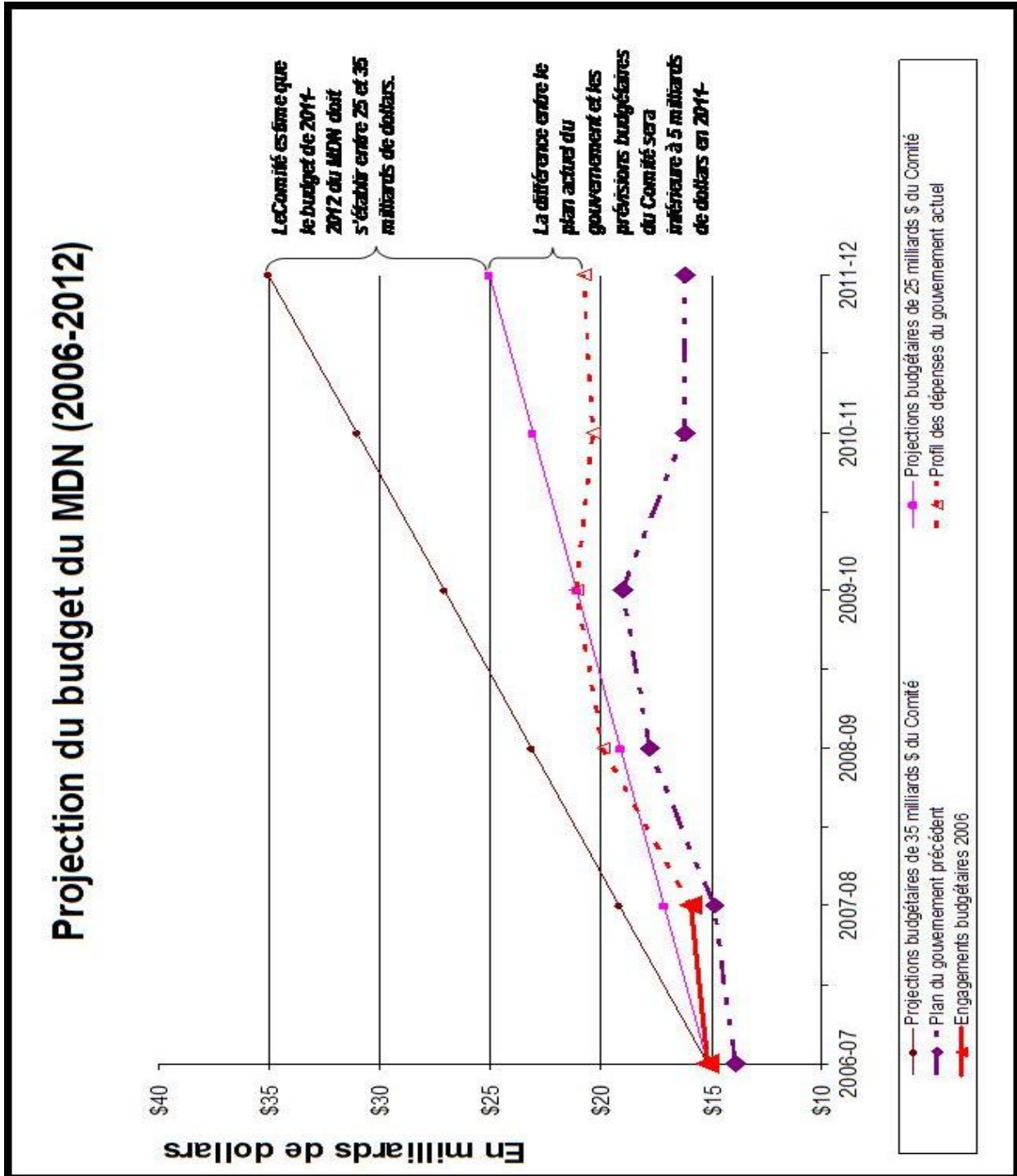


Figure 2 – Ce graphique donne un aperçu de la projection du budget du ministère de la Défense nationale entre maintenant et 2011-2012. Il compare le budget de 25 à 35 milliards de dollars recommandé par le Comité pour 2011-2012, les promesses faites par le gouvernement précédent et les dépenses militaires probables du gouvernement d’ici là¹⁴. L’écart n’est pas si grand.

¹⁴ Le profil des dépenses est fondé sur les engagements de 5,3 milliards de dollars prévus pour les cinq prochaines années auxquels s’ajoutent les dernières promesses du gouvernement. D’après le témoignage présenté au Comité par

Seules les augmentations du niveau de base sont de véritables augmentations

Le Comité croit que l'augmentation de 5,3 milliards sur cinq ans du niveau de base du budget du Ministère constitue un signe encourageant de son engagement à l'égard de la revitalisation des Forces canadiennes.

Il convient de signaler, comme le Ministre l'a indiqué, que les augmentations annoncées par le gouvernement s'ajouteront au budget de base du Ministère.

Les augmentations uniques du budget de la défense, qui ont souvent pour objet l'acquisition de matériel ou de personnel sans qu'il n'y ait d'augmentations permanentes pour le fonctionnement et l'entretien, peuvent en fait paralyser le Ministère à la longue. Il n'en va pas de même des augmentations du niveau de base.

Le gouvernement précédent avait promis d'injecter au total 12,8 milliards de dollars sur cinq ans en sus d'un montant de référence relativement stable. De cette somme, environ 11 milliards de dollars devaient être versés au cours des quatrième et cinquième années.

Le Comité applaudit à la nouvelle approche du gouvernement. Celle-ci permettra de consacrer plus d'argent aux forces militaires et contribuera à la stabilité des dépenses.

Le budget du Ministère se stabilisera autour de 20,3 milliards de dollars en 2010-2011. Si l'on ajoute à ce chiffre une augmentation en 2011-2012 pour l'inflation, il se situera à 4 milliards de dollars seulement sous la limite inférieure des projections du Comité, mais à 14 milliards de dollars de la limite supérieure plus réaliste.

Conclusion : La différence entre ce que le gouvernement propose actuellement et ce que le Comité recommande ne correspond pas à la différence entre un budget de 14 milliards de dollars et un autre de 25 à 35 milliards de dollars. Elle correspond à la différence entre un budget de 20-21 milliards de dollars et un autre de 25 à 35 milliards de dollars. Il y a toujours un écart, mais moins grand que celui dénoncé par certains critiques.

le ministre O'Connor le 8 mai, la cinquième année, le budget annuel devrait s'être stabilisé autour de 20,3 milliards de dollars.

La priorité n° 1 du gouvernement

L'impact de la récupération

Le budget fédéral 2005 du gouvernement précédent prévoyait l'allocation de la somme de 12,8 milliards de dollars de plus à la défense sur une période de cinq ans, répartie comme suit :

(en millions de \$)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Défense nationale	500	600	1 558	4 466	5 704	12 828

Le nouveau gouvernement a déposé en mai 2006 un budget fédéral beaucoup plus généreux à l'égard du MDN que ne l'était celui de son prédécesseur¹⁵.

(en millions de \$)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
Défense nationale	--	401	725	ÀC	ÀC	ÀC	5 000

Sous le gouvernement précédent, le Comité d'examen des dépenses avait cerné des économies cumulatives s'élevant au total à 10,9 milliards de dollars sur une période de cinq ans, à compter de 2005-2006. Un peu plus de 89 % de ces économies, soit 9,8 milliards de dollars, devaient provenir d'une meilleure affectation des dépenses.

Entre 2005 et 2010, le MDN devait remettre la somme de 640 millions de dollars, répartie comme suit :

(en millions de \$)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Défense nationale	34	88	143	172	203	640

Donc, le gouvernement précédent reprenait d'une main ce qu'il donnait de l'autre et l'augmentation réelle des dépenses de défense a été de 12,8 milliards de dollars, moins la somme de 640 millions de dollars recouvrée par le gouvernement, c'est-à-dire 12,2 milliards de dollars.

¹⁵ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, le 8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>.

Le montant du recouvrement représente une somme importante, qui équivaut au coût d'une flotte de véhicules aériens téléguidés pour la surveillance maritime et la protection de la souveraineté, ou de nouveaux véhicules de reconnaissance blindés pour la protection des soldats canadiens qui prennent part à des missions dangereuses à l'étranger.

Il faudra renoncer à ces fonds si le gouvernement maintient en place le programme du Comité d'examen des dépenses.

Lorsqu'il a comparu devant le Comité, le 8 mai 2006, le ministre de la Défense nationale a dit :

« Je pense que le gouvernement a l'intention de se débarrasser de cette disposition de récupération, mais nous sommes en train d'essayer de trouver un moyen de le faire. Je ne peux pas vous donner une réponse définitive, mais voilà la tendance. Les ministres sont en train d'examiner la façon de régler cette question de la récupération, car ça ne correspond pas à la façon dont nous élaborons nos budgets. Si on décide de donner un milliard de dollars, alors vous recevrez un milliard de dollars. Actuellement, nous nous retrouvons dans une situation financière délicate à cause du plan précédent. Nous essayons de nous sortir de là. Mais je m'attends à ce que les fonds qui ont été affectés à la Défense soient entièrement versés à la Défense. »

Le Comité se range à l'avis du Ministre et appuierait fortement le gouvernement s'il décidait de supprimer les réductions qui touchent le Ministère.

L'impact de la comptabilité d'exercice

Le nouveau gouvernement a annoncé qu'il recourrait au système de comptabilité d'exercice. On ne connaît pas encore l'impact que cela pourrait avoir sur le budget du ministère de la Défense nationale¹⁶. La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation découlant des efforts entrepris par le Conseil du Trésor en 1995 dans le but de broser un tableau plus complet des actifs et des passifs, qui est mise en oeuvre dans tout le gouvernement.

Pour reprendre les termes employés par le Bureau du vérificateur général :
« L'information financière basée sur la comptabilité d'exercice aide les utilisateurs

¹⁶ Selon une note en bas de page se rapportant à un tableau dans le Plan budgétaire 2006, p. 136.

La priorité n° 1 du gouvernement

à comprendre toute l'étendue des activités gouvernementales — les ressources, les obligations, le financement, les coûts et les effets de ses activités, y compris le coût de l'utilisation des actifs au fil du temps. Ce tableau plus complet permet aux législateurs de tenir le gouvernement responsable de l'intendance de ses actifs, de tous les coûts de ses programmes et de sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières à court et à long terme¹⁷. »

Cette méthode permettra à la Défense nationale de répartir le coût d'acquisition d'un immeuble ou d'un équipement donné sur toute la durée utile de cet immeuble ou équipement, au lieu de l'inscrire au complet au cours de l'année d'acquisition.

Le colonel (à la retraite) Brian MacDonald, analyste supérieur à l'Institut de la Conférence des associations de la défense et partisan de cette méthode de comptabilisation, a illustré l'impact possible de cette dernière en prenant le remplacement des camions moyens comme simple sujet de réflexion. Sa pensée se résume ainsi :

Les camions de l'Armée sont vieux et devraient être remplacés depuis des années. Or, il faudrait déboursier près de 957 millions de dollars pour faire l'acquisition de nouveaux camions. Le budget de la Défense n'est pas suffisant pour absorber une telle dépense au cours des prochaines années. Toutefois, le coût des nouveaux camions serait bien plus abordable si on se convertissait à la comptabilité d'exercice. Au lieu d'avoir à déclarer cette dépense au cours de la même année, soit l'année de l'achat des camions, le MDN pourrait répartir cette dépense sur les 20 ans de durée utile des camions, ce qui correspondrait à environ 48 millions de dollars par année. Les Forces pourraient ainsi non seulement se procurer de nouveaux équipements plus vite, mais aussi se dispenser des programmes coûteux de prolongement de la durée des équipements qui doivent être mis en oeuvre pour garder les camions en état de fonctionnement¹⁸.

Le ministre Gordon O'Connor a fait valoir que la comptabilité d'exercice est une des raisons pour lesquelles le plan du gouvernement est à la mesure de nos moyens. Selon lui, « Si nous voulons acheter un équipement qui durera 20 ans, nous allons amortir son coût sur 20 ans. [...] S'il y a une augmentation du budget dans une année donnée, et si vous prenez des montants pour acheter des biens

¹⁷ Bureau du vérificateur général, « La gestion gouvernementale : l'information financière », *Le Point* 2005. Disponible à : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20050208cf.html>.

¹⁸ Colonel (à la retraite) Brian MacDonald, « Closing the Policy Gap », dans *Transforming Defence Administration*, p. 46-52.

d'équipement, vous devrez [diviser] chaque montant par 20. C'est comme ça que nous faisons la comptabilité. Et, oui, nous avons les fonds nécessaires.¹⁹ »

Il est certain que la comptabilité d'exercice aura une incidence sur la planification budgétaire au ministère de la Défense nationale et qu'elle permettra d'accroître considérablement les dépenses en biens d'équipement.

Le Comité ne croit pas, cependant, qu'il s'agisse d'une panacée pour toutes les insuffisances budgétaires. Cette méthode de comptabilisation ne touche que les dépenses en immobilisations et change rien aux coûts du personnel, de fonctionnement et d'entretien, qui constituent le gros des dépenses du Ministère. Le Comité est convaincu que, quelle que soit la méthode de comptabilisation employée, les fonds dont on disposera seront insuffisants pour les dépenses à effectuer.

On ne pourra procéder à une évaluation plus poussée de l'impact de la comptabilité d'exercice avant la publication, plus tard cette année, du plan des capacités de la défense et du Rapport sur les plans et les priorités du Ministère.

Les projections détaillées du Comité : **Comment on en arrive à un budget de 25 à 35 milliards de dollars**

	Prévision du budget du ministère de la Défense nationale 2011-2012	
	Coûts prévus en dollars	% du budget
Personnel	12,5-15,5 milliards \$	45-50 %
Immobilisations	6-11 milliards \$	30 %
Fonctionnement et entretien	6-11 milliards \$	30 %
Dépenses législatives, subventions et contributions	1,3-2 milliards \$	5 %
TOTAL :	25-35 milliards \$	100 %

¹⁹ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, le 8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>.

La priorité n° 1 du gouvernement

Aucun de ces chiffres n'est immuable. Le Comité reconnaît qu'il existe bien des façons de joindre les deux bouts et que nous pouvons trouver d'autres méthodes créatives pour mettre sur pied des Forces armées capables d'accomplir le travail qu'on leur demande. On ne peut cependant pas ignorer le fait que nous ayons beaucoup de terrain à rattraper en raison de plusieurs années de négligence de la part des gouvernements.

Dans l'ensemble, il est difficile d'imaginer que des éléments du budget du Ministère puissent ne pas avoir besoin de plus d'argent en termes absolus. Et pour arriver à combler les lacunes aux chapitres des biens d'équipement et de l'infrastructure, il va falloir *beaucoup* plus d'argent.

Examinons maintenant chaque élément un à un.

Personnel

Les coûts du personnel du ministère de la Défense nationale comprennent les salaires, les avantages sociaux et les cotisations au régime de pension, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au personnel, notamment pour l'habillement, les soins médicaux et la location de cantonnements²⁰. Le Comité pense qu'en faisant passer l'effectif des Forces armées à 90 000 membres (ce qu'il recommande à la Partie III), le coût du personnel grimpera à entre 12,5 et 15,5 milliards de dollars par année, par rapport à environ 7 milliards de dollars cette année²¹.

Comparaison des prévisions de croissance de la Force régulière du gouvernement par rapport à celles du Comité			
	Taille de la Force	Coût annuel prévu par le Comité	Date d'achèvement
Expansion prévue par le gouvernement	75 000	9,6 – 12,6 milliards \$	2010-2011
Expansion recommandée par le Comité	90 000	12,5 – 15,5 milliards \$	2011-2012

²⁰ Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2005-2006*, p.46

²¹ Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2005-2006*, p.46

L'augmentation budgétaire que nous avons estimée est liée en grande partie aux dépenses accrues, au chapitre des salaires et des avantages sociaux, qu'entraînera un élargissement des effectifs des Forces canadiennes. Elle repose sur une expansion graduelle de la Force régulière, pour atteindre un effectif de 90 000 membres d'ici 2012, soit environ 28 000 de plus qu'actuellement, 23 000 de plus que ce qui était envisagé dans l'Énoncé de la politique de défense et 15 000 de plus que ce que promettait le nouveau gouvernement.

Le Comité évalue à environ 2 milliards de dollars le coût de chaque tranche de 10 000 soldats supplémentaires²². D'après cette estimation, on peut raisonnablement penser que l'ajout de 28 000 militaires, conformément à la recommandation du Comité, entraînerait des coûts supplémentaires d'au moins 6 milliards de dollars par année.

Le coût du personnel ne sera évidemment pas aussi élevé si le gouvernement s'en tient à sa promesse électorale de porter à 75 000 membres seulement l'effectif total des Forces armées, laquelle promesse, selon le Comité, devrait lui coûter autour de 2,6 milliards de dollars annuellement. Le Comité est cependant convaincu que le gouvernement finira par se rendre compte que l'augmentation annoncée est loin d'être suffisante pour que le Canada dispose de forces militaires saines et stables, et capables de soutenir la cadence opérationnelle des dernières années.

Le Comité a choisi de se concentrer pour cette étude sur la Force régulière, mais il n'en estime pas moins que la Force de réserve continuera de jouer un rôle important au sein des Forces canadiennes.

En plus des coûts supplémentaires associés à l'élargissement des effectifs militaires, le Comité croit que les Forces devront aussi assumer des coûts de recrutement et de maintien en poste nettement plus élevés si elles veulent :

- a. grossir les effectifs pour les faire passer à 90 000 militaires;
- b. garder en poste le personnel qui approche l'âge normal de la retraite;
- c. remédier au manque de personnel dans les groupes professionnels spécialisés.

²² Le Comité fonde cette estimation sur un calcul sommaire d'ordre de grandeur qui établit à entre 150 000 \$ et 200 000 \$ le montant à déboursier pour chaque militaire de plus au sein des Forces canadiennes, si l'on tient compte du salaire, des avantages sociaux, des soins de santé, de l'entraînement, de la trousse personnelle, du logement et de l'espace de travail.

La priorité n° 1 du gouvernement

L'augmentation des effectifs à 90 000 entraînera des coûts de recrutement considérablement plus élevés. Les Forces devront attirer des bassins plus importants de candidats comme jamais elles ne l'ont fait depuis des décennies. Et pour convaincre autant de jeunes gens de rejoindre les rangs des Forces canadiennes, il faudra déployer des efforts sans précédent et recourir à des solutions originales, ce qui, dans chaque cas, coûtera de l'argent.

Le maintien en poste du personnel qui approche l'âge normal de la retraite coûtera aussi considérablement plus cher dans les prochaines années. Comme le Comité l'a écrit dans son dernier rapport, *Un Canada diminué*, les Forces sont confrontées à une pyramide démographique parce qu'une grande partie de leurs effectifs approche l'âge d'admissibilité à la retraite. Bon nombre de ceux qui sont prêts à partir possèdent des connaissances et une expérience précieuses dont les Forces peuvent difficilement se passer, en particulier en ce moment, alors qu'elles cherchent à grossir leurs rangs. Toutefois, pour retenir ces gens de qualité, il faudra sans doute recourir à des incitatifs, et cela, encore une fois, coûtera de l'argent.

La solution au manque de personnel et à la surcharge de travail dans les groupes professionnels spécialisés contribuera elle aussi à l'augmentation des coûts du personnel²³. La crise au chapitre du personnel perdurera au sein des Forces canadiennes tant et aussi longtemps que celles-ci ne s'attaqueront pas à l'insuffisance de personnel dans les groupes professionnels spécialisés.

Pour remédier à ce problème, il faut inciter un grand nombre de candidats exerçant des professions très recherchées – par exemple, des médecins, des dentistes et des mécaniciens – à choisir les Forces; et réciproquement, il faut convaincre les personnes exerçant de telles professions de ne pas quitter les Forces en emportant avec elles leur expertise. On devra donc faire usage d'incitatifs dans les deux cas.

L'augmentation de la capacité des Forces canadiennes à offrir à leurs officiers une éducation postsecondaire, universitaire et universitaire supérieure (dont il sera question dans le prochain rapport) entraînera elle aussi des coûts.

²³ Voir les informations plus détaillées à ce sujet à la Partie III.

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012 - I	
COÛTS DU PERSONNEL EN 2011-2012	COÛT APPROX.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectifs actuels de 62 000 militaires et employés civils 	7,7 milliards \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectifs supplémentaires de 28 000 militaires <i>(conformément à la recommandation du Comité visant à doter les Forces d'un effectif autorisé de 90 000 militaires)</i> 	3 milliards \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coûts accrus de recrutement et de maintien en poste <i>(conformément à la recommandation visant à remédier à l'insuffisance de personnel dans les au problème des groupes professionnels trop souvent mis à contribution et à relancer le recrutement)</i> 	Indéterminés
COÛT TOTAL - PERSONNEL	10-13 milliards \$

Dépenses d'immobilisations

Victime pendant des années d'une insuffisance de fonds, le ministère de la Défense nationale a pris un sérieux retard dans le remplacement de ses équipements et l'acquisition de nouvelles capacités. Il doit maintenant s'attaquer à une longue liste d'onéreux projets de remplacement, de construction ou d'achat d'équipements ou d'immobilisations, allant des navires aux aéronefs, en passant par des camions, des blindés et des immeubles, ce qui explique pourquoi le poste de dépenses nécessitant la plus grosse augmentation est celui des immobilisations.

L'an dernier, le Ministère a consacré 16,7 % de son budget aux dépenses d'immobilisations²⁴. Dans *Un Canada diminué*, le Comité soulignait que ce n'est pas suffisant pour éviter une dégradation des biens d'équipement et de l'infrastructure. La dernière année, une année plutôt typique, a mis en évidence un cycle qu'on ne peut plus laisser se poursuivre.

²⁴ Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2004-2005*.

La priorité n° 1 du gouvernement

Le Ministère tente depuis des années d'augmenter ses dépenses en biens d'équipement et dans les infrastructures, sans trop de succès. Il a même essayé, en 1999, d'officialiser l'indexation de ses dépenses en immobilisations en fonction de l'ensemble des dépenses de la défense. Dans *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*, le Ministère s'était accordé un délai de cinq ans pour se doter d'une structure de défense « viable et à la mesure de nos moyens²⁵ ». Pour parvenir à ce résultat, on devait consacrer au moins 23 % de l'ensemble du budget annuel de la défense aux biens d'équipement. Le *Guide de planification de la Défense 2000* a commencé par fixer un objectif intermédiaire de 21 %, qui devait être atteint en avril 2004. Le ministère de la Défense nationale n'est jamais passé près de l'atteindre²⁶.

Le sous-ministre adjoint (Matériel), M. Alan Williams, a fait la déclaration suivante devant le Comité en novembre 2004 :

« Nous devons à la fois payer les salaires du personnel, financer les infrastructures, acheter de nouveaux équipements et entretenir le reste du matériel. Les décisions sont prises en fonction des priorités. [Les dépenses en biens d'équipement sont souvent celles qui sont négligées] parce qu'il faut que le personnel soit rémunéré, que les équipements soient entretenus, que le personnel soit logé et que les équipements soient entreposés dans des installations adéquates. Par conséquent, il est normal que le gros du budget soit attribué aux priorités ».²⁷

La façon raisonnable de redresser la situation sur le plan du financement, de remettre en état les principaux systèmes d'armes, de rétablir les capacités des Forces et de simplifier les plans d'acquisitions importantes, consisterait à se fixer un objectif précis et ambitieux pour le renouvellement des biens d'équipement, sous forme de pourcentage de l'ensemble des dépenses ministérielles.

Le Comité approuve l'objectif de 23 % précisé dans la *Stratégie 2020*, mais cette amélioration ne sera pas suffisante en raison de la détérioration constante des équipements et des infrastructures. Pour le bien de l'organisation, il faudrait

²⁵ Ministère de la Défense nationale, *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020*.

²⁶ Bureau du vérificateur général, *Rapport d'octobre 2000*, Suivi du Chapitre 4 du rapport de 1998 sur les grands projets d'acquisition de biens d'équipement, accessible à l'adresse suivante : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/0016cf.html>.

²⁷ Témoignage d'Alan Williams, sous-ministre adjoint (Matériel), *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (1^{er} novembre 2004), accessible à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/defe-f/02ev-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76

consacrer environ 25 % du budget au remplacement des biens d'équipement et des infrastructures. Le Comité estime même qu'il serait préférable, pour le moment, de viser un objectif de 30 %.

Pourquoi? Tout d'abord, parce que les Forces canadiennes ont une longue pente à remonter. Pendant les sept années ou presque qui ont suivi la publication de *Stratégie 2020*, les Forces ont continué de souffrir d'une sous-capitalisation. Depuis ce temps, leurs capacités n'ont cessé de se détériorer : on n'a qu'à songer à la disponibilité de l'aéronef de transport Hercules, aux nombreuses années de service des destroyers de la Marine ou à l'état de l'infrastructure de base.

Dans *Un Canada diminué*, par exemple, le Comité établissait à plus de 200 millions de dollars annuellement les fonds supplémentaires tiré du budget de fonctionnement et d'entretien que le gouvernement devrait consacrer à la réparation et à la réfection des infrastructures des Forces.

Ce sous-financement chronique a causé un retard énorme au niveau de l'entretien qui, plus souvent qu'autrement, ne fait qu'accélérer la détérioration des routes, immeubles et autres infrastructures au point où il n'est plus rentable de les réparer. Il faudrait à tout le moins trouver des fonds pour effectuer l'entretien courant nécessaire et ainsi arrêter cette détérioration des infrastructures. En vérité, cependant, il y aurait lieu également de trouver de l'argent frais pour rebâtir et remplacer des infrastructures qui, à cause de leur âge ou par négligence, ont passé le point de non-retour.

Les navires, aéronefs et véhicules des Forces canadiennes se trouvent eux aussi à peu près dans la même situation. Parce qu'on a tardé ou négligé de faire les mises à niveau ou les remplacements nécessaires, une partie beaucoup trop grande de cet équipement ne peut plus être entretenue ni utilisée pour les opérations parce qu'elle est devenue désuète.

On ne peut procéder au remplacement de l'équipement que dans certaines conditions, par exemple lorsque ce dernier n'est plus en mesure de contrer les menaces, lorsqu'il est dépassé au plan technologique ou lorsque son fabricant n'est plus en mesure d'en assurer le maintien (lorsqu'il est difficile et coûteux d'obtenir des pièces de rechange). Toutes ces conditions sont réunies actuellement.

Pour que le Ministère arrive à se sortir du borbier dans lequel il se trouve, il va devoir dépenser plus que la normale au chapitre des immobilisations. Voilà

La priorité n° 1 du gouvernement

pourquoi le Comité recommande que le gouvernement fournisse suffisamment de fonds au Ministère pour qu'il consacre 30 % de son budget aux dépenses en immobilisations d'ici 2011-2012.

En consacrant un pourcentage fixe du budget aux biens d'équipement et aux infrastructures, le Ministère pourrait jouir d'un autre avantage : la mise en place d'un régime de dépenses stable et prévisible. Cela lui permettra de planifier plus efficacement l'acquisition de nouveaux équipements militaires et le renouvellement de l'infrastructure quand il en aura besoin. Les Forces canadiennes pourront établir des calendriers de dépenses les plus économiques possibles et elles n'auront plus à jongler avec l'ordre de priorité des projets pour essayer de tirer le meilleur parti des rares dollars disponibles.

Détails

Voici la liste des principaux projets d'acquisitions de biens d'équipement qui vont devoir être réalisés au cours des 15 prochaines années, si le gouvernement veut donner suite aux recommandations du Comité.

Les coûts et les besoins d'équipement ont été établis en fonction d'un effectif de 90 000 membres.

Coût estimatif de l'équipement considéré prioritaire par le Comité 2006 – 2025²⁸		
NOM DU PROJET	Nombre estimatif requis²⁹	COÛT ESTIMATIF DU COMITÉ
Navires de soutien interarmées	4	2 800 000 000 \$
Navires de transport maritime stratégique	4	4 000 000 000 \$
Programme de prolongation de durée des frégates	12	3 000 000 000 \$
Navires de combat de classe unique ³⁰	18-20	15 000 000 000 \$ - 30 000 000 000 \$

²⁸ Il s'agit de chiffres très approximatifs destinés uniquement à donner une idée de l'ampleur des projets à venir. Ces estimations représentent les coûts d'acquisition et la liste peut inclure ou non une partie des coûts d'opérations et d'entretien qui pourraient être inclus dans le projet et représenter environ 30 p. 100 des totaux ci-dessus.

²⁹ Le Comité fournit ces chiffres à titre d'illustration de ce que le gouvernement pourra obtenir en contrepartie des sommes indiquées. Si le gouvernement décidait de ne pas faire l'acquisition des quantités indiquées par le Comité, le coût estimatif changerait.

PARTIE II

Questions d'orientation

Programme de prolongation de durée des sous-marins	4	160 000 000 \$
Projet d'équipement intégré du soldat	--	500 000 000 \$
Projet de capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance de la Force terrestre	--	1 000 000 000 \$
Artillerie	80	900 000 000 \$
Véhicule de reconnaissance blindé léger	200	650 000 000 \$
Camions, poids moyen	2 900	1 430 000 000 \$
Camions, poids léger	4 700	910 000 000 \$
Acquisition de nouveaux avions de transport aérien stratégique	6-8	2 800 000 000 \$
Remplacement des aéronefs de transport tactique Tactical	20-25	4 300 000 000 \$
Achèvement de la modernisation des aéronefs de patrouille maritime Aurora	18	1 000 000 000 \$
Achèvement de la modernisation des CF-18	80	560 000 000 \$
Hélicoptères de transport moyen ou lourd	16-20	2 000 000 000 \$
Remplacement des aéronefs de recherche et sauvetage à voilure fixe	20-24	1 500 000 000 \$
Véhicules aériens télépilotés interarmées	--	500 000 000 \$
Projet d'hélicoptère maritime	28	3 000 000 000 \$
Nouvelle génération de chasseurs ³¹	--	7 000 000 000 \$ - 15 000 000 000 \$
TOTAL PARTIEL		53 010 000 000 \$ - 76 010 000 000 \$

L'estimation du coût total de l'équipement établie par le gouvernement pour les décennies à venir est probablement inférieure à celle du Comité. C'est en partie parce qu'il a l'intention de réduire la commande de certaines pièces d'équipement, par exemple, le navire de soutien interarmées. Il prévoit commander trois de ces navires alors que le Comité en recommande quatre pour les motifs invoqués à la Partie IV.

Outre les priorités mentionnées par le Comité, le gouvernement prévoit également entreprendre les projets importants suivants pour lesquels le Comité fournit une estimation des coûts :

³⁰ La plus grosse partie des coûts de ce projet pourrait ne pas se réaliser d'ici 2025 si le gouvernement s'en tient au calendrier actuel pour faire l'acquisition des navires de combat de classe unique. Le Comité croit que le gouvernement devrait les acheter plus tôt et en plus grand nombre que ce qu'il prévoit actuellement.

³¹ Le coût estimatif de 15 milliards de dollars pour la prochaine génération de chasseurs est un chiffre approximatif seulement.

La priorité n° 1 du gouvernement

Coût estimatif des projets d'acquisition d'équipement additionnel du gouvernement en cours		
NOM DU PROJET	Nombre estimatif requis	COÛT ESTIMATIF DU COMITÉ
Brise-glaces armés	3	3 450 000 000 \$
Système de canon mobile		1 170 000 000 \$
Véhicule des effets multi-mission		950 000 000 \$
TOTAL PARTIEL		5 570 000 000 \$ Minimum

Par conséquent, le Comité prévoit que les coûts probables des plus importants projets d'acquisition de matériel par les Forces canadiennes seront de l'ordre de 58 à 81 milliards de dollars au cours des deux prochaines décennies.

Total partiel des priorités du Comité	53 010 000 000 \$ 76 010 000 000 \$
Total partiel des autres projets du gouvernement	5 570 000 000 \$
TOTAL	58 580 000 000 \$ - 81 580 000 000 \$

Il y a lieu de souligner que les chiffres ci-dessus ne représentent pas le coût total de tous les projets d'immobilisations des Forces canadiennes. Il s'agit simplement d'une liste du matériel le plus lourd.

La liste n'inclut pas la multitude de projets d'acquisition du matériel de moindre envergure. Pour avoir une idée de l'ampleur de ces derniers, il suffit de prendre en considération le fait que les 13 plus importants projets d'immobilisation du ministère de la Défense nationale ont utilisé environ 55,3 p. 100 du total du budget du ministère consacré aux biens d'équipement en 2005-2005³².

La liste n'inclut pas non plus les projets de construction d'infrastructures que le ministère devra entreprendre. Les priorités du gouvernement telles que la construction d'un port en eau profonde et d'un centre d'entraînement dans l'Arctique, le déplacement d'unités de réaction rapide vers les côtes est et ouest,

³² Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars 2004-2005* (février 2005), 55 : http://www.admfincs.forces.gc.ca/financial_docs/Msood/2004-2005/MSOOD04_b.pdf.

l'installation d'un bataillon aéroporté à Trenton ou la création de bataillons territoriaux exigeront l'engagement de sommes considérables. Le Comité se penchera sur ces priorités dans son prochain rapport.

Le Comité reconnaît que les Forces canadiennes sont en train d'élaborer un plan des capacités de défense, qui doit normalement consister en une liste complète des capacités dont doivent disposer nos Forces armées et, par conséquent, de l'équipement dont elles ont besoin pour pouvoir exécuter les missions précisées dans l'Énoncé de la politique de défense et celles qui découlent des promesses électorales du nouveau gouvernement. Cette liste revêt une importance cruciale. Une fois qu'elle aura été définitivement établie, le gouvernement devra l'examiner sérieusement et s'en inspirer pour concevoir un plan de changement.

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012- II	
DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS EN 2011-2012	COÛT APPROX.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réfection des infrastructures <i>(conformément à la recommandation du Comité concernant le respect des lignes directrices du Conseil du Trésor applicables à l'entretien et au remplacement des infrastructures)</i> 	500-750 millions \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvel équipement majeur <i>(conformément à la recommandation énoncée à la Partie 4 concernant la nécessité d'accroître sans délai les capacités des Forces canadiennes)</i> 	6-9 milliards \$
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres besoins en biens d'équipement 	4-6 milliards \$
COÛT TOTAL - IMMOBILISATIONS	10-15 milliards \$

Fonctionnement et entretien

Puisque les Forces canadiennes s'appêtent à connaître une période de croissance, il est important de se rendre compte que l'acquisition de nouveaux équipements, la construction de nouveaux bâtiments et l'enrôlement de nouveaux membres s'accompagnent de nombreux coûts récurrents.

Les coûts d'acquisition ou de construction ne sont que la pointe de l'iceberg quand on considère l'ensemble des coûts de l'équipement. Les pièces de rechange, les

La priorité n° 1 du gouvernement

réparations, l'instruction, les mises à niveau des logiciels et du matériel et même le processus de réforme ajoutent au coût global du cycle de vie de l'équipement.

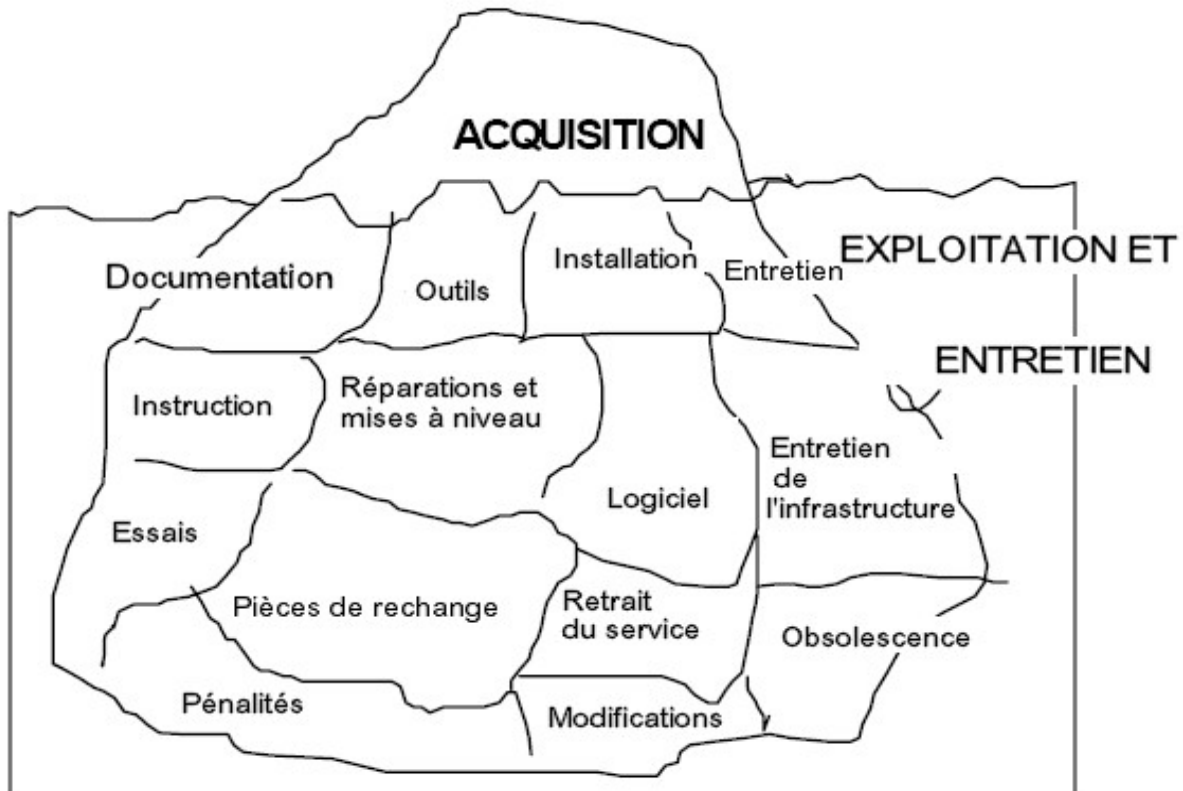


Figure 3 – L'iceberg que représente le coût global du cycle de vie de l'équipement. Le coût d'acquisition est le plus visible. Source : « A Particular Aspect Of Decide Bid Decision Support System : Modelling of Life-Cycle Processes and Costs », document présenté à la IEEE Conference on Systems, Man and Cybernetics, qui s'est déroulée à Orlando (Floride), du 12 au 15 octobre 1997.

Disponible à : <http://www.esi2.us.es/prima/Papers/mac97.pdf> (Dernière visite: 13 juin 2006)

Sous-financement des activités de fonctionnement et d'entretien par les gouvernements successifs

Les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa au cours des 25 dernières années n'ont pas vu dans ces coûts une des causes de la situation où se trouvent actuellement les Forces canadiennes.

Les crédits insuffisants dans les comptes d'approvisionnement national empêchent les Forces de se procurer toutes les pièces dont elles ont besoin et les ont souvent

obligées prendre des pièces sur un navire, un aéronef ou un véhicule pour les installer sur un autre navire, un autre aéronef ou un autre véhicule, afin de rendre ceux-ci opérationnels³³. On prenait à un, ne serait-ce que temporairement, pour donner à l'autre. Cela augmentait l'usure des pièces et occupait outre mesure les techniciens déjà en nombre insuffisant.

Le sous-financement de l'entretien de l'infrastructure a un impact similaire. Le coût des travaux d'entretien et de réparation de l'infrastructure qui ont été reportés entre 2000 et 2004 seulement s'élève à près d'un milliard de dollars (il a été question précédemment de la réparation). Cela signifie que des travaux d'entretien préventif de moindre priorité d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars n'ont pas été effectués au cours de cette période. Or, quand on néglige l'entretien préventif, l'équipement et les infrastructures se détériorent plus rapidement et il faut les remplacer plus vite.

Les Forces canadiennes doivent investir dans le fonctionnement et l'entretien beaucoup plus qu'elles ne l'ont fait dans le passé afin de combler les lacunes à ce chapitre.

La hausse des coûts de fonctionnement et d'entretien s'expliquera par :

- la nécessité de remédier au problème de sous-financement chronique de l'approvisionnement national;
- l'augmentation de la taille de l'effectif des Forces canadiennes pour le faire passer à 90 000 militaires, comme le recommande le Comité;
- l'accroissement des capacités des Forces, comme le recommande le Comité (au Chapitre 4);
- le niveau accru des dépenses de fonctionnement et d'entretien du nouvel équipement de pointe;
- la hausse des niveaux de disponibilité opérationnelle promise dans l'Énoncé de la politique de défense et recommandée également par le Comité (au Chapitre 4);

³³ Le programme d'approvisionnement national (AN), un sous-élément du compte d'opérations et maintenance (O&M) du ministère de la Défense nationale (MDN), représente la partie du Programme des services de Défense (PSD) allouée à l'acquisition central de matériel et de services (à l'exclusion des biens immobiliers) nécessaires au soutien de l'équipement, des services et des systèmes dans l'inventaire du MDN.

La priorité n° 1 du gouvernement

- l'accroissement du nombre de missions auxquelles les Forces canadiennes devront sans doute prendre part dans les prochaines années.

Voilà pourquoi le Comité croit que certains des coûts actuels sont excessifs car l'équipement est vieux et exige un entretien plus intensif et plus fréquent. L'achat de nouvel équipement devrait atténuer ces coûts en partie.

Il ne suffit pas d'acheter de nouveaux équipements

En mai 2006, au cours de son témoignage devant le Comité, le ministre de la Défense nationale Gordon O'Connor a déclaré ce qui suit :

« Par exemple, lorsque nous allons remplacer la flotte actuelle de Hercules, dont l'entretien nous coûte plus de 400 millions par an, vous allez constater que la nouvelle flotte, quelle qu'elle soit, va coûter moins cher en entretien. Ce genre de situation modifie l'équilibre entre l'opérationnel et l'entretien.

[...] mais l'entretien de nos camions intermédiaires nous coûte très cher. Au fur et à mesure de leur remplacement, leur coût d'entretien va diminuer.

Les problèmes d'exploitation et d'entretien sont souvent attribuables à un matériel désuet dont l'entretien nous coûte une fortune. Dès que nos projets d'immobilisation vont s'amorcer, cet équilibre va changer. La situation devrait s'améliorer à l'avenir, non pas parce qu'on va dépenser davantage, mais parce qu'on va améliorer l'entretien et la qualité du matériel. »³⁴

Le Comité trouve discutables les propos du ministre. En 2004, le sous-ministre adjoint (Matériel) de la Défense nationale, Alan Williams, avait indiqué ceci au cours de son témoignage :

« De façon générale, on croit que les coûts d'entretien des nouveaux équipements sont inférieurs aux coûts d'entretien d'équipements qui ne sont pas neufs. En fait, c'est l'inverse qui se produit, car les coûts des nouveaux équipements doublent ou

³⁴ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, le 8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca...>

triplent par rapport aux équipements anciens. Sur le plan technologique, ces équipements sont beaucoup plus complexes et requièrent un entretien et des mises à jour sur leurs logiciels d'avant-garde ».³⁵

Le Comité pense qu'il serait imprévoyant de se doter d'un plan de réduction des dépenses de fonctionnement et d'entretien fondé uniquement sur l'acquisition de nouveaux équipements, qui coûte souvent tout aussi cher, sinon plus, que le maintien des équipements existants.

Une augmentation des dépenses de fonctionnement et d'entretien, en chiffres absolus, permettra aux Forces canadiennes de donner suite à bon nombre des plaintes exprimées au Comité, notamment au sujet des pièces de rechange inadéquates, de la nécessité de partager l'équipement et du nombre insuffisant d'heures de vol et de jours passés en mer pour pouvoir former adéquatement les pilotes et le personnel d'équipage.

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012 - III	
Coûts de fonctionnement et d'entretien en 2011-2012	COÛTS APPROX.
▪ Coûts actuels de fonctionnement et d'entretien	4,3 milliards \$
▪ Coûts accrus de : <ul style="list-style-type: none"> - Régler le problème de l'approvisionnement national - Maintenir un niveau de préparation élevé et entretenir l'équipement d'un effectif plus important - Entretien de l'équipement moderne - Tenir davantage d'exercices d'entraînement 	4-7 milliards \$
COÛT TOTAL – FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN	8-11 milliards \$

³⁵ Témoignage du sous-ministre adjoint (Matériel) Alan Williams, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, 1^{er} novembre 2004. Disponible à : http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/02ev-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76.

La priorité n° 1 du gouvernement

Subventions et contributions législatives

Les subventions et les contributions législatives sont un amalgame de fonds non discrétionnaires prescrits par la loi. Elles consistent principalement en des contributions à l'OTAN et à des groupes universitaires. Les subventions accordées à l'OTAN représentent la grande majorité des dépenses en la matière et on peut s'attendre à ce qu'elles progressent en proportion de l'augmentation de la taille des Forces canadiennes.

Décomposition du budget du MDN prévu par le Comité pour 2011-2012 - IV	
COÛTS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES EN 2011-2012	COÛTS APPROX.
▪ Contributions dictées par la loi <i>(conformément à la recommandation du Comité concernant les organismes internationaux comme l'OTAN)</i>	1,1 – 1,5 milliards
▪ Élargissement des programmes universitaires et connexes <i>(voir le prochain rapport du Comité)</i>	200-250 millions
COÛT TOTAL – SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	1,3-2 milliards

L'importance d'un budget de 25 à 35 milliards de dollars par rapport à la taille de l'économie du Canada et aux dépenses des autres pays

Si le budget de la défense de cette année était de 25 à 35 milliards de dollars, il représenterait entre 1,94 et 2,7 % du PIB.

Certes, si nous dépensions une telle somme *cette année*, cela constituerait un montant fort élevé pour la défense du pays. Nous figurerions alors parmi ceux de nos alliés qui dépensent le plus pour la défense.

Le Comité n'envisage toutefois pas cette hausse pour cette année. Il croit plutôt que le budget du ministère de la Défense doit grimper à au moins 25 à 35 milliards de dollars d'ici 2011-2012 pour que les Forces canadiennes mènent à terme leur expansion et portent leur effectif au niveau recommandé par le Comité, c'est-à-dire à 90 000 militaires, et aussi pour qu'elles poursuivent résolument leur

transformation et commencent à recevoir le nouvel équipement. Selon nous, le gouvernement doit augmenter de quelques milliards ses prévisions pour 2011-2012.

Il est impossible de savoir quel sera alors le rapport entre ce montant et la taille de l'économie du Canada. Pour les économistes, une période de cinq ans représente une éternité. Toutefois, si on présume que l'économie va croître au même rythme que celui observé au cours des cinq dernières années, une somme de 25 à 35 milliards de dollars n'est pas déraisonnable par rapport à la taille prévue de l'économie canadienne. Le Comité estime qu'en 2011-2012, ce montant représentera entre 1,58 % et 2,21 % de notre PIB³⁶.

Cette proportion est semblable à celle des dépenses militaires d'autres pays comme le nôtre, par rapport à la taille de leur économie et par habitant.

	DÉPENSES MILITAIRES PAR HABITANT (\$ CAN)	DÉPENSES MILITAIRES EN % DU PIB
Canada 2005 ³⁷	343 \$	1,01 %
Canada 2011-2012 <i>(en fonction d'un budget du MDN de 25 milliards \$)</i>	757 \$	1,58 %
Canada 2011-2012 <i>(en fonction d'un budget du MDN de 25 milliards \$)</i>	1 060 \$ ³⁸	2,21 %
Royaume-Uni	903 \$	2,29 %
Pays-Bas	658 \$	1,52 %
Australie	648 \$	1,98 %
États-Unis	1 733 \$	3,96 %

L : 'Annexe IV brosse un tableau encore plus détaillé des dépenses consacrées à la défense par d'autres pays.

³⁶ C'est bien connu, les prévisions économiques sont imparfaites. Ce chiffre se fonde sur un certain nombre d'hypothèses, la plus importante étant que l'économie continuera de croître au rythme prévu dans *La mise à jour économique et financière 2005*, cette année et les deux années suivantes, et que cette croissance se maintiendra jusqu'en 2011-2012. Source : Ministère des finances, « Chapitre 4 – Projections économiques et financières quinquennales du secteur privé », *La mise à jour économique et financière 2005* (octobre 2005), accessible à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/ec2005/ec/ecc4f.html>.

³⁷ Institut international d'études stratégiques, *The Military Balance 2006*, Londres, Oxford University Press, 2006.

³⁸ Ce chiffre se fonde sur l'hypothèse que la population du Canada sera d'environ 33 millions d'habitants en 2011-2012. Pour plus de détails sur les dépenses des autres pays, voir l'Annexe X.

La priorité n° 1 du gouvernement

La comparaison avec d'autres pays n'est pas utile pour établir le montant du budget consacré à la défense. Il est préférable en effet de déterminer ce dont les Canadiens ont besoin pour se protéger et pour contribuer à la stabilité mondiale. Cela dit, il est intéressant de pouvoir se situer par rapport à d'autres pays aux vues similaires. Des dépenses annuelles de 25 à 35 milliards de dollars pour la défense nationale seraient-elles démesurées au sein de la communauté des nations? Non.

Les budgets du ministère de la Défense nationale devraient être établis en fonction de ce qu'on estime être nécessaire pour assurer la sécurité militaire des Canadiens.

D'ailleurs, d'autres pays comparent leurs dépenses aux nôtres. Ce genre de comparaison indique dans quelle mesure un pays est déterminé à défendre ses intérêts sur la scène internationale. Si le gouvernement ne dispose pas des outils qui lui permettraient d'être un acteur dynamique sur la scène mondiale, d'autres pays vont devoir combler le vide. Certains vont s'empressez de le faire et l'influence du Canada sur la scène internationale continuera sans doute de diminuer.

Indexation du budget de la défense : l'avocat du diable

Simplement pour les fins de la discussion, demandons-nous ce qui se passerait si le Canada indexait ses dépenses en matière de défense en fonction de la moyenne des dépenses des autres pays qui jouent un rôle raisonnable de moyenne puissance dans les affaires mondiales. Comme nous l'avons déjà dit, cette méthode vient loin au deuxième rang dans les choix privilégiés par le Comité, qui trouve de loin préférable à cet égard de se fonder sur nos propres besoins.

Mais il peut être révélateur, pour quiconque juge impensable un budget de la défense de l'ordre de 25 à 35 milliards de dollars, de nous comparer aux autres.

Indexation en fonction des pays de l'OTAN

En 2005, les dépenses canadiennes en matière de défense s'élevaient à un peu plus de 1 % du PIB. Parmi les 26 membres de l'OTAN, le Canada, selon le MDN, ne

devançait à ce chapitre que le Luxembourg et l'Islande (qui n'a pas de forces armées)³⁹.

Si le Canada dépensait pour la défense autant que la moyenne des 26 pays de l'OTAN, son budget de la défense représenterait 1,7 % de son PIB. Fait intéressant, les dépenses moyennes de ces pays en matière de défense représentent également à 1,7 % de leur PIB.

Indexation en fonction des pays du G8

Le G8, comme on le sait, est composé des sept principaux pays occidentaux et de la Russie⁴⁰. Le dernier budget moyen de la défense des membres du G8, à l'exception des États-Unis, s'élevait à environ 34,23 milliards de dollars canadiens⁴¹. Les dépenses moyennes par habitant consacrées à la défense par ces pays (en excluant encore une fois les États-Unis), s'établissaient à près de 460 \$ CAN⁴².

Indexation plus générale

Pour éviter d'avoir à retourner au début du présent chapitre pour comparer les dépenses du Canada avec celles d'autres pays qui jouent un rôle raisonnablement actif sur la scène internationale, voici de nouveau le tableau des dépenses militaires par habitant de ces pays, calculées en dollars canadiens :

Royaume-Uni	903 \$
Pays-Bas	658 \$
Australie	648 \$
Canada	343 \$ ⁴³

³⁹ Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition de 2005-2006,

⁴⁰ Il comprend également, outre la Russie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne. Source : Affaires étrangères Canada (<http://g8.gc.ca/members-fr.asp>).

⁴¹ Le budget moyen de la défense des pays membres du G8, à l'exception des États-Unis, était d'environ 98,88 milliards de dollars canadiens.

⁴² En incluant les États-Unis, ce chiffre passe à 619 \$ CAN.

⁴³ Par souci de comparabilité, les quatre montants figurant sur cette liste ont été calculés à partir de données obtenues auprès de l'Institut international d'études stratégiques, dans son document intitulé *The Military Balance 2006* (Londres: Oxford University Press, 2005).

La priorité n° 1 du gouvernement

Certains pays, comme la France et le Royaume-Uni, ont des dépenses militaires qui représentent en moyenne près de 2 % de leur PIB, soit environ le double des dépenses canadiennes. Si le Canada consacrait 2 % de son PIB à la défense cette année, ses investissements totaux s'élèveraient à environ 30 milliards de dollars, soit près du double de son budget de défense actuel.

Tout cela pour dire que, peu importe que l'on se fonde sur les besoins des Canadiens ou sur une comparaison avec les dépenses d'autres pays comme le nôtre, il est raisonnable de la part du Comité d'envisager un budget de défense s'établissant entre 25 et 35 milliards de dollars d'ici 2011-2012.

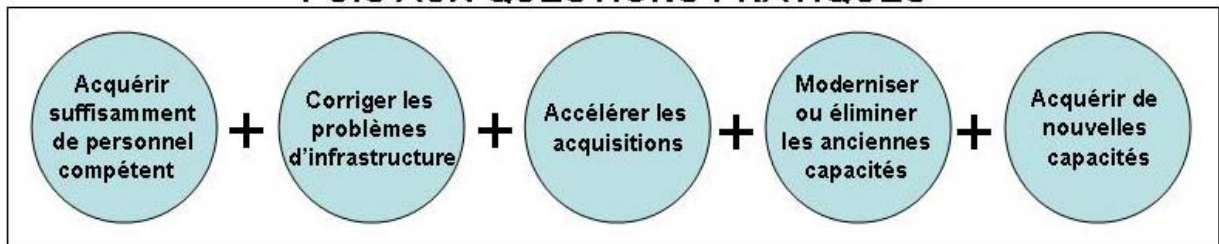
Le Comité recommande :

- 1. Que le budget de la défense canadienne soit établi en fonction d'une réflexion à plus long terme sur les besoins de sécurité des Canadiens, plutôt que dans le but de remédier temporairement aux pénuries de main-d'œuvre et au vieillissement de l'équipement.**
- 2. Que le gouvernement porte le budget du ministère de la Défense nationale à entre 25 et 35 milliards de dollars d'ici 2011-2012, afin que les Forces canadiennes soient mieux en mesure de protéger les Canadiens et leurs intérêts au pays et à l'étranger, mais aussi de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.**
- 3. Que, chaque année, au moins 30 % du budget de la défense soit consacré aux dépenses d'équipement, afin que les Canadiens servant leur pays disposent de l'équipement dont ils ont besoin pour exécuter adéquatement leurs fonctions, et aussi pour atténuer autant que possible les risques pour leur vie.**
- 4. Que le gouvernement annule immédiatement les engagements pris par le Comité d'examen des dépenses qui touchent le ministère de la Défense nationale et veille à ce que ce dernier ait pleinement accès à la somme originale de 12,8 milliards de dollars sur cinq ans que lui a accordée le gouvernement précédent, ainsi qu'au montant supplémentaire de 5,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années promis par le gouvernement actuel.**

PARTIE III

Questions pratiques

PUIS AUX QUESTIONS PRATIQUES



CHAPITRE 1

Réunir davantage de personnel compétent

Le Comité rend fréquemment hommage à l'ingéniosité, à la ténacité et à la vaillance des membres des Forces canadiennes. Il est très conscient du fait que les Forces sont pleines d'excellentes personnes!

Mais il ne suffit pas d'avoir du bon personnel pour accroître l'efficacité des Forces canadiennes. Il faut avoir *assez* de bon personnel. Autrement, on en vient trop souvent à l'épuisement, voire à l'échec.

Maintenant que la pause opérationnelle de deux ans est terminée, les membres du Comité ne croient pas que nos effectifs militaires actuels puissent garder longtemps la cadence opérationnelle qui leur sera imposée.

Au bout de dix années de surmenage marquées par une succession de déploiements, le personnel a frôlé l'effondrement en 2004, ce qui a incité l'ancien gouvernement à enfin édicter une pause opérationnelle pour traiter les symptômes évidents d'années d'efforts déployés pour en faire trop avec trop peu. Les Forces canadiennes étaient rendues à bout.

Avant la pause, les Forces devaient constamment affecter quelque 4 000 militaires simultanément à différentes missions menées à l'étranger⁴⁴. Le chef d'état-major de la Défense a déclaré, lors de son témoignage devant le Comité, n'avoir pas lieu de croire que l'on en attendrait moins des Forces au cours des années à venir que pendant les années 1990⁴⁵. L'Énoncé de la politique de défense va dans le même sens⁴⁶.

⁴⁴ Cette situation remonte au début des années 1990, quand le Canada a commencé à accepter d'importants engagements pour soutenir les Nations Unies, particulièrement dans les Balkans, au moment même où il réduisait la taille des FC. La cadence opérationnelle est demeurée élevée pendant la majeure partie de la décennie.

En 1999-2000, le Canada avait de lourds engagements au Kosovo, au Timor-Oriental et en Érythrée. Il a envoyé un groupe-bataillon d'infanterie en Afghanistan en 2002 et utilisé en rotation 14 navires en Asie du Sud-Ouest, dans le cadre de l'opération APOLLO. Nos militaires sont retournés en Afghanistan en 2004, en tant qu'élément de la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN à Kaboul.

⁴⁵ Général R.J. Hillier, témoignage devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (30 mai 2005), disponible en ligne à http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/22mn-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76.

⁴⁶ Selon l'Énoncé de la politique de défense, « Le rôle que jouent les Forces canadiennes dans la protection des Canadiens, de leurs intérêts et de leurs valeurs, demeurera essentiel. Les militaires sont déjà très sollicités, sur la scène nationale et internationale, et ces exigences ne diminueront pas. Elles risquent plutôt d'augmenter. »

L'accroissement prévu par le gouvernement : un premier pas dans la bonne direction

En promettant tous deux d'accroître l'effectif des Forces, le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ont reconnu ce manque de personnel. **L'intention du nouveau gouvernement de faire passer à 75 000 le nombre des membres de la Force régulière et à 30 000 celui des membres de la Réserve est certes un pas important dans la bonne direction.** Il s'agit d'un engagement à accroître la Force régulière d'environ 20 % et de la première augmentation de cette taille depuis au moins une génération.

Néanmoins, l'ajout de 75 000 réguliers ne suffira pas à doter les Forces canadiennes du personnel voulu, à court ou à long terme, pour accomplir les nombreuses tâches que leur destine le gouvernement, selon le Comité. Même après les augmentations d'effectif envisagées, il n'y aura toujours pas suffisamment de personnel au sein des Forces canadiennes pour fournir au gouvernement la capacité dont il a besoin pour bien protéger les Canadiens et défendre leurs intérêts.

Quel est l'effectif requis pour protéger le Canada?

De combien de militaires de plus les Forces armées ont-elles vraiment besoin? Le Comité croit que les 75 000 militaires promis par le gouvernement ne suffiront pas, qu'il en faudrait plutôt 90 000. Faites le calcul avec nous.

Comme l'indiquait le Comité dans son dernier rapport, *Un Canada diminué*, les Forces canadiennes fonctionnent avec un effectif de 40 à 45 % moindre que celui dont elles ont besoin pour exécuter le genre de fonctions qui leur ont été confiées au cours de la dernière décennie et qu'il leur faudra sans doute encore accomplir dans les prochaines décennies⁴⁷.

À en juger par les missions et les rôles décrits dans *l'Énoncé de la politique de défense*, il ne fait guère de doute que des exigences opérationnelles accrues seront imposées aux militaires dans les prochaines années. Considérons par exemple les répercussions de notre mission en Afghanistan. C'est une mission très exigeante

Gouvernement du Canada, *Fierté et influence : notre rôle dans le monde – DÉFENSE*, 1, disponible en ligne à http://www.forces.gc.ca/site/reports/dps/pdf/dps_f.pdf.

⁴⁷ Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, *Un Canada diminué* (octobre 2005). Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>. (Dernière visite : 13 juin 2006)

pour nos Forces canadiennes qui limite notre capacité à intervenir ailleurs. Avant d'envoyer des troupes au Darfour, par exemple, on devra s'interroger sérieusement sur l'utilité d'une mission à cet endroit, sur la possibilité d'une intervention sous l'égide des Nations Unies ainsi que sur d'autres facteurs. Le Canada ne devrait pas limiter ses efforts ailleurs parce qu'il est à court d'effectifs en raison du déploiement de 2 300 soldats en Afghanistan.

Le Comité pense que le Canada a besoin d'une capacité militaire suffisante pour pouvoir mener de front deux opérations de la même envergure que celle qui a cours en Afghanistan. Or, il a à peine les moyens actuellement de mener une seule de ces opérations.

Les efforts visant à répondre à ces exigences s'ajouteront à l'énorme projet de restructuration qui s'étalera sur les dix prochaines années.

Il ne faudra pas beaucoup de temps aux 13 000 nouvelles recrues pour se rendre compte qu'elles devraient être 28 000. C'est le nombre de ressources supplémentaires qu'il faudrait pour ramener les équipages des navires de guerre, les unités de combat et les escadrons aériens opérationnels à un niveau fonctionnel, pour redonner vie aux groupes professionnels fortement sollicités, pour ragailardir les ressources d'instruction et pour disposer de suffisamment de personnel pour remplacer les militaires en congé ou en formation.

Le Comité est d'avis que, malgré l'augmentation des effectifs prévue par le gouvernement, les Forces canadiennes ne seront pas en mesure de répondre à ces cinq grandes exigences sur le plan du personnel :

- 1) embaucher suffisamment de personnel dans les groupes professionnels dépourvus;
- 2) regarnir les effectifs des unités existantes;
- 3) réduire la cadence de déploiement du personnel;
- 4) augmenter le nombre de recruteurs;
- 5) doter en personnel les nouvelles capacités.

Examinons ces points un à un.

1) Regarnir les effectifs des unités existantes

Les Canadiens doivent comprendre que leurs Forces armées, qui ont subi une importante cure d'amaigrissement depuis les années 1970, sont encore moins imposantes qu'elles le paraissent. Ordinairement, seulement 83 % de l'effectif total des Forces est disponible pour les opérations⁴⁸. Pour toutes sortes de raisons, il manque presque toujours une personne sur cinq, ce qui complique beaucoup la vie des quatre autres qui, trop souvent, doivent supporter le reste du fardeau.

En raison des réductions de personnel effectuées au cours des années 1990, les unités ont perdu beaucoup de leur souplesse. Leur effectif ne correspond pas toujours au minimum autorisé. Il est fréquemment arrivé que des unités des Forces canadiennes ne disposent pas d'un effectif minimal de personnel autorisé.

Là encore, il faut faire une distinction entre l'effectif minimal autorisé et le nombre de personnes réellement disponibles. Non seulement les unités ne disposent pas, au départ, de leur effectif complet, mais il y a toujours une partie appréciable du personnel qui, pour cause de maladie, de blessure, de perfectionnement professionnel, de congé pour motifs humanitaires ou autres, n'est pas disponible pour remplir des fonctions ou participer à un déploiement opérationnel⁴⁹. Comme il n'y a pas, au sein des unités, de personnel supplémentaire pour prendre la relève, il faut emprunter du personnel à d'autres unités quand vient le temps de mobiliser des troupes.

Lorsque des organisations civiles recrutent du personnel, elles tiennent ordinairement compte du fait qu'une partie de leurs employés doivent s'absenter de temps à autre, soit pour leurs vacances ou pour des raisons de maladie ou de formation. Elles engagent donc du personnel supplémentaire. Le Comité ne croit pas que les Forces canadiennes jouissent d'une aussi grande marge de manœuvre en raison des réductions de leur personnel dans les années 1990.

Dans les organisations civiles, les absences n'entraînent généralement pas les problèmes énormes qu'elles causent aux organisations militaires. En situation de crise, les Forces armées doivent pouvoir disposer rapidement de personnel entraîné et qualifié, et il n'y a pas d'agences de personnel temporaire qui puissent les dépanner.

⁴⁸ Source : Direction des besoins en ressources humaines militaires, ministère de la Défense nationale.

⁴⁹ C'est ce qu'on appelle les « priorités d'affectation ». La théorie veut que certaines unités, comme celles qui sont sur le point d'être déployées, aient un effectif complet tandis que d'autres ne disposeront au départ que de 85 % de l'effectif requis, en raison du nombre de militaires disponibles.

Comme une équipe professionnelle de hockey

Beaucoup se demandent pourquoi, avec un effectif total de 62 000 membres, les Forces canadiennes ne peuvent pas en envoyer plus de 4 000 en mission en même temps.

Comparons l'organisation à une équipe de hockey et son personnel déployé aux joueurs présents sur la glace.

Ces joueurs ne sont pas les seuls membres de l'équipe. Il y en a d'autres sur le banc qui se préparent à sauter sur la patinoire ou qui viennent d'en sortir et qui reprennent leur souffle. Il y a aussi les réservistes, les blessés, les entraîneurs, les soigneurs, les responsables de l'équipement, les dépisteurs, le personnel du bureau de direction, les préposés aux vestiaires, les cuisiniers pour nourrir tout ce beau monde après la partie et les clubs-écoles. Ils forment ensemble l'organisation qu'il faut pour que l'équipe puisse jouer au hockey.

C'est la même chose dans les Forces canadiennes. Le personnel déployé ne constitue qu'une partie de l'organisation. Il remplace les troupes qui viennent d'être rapatriées pour refaire le plein d'énergie, pendant que d'autres s'entraînent pour la prochaine rotation.

L'organisation comprend aussi un chef d'état-major de la Défense, un vice-chef d'état-major de la Défense, les états-majors des différents commandements, le personnel médical, le personnel chargé de l'acquisition et de l'entretien de l'équipement, celui qui s'occupe de l'acquisition des vivres et d'autres fournitures, les spécialistes du recrutement et les instructeurs.

Point à signaler : ceux qui tirent des balles ont besoin de systèmes de soutien beaucoup plus complexes que ceux qui frappent des rondelles.

2) Les groupes professionnels fortement sollicités

La pénurie de personnel dans les différentes unités et capacités des Forces canadiennes est encore plus aiguë chez ce qu'on appelle les « groupes professionnels fortement sollicités ».

Il s'agit de groupes essentiels au fonctionnement des Forces mais dont les effectifs sont bien en deçà des niveaux autorisés. Et comme le secteur privé est lui aussi à court de spécialistes dans ces domaines, il faudra faire appel à des mesures extraordinaires pour combler tous les postes vacants.

Les spécialités qui exigent beaucoup de formation et d'expérience, comme la médecine ou la mécanique, sont souvent les plus touchées. Leurs ressources limitées sont grandement sollicitées⁵⁰. Vu la nécessité de compter sur la participation de ces spécialistes dans la plupart des missions, ceux qui sont disponibles sont souvent obligés de se déployer plus fréquemment que les autres militaires. C'est ainsi qu'ils finissent souvent par s'épuiser, ce qui aggrave le problème, et par quitter plus rapidement les Forces.

Le recrutement et l'instruction devraient viser à prévenir cette situation. Les membres des groupes professionnels fortement sollicités sont souvent ceux qui comptent le plus dans le succès des missions.

En juin 2005, les Forces canadiennes ont recensé quelque 100 groupes professionnels militaires différents, à temps plein et à temps partiel, ayant besoin d'une injection de personnel. Par exemple, on a constaté des pénuries dans les spécialités suivantes : blindés, communications, électronique, logistique et postes de combat⁵¹.

⁵⁰ Divers facteurs peuvent expliquer la pénurie de personnel au sein d'un groupe professionnel, par exemple : perte de popularité passagère d'une profession ou d'un corps de métier, salaires plus intéressants versés ailleurs ou demande accrue de personnel en raison de la création d'une nouvelle capacité ou de l'adoption d'un nouveau mode d'opération.

⁵¹ Voici, selon le ministère de la Défense nationale, certaines spécialités où les Forces armées canadiennes accusent de sérieuses pénuries de personnel : soldat des blindés, génie de combat, chercheur en communications, technicien en systèmes de conduite de tir, soldat d'infanterie, spécialiste du renseignement, technicien de systèmes d'information et de communication terrestres, poseur de lignes, technicien médical, chauffeur de matériel roulant, opérateur d'équipement d'information de combat (Marine), électronicien naval (acoustique), électronicien naval (tactique) et opérateur des transmissions.

Le Comité recommande :

- 5. Que les Forces canadiennes augmentent l'effectif autorisé des groupes spécialisés fortement sollicités afin de s'assurer d'avoir toujours suffisamment de ces spécialistes sous la main et que les unités opérationnelles ne soient jamais gênées dans leur travail par une pénurie de personnel spécialisé capable d'accomplir des tâches techniques importantes, et qu'elles adaptent leur recrutement et leur instruction en conséquence.**

3) Réduire la cadence de déploiement du personnel⁵²

Le Comité n'a pas cessé de commenter le fardeau excessif imposé au personnel militaire depuis ses premiers rapports en 2002. Malgré ce qu'il disait dans *Pour 130 dollars de plus... Mise à jour sur la crise financière des Forces canadienne*, la cadence de déploiement du personnel figure au nombre des principaux problèmes signalés au Comité au cours de ses visites d'un bout à l'autre du pays. La cadence de déploiement englobe à la fois la fréquence et la durée des périodes d'éloignement du domicile pour des missions ou du perfectionnement professionnel.

La pénurie de personnel, surtout dans l'Armée de terre, oblige les militaires à passer des périodes considérables loin de leur lieu de résidence.

Ces affectations temporaires touchent le plus souvent les caporaux-chefs, les sergents, les adjudants et les capitaines, ceux-là mêmes qui commandent les unités opérationnelles.

Cette pratique a un impact regrettable sur la crème des officiers et sous-officiers de nos Forces armées, car on choisit naturellement les plus talentueux pour former les autres. Les meilleurs éléments sont donc ceux dont la vie de famille souffre le plus, ce qui les amène à quitter les Forces. Le fait d'être obligé d'assumer des responsabilités supplémentaires appauvrit la qualité de vie des membres des Forces armées et mène aussi parfois à l'épuisement professionnel.

⁵² On entend par là la fréquence et la durée des périodes d'éloignement du domicile pour l'exercice de fonctions militaires, qu'il s'agisse de missions ou de perfectionnement professionnel.

La priorité n° 1 du gouvernement

Le Comité a pris connaissance d'une nouvelle procédure qui pourrait aider à surveiller et à réduire la cadence de déploiement. Les unités sont maintenant tenues de consigner électroniquement le temps d'éloignement, défini comme toute période de 24 heures ou plus pendant laquelle un soldat, un marin ou un membre de la Force aérienne se trouve en dehors de son lieu de résidence normal pour des raisons autres qu'un congé⁵³. Cette procédure permettra de mesurer la qualité de vie des militaires et aidera à prévenir les superviseurs et les commandants des risques d'épuisement professionnel ou d'autres problèmes semblables.

Le Comité pense qu'il s'agit là d'un moyen intéressant et il surveille la situation pour voir s'il aura une incidence sur la cadence de déploiement du personnel des Forces canadiennes.

4) Un meilleur recrutement, une meilleure instruction

Les réductions de personnel effectuées dans les années 1990 ont démembré les systèmes de recrutement et d'instruction des Forces canadiennes et il faut maintenant les rebâtir.

Le Comité est d'avis que pour porter le nombre de militaires au niveau qui lui semble adéquat et pour augmenter les capacités d'instruction et de perfectionnement professionnel des Forces, il faudra augmenter de beaucoup leur capacité de recrutement et d'instruction.

Les Forces canadiennes, le général Hillier en tête, ont lancé l'Opération *Connection*. Le général Hillier veut faire du recrutement un processus inclusif :

[TRADUCTION] « Le recrutement est l'affaire de tout le monde, et j'ai l'intention de revitaliser notre culture de recrutement. Je compte sur toute la chaîne de commandement pour mener à bien une stratégie de recrutement musclée et de grande envergure. Je m'attends à ce que chaque marin, soldat ou membre de la Force aérienne reconnaisse son rôle en tant que recruteur éventuel des FC, ce qui permettra d'alléger le fardeau du personnel des centres de recrutement en en confiant une partie aux membres de la Force régulière et aux réservistes. Il faut se partager cette tâche ou cette

⁵³ Ministère de la Défense nationale, information fournie à l'attaché de recherche, mai 2006.

responsabilité si on veut vraiment toucher le plus grand nombre possible de Canadiens. »⁵⁴

C'est un bon début mais, en plus de revitaliser la culture de recrutement au sein des Forces, il faudrait affecter plus de personnel aux structures élémentaires de recrutement et d'instruction pour que cette institution acquière la taille voulue.

5) Qui dit plus de capacités dit plus de personnel

Les Forces canadiennes auront aussi besoin d'unités supplémentaires pour s'acquitter de divers rôles qui vont de pair avec les nouvelles capacités promises par le gouvernement durant la campagne électorale et avec les capacités additionnelles réclamées par le Comité (soit plus loin dans le présent rapport ou dans son prochain rapport). Mentionnons :

- a. une nouvelle force opérationnelle permanente de contingence (de manière à ce qu'il y en ait deux au total, soit une sur la côte Est et l'autre, sur la côte Ouest);
- b. une capacité robuste et souple de transport maritime, afin de pouvoir transporter les militaires canadiens et d'appuyer leurs déploiements à l'étranger;
- c. une capacité de transport aérien stratégique;
- d. une nouvelle unité d'élite interarmes pourvue de capacités de transport aérien, qui servira exclusivement de force de réserve stratégique et d'appui à la Deuxième Force opérationnelle interarmées;
- e. des véhicules aériens téléguidés;
- f. le relèvement des exigences de formation professionnelle et la création de centres d'instruction afin d'aider le personnel à satisfaire à ces exigences;
- g. une plus forte présence dans l'Arctique.

⁵⁴ Ordre d'opération n° O 015/06 OP CONNECTION de l'EMD du ministère de la Défense nationale (février 2006), p. 2.

L'essentiel

Selon le Comité :

1. La demande à l'endroit des Forces canadiennes continuera d'être aussi soutenue, sinon plus, qu'elle ne l'était avant la pause opérationnelle, en 2004.
2. Pour alléger le problème des groupes professionnels fortement sollicités, il faudra accroître l'effectif des domaines touchés.
3. Le gouvernement du Canada a le devoir de réduire la cadence vertigineuse à laquelle le personnel des Forces armées était soumis avant la pause opérationnelle.
4. Les capacités de recrutement, d'instruction et de perfectionnement des Forces armées doivent toutes être renforcées.

Le nouveau personnel militaire serait réparti comme suit :

Effectif qualifié en activité actuel	Nombre de militaires 51 704⁵⁵
Dotation en personnel des unités existantes	+ 10 000 (environ)
<ul style="list-style-type: none">▪ Élargir les unités et les groupes professionnels militaires pour créer des niveaux viables et réguliers de cadence opérationnelle et de déploiement du personnel▪ Assurer un niveau adéquat de personnel dans les groupes professionnels militaires très sollicités▪ Doter en personnel le Commandement Canada, le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada, le Commandement des opérations spéciales, le Commandement du soutien opérationnel du Canada et l'État-major stratégique interarmées dans les quartiers généraux	

⁵⁵ Voir l'Annexe VI.

Augmentation des effectifs de recrutement et d'instruction	+ 3 000 (environ)
<ul style="list-style-type: none">▪ Accroître la capacité de recrutement et d'instruction afin de permettre la croissance proposée des Forces armées d'ici 2011-2012▪ Réduire les délais d'attente pour la formation▪ Accélérer le processus de recrutement▪ Faire en sorte qu'on n'ait plus à augmenter le personnel des écoles pendant les mois les plus occupés	
Hausses en vue de l'acquisition de nouvelles capacités	+ 10 000 (environ)
<ul style="list-style-type: none">▪ Voici quelques exemples de nouvelles capacités pour lesquelles il faudra recruter du personnel supplémentaire : force opérationnelle navale à haut degré de préparation, transport maritime stratégique, transport aérien stratégique, habilités des opérations spéciales et unité d'élite interarmes	
TOTAL de l'effectif qualifié en activité nécessaire	75 000

Pourquoi 75 000 militaires qualifiés en activité équivalent-ils à un effectif autorisé de 90 000 personnes?

Pour maintenir un effectif de 75 000 militaires qualifiés en activité, il faut disposer d'un effectif autorisé de 90 000 personnes.

Les Forces canadiennes comptent actuellement environ 64 000 militaires autorisés, dont 54 000 sont qualifiés et capables d'intervenir en tout temps⁵⁶.

L'écart entre ces deux chiffres est normal et inévitable.

Comme on l'a indiqué précédemment, il y a moins de personnel en service que de personnel autorisé, car les militaires s'absentent parfois pour suivre des cours ou

⁵⁶ Statistiques sur le personnel des Forces canadiennes produites le 1^{er} septembre 2005 par le DBRHM 2-3. Le 1^{er} septembre 2005, l'effectif autorisé de la Force régulière s'établissait à 62 181 personnes. Au dernier décompte, le nombre de militaires qualifiés en activité, ou de militaires aptes à l'emploi, s'élevait à 51 704.

La priorité n° 1 du gouvernement

pour soigner des blessures et des maladies, et parce qu'ils ont droit eux aussi à des congés annuels et des congés parentaux.

Pour conserver un niveau de 75 000 militaires qualifiés en activité, il faut maintenir, dans les FC, un effectif de 15 % à 20 % supérieur à ce nombre.

Le Comité recommande :

- 6. Que les Forces canadiennes maintiennent leur effectif régulier à 90 000 membres. C'est le minimum nécessaire pour disposer de 75 000 militaires qualifiés en activité et pour soutenir la cadence des déploiements nécessaires au Canada et à l'étranger pour protéger les citoyens canadiens et défendre leurs intérêts.**

Le besoin de croître plus rapidement

Le Comité croit qu'il faut se pencher sur la pénurie de personnel dans les Forces canadiennes le plus rapidement possible pour alléger le fardeau de ceux qui en font déjà partie et pour s'assurer qu'elles pourront maintenir la capacité dont le gouvernement a besoin pour protéger les Canadiens et défendre leurs intérêts.

Aucun calendrier concernant l'augmentation à 75 000 membres de l'effectif des Forces canadiennes n'a encore été rendu public. D'après le témoignage présenté au Comité le 8 mai 2006 par le ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, l'expansion se fera au cours des cinq prochaines années⁵⁷

Accélérer la croissance

Les Forces canadiennes s'accroissent au rythme du financement qu'elles reçoivent actuellement du gouvernement. Cette expansion est axée sur les ressources disponibles.

⁵⁷ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>. M. O'Connor a dit : « Sous réserve de ce qui se passera à l'avenir, je crois que nous allons pouvoir augmenter de deux à deux fois et de mie le plan des libéraux. » Le gouvernement libéral devait mener à bien son plan de recrutement de 5 000 membres de la Force régulière en cinq ans. Si le recrutement de 13 000 réguliers prévu par le gouvernement actuel va de deux fois à deux fois et demie plus vite, l'expansion devrait aussi pouvoir se faire en cinq ans.

Les membres du Comité ont la certitude que les Forces pourraient s'accroître plus rapidement si elles pouvaient jouir plus vite d'un meilleur financement. Ils sont également convaincus que les forces *devraient* connaître une expansion plus rapide.

Le Comité estime que le gouvernement devrait s'efforcer d'atteindre non seulement sa cible de 75 000 militaires mais aussi notre cible de 90 000 militaires d'ici six ans, ce qui nécessiterait le recrutement net et l'instruction de 2 000 à 6 000 recrues supplémentaires chaque année d'ici 2011-2012.

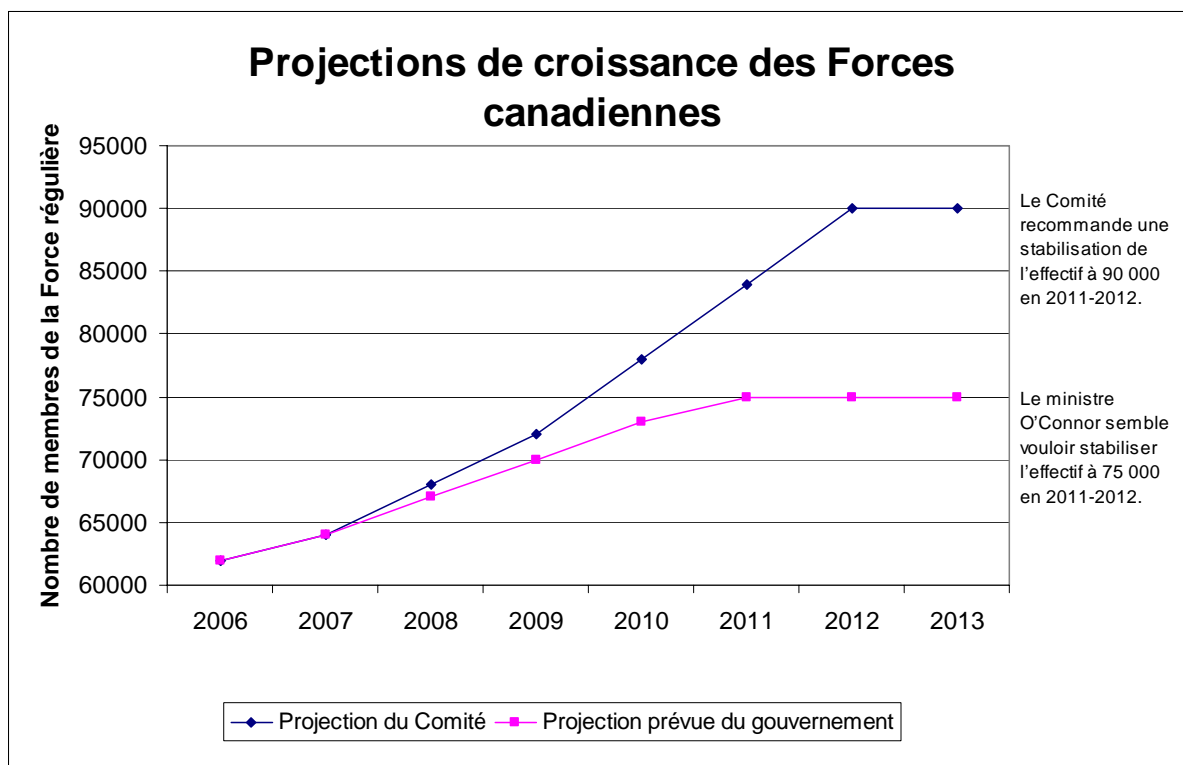


Figure 4 – Le Comité est d'avis que le gouvernement devrait fournir les ressources nécessaires pour porter à 90 000 l'effectif de la Force régulière d'ici 2011-2012.

Le Comité reconnaît d'emblée que l'expansion des Forces représentera un défi de taille, que le nombre des membres soit porté à 75 000 ou encore à 90 000, tel qu'il le recommande. Il s'ensuit que les Forces devront attirer, recruter et former au moins 13 000 nouveaux membres, en plus de ceux dont elles ont besoin chaque année pour maintenir leurs effectifs, ce qui leur posera des difficultés considérables.

La priorité n° 1 du gouvernement

Indépendamment de l'expansion proposée, les Forces canadiennes doivent combattre les effets du vieillissement des effectifs. Au cours des prochaines années, un nombre de militaires et de civils plus élevé que d'habitude approcheront de l'âge de la retraite de sorte que les Forces devront recruter et former plus de personnel juste pour maintenir leurs effectifs.

Le problème que cause le départ d'un si grand nombre de personnes sera exacerbé par le manque de personnel chevronné pour les remplacer. Lorsque le recrutement au sein des Forces armées a été réduit à presque rien au cours des années 1990, il s'est créé un déficit de personnel chevronné qui s'est lui-même traduit par une pénurie de personnel de niveau intermédiaire. Si le personnel militaire expérimenté en fin de carrière décide de prendre la retraite à laquelle il a droit, le niveau d'expérience de celui qui le remplacera sera bien entendu inférieur.

Au cours des années 1990, les Forces ont dû réduire leurs efforts de recrutement en raison de la lutte au déficit menée à l'échelle du gouvernement. Elles en paient maintenant le prix. L'interruption du recrutement a causé l'apparition d'un vide anormal qui se déplace dans le système des ressources humaines des Forces canadiennes, en agissant sur presque chacune des facettes de l'organisation. Il importe que les Forces canadiennes ne soient plus jamais contraintes de sacrifier leur avenir et, par le fait même, la sécurité des Canadiens à la seule fin de faire des économies imprévoyantes à court terme.

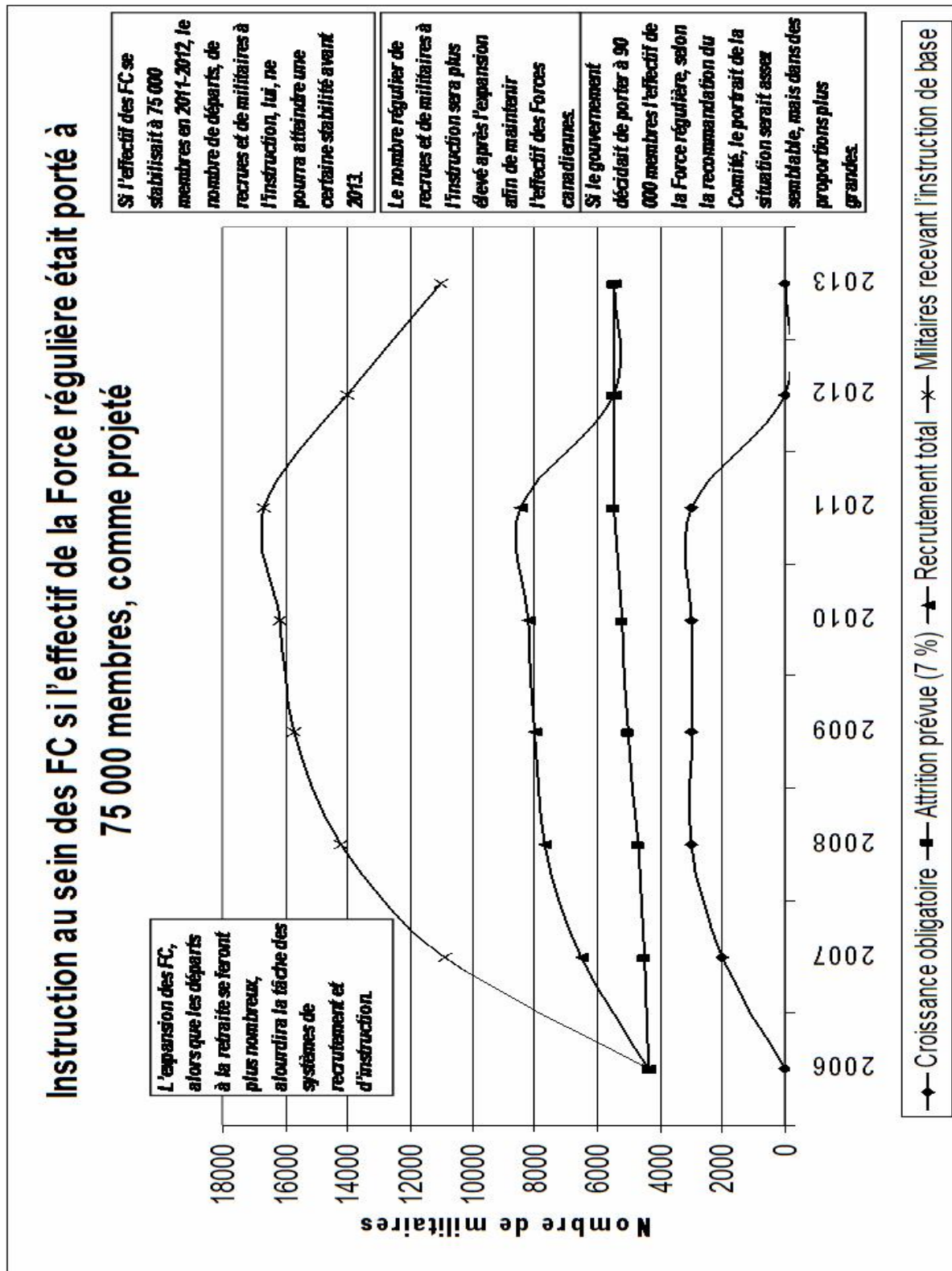


Figure 5 – Ce tableau montre l'impact d'une hausse de l'effectif de la Force régulière à 75 000 membres sur l'infrastructure d'instruction des FC.

Marquer un temps d'arrêt

Le ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, a indiqué dans son témoignage qu'il est conscient du défi devant lequel il se trouve : « Le besoin en personnel est le plus grand défi que nous avons à relever pour l'avenir des forces armées⁵⁸. » Il a ajouté que l'expansion, selon lui, limitera la capacité des Forces d'entreprendre des missions à l'étranger.

M. O'Connor : Encore une fois, tout cela est assujéti à l'approbation du Cabinet, mais nous croyons que pendant que nous élargissons les forces armées, l'Armée ne pourra pas s'engager dans deux missions importantes. Nous allons devoir consacrer une partie importante de l'Armée, de la Force aérienne et de la Marine pour qu'elles se régénèrent afin que, d'ici à trois à cinq ans, nous ayons une Armée robuste et une Force aérienne revitalisée. En attendant, il va falloir faire preuve de prudence dans les efforts que nous déployons pour les missions à l'étranger.

Le président : Est-ce que l'Afghanistan sera votre mission principale?

M. O'Connor : Nous pouvons garder la mission en Afghanistan telle quelle, et à l'avenir, presque éternellement. Toutefois, nous ferions face à des défis considérables s'il fallait s'engager sérieusement ailleurs dans le monde⁵⁹.

Le Comité est d'accord avec le Ministre. On veut évidemment mener à bien l'expansion prévue le plus tôt possible, mais nos forces armées auront besoin non seulement d'argent mais aussi de temps pour se revitaliser. Elles devront marquer un temps d'arrêt pour recruter, former leurs recrues et se rééquiper.

Il faut bien comprendre ceci : l'expansion limitera la capacité des Forces de s'engager dans une autre mission d'envergure à l'étranger, comme celle qui est menée actuellement en Afghanistan, avant au moins cinq ans, à deux exceptions près.

⁵⁸ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>).

⁵⁹ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>).

L'Énoncé de la politique de défense précise en effet que les Forces canadiennes doivent être en mesure de soutenir indéfiniment le déploiement outre-mer d'une flotte de quatre navires (dotés d'hélicoptères maritimes embarqués) ainsi que d'une unité expéditionnaire aérienne (composée d'un Airbus et de six chasseurs CF-18) faisant partie d'une force opérationnelle de mission de l'envergure de celle qui a cours actuellement en Afghanistan. Le Comité doute que les Forces canadiennes puissent satisfaire à cette exigence actuellement.

Le Comité recommande :

- 7. Que le gouvernement s'engage publiquement à déclarer un moratoire sur les déploiements supplémentaires de l'Armée canadienne jusqu'à ce qu'elle ait réussi à stabiliser ses effectifs, vraisemblablement vers 2011-2012.**

Redresser le recrutement

Étant donné l'urgence et l'importance de l'augmentation des effectifs, ainsi que la situation démographique actuelle, qui ne devrait pas manquer de causer une attrition plus marquée que la normale au cours des quelques années à venir, les Forces canadiennes devront revoir de fond en comble leurs mécanismes de recrutement et les systèmes connexes.

Le recrutement doit être une des grandes priorités

Dans son dernier rapport, *Un Canada diminué*, le Comité en arrivait à la conclusion que le système de recrutement des Forces canadiennes est détraqué. Tout le monde, de la base jusqu'au chef d'état-major de la Défense, en est conscient⁶⁰. Dans son état actuel, ce système est incapable d'assurer même le remplacement normal du personnel. Il aurait donc bien du mal à attirer des candidats en nombre suffisant pour soutenir la hausse considérable des effectifs envisagée.

⁶⁰ Général R.J. Hillier, témoignage, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, 30 mai 2005, accessible à l'adresse http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/22cv-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76

La priorité n° 1 du gouvernement

Le Comité a signalé que le centre de recrutement des Forces canadiennes n'avait atteint que 76 % de son quota de recrues pour les huit premiers mois de 2005⁶¹. Étant donné ce lent démarrage, le Comité a été heureux d'apprendre que les Forces canadiennes avaient réussi à atteindre leur objectif l'année dernière en raison d'un nombre plus élevé de demandes que d'habitude à partir d'octobre 2005⁶².

Cependant, il demeure évident que les Forces n'ont pas en place un système qui leur permettrait de faire passer le nombre de leurs membres à 75 000 ou 90 000. Elles n'ont tout simplement pas reçu les fonds nécessaires.

Le processus de dotation des Forces d'un effectif militaire compétent comporte plusieurs étapes dont les cinq premières sont :

- l'attraction;
- la présélection;
- l'enrôlement;
- l'instruction des nouveaux membres des Forces canadiennes;
- la formation permettant d'exercer un métier ou une profession au sein des Forces.

Le Comité, dans son premier rapport, a démontré que la démarche de recrutement des Forces canadiennes était semée d'embûches :

1. la publicité de recrutement à l'étape de l'attraction est minée par les nouvelles règles bureaucratiques exigeant l'approbation centralisée des contrats de publicité⁶³;
2. les longs délais à l'étape de la présélection ont souvent l'effet de décourager les recrues potentielles avant leur engagement;
3. il n'y a pas assez de ressources aux étapes de la présélection et du recrutement.

Le ministère de la Défense nationale doit réformer ses processus de recrutement et d'instruction, mais il ne pourra y arriver sans les fonds nécessaires.

⁶¹ Courriel reçu du ministère de la Défense nationale en réponse à une demande de renseignements de l'attaché de recherche, le 13 septembre 2005.

⁶² Courriel reçu du ministère de la Défense nationale en réponse à une demande de renseignements de l'attaché de recherche, le 7 avril 2006. On ne connaît pas les raisons de l'augmentation du nombre des demandes.

⁶³ Ces restrictions ont été levées.

L'opération *Connection*⁶⁴ constitue un bon point de départ, mais il faut affecter plus de personnel de talent au recrutement si on veut que les Forces canadiennes se rapprochent de l'objectif de 90 000 militaires pour protéger les Canadiens.

Rationaliser le recrutement

Dans son dernier rapport, *Un Canada diminué*, le Comité en arrivait à la conclusion qu'il faut trop de temps pour être admis dans les Forces ou être transféré de la Réserve aux Forces régulières. Les retards de traitement sont frustrants pour les jeunes, hommes et femmes, qu'une carrière dans les Forces pourrait intéresser et ils risquent de les décourager.

Le Comité s'est laissé dire que les candidats « parfaits » peuvent être admis dans les Forces en un mois. Malheureusement, environ trois pour cent seulement des candidats entrent dans cette catégorie⁶⁵. Les candidatures qui exigent des évaluations plus strictes peuvent prendre beaucoup plus de temps. Il faut parfois jusqu'à un an à un membre des Forces canadiennes pour passer des réguliers aux réservistes ou vice versa.

Aujourd'hui, le processus de recrutement des Forces canadiennes est une opération complexe entre le candidat et l'institution dans laquelle interviennent une multitude de règles et de règlements. Plus souvent qu'autrement, les délais sont attribuables à des difficultés d'obtention d'un certificat de santé ou d'une cote de sécurité, ainsi qu'à l'absence de possibilités d'emploi dans le corps de métier choisi ou au manque de places de formation pour les recrues dans ce corps de métier.

Il faudrait raccourcir la période qui s'écoule entre la signature du formulaire d' enrôlement et le début de l'instruction élémentaire, en plus de revoir tout le processus de manière à pouvoir répondre rapidement aux besoins imprévus de nouveau personnel.

⁶⁴ L'opération Connection est une nouvelle initiative mise en oeuvre par le chef d'état-major de la défense en janvier 2006 dans le but de relancer le recrutement. Capitaine Holly-Anne Brown, « Op. CONNECTION : pour rejoindre la population canadienne », *La Feuille d'Érable* (22 février 2006, vol. 9, n° 8), disponible à : http://www.forces.gc.ca/site/Community/mapleleaf/index_f.asp?newsID=2356&id=4703&cat=5&volID=1&issID=23&newsType=1. Dernière visite : le 10 juin 2006. « L'Op CONNECTION force les chefs d'état-major des armées à réorienter leurs activités de sensibilisation et de recrutement sur l'ensemble des FC.

⁶⁵ Vice-amiral Greg Jarvis, témoignage, Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, 21 février 2005, accessible à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-e/defe-e/pdf/13issue.pdf>

La priorité n° 1 du gouvernement

Une façon de raccourcir cette période serait d'informatiser chacune des étapes du recrutement afin de pouvoir suivre les différents dossiers d'un élément à l'autre des Forces canadiennes. Le Comité note avec plaisir que, depuis l'été 2005, les postulants peuvent soumettre leur demande par Internet.

Il faut également réduire la paperasserie qu'exige l'enrôlement d'une personne dans les Forces canadiennes, plus particulièrement celui de personnes nées à l'étranger. Certains pays ne peuvent pas effectuer de vérifications des antécédents ou refusent tout simplement de le faire. Il faut trouver d'autres moyens de s'assurer d'embaucher des personnes convenables. Les Forces canadiennes doivent refléter plus fidèlement le visage changeant du Canada.

Quitter les sentiers battus

Le succès des Forces armées canadiennes au cours des prochaines décennies dépendra de leur aptitude à s'éloigner des sentiers battus et à se doter d'une méthode de recrutement beaucoup plus novatrice et dynamique.

Disons d'abord que les services de recrutement ont longtemps été perçus comme un cul-de-sac sur le plan professionnel. Mais cela ne doit plus être le cas dans le contexte d'une expansion des Forces. Les services de recrutement doivent devenir un employeur de choix pour le personnel désireux de laisser sa marque et de promouvoir sa carrière. Les Forces vont donc devoir reconnaître et promouvoir le processus de recrutement pour ce qu'il est : un élément clé de la capacité de défense et de la capacité militaire, et peut-être son élément le plus important.

Le mouvement de rajeunissement des Forces canadiennes passe par l'emploi d'un plus grand nombre de personnes compétentes dans le secteur du recrutement. Les chefs militaires de tous grades doivent s'intéresser aux moyens d'attirer et de recruter les meilleurs candidats possibles, ce qui ne sera possible que si on consacre au recrutement le respect et l'attention qu'il mérite.

L'art du recrutement doit être perçu comme une compétence clé exercée par des militaires capables et ambitieux parvenus à une étape importante de leur carrière. Tout semble indiquer que les hauts dirigeants des Forces canadiennes l'ont bien compris. D'après un message CANFORGEN de mars 2006 :

[TRADUCTION] « Le CEMD accorde énormément d'importance au recrutement et il est très favorable aux efforts qui sont faits pour attirer au recrutement les personnes les plus compétentes et les récompenser pour leurs précieux services [...] Les gestionnaires doivent placer les postes au recrutement sur un pied d'égalité avec les postes opérationnels de grade équivalent et les noter en conséquence [...] Les personnes affectées au recrutement auront ainsi autant de possibilités d'avancement que les autres, de grade équivalent, qui occupent des postes opérationnels, de commandement ou de gestion. »⁶⁶

Cette directive est un pas dans la bonne direction. Le Comité en surveillera la mise en application dans les mois qui viennent.

On peut en faire davantage

Le Comité est convaincu qu'il existe des solutions créatives qui n'attendent que d'être appliquées.

Tel qu'il était mentionné à la Partie II, les Forces canadiennes devraient offrir plus d'incitatifs pour convaincre de rester son personnel qualifié.

Voici une idée : accroître le rôle de l'équipe de démonstration de parachutisme de l'Armée de terre (SkyHawks) et celui de l'équipe de démonstration aérienne du Canada (Snowbirds). Ces deux groupes offrent d'excellents spectacles. La Marine devrait elle aussi se doter d'une équipe de démonstration. Les Canadiens qui assistent à ce genre de prestation aiment *voir* leur Armée de terre, leur Marine et leur Force aérienne à leur mieux. Peut-être que certains d'entre eux se verraient très bien dans l'une de ces trois armes. Ces spectacles sont l'occasion parfaite d'encourager les jeunes à envisager une carrière militaire.

Le Carrousel de la GRC a très bien réussi à combiner les démonstrations équestres à des démonstrations de compétences, comme celles du Groupe tactique d'intervention et des équipes cynophiles. Ce genre de démonstration fait naître chez les jeunes le désir de s'enrôler dans la Police montée. Il faut s'efforcer davantage, lors des démonstrations des Forces armées, d'établir un lien entre

⁶⁶ Ministère de la Défense nationale, CANFORGEN 052 / 06 DGMC 008 270945Z MAR 06 (mars 2006).

La priorité n° 1 du gouvernement

l'aventure, la stimulation intellectuelle, l'acquisition de compétences et la vie militaire.

Voici une autre idée : offrir le remboursement des frais de scolarité à tous les intéressés au Canada, dans le cadre d'un vaste programme rappelant celui du Corps-école d'officiers canadiens (CEOC), qui a été abandonné dans les années 1960. Le CEOC était présent sur tous les campus universitaires au Canada et il attirait les étudiants désireux de servir dans la milice. Compte tenu de la hausse constante des frais d'université, le Comité pense qu'un programme offrant aux étudiants de payer tous leurs frais de scolarité en échange d'une période de service donnée serait de nature à attirer un nombre accru de candidats.

Certains signes encourageants nous portent à croire que les Forces canadiennes innovent en matière de recrutement. Par exemple, une directive invitant l'Armée de terre, la Marine et la Force aérienne à appuyer l'Opération CONNECTION témoigne d'un respect nouveau pour le processus de recrutement et ceux qui y jouent un rôle :

« Pour réussir à attirer l'attention et à recruter des gens à l'occasion d'activités communautaires, les Forces canadiennes doivent recourir aux mêmes méthodes qui ont fait leurs preuves dans les musées, les parcs thématiques et les attractions touristiques. Ce n'est pas une coïncidence si le chemin de la sortie d'un musée où sont exposés des squelettes de dinosaures passe par la boutique de cadeaux. C'est une question de marketing. Le directeur des ventes sait que les personnes qui viennent de se découvrir un intérêt pour les dinosaures ne pourront résister à l'achat d'un des articles en boutique. Un kiosque de recrutement à la sortie d'un bateau ouvert aux visiteurs ou d'un présentoir de l'Armée sur la mission à Kandahar pourrait être tout aussi efficace pour établir un contact avec ceux et celles dont on vient de stimuler l'intérêt pour les Forces canadiennes. »⁶⁷

Les Forces canadiennes ont de très intéressantes possibilités d'emploi à offrir aux jeunes Canadiens. Elles devraient les leur présenter de façon attrayante pour retenir leur attention.

⁶⁷ Source : Ministère de la Défense nationale, Directives du CEMD concernant l'opération Connection, Annexe A.

Se faire remarquer au pays

Les Forces devraient aussi songer à emprunter une technique de recrutement au passé militaire canadien : faire appel aux recrues qui viennent d'arriver pour attirer de nouveaux membres. Une recrue fraîchement formée, qui rentre chez elle changée, plus sûre d'elle, investie d'une mission dans la vie, a un fort magnétisme. Sa famille et ses amis perçoivent la différence et certains d'entre eux peuvent éprouver le désir de lui emboîter le pas.

On avait coutume autrefois d'accorder une brève permission aux soldats, au terme de leur instruction de recrue, pour qu'ils retournent se balader en uniforme à la maison avant de rejoindre leur première unité. Il arrivait qu'ils incitent ainsi quelqu'un d'autre à s'enrôler. On pourrait sans tarder remettre cette pratique à l'essai, et l'adopter si elle donne de bons résultats.

On devrait aussi tenter de créer des liens entre les militaires revenus d'un théâtre d'opérations et leur collectivité locale. Les Canadiens ont besoin d'être en contact plus étroit avec leurs militaires pour apprendre à mieux les connaître et ne pas se sentir en terrain inconnu s'ils décidaient d'embrasser une carrière militaire.

Le Comité recommande :

- 8. Que les Forces canadiennes se donnent un système de recrutement et d'instruction capable de recruter et d'entraîner suffisamment de personnel pour maintenir le niveau des effectifs à 90 000 membres.**
- 9. Que les Forces canadiennes rationalisent le recrutement et informatisent chacune de ses étapes afin de pouvoir suivre les différents dossiers d'un élément à l'autre.**
- 10. Que les Forces canadiennes offrent plus d'incitatifs pour garder à leur emploi leur personnel qualifié.**
- 11. Que le gouvernement accorde aux Forces canadiennes les ressources nécessaires pour créer, en guise de complément aux Snowbirds et aux SkyHawks, une équipe de démonstration de la Marine chargée de faire du recrutement à l'occasion de visites de navires dans les villes canadiennes.**

La priorité n° 1 du gouvernement

- 12. Que les Forces canadiennes utilisent les recrues, une fois formées, pour attirer d'autres candidats en leur permettant de passer chez elles de brèves périodes de permission spéciale dans le but d'inciter d'autres personnes au potentiel comparable à s'enrôler.**

- 13. Que les Forces canadiennes abrègent le processus de recrutement de la Force régulière et de la Réserve en fixant à un mois, tout au plus, la période séparant l'enrôlement du début de l'instruction initiale.**

CHAPITRE 2

Acquérir un meilleur équipement, et en plus grande quantité

Des décennies de sous-financement ont réduit la marge de manœuvre des dirigeants militaires canadiens. Ceux-ci ont été forcés de prendre des moyens détournés et de recourir à des solutions créatives pour parvenir à leurs fins, en étant même parfois réduits à quémander, voler ou emprunter. Cette situation a mené quelquefois au genre de cannibalisation qu'aucune entreprise privée ni aucun ministère ne sauraient tolérer.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'Armée de terre pour l'ingéniosité de son programme de gestion de l'ensemble du parc de véhicules, la Force aérienne, pour la cannibalisation des aéronefs relégués aux hangars, et la Marine, pour son programme de partage de pièces (TRANREQ)⁶⁸. Ces initiatives visent à garder les Forces en activité en jonglant constamment avec les ressources.

Mais à force de jongler avec l'équipement, on dépense beaucoup de temps et d'énergie que l'on pourrait sans doute mieux employer ailleurs. Et il arrive trop souvent que des navires, des aéronefs et d'autres grands équipements aient une disponibilité opérationnelle réduite du fait que leurs pièces leur ont été retirées pour servir ailleurs. Les Forces armées doivent acquérir suffisamment d'équipement et de pièces de rechange pour être entièrement opérationnelles au moment voulu. C'est vraiment l'unique façon pour le gouvernement de disposer de toute la souplesse voulue pour décider des mesures à prendre en temps de crise.

La Partie IV du présent rapport contient la liste des biens d'équipement essentiels au succès opérationnel des Forces canadiennes et à la défense des intérêts des Canadiens. On est pour le moins déconcerté en apprenant tout ce qu'il faut

⁶⁸ La « gestion globale du parc de véhicules » mise en place par les forces armées vise à mettre en commun les ressources en équipement lourd (p. ex., les véhicules de combat). Les unités ne reçoivent que l'équipement dont elles ont besoin, lorsqu'elles en ont besoin, afin de mener à bien une formation d'un niveau déterminé. Les unités des forces armées ne disposeront plus en tout temps d'un ensemble d'équipements lourds complet. TRANREQ s'entend d'une demande de transfert visant à prélever de l'équipement sur un navire pour l'installer sur un autre, afin que cet autre navire puisse être déployé. Le partage de pièces entre navires, qui en laisse certains sous-équipés, fait perdre un temps fou à enlever les pièces, à les réinstaller, à les enlever de nouveau et ainsi de suite. La demande de transfert est utilisée lorsqu'une pièce ou un autre équipement ne peut être obtenu en temps voulu selon la procédure établie. Le commandant demande alors à ce que le commandement approuve sa TRANREQ et, si le commandement y consent, ce dernier désigne un navire dont le niveau de disponibilité est moins élevé, où sera prélevé la pièce ou l'équipement en question afin que son installation se fasse en temps voulu.

La priorité n° 1 du gouvernement

acquérir. Mais il faut serrer les dents. Il est temps que le gouvernement, au lieu de traiter un cas à la fois, monte un calendrier réaliste de remplacement, évalue le coût des nouveaux équipements et se mette au travail.

Les dépenses en immobilisations, notamment pour faire l'acquisition de terrains, de bâtiments et de gros équipements, sont celles qui devraient faire l'objet des hausses les plus importantes. De nombreuses plates-formes des Forces canadiennes sont déficientes, vétustes, ou les deux

On ne manque pas seulement d'équipement adéquat, mais aussi de pièces de rechange. Cette situation a parfois mené au genre de cannibalisation qu'aucune entreprise privée ni aucun ministère ne sauraient tolérer.

Le Chapitre 4 du présent rapport contient la liste des capacités dont devra se doter le ministère de la Défense nationale pour assurer le succès opérationnel des Forces canadiennes. L'acquisition de ces capacités exigera évidemment l'investissement de plus grandes sommes d'argent. Il est temps que le gouvernement monte un calendrier réaliste de remplacement, évalue le coût des nouveaux équipements et se mette au travail.

CHAPITRE 3

Rationaliser l'infrastructure

Au Chapitre 2, le Comité recommandait de consacrer à l'infrastructure et à l'équipement 30 % du budget annuel des dépenses en capital des Forces canadiennes, en raison surtout du regrettable état de détérioration des infrastructures des Forces dans tout le Canada.

Une institution ne peut prospérer si son infrastructure se détériore. Les Canadiens ont besoin, pour les défendre, de personnes compétentes disposant d'un équipement efficace. Mais ces personnes ne seront pas attirées par une carrière militaire ou ne voudront pas rester dans une institution, en l'occurrence les Forces canadiennes, dont les installations tombent en ruines. Et il serait impossible de maintenir en bon état l'équipement le plus efficace qui soit en l'absence de structures appropriées pour l'abriter et permettre son entretien.

Quelque 34 724 biens immobiliers relèvent de l'autorité du ministère de la Défense nationale, dont 818 terrains, 12 639 ouvrages (routes, aqueducs, réseaux électriques, etc.) et 21 267 bâtiments (maisons, casernements, entrepôts, bureaux, etc.)⁶⁹. Près de la moitié ont une cinquantaine d'années.

⁶⁹ Source : Ministère de la Défense nationale, information fournie à l'attaché de recherche, février 2006.

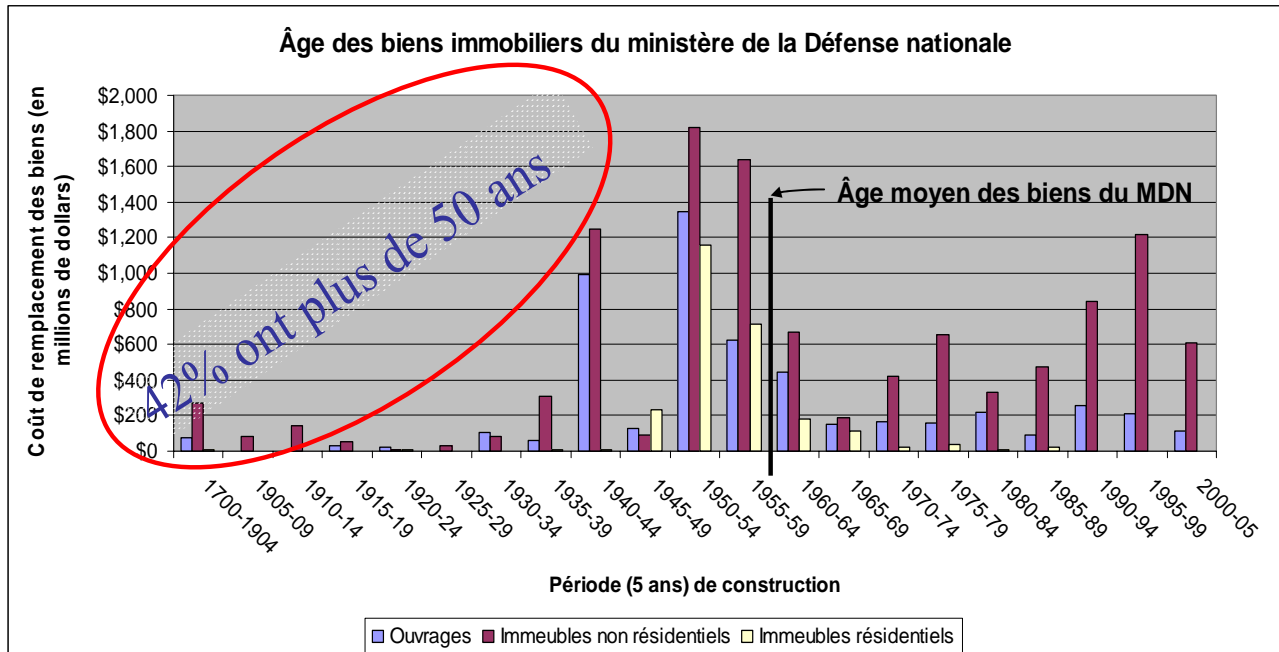


Figure 6 – L’âge moyen des immeubles et des travaux sous l’autorité du ministère de la Défense nationale. Source : Ministère de la Défense nationale.

Faute d’argent, le Ministère a de plus en plus de difficulté à entretenir ces biens selon les normes du gouvernement et il doit remettre à plus tard les travaux essentiels d’entretien.

Pourquoi le retard de plus en plus considérable au chapitre du renouvellement des infrastructures constitue-t-il un tel boulet pour les Forces canadiennes? Pourquoi est-il si important de combler le retard sur le plan des dépenses d’infrastructure? Karen Ellis, sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) du Ministère, l’exprime simplement :

« C'est important parce que c'est un peu comme une voiture. L'entretien préventif permet d'économiser de l'argent et de prolonger la vie du véhicule. Si l'on n'y voit pas pendant le cycle de vie du véhicule, cela entraîne des pannes et des problèmes plus complexes, ce qui fait qu'on finit par payer beaucoup plus pour remplacer des pièces ou pour remplacer le véhicule tout entier. »⁷⁰

⁷⁰ Karen Ellis, sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement), témoignage, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, 6 juin 2005, accessible à l’adresse

La priorité n° 1 du gouvernement

Le Ministère n'a pas eu suffisamment d'argent pour procéder à tous les travaux d'entretien préventif prescrits par le Conseil du Trésor pendant des années.

La somme à dépenser, selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, pour garder le véhicule en état de fonctionner, s'établit à 2 % de la valeur de remplacement de l'infrastructure nécessaire pour l'entretien et la réparation, ce à quoi il faut ajouter une autre tranche de 2 % aux fins d'une éventuelle réfection⁷¹.

Le Ministère est bien loin d'atteindre ces chiffres. En 2005-2006, selon Mme Ellis, il prévoit un investissement moyen de 1,8 % au chapitre des réfections, mais de seulement 1 % pour l'entretien et les réparations⁷².

Une différence d'à peu près 1 % peut sembler modeste, mais ce n'est pas le cas quand on songe à la valeur des biens immobiliers que doit entretenir le ministère de la Défense nationale.

Ce dernier contrôle en effet 34 724 biens immobiliers dont la valeur de remplacement totale s'élevait cette année à 21,3 milliards de dollars⁷³. L'entretien des infrastructures du Ministère, selon les normes du Conseil du Trésor, coûterait environ 852 millions de dollars par année. Le 1 % manquant correspond à plus de 200 millions de dollars de travaux d'entretien et de réparation qui ne sont pas effectués chaque année.

Plus de 200 millions de dollars de travaux d'entretien, de réparation et de réfection ne sont pas effectués chaque année.

Le montant de la facture du sous-financement entre 2000 et 2004 seulement s'élève à 939 millions de dollars (voir la figure ci-dessous).

http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/defe-f/23eva-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76

⁷¹ La valeur de remplacement d'un bien immobilier est une estimation du montant que coûterait le remplacement d'un terrain ou d'une infrastructure.

⁷² Témoignage de Karen Ellis, sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement).

⁷³ Source : Ministère de la Défense nationale, renseignements fournis à l'attaché de recherche en mai 2006. Il s'agit du coût de remplacement des biens en 2006. L'an dernier, dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006*, le Ministère établissait ce coût à 19,11 milliards de dollars. Disponible à : http://www.vcds.forces.ca/dgsp/pubs/rep-pub/ddm/rpp/rpp_f.asp.

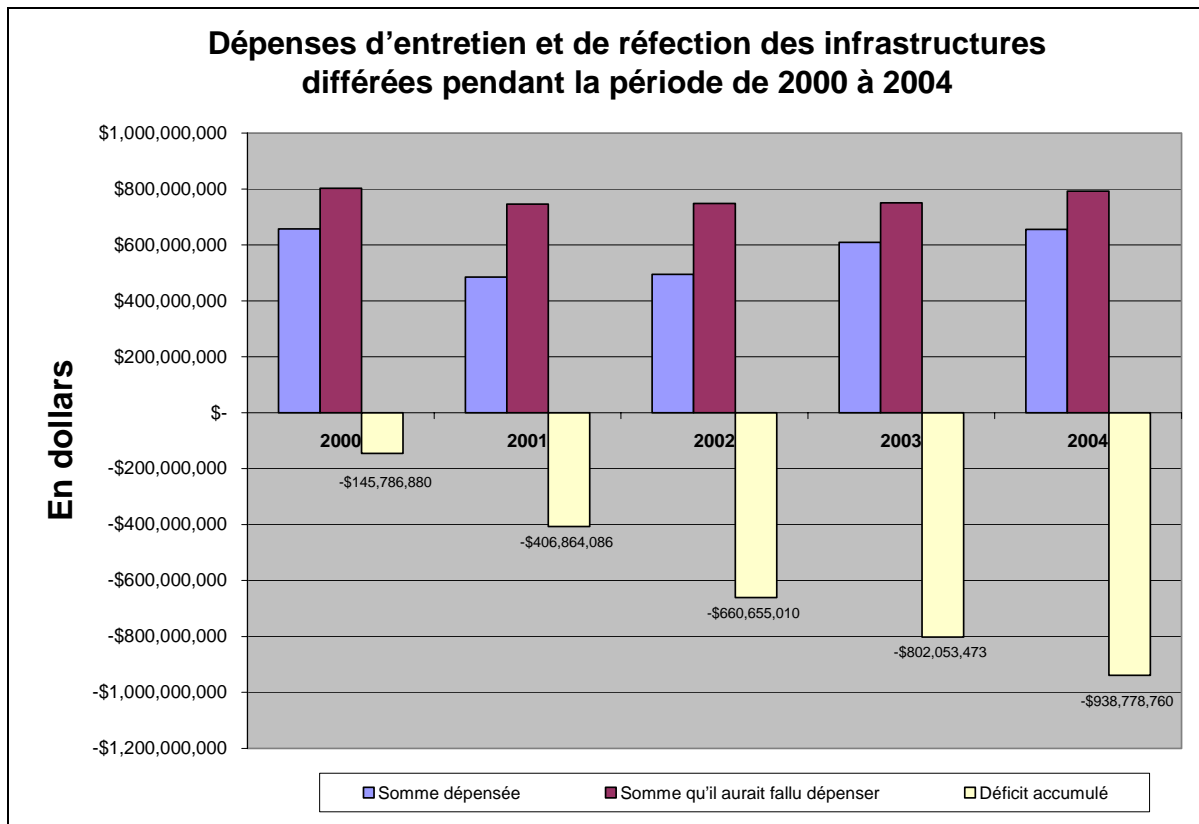


Figure 7 – Entre 2000 et 2004 seulement, les budgets d’entretien et de réparation des infrastructures du MDN étaient à court de 939 millions de dollars au total. Les données de 2004 sont les plus récentes dont on dispose pour une année complète. Source : ministère de la Défense nationale.

Les Forces canadiennes doivent aujourd’hui non seulement assurer l’entretien normal des infrastructures, mais aussi compenser des années de négligence. Le gouvernement doit accorder au ministère de la Défense nationale le niveau de financement dont il a besoin pour entretenir les biens requis par les Forces canadiennes sur le plan militaire pour assumer les rôles que le gouvernement leur demande de jouer.

Rationaliser l’infrastructure

Il n’est pas nécessaire de réparer toutes les infrastructures. Certaines pourraient être éliminées. Les Forces canadiennes sont obligées d’entretenir de trop nombreuses installations à de trop nombreux endroits partout dans le pays.

La priorité n° 1 du gouvernement

Le ministre de la Défense nationale Gordon O'Connor est d'accord. Comme il l'a indiqué : « Nous avons trop d'infrastructures. Nous avons trop d'édifices, trop de tout. Toutefois, jusqu'à ce que je voie un plan de taille pour comparer ce qu'il y a de trop par rapport à notre politique et nos intentions, nous ne pourrions commencer à faire des ajustements. À l'avenir, il va falloir apporter des modifications à l'infrastructure⁷⁴. »

Le maintien de bases superflues pourrait être attribuable à l'inertie bureaucratique ou à des pressions politiques. Quoi qu'il en soit, le seul fait de vouloir les garder mine la capacité d'une institution déjà poussée à ses limites de s'acquitter de sa fonction première - protéger les Canadiens, en plus de constituer un gaspillage de fonds publics. Le Comité s'intéressera dans son prochain rapport à l'ampleur de l'infrastructure des Forces canadiennes.

L'infrastructure dans les villes canadiennes

Le Comité souhaite que soit réduite l'ampleur de l'infrastructure des Forces canadiennes, mais il appuie aussi l'objectif du gouvernement d'accentuer la présence des Forces dans les villes.

Dans *Un Canada diminué*, le Comité en arrivait à la conclusion que les infrastructures de la Réserve sont dans un état de décrépitude, surtout dans les grandes villes. Trop d'unités de réservistes, d'un bout à l'autre du pays, sont encore logées dans des manèges vieillissants et inefficaces, qui mériteraient dans bien des cas d'être classés comme des monuments historiques.

<p>OBJECTIFS DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RÉSERVE NATIONALE</p>

- Revitalisation des infrastructures de la Réserve dans l'ensemble du pays
- Création d'installations à vocations multiples servant à la fois aux Forces canadiennes et à des organismes comme la police et le service d'incendie.

Le brigadier général Young a expliqué ainsi la situation dans sa région, l'Ontario, où les problèmes d'infrastructure des Forces sont les mêmes que dans le reste du pays :

⁷⁴ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (8 mai 2006. Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>..

« Une bonne part de l'infrastructure requise pour appuyer les forces de réserve du SCFT remonte au début des années 1900, lorsque les soldats étaient encore à cheval et que les exercices répétitifs étaient un volet important des tactiques de bataille.

Les manèges construits dans les années 1950 et 1960 étaient conçus de la même manière que les anciens manèges, mais avec les normes de construction de l'époque. La plupart de nos manèges [à l'exception d'une nouvelle installation à Windsor] sont inefficients du point de vue des opérations et de l'instruction.

Le coût de rénovation de ces installations en fonction des normes d'aujourd'hui, pour l'accès sans obstacle ou les systèmes de câblage qu'exigent les ordinateurs, serait extrêmement élevé. »⁷⁵

Le Comité croit que le gouvernement pourrait atteindre son objectif de réimplantation des Forces canadiennes dans les grands centres urbains en créant un programme national de rationalisation et de construction des infrastructures de la Réserve afin de bâtir des locaux modernes et efficaces pour les unités contemporaines de réservistes.

Le programme de construction viserait à créer de nouvelles installations conçues de concert avec les intervenants locaux. Ces installations seraient idéalement des actifs communautaires à vocations multiples qui permettraient d'améliorer l'instruction et l'état de préparation de la Réserve des Forces canadiennes et des services de police et d'incendie.

Ces installations mixtes devraient constituer la clef de voûte du premier plan de défense du Canada du gouvernement en aidant les Forces canadiennes à consacrer désormais leur attention sur la protection des Canadiens au pays, en axant les efforts de Commandement Canada sur les collectivités et en favorisant la coopération avec les premiers intervenants locaux. L'un des avantages supplémentaires du regroupement de certaines installations nationales et locales serait un meilleur travail d'équipe en cas de crise.

⁷⁵ Brigadier-général Greg A. Young, témoignage, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, 2 décembre 2004, accessible à l'adresse http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/06cv-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76.

Le Comité recommande :

- 14. Que le ministère de la Défense nationale, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, consacre chaque année au moins 4 % de la valeur de remplacement de ses biens immobiliers à l'entretien et au remplacement de ses immobilisations, ainsi qu'à la correction des déficiences résultant d'années de négligence.**

- 15. Que le ministère de la Défense nationale :**
 - a. regroupe ses vieux manèges;**

 - b. lance un programme national de construction pour la Réserve en vue de bâtir ou de louer des installations modernes pour toutes les unités de réservistes, en s'intéressant particulièrement à la création d'installations qu'il partagerait avec des organismes.**

CHAPITRE 4

Redresser le processus d'acquisition d'immobilisations

Le gouvernement devra manifestement prévoir beaucoup plus d'effectifs et d'argent s'il a l'intention de donner suite aux recommandations que formule le Comité dans le présent rapport. Il faudra également qu'il prévoie beaucoup plus d'effectifs et d'argent pour mettre en œuvre l'Énoncé de la politique de défense du gouvernement précédent ainsi que ses propres engagements électoraux. (Le ministre de la Défense nationale a indiqué clairement que les engagements de son gouvernement comprenaient, outre les engagements qu'il a pris depuis, ceux annoncés par le gouvernement précédent.)

Mais plus d'effectifs et plus d'argent n'amélioreront pas la sécurité des Canadiens si on ne corrige pas le processus d'acquisition. À moins d'une réforme du processus, les jeunes hommes et jeunes femmes qui servent dans les Forces canadiennes vont tôt ou tard se buter à un manque de matériel pour faire leur travail, peut-être à leurs risques et périls.

Le gouvernement actuel, le ministère de la Défense nationale et le ministre de la Défense nationale semblent tous en faveur de la rationalisation du processus d'acquisition d'immobilisations.

Lorsqu'il a comparu devant le Comité, le 8 mai 2006, le ministre O'Connor a émis un certain nombre d'idées à propos de la réforme du processus d'acquisition d'immobilisations, dont celles de limiter autant que possible la canadianisation et d'éviter tout équipement encore à l'étape du développement⁷⁶. Le Comité souscrit à son point de vue et croit qu'on peut faire plus.

La lenteur proverbiale du processus d'acquisition

Le problème clé – que le Comité a relevé dans le premier rapport – est que le processus d'acquisition est trop lent à transformer un besoin militaire en équipement prêt à l'emploi. Le processus d'approbation et d'acquisition influe sur

⁷⁶ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (8 mai 2006). Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>.

La priorité n° 1 du gouvernement

tous les projets d'immobilisations (pour une description de tout le processus, voir l'Annexe). Notre attention s'est surtout portée sur les grands projets de l'État (ceux de plus de 100 millions de dollars)⁷⁷.

Il faut en moyenne plus de 15 ans pour acquérir l'équipement dans le cadre d'un grand projet de l'État (GPE). Dans l'intervalle, les Forces canadiennes doivent se débrouiller avec ce qu'elles ont. De nombreux équipements sont désuets, ou en train de le devenir, au bout de 15 à 20 ans, de sorte que les Canadiens ne tirent que quelques années d'utilisation optimale d'équipements faits pour durer plus longtemps. La lenteur du processus d'acquisition limite donc la durée d'utilisation des équipements de même que leur utilité (ou capacité). Elle est non seulement dangereuse, mais extrêmement ruineuse.

Pensons au long et tortueux processus de remplacement des vétustes hélicoptères Sea King. Conçus avec la technologie des années 1950 et acquis aux alentours de 1963, ces appareils auraient dû être remplacés il y a des années. Non seulement sont-ils devenus désuets, mais il faut leur consacrer beaucoup trop d'heures d'entretien pour chaque heure de vol.

La décision de les remplacer aurait dû être prise en fonction des besoins et d'une analyse intelligente des produits de remplacement. Au lieu de cela, la question du coût est devenue un enjeu politique dont ont grandement souffert la Force aérienne et la Marine canadiennes, elles dont les capacités sont réduites depuis trop longtemps. Lorsque la nouvelle flotte d'hélicoptères maritimes de la Force aérienne deviendra opérationnelle, vers la fin de la décennie, les Canadiens auront attendu ces appareils pendant près d'un quart de siècle.

Il n'y a pas un seul Canadien, à notre avis, qui n'adhérerait à cette intime conviction du Comité :

Qu'attendre 15 ans en moyenne pour de l'équipement important devant être utilisé pour défendre le pays et ses citoyens – souvent dans des situations de vie ou de mort pour les combattants de première ligne – est à la fois ridicule et inadmissible.

⁷⁷ Un grand projet de l'État (GPE) s'entend d'un projet de plus de 100 millions de dollars qui, de l'avis du Conseil du Trésor, présente des risques élevés. Le Conseil du Trésor peut toutefois exiger que soit géré à titre de GPE tout projet de moins de 100 millions de dollars considéré comme présentant des risques élevés. Il est possible que certains projets ayant un coût estimatif supérieur à 100 millions de dollars ne soient pas qualifiés comme présentant des risques élevés ou désignés en tant que GPE.

Les raisons pour lesquelles les Canadiens ne peuvent attendre 15 ans sont évidentes :

- le piètre état et le vieillissement rapide de l'équipement actuel des Forces canadiennes;
- le risque accru pour les Canadiens de menaces émanant de la nature et de l'homme;
- le devoir de vigilance du Canada envers les combattants de première ligne;
- le but affirmé du gouvernement d'accroître la fierté et l'influence du Canada dans le monde.

Le processus en place – le processus de planification et de gestion de la Défense introduit en 2002 – est la quatrième tentative de rationalisation du processus amorcée depuis la Seconde Guerre mondiale⁷⁸.

Le rapport de 2003 du Comité consultatif du ministre sur l'efficacité administrative n'est qu'un des nombreux rapports à condamner le processus d'acquisition⁷⁹.

La haute direction de la Défense a admis sans ménagement que le cycle d'acquisition du Canada est beaucoup trop lent⁸⁰. Alan Williams, sous-ministre adjoint (Matériel) au ministère de la Défense nationale, a dit au Comité en 2005 que le Ministère s'est donné pour objectif de réduire le délai d'acquisition moyen du tiers, en le fixant à 11 ans⁸¹.

⁷⁸ La première version avait été instaurée en 1946 par le ministre de la Défense de l'époque, Brooke Claxton. La deuxième découlait de la restructuration des forces armées lancée par un autre ministre de la Défense, Paul Hellyer, au milieu des années 1960. Un troisième modèle visait à répondre aux objectifs de l'activité de commandement et de contrôle et de restructuration pour la gestion de la lutte contre le déficit, mise en œuvre peu après la publication du *Livre blanc de la Défense* de 1994. Le processus de PG&D actuel est expliqué en détail sur le site Web du ministère de la Défense nationale.

⁷⁹ Deux autres méritent d'être mentionnés et relus : Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de la Chambre des communes, *Étude sur les acquisitions*, (14 juin 2000), et Douglas Bland (ed), *Transforming National Defence Administration – Claxton Papers 6* (Kingston: Queen's University, 2005).

⁸⁰ Le major-général Dempster a présenté son évaluation du processus d'acquisition du MDN et suggéré quelques moyens de l'améliorer lors de son témoignage devant le Comité, le 11 avril 2005. Major-général Doug Dempster, « *Témoignages* », *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense* (11 avril 2005), disponible à : http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/19evb-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76.

⁸¹ Dan Ross, le successeur d'Alan William au poste de sous-ministre adjoint (Matériel), a dit publiquement que le but actuel de son organisation est de réduire à neuf ans et trois mois la durée totale du processus d'acquisition. Dan

La volonté politique : un catalyseur rapide et efficace

La réalisation de la majorité des grands projets prend plus de dix ans, mais il y a des exceptions. Pensons seulement à l'acquisition des CF-18, des véhicules Iltis, des Airbus et des Challengers. L'approbation de leur achat s'est faite rapidement, soit à cause d'une volonté politique ou d'une crise opérationnelle ou de la possibilité d'en obtenir livraison dans des délais très courts. Il est arrivé que tous ces facteurs entrent en jeu, mais le catalyseur principal fut la volonté politique.

Tant de bâtons dans les roues

La lenteur extrême du processus d'acquisition de matériel militaire existe pour de multiples raisons. Certaines sont internes au ministère de la Défense nationale, d'autres découlent de la réglementation imposée ailleurs au sein de l'appareil gouvernemental, d'autres encore, malheureusement, ont trait aux difficultés avec lesquelles doivent composer tous les pays lorsque vient le temps d'acheter ce type de matériel. Il arrive que le matériel dont un pays aurait besoin de toute urgence ne soit pas disponible sur le champ. Raison de plus pour que le Canada fasse preuve de diligence et d'efficacité dans la mesure du possible.

L'engorgement interne

1 – On prend trop de temps à fixer les exigences

Le rapport de 2003 du Comité consultatif du ministre sur l'efficacité administrative de la Défense nationale a fortement dénoncé le processus interne utilisé par le Ministère pour définir les exigences des projets d'immobilisations⁸². Le Comité consultatif a conclu que le processus interne – qui peut prendre jusqu'à neuf ans en moyenne – est trop long, nécessite de trop nombreuses révisions et demande trop de temps à la haute direction pour un résultat négligeable.

Ross, « Materiel and Transformation », présentation au Symposium sur la gestion de projet MDN/PMI-OVOC, Ottawa (Ontario), 29 novembre 2005.

⁸² Le Comité consultatif a relevé cinq secteurs d'acquisition liés au ministère de la Défense nationale où une réforme s'impose : le double emploi ou le chevauchement fonctionnel entre le ministère de la Défense nationale et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; le lancement, l'approbation et la gestion de projets d'immobilisations; la gestion des stocks; l'aliénation de systèmes d'armes importants; la gestion et l'acquisition de logiciels et de matériel informatique.

2 – Les trois cavaliers de l’engorgement

À l’époque où le Ministère n’avait pas d’argent, il a mis en place des processus laborieux pour s’assurer de dépenser judicieusement l’argent dont il disposait. D’où l’existence, à l’heure actuelle, des trois niveaux d’examen par lesquels doit passer un projet avant même d’obtenir l’approbation du ministre. Chacun de ces niveaux contribue à l’engorgement.

3 – Manque d’effectifs chevronnés pour gérer les grands projets

Les grands projets d’immobilisations sont complexes et il est difficile d’en assurer la gestion. La tâche devient encore plus ardue lorsqu’il y a pénurie de personnel aguerri pour s’en charger. Les réductions budgétaires effectuées au ministère de la Défense nationale dans les années 1990 et le ralentissement du rythme d’acquisition du matériel par les Forces qui s’en est suivi à l’époque ont entraîné une diminution des effectifs ayant les compétences nécessaires pour gérer le processus d’acquisition d’immobilisations, au point de créer une pénurie.

En avril 2005, dans son témoignage devant le Comité à titre de directeur général de la Planification stratégique des Forces canadiennes, le major-général Doug Dempster a déclaré :

« Dans les années 90, nous avons réduit de moitié environ notre capacité de gestion des projets. Cela veut dire que nos experts peuvent traiter la documentation et effectuer les analyses nécessaires. Au milieu des années 90, nous avions pour ce faire 1 600 équivalents temps plein affectés à la gestion des projets, alors qu'aujourd'hui nous en avons environ 800. Nous avons donc moins de personnel pour traiter un plus grand nombre de projets. »⁸³

4 – Trop de projets dans l’entonnoir

La longueur de la liste de l’équipement dont manquent les Forces canadiennes est un autre facteur qui vient compliquer les choses. Vu l’état de l’équipement actuel, il y a beaucoup plus de projets aux besoins concurrents que de fonds disponibles. La haute direction du ministère de la Défense nationale n’a donc pas d’autre choix que

⁸³ Major-général Dempster, « *Témoignages* ».

La priorité n° 1 du gouvernement

de déterminer, parmi tous les projets valables et urgents, lesquels sont prioritaires et lesquels peuvent être reportés pour pouvoir en mener d'autres à terme. C'est comme s'il y avait trop de chiens cherchant à ronger le même os.

Si elles disposaient de plus d'argent et d'effectifs plus nombreux, les Forces pourraient accroître le nombre d'acquisitions simultanées. S'il disposait de plus d'argent, le Ministère pourrait appliquer des solutions novatrices — avoir recours à des entrepreneurs du secteur privé, par exemple — pour augmenter sa capacité de gestion des acquisitions.

Le Comité recommande :

16. Que le Ministère retienne à contrat les services de personnel d'expérience du secteur privé pour augmenter rapidement sa capacité de gestion des projets.

L'engorgement externe

1 – Les priorités non militaires influent sur les achats du matériel militaire

La paperasserie administrative ne représente toutefois qu'un aspect du problème. Ces autres ministères interviennent pour s'acquitter des obligations de leur mandat, ce qui peut avoir très peu sinon rien à voir avec le besoin de doter les militaires du matériel nécessaire pour leur permettre de faire leur travail.

Le Comité (comme il l'a mentionné dans la Partie II ci-dessus) croit que cela doit changer. Il est de la plus haute importance qu'un ministère dont la seule tâche est de « protéger les Canadiens » puisse acheter l'équipement dont il a besoin. Dans la bureaucratie fédérale actuelle, de trop nombreuses préoccupations connexes nuisent au processus :

- Le Conseil du Trésor supervise le processus des dépenses gouvernementales.
- Travaux publics et Services gouvernementaux cherche à optimiser les ressources.
- Industrie Canada s'intéresse à la concurrence commerciale et aux retombées régionales.
- Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien défend les intérêts des Premières nations.

- L'Agence de promotion économique du Canada atlantique défend les intérêts de la côte Est.
- Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest défend les intérêts de l'Ouest.
- L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec défend les intérêts du Québec.

Et ainsi de suite. Ce sont toutes des institutions qui ont leur raison d'être et qui s'acquittent du mandat qui leur a été confié. Mais lorsque vient le temps de fournir aux forces armées canadiennes les outils nécessaires pour défendre le pays, elles oublient souvent que la forêt de la sécurité nationale du Canada est plus importante que les arbres que représentent les mandats individuels.

Le Comité recommande :

- 17. Que le gouvernement élimine le dédoublement des niveaux d'approbation entre le ministère de la Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Conseil du Trésor afin de réduire des deux tiers le temps qui s'écoule en moyenne entre l'identification d'une lacune et l'attribution d'un contrat.**

2 – Beaucoup trop de cuisiniers

Le ministère de la Défense nationale ne poursuit jamais seul ses grands projets. Il doit faire le tour de la bureaucratie fédérale vu que d'autres ministères, dont le mandat les amène à intervenir, jouent un rôle dans la prise de décision. Aux diverses étapes du processus, il arrive que l'un ou l'autre des ministères suivants doive s'immiscer dans le processus :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Conseil du Trésor, Industrie Canada
- Justice Canada
- Industrie Canada
- Bureau du Conseil privé
- Patrimoine canadien
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest

La priorité n° 1 du gouvernement

- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- D'autres ministères suivant la nature du projet

En soi, la lourdeur bureaucratique qui résulte de l'organisation de consultations, réunions et conférences pour en arriver à un consensus est parfois contraignante.

3 – Un accroissement des restrictions : une réaction impulsive aux scandales

Bon nombre des consultations et délibérations relatives au processus d'acquisition d'immobilisations découlent de l'obligation du gouvernement de s'assurer que les Canadiens sont bien servis lorsqu'on dépense l'argent des contribuables. Il s'agit d'un but tout à fait louable. Toutefois, le Comité croit que le système d'approvisionnement du gouvernement du Canada compte aujourd'hui tellement de freins et contrepoids qu'il a cessé de fonctionner efficacement en vue de l'acquisition d'équipement militaire.

Le système qui a vu le jour dans le sillage du plus récent scandale semble reposer sur l'idée que la plupart des gens sont malhonnêtes et que seule la réglementation peut les empêcher de gaspiller ou de voler les deniers publics. En traitant chacun comme un voleur en puissance – au lieu de sévir contre les gens malhonnêtes quand on s'aperçoit de leurs méfaits – on risque de paralyser le processus gouvernemental. Les institutions militaires ne peuvent pas fonctionner efficacement dans l'intérêt des Canadiens si elles sont paralysées.

Les freins et contrepoids sont vitaux pour maintenir la confiance du public envers le gouvernement. Toutefois, l'acquisition de l'équipement militaire essentiel est cruciale pour protéger les Canadiens et défendre leurs intérêts. Cette surabondance de freins et contrepoids retarde tellement la livraison de certains équipements militaires que, souvent, lorsque ceux-ci arrivent enfin, ils ne sont plus nécessaires ou ne conviennent tout simplement plus.

Presque tous les gens au gouvernement sont des fonctionnaires honnêtes qui cherchent à faire ce qu'il y a de mieux pour leurs concitoyens. L'obligation de rendre compte est un bon chien de garde, mais le bon sens aussi. Le Comité croit qu'une moins grande réglementation – conjuguée à une politique d'application stricte à l'endroit des contrevenants – permettra la reddition des comptes nécessaires pour bien servir l'intérêt public.

Pourquoi les dépenses militaires devraient-elles être assujetties à moins de freins et contrepoids que les autres dépenses gouvernementales?

Pour les raisons suivantes :

- Le sort de personnes servant leur pays en dépend.
- L'équipement dont la livraison est ainsi retardée peut très bien ne plus convenir lorsqu'on le reçoit.
- Les décisions concernant l'acquisition d'équipements appropriés sont suffisamment complexes sans les compliquer encore davantage à l'aide de processus non militaires.

Le ministère de la Défense nationale devrait-il être exempté de ces freins et contrepoids? Bien sûr que non. Le gouvernement devrait-il trouver des façons de réduire les obstacles inutiles à l'acquisition du bon équipement au bon moment? Bien sûr que oui. Ne pas le faire serait a) inefficace, b) ruineux, et c) moralement répréhensible.

Autres complexités que présente l'acquisition de capacités militaires

Un autre facteur qui n'a rien à voir ni avec le gouvernement ni avec le Ministère ajoute à la complexité de l'acquisition de matériel militaire. Il s'agit de la nature même de l'industrie de la défense. En raison de la capacité de l'industrie canadienne, du rythme de l'innovation technologique et de l'envergure des projets, les achats militaires ne peuvent se comparer à la plupart des autres acquisitions.

1 – La capacité de l'industrie canadienne

La capacité de l'industrie de la défense du Canada n'est pas très imposante à l'échelle internationale. Il y a des choses que le Canada ne fabrique tout simplement pas. Prenons les avions de chasse. Il y a des décennies que nous n'en construisons plus. Cette situation limite donc les options qui s'offrent au gouvernement lorsqu'il souhaite acquérir de l'équipement militaire fabriqué ici au pays. Un nombre relativement peu élevé de grandes entreprises domine cette industrie sur la scène mondiale et il nous faut souvent nous approvisionner auprès d'elles, à l'extérieur du Canada.

La priorité n° 1 du gouvernement

2 – Le rythme de développement

Le rythme rapide des changements et innovations qui surviennent dans l'industrie mondiale de la défense peut souvent devancer notre capacité à acquérir rapidement l'équipement nécessaire.

3 – L'envergure des projets

Il faut du temps pour concevoir et fabriquer des pièces d'équipement complexes. Le processus d'achat peut souvent être raccourci, mais le Comité reconnaît qu'il n'est pas toujours possible d'acquérir la bonne pièce d'équipement quelques mois – ou même quelques années – après la découverte d'un besoin.

Les solutions

Le processus d'approvisionnement militaire pourra-t-il jamais être simple et rapide? Non. Cependant, le gouvernement devrait chercher de manière urgente à corriger les lacunes des Forces canadiennes sur le plan des immobilisations.

La Partie IV décrit un certain nombre de projets d'immobilisations différents qui sont requis par les Forces pour créer les options dont le gouvernement a besoin pour garantir la sécurité des Canadiens – et dont nos commandants ont besoin pour garantir la sécurité des militaires dans des situations dangereuses.

Le Comité croit que l'objectif final devrait être la création d'un système d'approvisionnement où le délai normal d'acquisition de l'équipement voulu serait de cinq ans et non de quinze. Voici sept étapes qui devraient nous permettre d'atteindre cet objectif :

1 – Dénoncer les ingérences politiques

Le processus d'approvisionnement est si lent qu'un projet peut facilement devenir la cible des politiciens. Le projet d'acquisition sur une période de 15 ans qui était une priorité au départ pour un gouvernement peut un jour être victime d'un ou même de deux gouvernements subséquents qui sont à la recherche d'argent pour d'autres causes.

L'ingérence politique est une composante inévitable des achats militaires. Les politiciens tiennent toujours compte des besoins de leurs électeurs, mais ils devraient être tenus responsables chaque fois qu'ils prennent une décision qui manque de vision et qui compromet l'efficacité à long terme de nos militaires. ,

Il faut aux Canadiens une direction politique éclairée. Ils n'ont que faire des promesses électorales à la légère qui peuvent rapporter des votes dans une circonscription particulière, mais qui minent la sécurité des Canadiens.

La planification et l'acquisition du matériel de défense constituent déjà un processus suffisamment difficile sans qu'elles soient soumises aux ingérences des politiciens. Protéger nos citoyens et fournir aux jeunes hommes et femmes qui acceptent de défendre notre pays l'équipement dont ils ont besoin devraient constituer une entreprise qui transcende la politique. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Il suffit de se rappeler la décision que le gouvernement a prise en 1993 d'annuler le remplacement des hélicoptères Sea King pour comprendre que les meilleurs plans préparés par les Forces peuvent être vite écartés pour des raisons nullement liées à la sécurité des Canadiens.

Le Comité est d'avis que l'un des problèmes dans ce cas-ci est souvent l'absence d'une réflexion rigoureuse au moment d'élaborer le programme d'un parti en matière de défense et de sécurité. Il ne faudrait pas que la politique de la défense nationale soit esquissée à la hâte sur une serviette de papier à mi-chemin d'une campagne.

Le Comité examinera cette question de plus près dans son prochain rapport.

2 – Créer un financement stable à long terme

La presque totalité des fonds dont dispose le ministère de la Défense nationale sont discrétionnaires (c'est-à-dire que le montant peut en changer d'année en année et qu'ils ne sont garantis par aucune loi). Ils constituent donc une proie de choix pour les ministres fédéraux des Finances qui chercheraient à atteindre l'équilibre budgétaire. Cependant, on risquerait sans le vouloir de perturber des plans militaires et des calendriers d'acquisition qui remontent à des décennies en remaniant le budget du Ministère.

Les restrictions budgétaires symboliques imposent des coûts cachés aux planificateurs et des coûts réels pour ce qui est des contrats déjà existants. Des

La priorité n° 1 du gouvernement

projets s'étirent sur des périodes inutilement longues ou se font trop longtemps attendre.

Cette situation est en partie inévitable. Le ministère de la Défense nationale n'est pas complètement à l'abri des changements au sein des gouvernements ou dans la santé financière du pays. Cela dit, le Comité croit qu'en raison de la complexité et de l'importance des capacités militaires nécessaires à la protection des Canadiens, les politiciens de toutes allégeances devraient s'efforcer de réduire au minimum les changements aux plans stratégiques à long terme.

Le Comité a constaté que les Forces canadiennes sont en train d'élaborer un Plan des capacités de défense afin de pouvoir s'acquitter des missions qui leur sont assignées par le gouvernement. Ce document leur servira de guide pour l'acquisition de l'équipement nécessaire au cours de la prochaine décennie.

L'examen et l'adoption par les grands partis politiques au Parlement du Plan des capacités de défense, à titre de guide pour le ministère de la Défense nationale, représenteraient un pas vers la stabilité à plus long terme – et vers une plus grande efficacité des Forces canadiennes.

Le Comité examinera cette question de plus près dans son prochain rapport.

3 – Réduire le nombre de projets qui doivent être examinés par le reste du gouvernement

Le droit légitime du gouvernement de scruter le processus d'acquisition du ministère de la Défense nationale devrait être assujéti au besoin urgent d'accroître la puissance des Forces afin d'aider ce même gouvernement à réagir aux crises. Les Canadiens ne peuvent tout simplement pas s'offrir le luxe d'attendre 15 ans pour bénéficier d'une protection.

Le nombre d'obstacles que le Ministère doit franchir avant de pouvoir acquérir une pièce d'équipement majeur devrait être réduit. Or, l'un des moyens dont on dispose pour ce faire est de hausser le montant des dépenses que le ministre de la Défense nationale peut autoriser sans avoir à obtenir l'autorisation d'autres ministères ou du Cabinet⁸⁴.

⁸⁴ Voir l'Annexe VI pour un tableau des pouvoirs de dépenser des ministères dans l'ensemble du gouvernement.

Le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale est établi actuellement à 30 millions de dollars (60 millions de dollars dans le cas des projets de construction).

Le Comité consultatif du Ministre sur l'efficacité administrative a recommandé que le ministre de la Défense nationale demande que son pouvoir de dépenser soit majoré à 60 millions de dollars pour certains projets⁸⁵. Le Comité consultatif croyait que cette mesure permettrait de réduire de trois à six mois le processus d'approbation de la plupart des projets. Le Comité consultatif soutenait aussi que le Ministre devrait augmenter également les pouvoirs de dépenser délégués dans l'ensemble du ministère de la Défense nationale.

Ce serait un pas dans la bonne direction, mais un pas bien timide.

Un pouvoir de dépenser insuffisant pour un portefeuille aussi important

Le Comité estime que même à 60 millions de dollars, le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale ne sera pas suffisant, compte tenu du fait qu'il devra composer au cours de la prochaine décennie avec une liste de projets plus longue et plus coûteuse que celle de n'importe quel autre ministère.

Selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* du ministère de la Défense nationale, il y a actuellement quarante-neuf grands projets dont les coûts estimatifs dépassent la limite actuelle d'autorisation de dépenser du Ministre. Ces projets dépendent donc des processus d'approbation administratifs qui ne relèvent pas du ministère de la Défense nationale.

Si le pouvoir de dépenser du Ministre était majoré à 60 millions, trente-sept de ces projets devraient toujours être négociés avec la bureaucratie gouvernementale. Toutefois, si on faisait passer ce pouvoir de dépenser à 500 millions de dollars, seulement dix projets ne relèveraient plus de la compétence du Ministère.

⁸⁵ Le Comité consultatif du Ministre sur l'efficacité administrative a proposé que, lorsque le Ministère disposera d'un Plan stratégique d'investissement dans les capacités, le Ministre demande que son pouvoir de dépenser soit majoré à 60 millions de dollars pour certains projets de construction.

La priorité n° 1 du gouvernement

L'impact d'une augmentation du pouvoir de dépenser du Ministre sur les grands projets	
Pouvoir de dépenser du Ministre	Nombre de projets devant être approuvés en dehors du Ministère
30 millions \$ (pouvoir actuel)	49
60 millions \$ (pouvoir proposé par le Comité consultatif du Ministre sur l'efficacité administrative de 2003)	37
500 millions \$ (pouvoir proposé par notre Comité)	< 10

L'idée que le pouvoir de dépenser du Ministre puisse passer de 30 ou 60 millions à 500 millions de dollars en fera certainement sourciller quelques-uns. Cette majoration signifiera que plusieurs projets actuellement définis comme des grands projets de l'État – c'est-à-dire nécessitant l'approbation du Cabinet – relèveraient dorénavant de la compétence exclusive du Ministre, ce qui réduirait la surveillance exercée par le Cabinet sur ces projets.

D'autres ministres à la tête de ministères qui dépensent eux aussi de fortes sommes n'ont peut-être pas besoin d'un pouvoir de dépenser aussi élevé, parce que leurs dépenses sont autorisées par la loi et qu'ils n'ont pas à solliciter constamment l'approbation du Cabinet. Les dépenses de la Défense étant en grande partie discrétionnaires, leur approbation ne va pas de soi nécessairement.

Cette majoration du pouvoir de dépenser du Ministre est nécessaire et elle a trop tardé. Les seuils établis pour définir les grands projets de l'État sont arbitraires et doivent être revus. Ainsi, le seuil de 100 millions de dollars qui est au cœur de la définition des grands projets de l'État est le même depuis plus d'une décennie, malgré la croissance de l'économie canadienne et de l'inflation, et le déclin relatif du pouvoir d'achat⁸⁶.

Le ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, a dit être d'accord en principe avec l'augmentation du pouvoir de dépenser : « En principe, si le pouvoir de signature du ministre était plus étendu, les projets progresseraient plus

⁸⁶ Selon Statistique Canada, l'Indice des prix à la consommation a progressé de 129 % depuis 1992. De manière plus simple, cela signifie qu'un bien vendu 1 \$ en 1992 coûterait aujourd'hui 2,29 \$. De la même façon, si le seuil choisi pour les grands projets de l'État avait suivi la progression de l'inflation, il se situerait aujourd'hui à environ 229 millions de dollars plutôt que d'être demeuré à 100 millions. Cette somme de 100 millions de dollars ne représente tout simplement plus la même chose aujourd'hui.

rapidement⁸⁷. » Il a ajouté que la question devra faire partie des discussions futures avec les autres ministères. Le Comité croit que ces discussions doivent être entamées sur-le-champ et il appuierait toute mesure visant à accroître le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale.

Le Comité recommande :

18. Que le gouvernement fasse passer à 500 millions de dollars

- a) le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale pour tous les projets d'immobilisations et**
- b) le seuil budgétaire pour les projets qui doivent être soumis à l'examen du Cabinet, c'est-à-dire les grands projets de l'État, ayant trait à la défense.**

4 – Reconnaître la capacité de l'industrie canadienne et ne pas utiliser les Forces canadiennes comme outil de création d'emplois dans les régions

Le gouvernement devrait reconnaître que l'industrie canadienne ne dispose pas de l'expertise ou des moyens voulus pour réaliser toutes sortes de projets militaires futurs.

Les gros avions dont nous recommandons l'acquisition pour le transport stratégique des troupes constituent un bon exemple. L'éventuel remplacement des chasseurs CF-18 en est un autre.

Les Forces canadiennes ne peuvent aider à garantir la sécurité des Canadiens que si elles sont en mesure d'acquérir le bon équipement, peu importe où il est fabriqué.

On pourra toujours négocier des ententes prévoyant l'achat de certaines composantes des grandes pièces d'équipement auprès d'entreprises canadiennes. Ces possibilités devraient bien sûr être exploitées à moins que ces achats n'entraînent des reports dans les échéanciers ou ne se révèlent beaucoup plus coûteux.

⁸⁷ Témoignage du ministre de la Défense nationale, Gordon O'Connor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (8 mai 2006). Disponible à : <http://www.sen-sec.ca>

La priorité n° 1 du gouvernement

Acheter de l'équipement standard lorsque c'est possible : Or, la façon la plus rapide et la plus rentable pour le gouvernement de fournir aux Forces l'équipement dont elles ont besoin est d'acheter de l'équipement standard disponible à l'échelle internationale. Il est extrêmement rare que les militaires canadiens aient besoin d'un équipement différent de celui qu'utilisent nos alliés.

Ne pas se servir du MDN pour le développement économique : Il existe d'excellentes raisons de verser des subventions fédérales pour développer la capacité industrielle du Canada et aider les économies des régions défavorisées. Toutefois, ce sont là des mesures qui ne devraient pas relever de l'approvisionnement militaire. La sécurité nationale d'un pays est plus importante que son développement économique. *Sans sécurité nationale, il ne peut y avoir de développement économique.*

Même lorsque le Canada dispose de l'expertise voulue pour fournir les capacités dont le gouvernement a besoin, le Comité doute que l'industrie canadienne puisse réaliser aussi rapidement et efficacement que d'autres fournisseurs tous les projets qui sont requis⁸⁸.

5 – Comprendre les limites de l'industrie mondiale de la défense

Dans des circonstances idéales, c'est-à-dire dans une industrie où la concurrence est parfaite, un certain nombre d'entreprises différentes peuvent se faire concurrence pour fournir une pièce d'équipement donnée.

Malheureusement, l'industrie propre à plusieurs secteurs de la défense n'est pas parfaitement concurrentielle et il arrive souvent qu'il n'existe pas une myriade d'options pour combler les besoins des Forces canadiennes.

On n'acquiert pas une capacité militaire comme on achète un ordinateur personnel, c'est-à-dire en choisissant entre un appareil de marque Dell, IBM, Compaq ou Macintosh. Souvent, une seule entreprise fabrique l'équipement spécifique dont les Forces ont besoin pour s'acquitter du mandat que leur confie le gouvernement.

Cette situation soulève toutes sortes de problèmes pour les processus d'approvisionnement gouvernementaux. Afin de tenter d'être le plus transparent possible, le gouvernement cherche habituellement à faire jouer la concurrence afin

⁸⁸ Voir l'information fournie à la page 128 sur la capacité de l'industrie canadienne de construction navale à répondre aux besoins actuels.

de s'assurer que les contribuables en obtiennent pour leur argent. Toutefois, cette concurrence peut ne pas être toujours possible. Même si cela mécontente habituellement l'industrie de la défense et suscite l'opposition d'autres ministères, il est souvent tout à fait logique, dans les circonstances, d'avoir recours dès le départ à un fournisseur exclusif pour certains projets d'approvisionnement de la défense.

6 – Acheter d'occasion lorsque cela est pratique

Le gouvernement devrait envisager d'acquérir de l'équipement d'occasion auprès de nos alliés lorsque cela est approprié.

Ce choix peut paraître controversé étant donné les problèmes entourant l'acquisition des sous-marins de classe Victoria. Toutefois, cette acquisition ne devrait pas jeter le discrédit sur le principe des achats de seconde main.

En dépit des problèmes, l'acquisition de ces sous-marins s'est révélée rentable pour le Canada (voir l'Annexe IX).

L'acquisition d'équipement d'occasion, lorsqu'elle est réalisée correctement, constitue une manière valable et économique d'équiper rapidement les Forces armées.

Le Comité croit que le gouvernement doit tirer des leçons de la sous-acquisition :

1. Ne choisir que de l'équipement qu'un autre pays utilise toujours

L'un des principaux problèmes dans le cas des sous-marins de classe Victoria, c'est qu'ils n'étaient déjà plus opérationnels et avaient en fait été mis en gardiennage quand on les a achetés. Lorsqu'on achète de seconde main, on doit s'assurer que l'équipement est opérationnel. Il faudrait prévoir pour cela la livraison de l'équipement à la base canadienne par le vendeur.

2. Traiter un achat de seconde main comme une nouvelle acquisition

L'achat de matériel « usagé » peut s'avérer difficile, surtout pour de vastes systèmes complexes, si l'on ne fait pas preuve de la rigueur utilisée à toutes les étapes d'une nouvelle acquisition. Il faut prendre les arrangements nécessaires en

La priorité n° 1 du gouvernement

ce qui concerne les services et le matériel d'appoint pour que le transfert au nouveau « propriétaire », en l'occurrence le Canada, se fasse sans heurts.

Le projet d'achat de sous-marins n'a pas été géré de la même manière que d'autres grands projets de la Marine. On a mis l'accent sur la réactivation, le déménagement des installations de formation du Royaume-Uni au Canada et la formation initiale des premiers équipages, mais un certain nombre de questions liées au soutien du cycle de vie n'avaient pas été réglées au moment où les sous-marins ont été confiés à la garde du Canada.

Pour une raison ou pour une autre, le programme des sous-marins n'a pas bénéficié des efforts de logistique et de soutien intégrés qui ont contribué à l'entrée en service relativement sans heurts des navires de classe HALIFAX. Le Canada n'a pas acheté une quantité suffisante de pièces de rechange de toutes sortes et n'a pas négocié la prestation par l'industrie des services d'appui nécessaires (lesquels n'étaient même pas offerts dans certains cas), ce qui explique les problèmes qu'ont connus les unités d'appui matériel lorsque les navires ont été mis à l'eau après leur canadianisation.

3. Réduire la canadianisation au minimum

Un facteur important qui retarde la pleine utilisation des sous-marins de classe Victoria est notre insistance à modifier les bâtiments, principalement leurs systèmes d'armes et de communication, à l'aide de pièces canadiennes. Ce processus de canadianisation fait partie de toute acquisition (et l'on s'y attendait lorsque le gouvernement a acheté les sous-marins).

L'adaptation en fonction des spécifications canadiennes peut nécessiter beaucoup de temps et d'argent. Il arrive rarement que les Forces canadiennes aient besoin de matériel que l'un de nos alliés ne possède pas déjà ou ne fabrique pas. Le Comité est d'avis qu'il faudrait, de manière générale, réduire la canadianisation au minimum. Optons pour la canadianisation si c'est nécessaire, mais pas n'optons pas nécessairement la canadianisation.

PARTIE IV

Être outillé pour faire le travail

On soutient, dans les précédents chapitres, que les Forces canadiennes ne peuvent pas offrir au gouvernement suffisamment d'options pour faire face à des crises au pays ou à l'étranger en raison d'un manque de ressources humaines et financières.

Qu'entend-on au juste par suffisamment d'options? Le nouveau gouvernement nous en a déjà donné une définition raisonnable. Il déclare avoir besoin des ressources nécessaires pour a) s'acquitter des missions prévues dans l'Énoncé de la politique de défense et b) remplir les engagements supplémentaires qu'il a pris pendant la dernière campagne électorale, lesquels sont exposés au Chapitre 2. Le Comité est globalement d'accord avec cette évaluation des besoins.

Le ministre de la Défense nationale a déclaré qu'il avait l'intention de présenter dans les prochains mois un plan des capacités de défense où seront précisées les tâches que les Forces canadiennes doivent pouvoir accomplir à l'appui de la politique de défense et les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Ce document s'annonce prometteur. Si le ministre donne suite à son projet, les Forces canadiennes et les Canadiens auront pour la première fois dans l'histoire récente une idée claire de ce qu'il faut faire et des ressources nécessaires.

Le Comité a déterminé ce qu'il estime devoir figurer dans cette liste des tâches essentielles. Dans le présent chapitre, il indique les ressources qui doivent selon lui être améliorées ou acquises pour permettre l'accomplissement de ces tâches.

L'argent n'est pas là

Avertissement : Ni les recommandations qui suivent ni la vision censée soutenir le plan des capacités de défense ne sont réalisables dans le cadre du financement actuel ou des propositions de financement annoncées à ce jour par le gouvernement du Canada.

Autre observation : Bien que ce chapitre traite essentiellement des insuffisances du matériel, les dépenses qu'il faudra engager pour y remédier ne représentent qu'une

La priorité n° 1 du gouvernement

partie de l'argent dont auront besoin les Forces canadiennes, notamment au titre des frais de personnel.

Nos forces armées ont besoin d'un matériel moderne, mais il leur faut aussi un personnel qui sache l'utiliser et l'entretenir.

HYPOTHÈSES DE BASE

Pour déterminer les outils dont auront besoin les Forces canadiennes, le Comité suppose que le gouvernement doit et va :

- doter les Forces canadiennes d'un effectif autorisé de 90 000 membres;
- remédier aux graves insuffisances financières en matière d'équipement et d'infrastructure;
- accroître la mobilité stratégique des Forces;
- s'atteler résolument à la transformation.

Et si nos hypothèses ne tiennent pas? Priorité aux priorités

Le Comité indique ci-dessous tout ce qu'il estime nécessaire aux Forces canadiennes pour accomplir les tâches qui leur reviennent. Mais ce n'est pas aux comités sénatoriaux qu'il incombe de décider si ces besoins seront comblés, mais bien au gouvernement. Or la réalité est que, si l'on ajoute les engagements que l'ancien gouvernement a pris pour rétablir les Forces canadiennes à ceux de son successeur, l'argent que nous jugeons nécessaire va manquer.

Plusieurs options s'offrent au gouvernement. La première, bien sûr, consisterait à reconnaître la validité de nos arguments et à débloquer l'argent nécessaire.

Toutes les autres options sont par définition imparfaites. Si le gouvernement s'en contente, il ferait bien d'y regarder à deux fois car les erreurs risquent d'être tragiques.

La voie des compressions de coûts

Au lieu de rogner à la marge, le gouvernement pourrait décider de supprimer l'une ou l'autre des capacités coûteuses comme les avions de chasse, les hélicoptères de transport lourds ou les avions de transport stratégique.

Il s'en trouve pour soutenir que le Canada pourrait se passer de tout cela. Ils raisonnent ainsi : les petits pays comme le Canada doivent admettre que leur participation aux grandes opérations à l'étranger se fera probablement dans le cadre d'une coalition. Or, au sein d'une coalition, il n'aurait pas à utiliser des ressources qu'il n'a pas ou qu'il emploie ailleurs grâce aux ressources mises en commun.

Suivant une version moins radicale de cet argument, le Canada n'a pas vraiment grand-chose à faire pour se défendre parce que les États-Unis viendront toujours à son secours. Bien entendu, cette dépendance a un prix : la souveraineté.

Le prix à payer pour continuer de compter sur les ressources de nos alliés est la dépendance excessive envers les alliés qui caractérise la politique de défense canadienne depuis trop d'années déjà.

En termes simples et pratiques, cette dépendance excessive peut s'avérer extrêmement dangereuse. Dans toute situation donnée, il risque de ne pas y avoir suffisamment de ressources pour tous. Qui a le plus de chances de les obtenir en cas d'urgence? Le pays qui les fournit? Ou celui qui les emprunte?

Prenons le cas de l'Afghanistan en ce moment. Les troupes canadiennes comptent sur la coalition pour deux éléments essentiels de leur puissance de combat : la mobilité opérationnelle aérienne (les hélicoptères nécessaires pour se rendre au combat et en revenir, réagir aux crises et évacuer les blessés) et l'appui aérien opérationnel (avions de chasse, bombardiers, hélicoptères d'assaut).

Dieu merci, cette dépendance n'aurait pas eu pour effet jusqu'ici de laisser nos troupes en plan dans des situations difficiles. Mais il convient de noter que le Canada est le seul pays à déployer des troupes considérables en Afghanistan sans pouvoir assurer lui-même leur couverture aérienne.

Le chef d'état-major de la défense a déclaré clairement qu'il estimait urgent pour le Canada d'acquérir ses propres hélicoptères à capacité d'emport moyenne ou élevée

La priorité n° 1 du gouvernement

afin d'assurer sa propre mobilité opérationnelle aérienne. Le Comité est entièrement d'accord avec lui.

À l'avenir, le Canada ne devrait pas déployer de troupes dans des circonstances pareilles sans ce genre d'appui. Le Comité traitera plus à fond de cette question dans son prochain rapport.

Bien sûr, certains outils sont plus essentiels que d'autres. Ils doivent résister à toutes les réductions de dépenses militaires optimales auxquelles pourrait procéder le gouvernement. Celui-ci devrait se donner pour priorité urgente d'acquérir ou de remplacer cette année les six capacités suivantes :

1. transport aérien stratégique : le Canada a besoin d'un véritable avion de transport au long cours;
2. transport aérien tactique : il faut remplacer le Hercules C-130;
3. aéronefs de recherche et de sauvetage à voilure fixe;
4. mobilité opérationnelle : il y a un urgent besoin d'hélicoptères moyens;
5. mobilité et ravitaillement de la flotte : faire l'acquisition des navires de soutien interarmées;
6. soutien logistique de l'armée : il faut de nouveaux camions moyens.

L'importance de chacun de ces équipements est expliquée ci-après.

Si le gouvernement n'est pas disposé à progresser vers le niveau de financement de 25 à 35 milliards de dollars recommandé par le Comité, le mieux qu'il pourrait faire serait d'éliminer certaines capacités. Non pas les réduire, mais les éliminer. Si deux équipements doivent sauter, que ce soient les suivants :

1. les brise-glaces navals armés (il en sera question dans le prochain rapport du Comité);
2. les véhicules à effets multimirage;
3. le « Big Honking Ship »;
4. les systèmes de canon mobiles.

CHAPITRE 1

Marine

Changements de cap : Donner plus de profondeur à la Marine

L'Énoncé de la politique de défense du Canada précise que la Marine maintiendra deux groupes opérationnels formés d'au plus quatre navires de guerre⁸⁹. L'un appuiera la Force opérationnelle permanente de contingence des Forces canadiennes, une force à disponibilité élevée pouvant être déployée n'importe où à 10 jours d'avis. L'autre sera rattaché à une force opérationnelle de mission investi d'un mandat moins urgent et capable de se déployer en 30 jours.

En se limitant à un seul groupe opérationnel à haut niveau de préparation, le gouvernement ferait le pari que s'il est engagé ailleurs, des navires à disponibilité normale pourront réagir aux autres crises susceptibles d'éclater.

C'est un pari risqué. Le Comité estime qu'en se limitant à un seul groupe opérationnel à disponibilité élevée, le Canada ne disposerait pas d'une capacité d'intervention d'urgence en rapport avec sa taille et ses responsabilités planétaires.

Comme la Force opérationnelle permanente de contingence aura besoin d'un transport maritime adéquat pour assurer sa mobilité, le Comité est d'avis qu'il faut doter les deux côtes de groupes opérationnels à disponibilité élevée capables de se

⁸⁹ Un groupe opérationnel naval est composé d'au plus quatre navires de combat sur chaque côte et doté d'hélicoptères maritimes embarqués et d'un élément de commandement national. Les navires seraient un pétrolier ravitailleur d'escadre PROTECTEUR, un destroyer IROQUOIS et deux frégates HALIFAX. L'élément de commandement national désigne le commandant de la force opérationnelle (au grade de commodore) et son état-major à bord du destroyer. La disponibilité, dans le contexte naval, est une évaluation de l'état de préparation d'un navire et de son équipage, c'est-à-dire de leur capacité à exécuter avec succès une tâche, un rôle ou une mission donnés. Elle est fonction de sa capacité à participer à un conflit de moyenne intensité tel que la guerre du Golfe. Il n'est ni nécessaire ni souhaitable que toutes les unités soient maintenues uniformément au niveau de disponibilité nécessaire aux opérations de combat. Il peut s'agir aussi bien de missions de surveillance habituelles dans les eaux territoriales que d'opérations qui s'effectuent en présence – réelle ou potentielle – d'une unité ennemie et qui exigent par conséquent que tous les capteurs et les armes du navire soient contrôlés par un personnel compétent et prêts à l'utilisation immédiate. Les navires à disponibilité élevée peuvent être engagés dans des opérations de combat dans un bref délai (prêts à partir dans 10 jours). D'autres navires sont maintenus à un niveau de disponibilité moindre qu'on appelle disponibilité normale (prêts à partir dans 30 jours). Ils sont en mesure d'effectuer la grande majorité des opérations intérieures et de répondre aux besoins d'entraînement. Quant aux navires mis en disponibilité restreinte (prêts à partir dans 180 jours), ils sont en phase d'entretien prolongé ou de garde.

La priorité n° 1 du gouvernement

déployer rapidement en cas d'urgence n'importe où sur la planète. Pour cela, il faudrait disposer d'un grand nombre de navires à disponibilité élevée.

Si le Canada disposait de deux groupes opérationnels à disponibilité élevée, l'un d'entre eux serait capable d'intervenir si l'autre était déjà déployé.

Il n'est guère logique de maintenir forcément sur une des deux côtes un seul groupe opérationnel à disponibilité élevée alors qu'il existe une chance sur deux pour que l'urgence survienne à proximité de l'autre côte.

Selon le Comité, la possibilité à moyen ou à long terme d'instabilité sur le pourtour du Pacifique — question dont il traitera plus à fond dans son prochain rapport — n'est qu'un des scénarios pouvant nécessiter le déploiement rapide du groupe opérationnel à disponibilité élevée. Qu'arriverait-il s'il se trouvait alors sur la côte est, voire même à l'étranger? Le gouvernement serait limité dans ses options.

Il faut compter jusqu'à deux semaines pour déplacer un groupe opérationnel d'un littoral à l'autre, un périple de plus de 10 000 kilomètres. Le coût du mazout et l'usure du personnel sont deux autres facteurs importants.

Le Comité estime que, bien qu'un second groupe opérationnel à disponibilité élevée mobilise des navires, des effectifs et des fonds supplémentaires, il est impératif que le gouvernement en amorce la planification et la création le plus tôt possible.

Le Comité recommande :

- 19. Que le ministère de la Défense nationale crée deux groupes opérationnels à disponibilité élevée, un sur la côte atlantique et un sur la côte pacifique.**

Remplacer nos destroyers, moderniser nos frégates

Dans son dernier rapport, *Un Canada diminué*, le Comité faisait observer que les principaux navires de guerre de la Marine, les frégates et les destroyers, prennent de l'âge et devront être remplacés au cours des quinze à vingt prochaines années. Il

aurait fallu remplacer les destroyers il y a longtemps et le besoin de remplacer les frégates se profile à l'horizon⁹⁰.

La Marine a dressé des plans dans ces deux dossiers. Le Comité n'est cependant pas convaincu qu'on leur accorde suffisamment d'urgence. Les destroyers et les frégates sont essentiels aux capacités de défense du Canada.

Depuis 1990, le Canada a déployé à plusieurs reprises des navires de guerre à l'appui d'opérations maritimes lancées par les alliés ou l'ONU pour faire respecter des sanctions dans le golfe Persique, la mer Rouge et l'Adriatique.

Les missions d'interdiction de ce genre consistent à localiser et à intercepter des navires marchands et à les arraisonner au besoin pour vérifier leurs livres, leur situation et leur chargement.

Un exemple évident : l'opération Apollo menée en 2001-2003 contre le terrorisme au Proche-Orient. La Marine a alors déployé par roulement 16 de ses 18 gros bâtiments de guerre et 95 % de ses 4 100 marins dans la mer d'Oman. Pendant les deux années de l'opération, les bâtiments canadiens ont intercepté plus de 21 800 navires et procédé à plus de la moitié des 1 100 arraisonnements effectués par la flotte de la coalition multinationale dans la région.

Les frégates et les destroyers canadiens sont le principal moyen dont dispose le gouvernement pour :

- assurer la souveraineté du Canada dans ses eaux territoriales;
- vaincre des ennemis en mer;
- garantir un appui-feu aux troupes déployées à terre;
- interdire à distance de nos côtes des navires pouvant transporter des armes de destruction massive, des terroristes, des immigrants illégaux, des stupéfiants ou des personnes et des marchandises infectées de maladies virulentes;

⁹⁰ Le Comité faisait observer dans son premier rapport que les destroyers de la Marine atteindraient la fin de leur vie utile en 2011, mais que le MDN était contraint de les maintenir en opération jusqu'à 2015. Allonger leur durée de vie entraîne évidemment une augmentation des coûts d'entretien. Nous soulignons également que les frégates canadiennes allaient atteindre le milieu de leur durée de vie et auraient bientôt besoin de refonte.

La priorité n° 1 du gouvernement

- imposer des sanctions aux États hors-la-loi;
- éliminer la piraterie le long des voies maritimes internationales;
- participer au maintien de la paix dans les eaux contestées.

Il aurait fallu remplacer les destroyers il y a longtemps

Le Canada a absolument besoin de destroyers pour commander un groupe opérationnel national ou de coalition. Cette capacité est largement admirée et appréciée par nos alliés et devrait l'être par les Canadiens. Sans elle, les marins que nous dépêchons dans les zones de conflit se trouveraient toujours sous commandement étranger.

La Marine a commencé à planifier l'acquisition d'une classe unique de bâtiments de combat — qui renfermeraient chacun une combinaison de capacités — en remplacement des destroyers et des frégates. Actuellement, le bureau de projet responsable étudie les exigences opérationnelles des nouveaux bâtiments.

Le Comité estime que l'on a grandement intérêt à constituer une classe unique de bâtiments de combat en remplacement des destroyers et des frégates. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'entraînement s'en trouveraient grandement réduits.

La Marine a affecté une petite équipe à l'acquisition d'une classe unique de bâtiments de surface, mais elle en est manifestement au tout début des études et l'étape de l'identification n'a pas encore été atteinte dans le processus d'approbation du projet⁹¹.

La Marine ne compte pas commencer à acquérir ces bâtiments avant le milieu de la prochaine décennie. Comme les Forces mettent beaucoup de temps à acquérir de nouveaux équipements, le Comité craint que les destroyers ne soient hors de service bien avant la mise en opération des bâtiments de combat de classe unique.

À ce problème nous proposons deux solutions : a) accélérer le développement de la classe unique de bâtiments de surface; et b) envisager l'acquisition temporaire de destroyers déjà employés par nos alliés comme les destroyers de la classe Arleigh Burke de la Marine des États-Unis.

⁹¹ Voir l'Annexe VII pour une description du processus d'acquisition.

La revalorisation des frégates doit se faire dans les délais

Pour les frégates de patrouille de la classe Halifax, les Forces ont lancé le Projet de prolongation de la durée de vie des frégates (FELEX) afin de moderniser les systèmes clés. Il s'agit là d'une étape normale du cycle de vie d'un navire. Les travaux doivent commencer en 2010, chacun des navires devant être refondu — et mis hors de service — durant 27 mois, pour se terminer en 2017. Il s'ensuit qu'il y aura à tout le moins des périodes entre 2010 et 2017 où le gouvernement devra se passer de la moitié de sa flotte de frégates (voir la Figure 8).

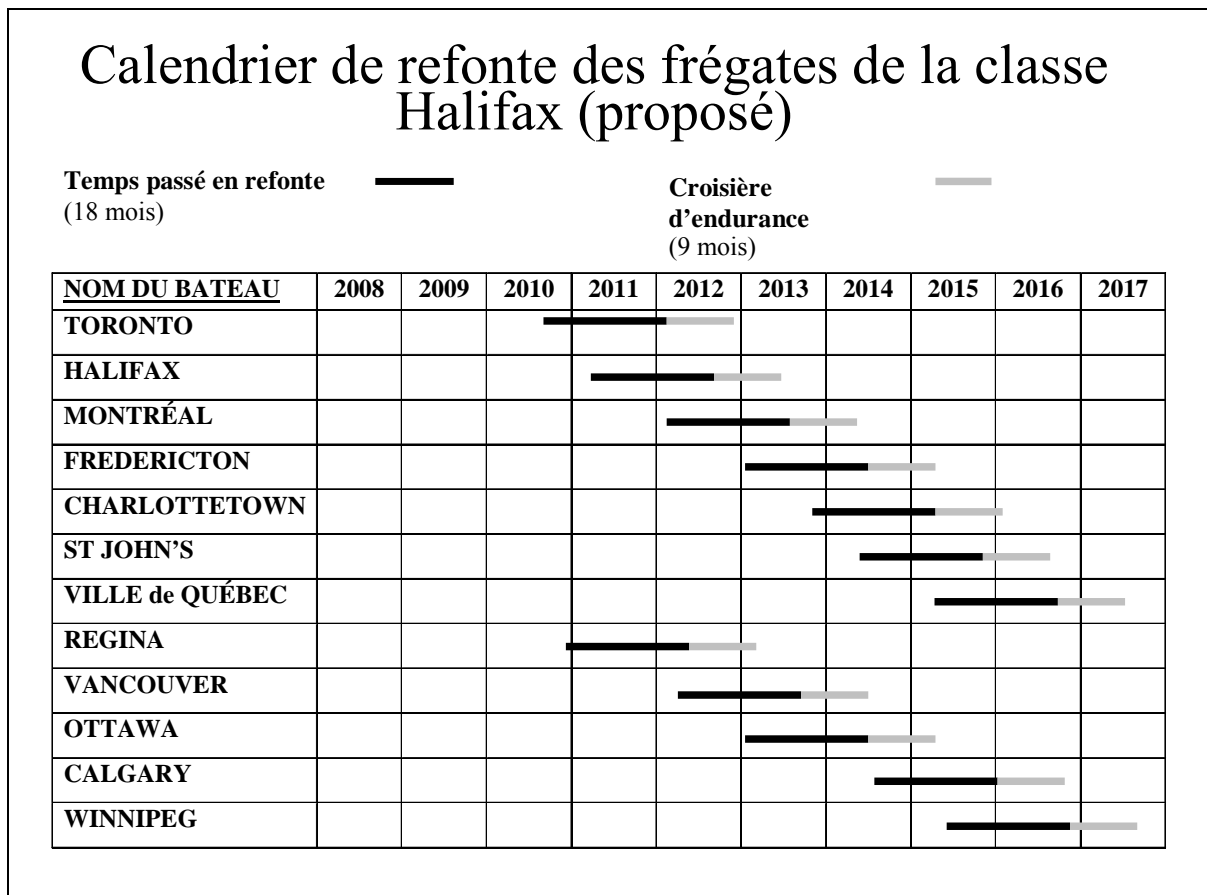


Figure 8 – Le tableau ci-dessus montre l'actuel calendrier de refonte du Projet de prolongation de la durée de vie des frégates. La disponibilité des navires sera considérablement réduite pendant la refonte ainsi que les croisières d'endurance. (Source : Ministère de la Défense nationale)

La priorité n° 1 du gouvernement

Le Projet de prolongation de la durée de vie des frégates est valable, mais il doit être suivi de près. Il devrait être mené à bien le plus rapidement possible sans les délais qu'ont connus les programmes de modernisation des avions de patrouille maritime Aurora et des chasseurs CF-18 (voir la page 151). À cause du fractionnement de ces programmes en plusieurs contrats, les avions sont restés hors service plus longtemps que nécessaire, ce qui a réduit les options dont disposait le gouvernement pour patrouiller l'espace aérien et intercepter les menaces.

Le Comité n'a rien relevé qui lui permette de croire qu'on compte procéder par bonds et sauts semblables dans le cadre du Projet de prolongation de la durée de vie des frégates. Il ne le faut surtout pas. *Défense différée est défense refusée.*

Le Comité recommande :

- 20. Que les Forces canadiennes accélèrent le projet de classe unique de bâtiments de combat en remplacement des destroyers de la classe Iroquois et des frégates de la classe Halifax en vue d'une première livraison d'ici 2013.**
- 21. Que les Forces canadiennes mènent à bien le Projet de prolongation de la durée de vie des frégates le plus efficacement possible afin de maintenir au minimum la réduction de capacité des Forces.**

Ravitaillement de la flotte et mobilité stratégique

L'Énoncé de la politique de défense exige que les Forces canadiennes puissent déployer des forces armées n'importe où dans le monde. Il faut pour cela être en mesure de déplacer des personnes et des équipements sur de grandes distances.

Dans le rapport 1, le Comité a constaté que les Forces sont passées de trois à deux vieux navires de ravitaillement et qu'elles souffrent d'une insuffisance générale de capacité de transport stratégique. Étant donné l'Énoncé de la politique de défense, il faudrait remédier rapidement à ces deux problèmes.

Ravitaillement de la flotte = Remplacement des AOR de la Marine

On projette d'acquérir trois navires de soutien interarmées (NSI) en remplacement des deux pétroliers ravitailleurs d'escadre (AOR) vétustes⁹² actuellement utilisés pour approvisionner la flotte et transporter des denrées alimentaires, du carburant, des munitions, des installations médicales/dentaires et de l'eau. Après 36 ans de service en moyenne, ils tirent à la fin de leur vie utile.

Les NSI sont censés remplacer ou surpasser les capacités des AOR. Ils nécessiteraient un équipage moins nombreux, pourraient transporter une quantité limitée d'équipements à roues et assureraient une certaine mesure de commandement et de contrôle aux forces déployées à terre.

Il est louable de chercher à remplacer les AOR, mais le Comité trouve deux choses à redire au plan actuel : le rythme des progrès est trop lent et le nombre de navires qu'on veut acquérir est insuffisant.

Le Ministère prévoit actuellement prendre livraison du premier NSI en 2012 et atteindre la capacité initiale d'exploitation en 2013⁹³. D'ici là, les AOR auront en moyenne 50 ans d'âge.

Le Ministère ne prévoit pas accorder le contrat de construction avant 2008 au plus tôt — ce qui suppose qu'il n'y aura pas de retard dans un processus gouvernemental d'approbation et d'acquisition sujet à des retards. Le délai de 2008 est trop long. Il faudrait faire preuve d'ingéniosité pour accélérer la livraison.

En outre, l'acquisition de trois navires seulement ne donnera pas au gouvernement la flexibilité nécessaire pour accomplir toutes les missions pouvant être à tout moment importantes pour le pays. Si la Marine n'a pas accès à des navires de ravitaillement d'escadre tels que les AOR, elle sera moins en mesure de soutenir ses autres navires et les Forces canadiennes outre-mer.

Nous en avons eu la preuve pas plus tard que l'automne dernier. Aucun des deux AOR vieillissants — un sur chaque côte — n'a pu être déployé dans le cadre des

⁹² Il y a actuellement deux AOR en service : le NCSM *Preserver* et le NCSM *Protecteur*. Il y en a déjà eu trois, mais le NCSM *Provider* a été mis hors service le 24 juin 1998. Douglas Bland (sous la direction de), *Transforming National Defence Administration – Claxton Papers 6*, Kingston, Université Queen's, 2005.

⁹³ Ministère de la Défense nationale, Bureau de projet, *Projet du Navire de soutien interarmées (PB NSI)*, «Calendrier du projet», accessible à http://www.forces.gc.ca/admmat/dgmepm/pmojss/schedule_f.asp

La priorité n° 1 du gouvernement

opérations de secours consécutives à l'ouragan Katrina parce que leur état de préparation était réduit en raison de travaux de refonte prévus.

Les AOR sont parfaits pour l'aide aux sinistrés. En 1992, par exemple, le NCSM PROTECTEUR a livré des secours à Miami, en Floride, et dans les Bahamas, après le passage de l'ouragan Andrew⁹⁴.

Si le NCSM PRESERVER, l'AOR de la côte est, n'a pas fait partie du contingent canadien dépêché sur la côte américaine du golfe du Mexique, c'est parce qu'il venait de sortir de refonte lorsque Katrina a frappé et qu'il était encore en phase d'essais. S'il avait été disponible, il aurait sans doute été mobilisé comme l'a été le NCSM PROTECTEUR après l'ouragan Andrew⁹⁵.

C'est au tour du NCSM PROTECTEUR de subir une refonte prévue, ce qui amputera les Forces canadiennes de cette capacité sur la côte ouest.

La Marine ne peut rien contre Mère nature, mais le gouvernement peut lui fournir les moyens nécessaires pour réagir aux catastrophes de ce genre.

Mais même si les trois NSI dont l'acquisition est prévue amplifient la compétence des Forces canadiennes (les rôles qu'elles peuvent remplir) et leur capacité (la fréquence à laquelle elles peuvent les remplir), le Comité n'est pas convaincu qu'ils offriront au gouvernement toute la souplesse voulue pour intervenir efficacement en temps de crise. Avec trois navires, les Forces devront régulièrement faire passer l'un d'entre eux d'un littoral à l'autre pour ne pas laisser un littoral à découvert lorsque le navire qui y est affecté a besoin de travaux d'entretien importants.

En outre, le Comité croit que le besoin de navires de type NSI s'est accru depuis l'annonce du projet. La capacité de transport maritime expéditionnaire censée être requise par le plan des capacités de défense s'ajoute à l'intention annoncée par le gouvernement d'acquérir trois NSI. Cette nouvelle capacité exigera l'appui d'un

⁹⁴ L'opération TEMPEST fut la réponse des Forces canadiennes à l'ouragan Andrew. En plus du déploiement du NCSM PROTECTEUR en Floride et aux Bahamas, environ 150 sapeurs de l'air ont été déployés dans le comté de Dade, en Floride.

⁹⁵ Le NCSM PRESERVER venait tout juste de quitter la cale sèche, mais il n'était pas en disponibilité élevée ni même normale. Il était toujours dans la phase d'essais lorsque Katrina a frappé. Son retour a été retardé parce qu'il s'est avéré, en cours de refonte, que les travaux nécessaires étaient plus importants que ceux prévus à l'origine. La Marine prévoit ses refontes, mais les travaux doivent être accordés par voie concurrentielle, les soumissions évaluées, les contrats approuvés, etc., ce qui comporte tout le processus administratif normal de TPSGC et du Conseil du Trésor. En l'absence du NCSM PRESERVER, il a fallu utiliser un navire de la garde côtière pour transporter les secours.

navire de type NSI. Par ailleurs, si le gouvernement accepte la recommandation du Comité concernant le maintien d'un groupe opérationnel à disponibilité élevée sur chaque côte (voir la page 85), il faudra maintenir sur chaque côte un NSI à disponibilité élevée.

Il ne suffira pas de trois navires, quel que soit le type, pour qu'il y en ait toujours un de disponible sur chaque côte. Il en faut au moins quatre. Compte tenu des calendriers de maintenance de la flotte, il y en aura à peu près toujours un d'indisponible.

Le Comité pense que trois NSI limitent la flexibilité du gouvernement et ne suffisent tout simplement pas à la tâche. Le gouvernement devrait en acquérir au moins quatre.

Le Comité recommande :

- 22. Que le Ministère acquière assez de capacités pour avoir en tout temps au moins un navire de soutien interarmées de disponible sur chaque côte.**
- 23. Que le gouvernement fournisse au Ministère les ressources nécessaires pour acquérir quatre navires de soutien interarmées aussi rapidement que possible en vue d'une première livraison d'ici 2010.**

Transport maritime stratégique = « Big Honking Ship »

En plus du remplacement des pétroliers ravitailleurs d'escadre, l'Énoncé de la politique de défense, on l'a vu dans la section précédente, prévoit l'acquisition d'un gros navire capable d'assurer des capacités de transport stratégique supérieures à celles des NSI.

Comme il est d'accord qu'il faut accroître la mobilité des Forces canadiennes, le Comité croit que le gouvernement devrait leur donner les moyens d'acquérir la capacité d'embarquer, de transporter, de déployer et de récupérer par air et par mer un grand nombre de troupes avec leurs équipements, leurs véhicules et autres cargaisons.

Aucune plate-forme ne peut actuellement accomplir cette tâche comme il faut. Le NSI joue un rôle différent. Il ne faut pas penser qu'il suffira que les NSI aient

La priorité n° 1 du gouvernement

chacun 2 500 mètres linéaires de surface pour répondre à la totalité des besoins transport maritime des Forces⁹⁶.

Le gros navire en question est qualifié tantôt de porte-avions miniature (ce qu'il n'est pas) tantôt de « Big Honking Ship » (ce qu'il serait sûrement).

Peu importe le nom, les Forces canadiennes ont besoin d'un navire plus gros qu'un NSI si elles veulent intervenir efficacement dans des États côtiers non viables ou en déroute. Ce navire pourrait soutenir les forces déployées à terre dans les zones littorales et, en s'en portant acquéreur au lieu de le louer, le gouvernement éviterait des situations comme celle du GTS KATIE⁹⁷.

Les Forces ne font que commencer à examiner leurs besoins opérationnels à cet égard.

Rien n'indique que le gouvernement prévoie en l'occurrence faire concevoir un navire proprement canadien, ce dont se félicite le Comité. Plusieurs des proches alliés du Canada ont déjà une classe de navire qui s'acquitte bien de ce genre de tâches.

Il s'agit d'un navire qu'on appelle un ravitailleur héli-plate-forme (LPD). Les LPD ont pour fonction première d'embarquer, de transporter, de déployer et de récupérer (par air et par mer) les troupes ainsi que leurs équipements, véhicules et autres cargaisons. Leur taille et leurs caractéristiques varient d'un pays à l'autre.

C'est de bâtiments de ce genre que le Canada a besoin et il pourrait se les procurer en vente libre. Les Forces canadiennes devraient se fixer pour priorité d'acquérir un certain nombre de ces navires sur le marché international.

Le Comité estime qu'il serait malavisé et insuffisant de n'acquérir qu'un seul navire de ce type. Le gouvernement verrait grandement réduite sa capacité de réagir à plus d'une crise à la fois ou à n'importe quelle crise quand il serait en

⁹⁶ La ligne est une unité de superficie du pont des navires rouliers, c'est-à-dire les navires de charge conçus de manière que les conteneurs ou autres charges puissent être roulés à bord et débarqués de la même façon. La ligne est une bande de pont de deux mètres de large. Le mètre linéaire est une bande de pont large d'une ligne et long d'un mètre, soit 2 mètres carrés (21 528 pieds carrés).

⁹⁷ Le GTS KATIE est le navire que le Canada a loué pour récupérer environ 10 pour cent de l'ensemble de nos stocks militaires du Kosovo à l'été 2000. Il a croisé dans l'Atlantique pendant des semaines à cause d'un litige relatif à un contrat antérieur. Les Forces canadiennes ont finalement dû monter à bord du navire en haute mer et l'obliger à entrer au port.

refonte. Combien de fois fera-t-il cruellement défaut parce que parti en refonte ou en mission?

Reprenant le raisonnement utilisé dans le cas des NSI, le Comité est d'avis que le Canada devrait disposer en tout temps d'au moins un navire de type LPD sur chaque côte, ce qui implique l'achat de quatre bâtiments.

Le Comité recommande :

- 24. Que les Forces canadiennes acquièrent suffisamment de ravitailleurs héli-plate-formes, ou leur équivalent, capables de transporter à la fois un groupe opérationnel et son équipement.**
- 25. Que le gouvernement procure au Ministère les ressources nécessaires pour faire l'acquisition le plus tôt possible de quatre ravitailleurs héli-plate-formes.**

Sous-marins

Le Canada doit absolument maintenir une capacité sous-marine pour faire respecter sa souveraineté dans ses eaux territoriales et intervenir efficacement à l'étranger seul ou dans le cadre d'une force de coalition. Il en restera ainsi pour un avenir prévisible.

Le gouvernement a le devoir de veiller à ce que les sous-marins répondent efficacement à nos besoins. Le Comité a toujours cru que le Canada devait maintenir une forte capacité sous-marine⁹⁸. Les quatre sous-marins de la classe Victoria peuvent :

- surveiller discrètement nos eaux territoriales;
- intercepter les navires indésirables;
- assurer la défense maritime continentale;
- protéger un corps expéditionnaire canadien en mer;

⁹⁸ Malgré un processus d'acquisition mal géré (décrite au Chapitre 3) et un incident tragique, le Comité croit que l'achat de ces sous-marins a été avantageux financièrement pour le Canada. Voir l'Annexe IX.

La priorité n° 1 du gouvernement

- déployer secrètement des forces d'opérations spéciales à l'étranger.

Il ne s'agit pas de capacités théoriques. La Marine a énormément intérêt à pouvoir s'approcher d'intrus dans les eaux canadiennes sans se faire repérer dans le cadre d'activités comme la surveillance des pêches et la lutte contre le trafic de stupéfiants. Elle a conclu que la simple présence dans sa flotte de sous-marins – de la classe Oberon à l'époque – avait eu un effet dissuasif important pendant la crise du turbot de 1995⁹⁹. Anecdotiquement, on assure qu'ils auraient eu un effet dissuasif sur les bateaux de pêche américains opérant dans les eaux contestées du banc Georges.

Quiconque doute de l'utilité de ces bâtiments et de leur rôle dans les Forces n'a qu'à lire le rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes au sujet de leur acquisition.¹⁰⁰

Les sous-marins de la classe Victoria approchent de la moitié de leur vie utile. À partir du moment où ils sont pleinement opérationnels, il faudrait commencer à planifier les refontes de demi-vie et leur éventuel remplacement.

Le Comité recommande :

- 26. Que les Forces canadiennes rétablissent leur capacité sous-marine en rendant les quatre sous-marins canadiens opérationnels le plus tôt possible, en dressant suivant les besoins des plans de refonte de demi-vie et en commençant à planifier leur éventuel remplacement par une nouvelle génération de sous-marins.**

Répondre à la demande de nouveaux navires

Étant donné la longueur du littoral canadien ainsi que l'importance de nos capacités maritimes et le temps et l'effort requis pour en acquérir de nouvelles, la Marine, la Garde côtière, le ministère des Pêches et des Océans et la GRC auront toujours besoin de divers types de navires.

⁹⁹ Ministère de la Défense nationale, *Point de mire – Stratégie de la Marine pour 2020*.

¹⁰⁰ Comité de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes, *Acquisition des sous-marins de la classe Victoria par le Canada* (avril 2005), accessible à <http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8986&Lang=2&SourceId=110860>.

Le gouvernement fédéral a élaboré sa politique de construction navale en 2001 après avoir mené des consultations auprès des constructeurs de navires au sujet des problèmes auxquels est confronté leur secteur.¹⁰¹ En vertu de la politique, le gouvernement fédéral s'engage à acquérir, à réparer et à refondre les navires au Canada sous réserve de ses besoins opérationnels et du maintien d'un marché intérieur concurrentiel.

Les Forces canadiennes et la Garde côtière canadienne doivent d'urgence recapitaliser leur flotte (nous traitons en détail de cette question au Chapitre 4 et dans notre troisième rapport). Dans les cinq à dix prochaines années, la Marine aura besoin des nouveaux navires de soutien interarmées, éventuellement d'une capacité de transport maritime stratégique et de remplacements pour les destroyers de la classe Iroquois. Elle doit également soumettre les sous-marins de la classe Victoria à un strict programme de maintenance et achever la revalorisation de demi-vie des frégates de la classe Halifax. Et c'est sans compter les besoins de la Garde côtière, de la GRC et du ministère des Pêches et des Océans (chacun pour des types de navires différents).

Le Comité craint que les besoins énormes de construction navale dans les années qui viennent ne dépassent les capacités de l'industrie canadienne (la Figure 9 montre l'ampleur de la situation, sans tenir compte cependant des besoins de la GRC). Seule une poignée de chantiers navals canadiens peuvent construire des gros navires pour la marine et la Garde côtière. Vu les calendriers d'exécution et la quasi-simultanéité des nombreux programmes, force est de se demander si les chantiers navals canadiens peuvent répondre aux besoins en temps utile. Même un optimiste répondra probablement par la négative.

Selon le Comité, le besoin qu'a le pays de ces navires prime sur les engagements de la politique de construction navale en matière d'approvisionnement national, lesquels risquent de reporter la livraison de certains navires jusqu'à ce que les chantiers navals canadiens puissent les construire.

Le Comité admet l'objectif de la politique de construction navale, mais note qu'elle contient les mots « selon les besoins opérationnels ». Il croit que — étant donné la demande imminente dans toutes les flottes gouvernementales — les besoins opérationnels exigent qu'une partie du travail se fasse à l'étranger de

¹⁰¹ Voir la documentation sur la politique de construction navale et la politique maritime du gouvernement à <http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/insim-cnmi.nsf/en/home.html>.

La priorité n° 1 du gouvernement

manière qu'un programme de l'envergure envisagée ici puisse être mené à bien aussi rapidement et économiquement que possible.

Classe de navires	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pétroliers ravitailleurs d'escadre (Preserver, puis Protecteur)			■	■		■	■							
Prolongement de la durée de vie des destroyers de la classe IROQUOIS (Iroquois, puis Algonquin, Athabaskan)				■	■	■	■	■						
Construction des navires de soutien interarmées				Durée de construction prévue										
Refonte de demi-vie des frégates de la classe HALIFAX					Refonte de demi-vie et modernisation (12 à 18 mois par navire, 12 au total)									
Prolongement de la durée de vie des sous-marins de la classe VICTORIA						Refonte de demi-vie (2 ans par navire)								
Construction du navire de combat de classe unique							Délai de construction prévu							
Garde côtière				Plan de refonte et de construction de la Garde côtière canadienne (actuellement : 1 brise-glace lourd, 2 brise-glace, navires de 14 mètres sur 40)										
	Pas de construction prévue													

Figure 9 – Calendrier global de la demande prévue de la Marine et de la Garde côtière à l'endroit de l'industrie navale du Canada. Le tableau indique les grands projets de construction navale prévus par la Marine canadienne et d'autres ministères entre 2005 et 2020. Il ne comprend pas les engagements déclarés du gouvernement concernant les brise-glace navals armés ou le « Big Honking Ship » parce que ces projets n'ont pas encore de calendriers d'exécution. Il ne comprend pas non plus la demande prévue de la Gendarmerie royale du Canada.

Une bonne planification exige une stabilité à long terme du financement, particulièrement lorsqu'il s'agit d'acquérir des navires. Le financement ne doit pas être assujéti à un cycle interminable alternant entre périodes de vaches grasses et périodes de vaches maigres qui rend difficile de construire et d'entretenir des navires de façon efficiente et a pour effet de prolonger indûment le maintien en service de certains navires.

Le financement des nouveaux navires — où qu'ils soient construits — doit être soutenu pour permettre aux ministères de gérer le renouvellement de leur flotte de façon rationnelle et pouvoir confier un nombre constant de contrats à l'industrie afin d'utiliser sa capacité de manière efficiente. Le Canada pourra ainsi mettre les navires nécessaires à la disposition de ceux qui les commandent quand ils en ont besoin, ce qui devrait toujours être l'objectif transcendant.

En outre, s'il y a des primes à payer pour construire les navires de la Marine à l'étranger ou au pays, notamment si le travail doit être réparti entre diverses régions, comme dans le cas des frégates de la classe Halifax, elles ne devraient pas émarger au budget du ministère de la Défense nationale, mais à celui des ministères qui ont le mandat de prendre pareilles décisions. La décision de construire trois d'entre eux dans un chantier naval autre que celui du soumissionnaire le mieux-disant s'est soldée par un supplément de coût d'à peu près 25%.

Le Comité recommande :

- 27. Que le gouvernement procède résolument à la recapitalisation des flottes de la Marine et de la Garde côtière le plus vite possible chaque fois que le meilleur rapport qualité-prix peut être obtenu.**
- 28. Que le gouvernement assure la stabilité de financement des nouveaux navires afin de permettre une gestion rationnelle et opportune des flottes.**
- 29. Que le gouvernement veille à ce que les primes non liées à la défense devant être payées par suite de décisions d'acquisition relatives aux navires de la Marine soient défrayées non par le ministère de la Défense nationale, mais par des ministères comme Industrie Canada ou Patrimoine Canadien.**

CHAPITRE 2

Armée

Les besoins du Canada en matière de capacités terrestres

Pendant la dernière moitié du XX^e siècle, l'Armée était une force axée sur la guerre froide et structurée de manière à résister à des forces lourdement mécanisées sur un théâtre européen. Depuis la fin de la guerre froide, l'Armée s'est, sous l'effet de considérations budgétaires et doctrinales, rapetissée et éloignée de ce modèle.

L'Énoncé de la politique de défense prend acte de cette évolution puisqu'il préconise le passage continu à une armée plus légère, plus mobile et davantage fondée sur le savoir, qui soit mieux à même de contrer les menaces asymétriques du XXI^e siècle, qualifiées de « nid de serpents » par le général Hillier. Pour y arriver, l'Armée doit changer ses méthodes de recrutement, d'instruction et de combat.

L'énoncé de politique exige que l'Armée joue divers rôles combattants et non combattants au nom des Canadiens, y compris faire la guerre, soutenir la paix et accomplir des missions humanitaires.

Le général Charles Krulak, du Corps des Marines des États-Unis, a été le premier à parler d'une « guerre à trois volets » :

« À un moment donné, nos soldats sont en train de distribuer des vivres et des vêtements à des réfugiés, leur prodiguant ainsi une aide humanitaire. L'instant d'après, ils tentent de séparer deux groupes de belligérants dans leur rôle de maintien de la paix. Plus tard, ils doivent livrer une bataille meurtrière d'intensité moyenne. Tout cela se passe le même jour, et à moins de trois pâtés de maisons à la ronde. C'est ce qu'on appelle une guerre à trois volets. »¹⁰²

¹⁰² Général (à la retraite) Charles C. Krulak, commandant du USMC de 1995 à 1999, « The Three Block War: Fighting In Urban Areas », présenté au National Press Club, à Washington, le 10 octobre 1997, Vital Speeches of the Day, 15 décembre 1997, p. 139. Voir à <http://armyonline.kingston.mil.ca/LFCA/14300044001439/TREEBLOCK.HTM>.

La priorité n° 1 du gouvernement

C'est le genre de guerre auquel les Forces canadiennes ont été appelées à participer en Afghanistan dans le cadre de leur mandat d'intervention en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, afin de protéger les Canadiens et de défendre leurs intérêts vitaux.

Au-delà de la défense unilatérale de son propre territoire, le Canada est engagé dans la défense collective par des alliances avec les États-Unis et l'OTAN, et aussi par des ententes spéciales avec d'autres pays réunis au sein d'une coalition. Il doit pour cela disposer de forces polyvalentes et aptes au combat capables de se battre dans tous les environnements possibles.

L'évolution de la conduite de la guerre et des technologies de combat utilisées change constamment la façon dont les Forces canadiennes doivent se préparer aux opérations terrestres. Les Forces canadiennes ont beaucoup appris depuis la fin de la guerre froide sur les conditions de réussite des opérations modernes. Elles articulent leur façon de penser et leur doctrine autour de concepts comme les opérations réseautiques et la guerre à trois volets.

Comme toutes les armées, la nôtre est organisée de façon à combattre comme une équipe pourvue de capacités de combat complémentaires conçues pour concourir à la défaite de n'importe quel adversaire. Les armes à tir direct et indirect capables de prendre à partie l'adversaire à courte, moyenne et longue portée et de détruire les forces ennemies, les véhicules blindés, les navires et les aéronefs (hélicoptères, avions de transport et avions de combat) doivent toutes être interreliées pour former une équipe gagnante. Une arme ne peut répondre seule à tous les besoins. Comme le golfeur, l'Armée a besoin de tout un sac de bâtons conçus chacun pour un objectif précis. Cependant, contrairement au golfeur, l'Armée utilise tous les bâtons en même temps.

Le Comité croit que l'Armée est engagée dans la bonne voie. Cependant, pour être efficace et réussir à atteindre ses objectifs, elle doit mener à bien huit grands projets d'acquisition (et une foule de petits)¹⁰³.

¹⁰³ Une mise en garde s'impose ici en ce qui concerne les estimations de coûts. Les coûts prévus sont fonction de ce que, selon le Comité, il faudrait aux Forces canadiennes pour équiper convenablement une structure de forces de 90 000 personnes. Ils sont estimés sur la base d'une extrapolation du nombre actuel (et du coût) des véhicules que les Forces canadiennes comptent acquérir dans le cadre de la structure de forces actuelle.

1. Équiper les soldats canadiens pour combattre, gagner et survivre

Au cours de la prochaine décennie, la technologie portée par les soldats devra changer de façon radicale afin d'améliorer la capacité d'intervention des soldats dans les terrains complexes, notamment dans les zones urbaines.

La réussite du soldat tient en grande partie à sa perception de la situation dans laquelle il se trouve et à sa capacité à écouter et exécuter les ordres, à fournir de l'information à son commandant, à différencier les amis des ennemis et à affronter et à défaire l'ennemi.

L'objectif du Projet d'équipement intégré du soldat est d'améliorer chacune de ces capacités. Il s'agira d'intégrer dans un même système les dispositifs électroniques, les accessoires d'armes, les vêtements opérationnels et l'équipement individuel.

Le Comité croit que ce projet, qui en est actuellement à ses tout débuts, coûtera entre 300 et 500 millions de dollars. Le Ministère prévoit les premières livraisons en 2009 et une capacité complète en 2015.

Il s'agit d'un projet essentiel pour doter les hommes et les femmes au sein des Forces canadiennes de l'équipement dont ils ont besoin pour accomplir leur mission et revenir sains et saufs à la maison. Il faudrait l'accélérer, car un délai de dix ans pour atteindre la capacité opérationnelle est inacceptable.

Le Comité recommande :

30. Que le ministère de la Défense nationale accélère la mise en œuvre du Projet d'équipement intégré du soldat afin qu'il atteigne sa capacité opérationnelle complète avant 2012.

2. Savoir ce qui se passe autour de soi (partie I) : Projet de capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance de la Force terrestre (ISTAR FT).

Il est tout aussi important d'accroître les capacités de l'armée tout entière que celles d'un simple soldat ou d'une unité. Cela contribuera à sauver des vies, à décupler les forces et à améliorer les chances de succès de la mission.

La priorité n° 1 du gouvernement

Les Forces canadiennes veulent s'assurer qu'on recueille, qu'on analyse et qu'on fusionne le bon type de renseignements afin de constituer de solides connaissances et qu'on les rende accessibles sous une forme utilisable et de façon opportune aux personnes qui en ont besoin. C'est l'objectif du Projet de capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance de la Force terrestre (ISTAR FT).

Ce projet n'est pas axé sur une pièce d'équipement en particulier. Il vise à recueillir de l'information sur le champ de bataille et à faire intervenir plusieurs fonctions sur le terrain pour aider le commandement de la force qui y est déployée à atteindre ses objectifs. Ce « système des systèmes » fait usage de toute une gamme de capteurs électroniques, tels que des caméras, des détecteurs à infrarouge, des radars de champ de bataille et des appareils d'interception de signaux électroniques.

ISTAR FT désigne l'ensemble de tous les petits projets et des capacités existantes qui sont mis en oeuvre dans le but d'accroître les capacités d'information et de renseignement des forces terrestres¹⁰⁴.

Actuellement, le financement de ce projet de 1 milliard de dollars est incertain.

Le Comité recommande :

31. Que le ministère de la Défense nationale accélère la réalisation du Projet de capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance de la Force terrestre (ISTAR FT) afin d'atteindre une capacité opérationnelle complète d'ici 2009 au plus tard.

¹⁰⁴ Le ISTAR FT créera un réseau d'information à l'aide des capteurs déjà installés sur les véhicules comme le Coyote, auxquels s'ajouteront les capteurs des nouvelles plate-formes, comme les véhicules à effets multimitation, et ceux des plate-formes non terrestres, comme les véhicules aériens sans pilote et les satellites. On augmentera la capacité de traitement de l'information en améliorant les outils dont se sert l'Armée afin de faciliter la fusion des données et les fonctions d'analyse des renseignements. Le Système d'information, de commandement et de contrôle de la Force terrestre (SICCFT) et le Système tactique de commandement, de contrôle et de communication (STCCC) formeront la base sur laquelle se constitueront les capacités de ISTAR. Parallèlement à cela, l'ISTAR FT, comme d'autres projets similaires dans la Marine et la Force aérienne, est intégré au projet de Système de commandement des Forces canadiennes (SCFC) visant à engendrer une capacité de commandement et de contrôle propre à l'ensemble des Forces.

3. Savoir ce qui se passe autour de soi (partie II) : Véhicule blindé léger de reconnaissance

La perception de la situation s'acquiert en intégrant des renseignements provenant de sources proches du champ de bataille, comme les soldats ou les véhicules de reconnaissance, et éloignées comme les VATG, les interceptions de messages et les satellites.

Un bon véhicule de reconnaissance terrestre est essentiel à l'obtention de ces renseignements. Le Comité approuve l'acquisition par les Forces canadiennes de 75 véhicules de patrouille blindés pour l'Opération Archer en Afghanistan. C'était là une première mesure en vue d'améliorer ses capacités à ce chapitre.

Le véhicule de patrouille blindé offre une bonne protection aux soldats pendant les patrouilles. Il leur permet aussi d'exécuter des fonctions de commandement, de liaison et de reconnaissances en terrain montagneux et dans des milieux urbains complexes. Il offre une meilleure résistance aux explosions de mines et une protection contre les engins explosifs improvisés et toutes sortes de projectiles.

Il est de notre devoir de garantir la meilleure protection possible à nos soldats sur le terrain. Les attentats suicides à la bombe et les attaques au moyen d'engins explosifs improvisés dirigés contre nos troupes en Afghanistan au cours des derniers mois sont là pour nous le rappeler.

Le Comité croit que les Forces auront besoin de quelque 200 véhicules supplémentaires de ce type, pour un coût total d'environ 650 millions de dollars.

4. Se rendre du point A au point B (partie I) : Des gros camions

Les Forces canadiennes doivent de toute urgence remplacer leurs camions utilitaires, soit les véhicules logistiques moyens à roues (VLMR).

Les 2 769 camions VLMR achetés au début des années 1980 avaient une durée de vie utile de 15 ans. Ils ont donc atteint la fin de leur vie utile en 1997-1998, *soit il y a environ huit ans.*

La priorité n° 1 du gouvernement

En raison de l'âge et de l'utilisation excessive des véhicules, les coûts d'entretien par kilomètre ont quintuplé¹⁰⁵. La corrosion est devenue un grave problème, mais grâce à un programme de vaporisation, on s'attend à ce que le parc demeure en service jusqu'en 2008. La corrosion n'est cependant pas le seul problème. Les pièces de rechange sont devenues rares, les systèmes de freinage se brisent et les surcharges font sentir leurs effets.

Selon le ministère de la Défense nationale, il arrivera un temps, entre 2008 et 2012, où on ne pourra plus trouver de pièces de rechange. Il serait techniquement imprudent et insensé au plan économique de prolonger la durée utile de ces camions au-delà de cette période.

Comme il s'agit d'un parc imposant, il faudra acheter un grand nombre de véhicules de remplacement. On parle ici de véhicules commerciaux militarisés qui amélioreront nettement la capacité des Forces terrestres à faire leur boulot.

Au coût de 1,43 milliard de dollars, le remplacement du VLMR par un véhicule de soutien moyen (SVSM) est le projet d'acquisition de capacités terrestres le plus coûteux en cours dans l'armée. Mais les nouveaux camions se font attendre depuis déjà longtemps.

Tous ces nouveaux véhicules, ou du moins une partie d'entre eux, devraient être équipés d'un blindage afin d'être mieux adaptés aux opérations. Les forces américaines et alliées en Irak et en Afghanistan ont constaté la vulnérabilité des véhicules logistiques à blindage léger aux attentats au moyen d'engins explosifs improvisés.

Le Comité recommande :

- 32. Que le gouvernement accélère l'achat de quelque 2 900 véhicules de soutien moyen (VSM), dans le but de recevoir la première livraison en 2008 au plus tard.**

¹⁰⁵ Colonel (à la retraite) Howie Marsh, « Public Administration of the Defence Budget », *Transforming National Defence Administration — Claxton Papers 6*, Kingston, Université Queen's, 2005, p. 27.

5. Se rendre du point A au point B (partie II) : Des petits camions

Les Forces devront également remplacer bientôt ses petits véhicules logistiques, à savoir ses véhicules de soutien légers à roues (VSLR). Les VSLR servent sur le champ de bataille dans des rôles tels que le transport de troupes, l'évacuation sanitaire, la maintenance, l'administration et le transport de charges légères. Ce type de véhicule est transportable par avion CC-130 Hercules.

Ces véhicules ont environ douze ans en moyenne et ils auront dépassé leur durée utile vers la fin de la présente décennie.

Le véhicule de soutien léger à roues (VSLR) offre une capacité de transport entre celle des véhicules Iltis et G-Wagen, de taille un peu plus modeste, et celle du véhicule logistique moyen à roues (VLMR) de 2 ½ tonnes. Il est construit à l'usine Western Star de Kelowna à partir d'un modèle italien, l'Iveco 40.10.

La capacité de chargement du VSLR est trop limitée pour le transport de matériel tactique conventionnel. Les grosses boîtes de rangement et le pneu de rechange derrière la cabine limitent grandement l'espace de chargement. Pour pallier cet inconvénient, il arrive souvent qu'on y accroche une remorque de 850 kg, sauf qu'en augmentant la charge du VSLR, on accentue son autre tare principale, soit le manque de puissance de son moteur Fiat diesel de 2,5 litres.

Le VSLR n'est pas très populaire. On se plaint de sa piètre tenue de route, de sa lourdeur au sommet, des défaillances des freins et de la transmission et aussi de l'emplacement malcommode du moteur, entre autres choses. Mais une grande partie du problème réside dans les spécifications données au départ. Le MDN tenait à ce qu'on achète un véhicule de soutien léger à haut rendement énergétique et bon marché. C'est ce qu'il a eu : un véhicule ayant une vitesse maximale de 25 km/h hors route et de 90 km/h sur le pavé. Son moteur anémique (de seulement 115 HP, malgré qu'il soit muni d'un turbocompresseur) et sa transmission automatique peu performante ne conviennent pas aux dures tâches militaires opérationnelles et de soutien. La transmission glisse parfois lorsqu'elle est trop sollicitée. On a aussi constaté une usure prématurée des freins et une corrosion précoce.

La priorité n° 1 du gouvernement

En fin de compte, les FC en ont eu pour leur argent, pas plus ni moins¹⁰⁶.

Le Comité estime que les Forces auront besoin d'environ 4 700 camions de ce type lorsque l'Armée prendra de l'expansion et deviendra plus mobile et plus légère. Selon lui, le coût de remplacement des véhicules de soutien léger à roues devrait se chiffrer entre 700 et 750 millions de dollars. En les remplaçant dès qu'ils atteindront leur durée de vie utile, on réduira les frais d'entretien excessifs qu'il faut engager pour les maintenir en service.

Le Comité pense que, lorsque viendra le temps de planifier la prochaine génération de véhicules de soutien léger, on devrait tenir compte du besoin d'équiper d'un blindage une partie ou l'ensemble de ces véhicules.

Le Comité recommande :

33. Que le gouvernement accélère l'acquisition de la nouvelle génération de véhicules de soutien léger afin de recevoir la première livraison en 2011 au plus tard.

6. Puissance de feu : Remplacer l'artillerie désuète

Pour mener à bien une opération militaire, il faut absolument pouvoir disposer d'une puissance de feu massive dans la zone d'opérations. Cette puissance de feu peut servir à détruire l'ennemi ou à soutenir l'infanterie lorsqu'elle est attaquée.

Il faut cependant admettre que l'artillerie a toujours été un instrument grossier. Le souci croissant pour les victimes civiles et les victimes de tirs amis limite l'utilité de l'artillerie actuelle du Canada. Non seulement les dommages collatéraux inutiles sont-ils moralement inacceptables, mais en plus, ils ne contribuent aucunement à gagner le cœur et l'esprit de la population en général.

Les obusiers automoteurs M109A4 actuels des Forces ont en moyenne 34 ans, soit 14 ans de plus que la durée de vie utile prescrite par le Conseil du Trésor¹⁰⁷.

¹⁰⁶ Canadian American Strategic Review, Université Simon Fraser, disponible à <http://www.sfu.ca/casr/101-vehlsyw.html>. Consulté en février 2006.

¹⁰⁷ Douglas Blend (sous la direction de), *Transforming National Defence Administration – Claxton Papers*, Kingston, Université Queen's, 2005.

Les Forces canadiennes ont commencé à remplacer l'automne dernier ces vieilles pièces d'artillerie par des obusiers tractés légers M777, en prévision de l'Opération Archer en Afghanistan.

Dans une guerre à trois volets, la précision et la capacité d'utiliser aussi bien des munitions meurtrières et que des munitions non meurtrières sont de rigueur. Et il est toujours bon de se doter d'une plus grande portée.

Le Comité estime que les Forces devraient continuer de remplacer leur artillerie vieillissante. Il établit le coût du projet (environ 83 pièces d'artillerie) à 900 millions de dollars.

Le Comité recommande :

34. Que le gouvernement ait terminé l'acquisition et la mise en service des obusiers M777 de la nouvelle génération en 2008 au plus tard.

7. Puissance de feu : Acquérir le système de canon mobile

La transformation de l'Armée en une force plus légère et plus mobile ne veut pas dire que celle-ci peut se passer de la puissance de feu nécessaire pour dominer le champ de bataille. La rapidité d'intervention gagne en importance, mais elle ne peut remplacer la puissance.

Même les opérations les plus anodines peuvent dégénérer rapidement en combat, et c'est à ce moment-là qu'une capacité de tir direct devient soudainement essentielle pour améliorer la sécurité des soldats canadiens et leur assurer la victoire.

Le char Leopard C2, principale capacité de tir direct des Forces canadiennes, atteint l'âge de la retraite. On prévoit actuellement le remplacer par 66 véhicules modernes de tir d'appui direct (VTAD) jouant le rôle de système de canon mobile.

La décision de passer du char sur chenille au système de canon mobile sur roues s'inscrit dans la volonté d'alléger nos forces et d'augmenter leur mobilité stratégique. Le système de canon mobile est plus petit et plus léger que le Leopard. Pour le transporter dans des avions Hercules, il faut le démonter partiellement, mais ce n'est pas nécessaire si on utilise des plus gros transporteurs.

La priorité n° 1 du gouvernement

Même s'ils demeurent encore aujourd'hui des véhicules de tir direct efficaces, le Canada a rarement déployé ses chars Leopard, soit parce qu'ils étaient politiquement inappropriés ou que les Forces canadiennes n'étaient pas en mesure de transporter ces mastodontes à temps sur les théâtres d'opérations.

On pourrait qualifier les Leopard de poids lourds. Le système de canon mobile est plus léger, mais il est loin d'offrir la même protection. Il représente certes une option intéressante, mais le Comité n'est pas certain que ce soit une solution vraiment rentable. Nos alliés n'ont pas encore décidé s'ils allaient investir dans ce système. Rien ne sert de courir, donc, pas pour le moment en tout cas.

8. Puissance de feu : Développer le véhicule à effets multimission (VEMM)

L'Armée a aussi besoin de véhicules capables de s'attaquer à des objectifs au sol, comme des blindés et des bunkers, ainsi qu'à des aéronefs, dont des hélicoptères, des véhicules aériens télépilotés et des missiles de croisière.

Le véhicule à effets multimission (VEMM) combinera sur une même plate-forme des capacités antichars et antiaériennes. Il pourra également s'attaquer à des objectifs cachés derrière les éléments du paysage, tels des collines et des bâtiments, à l'aide d'un système d'armes à observation indirecte. Cette combinaison de capacités sur une plate-forme unique fournira au commandant d'une force terrestre un niveau de souplesse sans précédent.

Le Comité appuie le concept en principe, mais il hésite à dire que le modèle de VEMM proposé représente la meilleure solution. Il peut paraître original de regrouper sur un même véhicule plusieurs capacités, mais ce n'est peut-être pas très pratique. On pourrait croire à une tentative inopportune de réduction des coûts au détriment de la sécurité de nos soldats et de l'efficacité opérationnelle.

Certains pensent qu'un seul VEMM pourrait remplacer plusieurs systèmes d'armes offrant une capacité antiblindé, antiaérienne ou de tir direct, sauf qu'en cas de destruction ou de neutralisation sur le champ de bataille, le commandant des opérations se verrait privé des trois capacités en même temps.

Et ce n'est pas tout. En septembre 2005, le gouvernement a annoncé son intention d'entreprendre un projet de conception, de fabrication et de livraison de VEMM

aux Forces canadiennes. La pleine production du parc des VEMM devrait débiter en 2010, dès que la phase de conception et de développement sera terminée. Souhaitons-nous vraiment investir dans un long processus de développement ou attendre de voir ce que nos alliés comptent faire de cette technologie?

Le VEMM est un concept unique au Canada. Les Forces canadiennes ont collaboré avec Recherche et développement pour la défense Canada et le secteur privé canadien, dans le cadre du Programme de démonstration de technologies, afin d'élaborer des concepts ergonomiques et des systèmes de conduite de tir qui seront directement incorporés au VEMM¹⁰⁸.

Le Comité n'a certainement rien contre le développement d'équipements militaires innovateurs par l'industrie canadienne, mais il s'inquiète des coûts élevés et des difficultés ayant souvent accompagné le développement d'armements propres au Canada.

Il est habituellement préférable d'acheter de l'équipement qui existe déjà. Le Comité espère que le VEMM sera l'exception à la règle, mais il suggère au gouvernement de rester vigilant pour faire en sorte que la voie qu'il a choisi de prendre pour se doter de cette capacité demeure la plus rentable.

Nos soldats ont besoin d'un produit de première classe et les Forces canadiennes ont besoin que ce produit leur soit livré à un coût raisonnable. Et il importe de se doter de ce type de véhicule en quantité suffisante pour assurer une redondance opérationnelle sur le champ de bataille et d'en obtenir la livraison au moment et au coût promis. On ne peut pas se permettre, que ce soit du point de vue financier ou sous le rapport des risques pour la vie de nos soldats, de s'engager jusqu'au cou dans un projet de développement industriel qui ne rapportera pas sur le champ de bataille.

¹⁰⁸ La société Oerlikon Contraves Canada a été retenue pour le projet de VEMM, puisqu'elle possède les droits de propriété intellectuelle de la technologie du système d'arme antiaérien et antichar (ADATS), la pierre angulaire du nouveau système VEMM. Selon le Ministère, il n'existe aucune autre entreprise d'intégration de systèmes de missile à l'échelle mondiale qui possède l'expertise nécessaire.

CHAPITRE 3

Force aérienne

Les besoins du Canada en matière de capacités aériennes

Transport stratégique

Le transport stratégique est la capacité de transporter rapidement de grandes quantités d'équipement et de personnel sur de longues distances. Pour être efficace, il doit permettre d'amener à pied d'œuvre même les plus gros matériels nécessaires à la mise sur pied d'une mission, tels que des véhicules, des pièces d'artillerie, des hôpitaux de campagne, des stations de traitement d'eau ou même des hélicoptères, et d'assurer leur ravitaillement par la suite.

La rapidité d'intervention est d'une importance vitale. Le gouvernement du Canada ne pourra réussir à déplacer rapidement du personnel et de l'équipement essentiels dans presque n'importe quelle partie du pays ou du monde à moins de posséder sa propre capacité de transport aérien stratégique.

Même si le Canada est un vaste pays et qu'il est situé à des milliers de kilomètres des théâtres d'opérations les plus probables, il n'a jamais vraiment disposé d'une véritable capacité de transport aérien stratégique depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il est parvenu à s'acquitter de la plupart de ses obligations durant la guerre froide en expédiant à l'avance la majeure partie des véhicules, munitions et autres provisions nécessaires au cours des premiers jours d'un conflit dans des bases avancées et des zones d'étape. Maintenant que ces bases n'existent plus, il faut trouver d'autres moyens d'expédier le matériel lourd depuis le Canada. Les Forces canadiennes sont dépourvues pour l'instant d'une capacité de transport aérien efficace, fiable et rapide à cette fin.

La politique de défense du Canada, comme celle de la plupart de nos alliés, insiste sur la nécessité de compter sur des forces armées plus légères, plus agiles et plus souples. Or, qui dit agilité dit rapidité et facilité de déplacement. On pourrait

La priorité n° 1 du gouvernement

difficilement affirmer que nos forces sont plus agiles ou plus souples si elles ne sont pas en mesure de se rendre rapidement là où on en a besoin.

On parvient tant bien que mal à répondre aux urgences au Canada

Au Canada, on a réussi dernièrement à se tirer d'affaire à l'occasion d'une série d'urgences, dont le débordement de la rivière Rouge en 1997 et la tempête de glace qui a touché le Québec et l'Ontario en 1998. Dans ces deux cas, on a eu heureusement suffisamment de temps pour réagir, car aucune vie n'était menacée au début. Il a quand même fallu demander l'aide des États-Unis pour le transport aérien de matériel lourd pendant la tempête de glace.

Pourra-t-on compter sur la même chance et la même générosité la prochaine fois? Sera-t-on en mesure de réagir à un tremblement de terre de grande amplitude n'importe où au pays? Les Forces canadiennes ont des effectifs militaires et des ressources à différents endroits au Canada pour prêter assistance en cas d'urgence nationale de quelque nature que ce soit, mais sera-t-il possible de les dépêcher à l'endroit exact où on en a besoin de toute urgence le moment venu?

Voyager sur le pouce outre-mer

Les gouvernements précédents avaient l'habitude de faire appel aux Américains ou d'affréter des avions commerciaux pour répondre à leurs besoins de transport stratégique du personnel et de l'équipement outre-mer. En 1992, le Canada avait recouru à l'Armée de l'air américaine pour transporter une partie de ses véhicules blindés en Somalie. En 2002, nous avons dû utiliser des avions civils loués et des aéronefs militaires américains pour déployer nos troupes en Afghanistan. Les membres du DART ont finalement pu se rendre sur les lieux du séisme survenu au Pakistan grâce à l'affrètement de transporteurs aériens.

Nos alliés se rendent compte de l'importance du transport aérien stratégique. Les États-Unis disposent d'une flotte de plus de 300 gros transporteurs (des Galaxy C-5 et des Globemaster C-17), ce qui ne les empêche pas d'avoir parfois recours à des appareils commerciaux pour des missions moins critiques ou moins dangereuses. Un groupe de nations faisant partie pour la plupart de l'OTAN a entrepris de concevoir et de construire un avion de transport militaire tout à fait nouveau (l'Airbus A400M) afin de répondre à ses besoins de transport aérien stratégique. À moins d'un retard dans le programme, un premier appareil sera livré en 2009. La Malaisie, le Chili et l'Afrique du Sud se sont joints depuis aux sept

pays à l'origine de ce projet, c'est-à-dire l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne, la Turquie et le Luxembourg. En attendant les A400M, le Royaume-Uni a loué en 2001 quatre C-17 des États-Unis. Il a maintenant décidé d'acheter ces appareils à la fin du bail, et même d'en acquérir un cinquième, pour se dépanner d'ici à ce qu'il puisse acheter des A400M. L'Australie a annoncé pour sa part qu'elle ferait l'acquisition de quatre C-17, ou peut-être moins, et qu'elle prendra livraison du premier dans à peu près un an.

Il ne suffit pas de faire partie du cercle des usagers des aéronefs de transport de l'OTAN

Entre-temps, dix pays de l'OTAN (dont le Canada) sont parvenus à une entente collective qui leur permettra d'avoir accès à une flotte d'aéronefs loués (des Antonov-124) jusqu'à ce que l'A400M soit en service. Un marché d'une durée de trois ans (mais qui peut être prolongée) conclu par l'OTAN avec une entreprise d'Europe de l'Est leur garantira l'accès à des AN-124 à 72 heures d'avis.

Cet arrangement représente une solution à court terme intéressante pour nos alliés européens en attendant la livraison de leurs A400M, ***mais ce n'est pas une option valable pour le Canada, même à titre provisoire.*** En effet, le délai nécessaire pour intervenir au Canada sera plus long du fait que les avions se trouveront en Europe. Dans l'éventualité d'une crise où plusieurs pays décideraient d'intervenir, le Canada devrait probablement attendre son tour pour avoir accès à cette flotte limitée d'appareils. Et lorsque le marché arrivera à échéance, nous risquons d'être laissés à nous-mêmes puisque bon nombre de nos partenaires dans ce marché prévoient acheter des A400M. Et il y a un autre problème : rien ne garantit que le fournisseur est-européen sera en affaires bien longtemps ou que les quelque 20 aéronefs vieillissants composant sa flotte seront remplacés à la fin de leur durée de vie utile.

Les moyens de transport aérien stratégique sont et resteront probablement une denrée rare dans le monde. S'il en possédait, le Canada serait en mesure d'assurer une aide utile, rapide, visible et relativement économique à l'occasion de nombreux types de crises militaires ou autres¹⁴.

¹⁴ S'il possédait des appareils de transport aérien stratégique, le Canada pourrait répondre à ses propres besoins tout en récupérant une partie de leurs coûts afférents en aidant d'autres pays à répondre aux leurs. L'aide que nous pourrions leur offrir en déplaçant leurs troupes et leur équipement conférerait au Canada une plus grande influence (et une meilleure réputation) dans les cercles internationaux, et les frais de location que ces appareils rapporteraient compenseraient en partie le coût de leur approvisionnement en carburant et de leur entretien.

La priorité n° 1 du gouvernement

Le Comité croit qu'une flotte de 6 à 8 avions capables de transporter rapidement outre-mer des équipements surdimensionnés suffirait à répondre à ces exigences.

Le Comité recommande :

- 35. Que, d'ici le début de 2008, le gouvernement et les Forces canadiennes fassent l'acquisition d'une flotte de six à huit aéronefs de transport stratégique pouvant garantir une intervention rapide en cas de situations d'urgence au Canada et à l'étranger, de même qu'un soutien adéquat aux opérations canadiennes outre-mer.**

Transport aérien tactique - Hercules

L'Hercules CC-130 est l'avion utilitaire de transport tactique de confiance des Forces canadiennes depuis les années 1960.

Ce type d'avion offre la capacité de transporter des troupes, des marchandises et des petits véhicules sur les lieux d'une opération et il a cette propriété unique de pouvoir décoller de pistes très courtes et rudimentaires qui offrent relativement peu de services au sol. Cette capacité est absolument essentielle dans les régions éloignées du Canada et pour soutenir les troupes canadiennes en mission dans des endroits difficiles d'accès à l'étranger. Au Canada, c'est également l'aéronef à voilure fixe qui est utilisé pour le sauvetage et la recherche dans le nord, le centre et l'est du pays.

La flotte de 30 Hercules du Canada prend de l'âge et s'amenuise constamment

La flotte canadienne d'Hercules est l'une des plus vieilles au monde. Les coûts et le temps alloués à l'entretien de nos Hercules ont monté en flèche. Dans les prochaines années, maintenir la majeure partie de la flotte en état de voler coûtera plus cher que de la remplacer par des appareils neufs.

En 2002, le Comité faisait remarquer que chaque jour, jusqu'à 20 des 32 appareils composant alors la flotte canadienne de Hercules, soit près des deux tiers de cette flotte, étaient cloués au sol en attente d'être réparés. Depuis ce triste constat, la situation n'a fait qu'empirer. Il sera très bientôt « économiquement impossible de

réparer » 19 des plus anciens aéronefs. Deux des 30 appareils de la flotte actuelle ont été remisés de façon permanente, et il faudra bientôt faire de même avec les autres.

La nouvelle parue dans les médias pendant la campagne électorale de novembre 2005 suivant laquelle un plan avait été approuvé pour le remplacement des appareils Hercules était prématurée. Aucun contrat n'a encore été signé et le remplacement des Hercules n'est pas pour tout de suite.

Les Hercules ont été d'un immense secours pour les Forces canadiennes au cours de leurs opérations au Canada comme à l'étranger. Il est essentiel d'assurer la mobilité des troupes et de les ravitailler dans des conditions opérationnelles difficiles. Le Canada a besoin de ce genre d'aéronefs pour accomplir ces tâches cruciales.

Il est clair que nous avons besoin de transport aérien stratégique, mais nous avons aussi besoin de toute la gamme des capacités offertes par nos Hercules.

Le Comité recommande :

- 36. Que les Forces canadiennes remplacent de toute urgence les 20 à 25 Hercules les plus anciens de leur flotte, en se donnant pour objectif de recevoir la première livraison de nouveaux aéronefs ayant des capacités similaires dès 2007.**

Hélicoptères moyens

Au début des années 1990, le gouvernement canadien a décidé de se départir de sa flotte modeste de sept hélicoptères moyens Chinook pour réaliser des économies. Les appareils ont été vendus aux Pays-Bas. À cette époque, la perception qu'avait le gouvernement des besoins de l'Armée était telle qu'il ne croyait pas pouvoir justifier une telle dépense.

Depuis, les expériences vécues lors des récentes missions, surtout en Afghanistan, ont démontré que la mobilité sur le champ de bataille qu'offre ce type d'aéronef est

La priorité n° 1 du gouvernement

devenue essentielle, surtout dans des emplacements géographiques hostiles¹⁶. Ironiquement, la Force opérationnelle canadienne en mission en Afghanistan compte maintenant sur ses alliés néerlandais pour le transport de ses troupes à bord des mêmes hélicoptères Chinook qui ont déjà fait partie de la flotte canadienne.

Ce type d'hélicoptère est particulièrement utile lorsque les routes et les voies ferrées ont été coupées et que les autres moyens de transport conventionnels sont paralysés. Pour aider l'équipe DART à accomplir sa mission d'aide aux victimes du tremblement de terre qui a frappé le Pakistan, le gouvernement canadien a dû louer un hélicoptère moyen de fabrication russe¹⁷. Étant donné qu'une grande partie du territoire canadien est difficile d'accès et présente un relief accidenté, un hélicoptère moyen s'avérerait utile également au Canada.

Les Forces n'ont pas encore déterminé le nombre d'hélicoptères moyens dont elles ont besoin. Le Comité croit qu'en raison de l'importance accrue accordée dans l'Énoncé de la politique de défense à la nécessité de se doter de forces d'opérations spéciales ainsi que de forces expéditionnaires embarquées légères et rapides, et vu sa propre recommandation d'augmenter l'effectif total des Forces canadiennes, il faudrait acheter beaucoup plus d'hélicoptères moyens qu'il n'en faut pour remplacer ceux qui ont été vendus aux Pays-Bas.

Faute d'hélicoptères moyens, le Canada, « [pour] vérifier ce qui se trouve de l'autre côté du coteau, [serait condamné] à y envoyer un jeune soldat en pleine nuit à travers un champ miné », pour reprendre les termes du lieutenant-général Leslie¹⁰⁹.

Selon l'estimation du Comité, il suffirait de 16 à 20 hélicoptères moyens, qui coûteraient en tout quelque 2 milliards de dollars, pour permettre au personnel des Forces canadiennes de s'acquitter efficacement et de façon sécuritaire des missions que le gouvernement leur confie.

¹⁶ Le 29 novembre 2004, témoignant devant le Comité, le major-général Andrew Leslie a déclaré qu'à l'époque où il commandait des troupes en Afghanistan, il aurait aimé que ses hommes aient davantage d'appui aérien. Il a dit que si le Canada doit continuer de remplir des missions de ce genre, les Forces devraient « [penser] à l'aviation [, se] demander comment déplacer des soldats du point A au point B sur un terrain très accidenté, face à des forces hostiles ». Disponible à <http://www.sen-sec.ca>.

¹⁷ « Private B.C. chopper helps quake victims », *The Kingston Whig-Standard* (8 novembre 2005), p. 11.

¹⁰⁹ Témoignage du major-général Andrew Leslie, *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (29 novembre 2004), disponible à http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-e/defee/04cv-e.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76..

Le Comité recommande :

37. Que le gouvernement et les Forces canadiennes commencent à acquérir une flotte de 16 à 20 hélicoptères moyens, avec comme objectif de recevoir la première livraison en 2007.

Hélicoptères maritimes

En plus des hélicoptères moyens qu'il faudrait acheter, les Forces canadiennes projettent depuis ce qui semble être une éternité de remplacer les fameux appareils Sea King, les hélicoptères maritimes du Canada. Ainsi que le Comité l'a signalé dans son premier rapport, chaque heure de vol de nos 28 hélicoptères Sea King (il y en avait 29 à l'époque¹¹⁰), qui ne servent plus surtout maintenant qu'à bord des navires à haut niveau de préparation, monopolise une somme considérable de ressources en entretien. La présente décennie sera presque terminée quand la nouvelle flotte de 28 hélicoptères Cyclone CH-148 sera opérationnelle.

Les Sea King décollent depuis des frégates, des destroyers et des pétroliers ravitailleurs d'escadres et servent à diverses missions, dont la guerre anti-sous-marine, qui diffèrent de celles qu'on envisage de confier aux hélicoptères moyens.

Les nouveaux hélicoptères maritimes sont un prolongement indispensable des yeux et des oreilles des navires de surface canadiens conçus pour faire usage d'hélicoptères embarqués afin de bien s'acquitter de leur rôle, qui est de repousser les menaces de surface et sous-marines. Le remplacement tant attendu des Sea King devrait se dérouler au meilleur rythme possible afin de doter notre Marine d'hélicoptères maritimes améliorés dans les meilleurs délais.

Chasseur CF-18

Les CF-18 représentent notre seule capacité de contrôler l'espace aérien canadien, de protéger nos villes d'une menace aérienne, de contribuer à la surveillance de l'espace aérien de l'Amérique du Nord conformément à l'Accord du NORAD et d'offrir une couverture aérienne aux troupes canadiennes en mission à l'étranger.

¹¹⁰ Un hélicoptère s'est abîmé dans la mer du Nord à l'occasion d'exercices auxquels participaient les Forces canadiennes.

La priorité n° 1 du gouvernement

Au cours des cinq dernières années, les CF-18 ont assuré une surveillance aérienne accrue à la suite des attentats du 11 septembre et fourni une protection aérienne lors de la Conférence du G-8 à Kanaskakis, en Alberta. Devant la menace d'une attaque terroriste, un certain nombre d'entre eux restent en état d'alerte à différents endroits au Canada, comme c'était le cas pendant la guerre froide.

Le Comité pense qu'ils constituent une capacité à la fois unique et essentielle que le gouvernement devrait conserver pendant encore au moins dix à quinze ans.

Pour ce faire, il faudra d'abord les soumettre aux programmes de modernisation à mi-vie, même s'ils ont déjà franchi cette étape de leur durée utile. L'achat des CF-18 remonte au début des années 1980. Il y a longtemps qu'on aurait dû les moderniser pour les doter de capteurs et d'équipements de communication à la fine pointe de la technologie et les adapter aux armes de précision modernes. En modernisant ces appareils, non seulement le Canada en augmentera-t-il l'efficacité, mais il lui sera possible de poursuivre sa coopération avec ses alliés.

Même s'il s'agissait peut-être de l'unique option à l'époque, il reste que la décision de diviser le programme de modernisation en plusieurs petites composantes signifie que les nouvelles capacités essentielles ne seront pas accessibles avant un certain temps. En effet, un fort pourcentage des chasseurs CF-18 demeureront dans les hangars pendant encore au moins cinq ans, afin d'y être modifiés.

Participation au Projet d'avion d'attaque interarmées

À mesure que nos chasseurs se rapprochent de la fin de leur durée de vie prévue, on s'interroge sur l'avenir. Le gouvernement doit maintenant commencer à juger de l'opportunité de maintenir une telle capacité au Canada au cours de la prochaine décennie.

Il n'y a pas de programme de remplacement des CF-18 qui est en marche actuellement. Le Canada est cependant au nombre des neuf pays participant au projet de développement d'un avion d'attaque interarmées, un projet mené par les États-Unis qui devrait donner naissance à la prochaine génération d'avions de chasse¹¹¹. Le Canada a investi jusqu'à présent près de 200 millions de dollars dans l'entreprise et il décidera d'ici la fin de 2006 s'il compte poursuivre son expérience et passer à la prochaine étape du projet. Sa participation lui a permis d'avoir voix

¹¹¹ Outre les États-Unis et le Canada, les autres participants à ce programme sont le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, la Turquie, l'Australie, le Danemark et la Norvège.

au chapitre et de contribuer à la conception de l'appareil, en plus de fournir à des entreprises canadiennes la chance de décrocher des contrats pour le développement et la fabrication d'équipements de haute technologie (d'une valeur de près de 150 millions de dollars jusqu'ici) et de s'assurer une place de choix s'il décidait un jour de faire l'acquisition de tels avions.

Aéronef de patrouille maritime Aurora CP-140

L'aéronef de patrouille maritime Aurora CP-140 sert à repérer les sous-marins dans nos eaux et à les repousser, à assurer la surveillance aérienne de notre territoire et de nos côtes et à effectuer des patrouilles maritimes à l'appui des opérations des forces canadiennes en mission à l'étranger.

Achetés eux aussi au début des années 1980, les Aurora CP-140, à l'instar des CF-18, sont actuellement soumis à un programme prolongé de modernisation à mi-vie.

Le colonel Matte, l'officier responsable des aéronefs de patrouille maritime Aurora basés sur la côte est, a expliqué au Comité que, en raison de ce programme de modernisation et de la pénurie de pièces et de techniciens, son plus gros problème était tout simplement de faire voler des avions :

« Par suite des taux de disponibilité d'aéronefs et de capacité de maintenance, l'activité aérienne d'aujourd'hui est inférieure à la moitié de ce qu'elle était au début des années 90. Bien que nos équipages continuent d'être en mesure de mener de façon efficace et sûre leurs missions de vol, il y a eu une réduction marquée du nombre d'heures de vol et, en conséquence, de l'exposition et de l'expérience pouvant être accumulées par nos équipages. »¹¹²

Mais ce n'est pas tout. Il semble maintenant que les CP-140 devront être soumis à une importante refonte structurale si on veut qu'ils continuent de voler après 2020. Les fonds nécessaires à ce projet n'ont toujours pas été accordés, et le gouvernement devrait en autoriser l'affectation immédiatement.

¹¹² Témoignage du colonel Perry Matte, *Délibération du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense*, 5 mai 2005, disponible à http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/defe-f/21eva-f.htm?Language=F&Parl=38&Ses=1&comm_id=76.

La priorité n° 1 du gouvernement

Si le gouvernement ne parvenait pas à sauver sa flotte d'Aurora, les Forces se verraient privées de leur seule plate-forme de surveillance stratégique, et la capacité du Canada de surveiller son littoral et le Nord canadien s'en trouverait grandement diminuée.

Le Comité recommande :

38. Que le gouvernement et les Forces canadiennes accordent la priorité à l'achèvement des programmes de modernisation et de refonte des aéronefs de patrouille Aurora dans les meilleurs délais afin que ces capacités essentielles soient de nouveau disponibles pour protéger les Canadiens.

Aéronef de recherche et de sauvetage à voilure fixe

Il est possible que des Canadiens, ou des visiteurs au pays, se retrouvent perdus, blessés ou désespérés dans des régions éloignées présentant un terrain accidenté ou dans nos eaux côtières. Leurs proches, tout aussi désespérés, ont toujours pu compter sur les Forces canadiennes pour leur porter secours.

Pour renforcer leur capacité à venir en aide aux personnes en péril, les Forces canadiennes ont récemment acquis un nouvel hélicoptère de recherche et de sauvetage, le Cormorant. Dès qu'il sera entièrement opérationnel, il offrira une capacité accrue en matière de sauvetage pour de nombreuses années à venir¹¹³.

Les ressources en matière de recherche et de sauvetage des Forces canadiennes comportent un autre élément important : l'aéronef de sauvetage à voilure fixe. Les nouvelles à ce sujet ne sont pas très bonnes. Les missions requérant des aéronefs à voilure fixe sont actuellement effectuées avec le CC-115, aussi appelé Buffalo, un avion vieillissant, dans les régions montagneuses de l'Ouest canadien, et avec le

¹¹³ Les hélicoptères maritimes Cormorant sont aux prises avec des problèmes chroniques de fissuration dans le rotor de queue. Cette situation entraîne une réduction du nombre d'appareils disponibles et risque de compromettre la formation des équipages. Le gouvernement cherche à déterminer la cause du problème et à y trouver une solution en collaboration avec le fabricant de l'équipement original. Les Forces canadiennes ont été les premiers utilisateurs de cet hélicoptère à déceler le problème, probablement parce qu'elles sont les utilisateurs les plus assidus de cet appareil. Le Comité pense qu'une telle situation est normale quand on fait usage d'un nouveau système. Encore faudra-t-il trouver rapidement des correctifs.

Hercules CC-130 dans le reste du pays¹¹⁴. Avant le milieu des années 1990, lorsque la majorité des appareils de la flotte de Buffalo ont été retirés du service en raison de leur âge et de leurs coûts d'entretien prohibitifs, cet avion jouait un rôle beaucoup plus important dans les missions de recherche et de sauvetage.

Ces aéronefs ont été remplacés par des Hercules CC-130 de la flotte actuelle, qui sont maintenant aussi mal en point que leurs prédécesseurs.

Les Canadiens se fient aux Forces pour les missions de recherche et de sauvetage. Le gouvernement précédent a reconnu ce fait à l'automne 2004 et a annoncé par la suite qu'un programme de remplacement serait mis en œuvre rapidement.

Nous voici deux ans plus tard et aucune nouvelle plate-forme de recherche et de sauvetage à voilure fixe n'a été commandée. Il semble que le programme ait été interrompu en raison du besoin subjectif de recourir à un processus d'appel d'offres auquel l'industrie canadienne serait autorisée à participer.

Le Comité recommande :

- 39. Que le gouvernement donne un nouveau souffle au projet d'acquisition rapide de quelque 20 à 24 aéronefs à voilure fixe pour les opérations de recherche et de sauvetage, de manière à ce que les Forces canadiennes puissent prendre livraison de leurs premiers appareils d'ici 2007.**

Véhicules aériens sans pilote

Assurer la surveillance de son immense territoire et de ses côtes qu'on dirait sans fin représente tout un défi pour le Canada.

Même à l'époque où les ressources étaient plus nombreuses, il était difficile d'assurer la surveillance du territoire avec un avion piloté et des navires de surface. Maintenant que les menaces potentielles pour le Canada sont plus nombreuses et que la souveraineté du Canada dans l'Arctique risque d'être contestée, nous disposons d'encore moins de ressources à cette fin.

¹¹⁴ Le CC-130 n'est pas adapté pour les recherches à basse altitude dans les régions montagneuses en raison de sa taille et de sa faible maniabilité. C'est pourquoi on a gardé en service six appareils Buffalo lorsque le reste de la flotte a été retiré.

La priorité n° 1 du gouvernement

Le secteur en pleine émergence des véhicules aériens sans pilote (UAV) semble offrir, pour la première fois, l'espoir d'arriver à une solution à la fois pratique et abordable.

Les opérations récentes du Canada ou de ses alliés en Irak et en Afghanistan ont démontré que les UAV sont un instrument de reconnaissance d'une valeur inestimable lorsqu'il faut assurer une surveillance soutenue en terrain hostile.

Selon le major-général Andrew Leslie :

« Nous [...] avons [des véhicules aériens tactiques sans pilote] en Afghanistan. Ils nous ont permis de faire de l'excellent travail, mais la capacité d'utiliser [des UAV] pour voir ce qui se passe de l'autre côté de la colline permettra je pense de remporter la victoire au cours de certaines missions, qu'il s'agisse de missions de guerre, de soutien de la paix ou de soutien humanitaire. Je pense que d'ici cinq à dix ans, il serait bien que divers éléments de la chaîne de commandement, de la compagnie, du groupe tactique et de la brigade, aient leurs propres moyens de vérifier ce qui se trouve de l'autre côté du coteau sans avoir à y envoyer un jeune soldat en pleine nuit à travers un champ miné. »²⁰

Même si elles utilisent actuellement des UAV en terrain difficile en Afghanistan (avec des résultats mitigés, mais encourageants), les troupes canadiennes sont généralement dépourvues d'un moyen fiable de « vérifier ce qui se trouve de l'autre côté du coteau ».

Les Forces ont fait l'essai de plusieurs versions de cette technologie dans divers environnements au Canada, notamment dans l'Arctique et sur la côte atlantique. Le Centre d'expérimentation des Forces canadiennes, en banlieue d'Ottawa, réalise actuellement une étude sur les UAV.

Le Comité recommandait pour la première fois l'acquisition par le gouvernement de toute une flotte d'aéronefs sans pilote dans son rapport intitulé *Les côtes du Canada : Les plus longues frontières mal défendues au monde* (octobre 2003). Cette flotte serait idéalement constituée d'engins tactiques et stratégiques et

²⁰ Major-général Andrew Leslie, *Témoignages, Délibérations du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense* (29 novembre 2004), disponible à <http://www.sen.sec.ca>.

coûterait quelque 250 millions de dollars, selon le type et le nombre d'unités achetées.

Les UAV sont très prometteurs comme élément de la solution aux besoins du Canada en matière de surveillance, au pays comme à l'étranger. Plus le gouvernement se hâtera d'implanter cette technologie pour aider les Forces à surveiller le territoire national, mieux cela vaudra pour le Canada, ses citoyens et ses militaires et sa souveraineté.

Le Comité recommande :

- 40. Que le gouvernement et les Forces canadiennes achètent, déploient et utilisent toute une panoplie de véhicules aériens sans pilote en tant que partie intégrante d'une architecture nationale de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, et ce d'ici 2008.**

CHAPITRE 4

Autres Capacités

Capacités en matière d'opérations spéciales

Les **forces militaires classiques** de l'ère de la guerre froide sont organisées et équipées pour livrer des batailles traditionnelles, c'est-à-dire essentiellement des affrontements force contre force. Elles comportent de grosses formations terrestres blindées, des navires de guerre hauturiers technologiquement sophistiqués et des chasseurs à réaction de supériorité aérienne tout aussi sophistiqués. Les combats traditionnels se déroulaient le plus souvent sur des terrains ouverts comme l'est américain pendant la guerre civile américaine, les steppes russes pendant la Seconde Guerre mondiale ou le désert irakien pendant la guerre du Golfe. Les **opérations classiques** pouvaient aussi se dérouler dans des régions urbanisées comme l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale ou Bagdad pendant l'invasion américaine de l'Irak.

Les forces conçues pour se battre dans des milieux moins sophistiqués, contre des forces de guérilla ou insurrectionnelles sur des terrains difficiles comme la jungle, les régions fortement urbanisées ou montagneuses, étaient qualifiées de « **non classiques** ». Elles sont en général légèrement équipées et leurs membres s'estiment plus agressifs et plus en forme physiquement que les «troupes classiques», bien que ce soit là l'objet d'un débat émotif parmi les soldats. Sont considérées comme des **opérations non classiques** les opérations britanniques contre les Japonais en Birmanie pendant la Seconde Guerre mondiale, le gros des opérations américaines au Vietnam et les opérations en cours de la coalition dans les grandes villes irakiennes. À noter que les opérations classiques peuvent devenir non classiques et vice versa. Les opérations américaines en Irak étaient classiques pendant l'invasion, mais elles sont devenues non classiques du fait des forces rebelles.

Les opérations spéciales se distinguent tant des opérations classiques que des opérations non classiques. Elles visent à détruire, neutraliser ou perturber des objectifs de grande importance. Il pourrait s'agir de tuer un commandant ennemi efficace, de détruire un quartier général ou une installation importante de l'ennemi, de libérer des otages aux mains de terroristes ou de capturer des individus soupçonnés de crimes de guerre.

La priorité n° 1 du gouvernement

L'OTAN définit les opérations spéciales comme des «activités militaires menées par des forces spécialement constituées, organisées, entraînées et équipées qui recourent à des techniques opérationnelles et à des modalités d'embauche différentes de celles des opérations classiques. Ces activités sont menées dans la gamme complète des opérations militaires séparément ou en coordination avec des opérations de forces classiques en vue de réaliser des objectifs politiques, militaires, psychologiques et économiques. Des considérations politico-militaires peuvent exiger le recours à des techniques clandestines, secrètes ou discrètes et l'acceptation d'un degré de risque physique et politique non associé aux opérations classiques.»

Les forces d'opérations spéciales (FOS) ne sont pas en général conçues pour des affrontements force contre force, mais organisées et entraînées pour frapper des objectifs jugés de grande importance. Elles cherchent à faire de chaque action un combat déloyal en leur faveur. Bien entraînées, elles sont disciplinées et impitoyables et n'envisagent pas la défaite.

De formation récente, le Commandement des forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN) poursuit les missions suivantes :

- a) fournir au CEMD et aux commandants opérationnels des forces à haut niveau de préparation capables de mener des opérations spéciales dans toute la gamme des conflits au pays et à l'étranger;
- b) assurer le commandement centralisé de toutes les activités et les organisations qui fournissent des forces d'opérations spéciales;
- c) mener des opérations spéciales sur l'ordre du CEMD;
- d) élaborer la doctrine et les procédures des forces d'opérations spéciales.

Le COMFOSCAN comprend les unités suivantes :

- a) Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2) — l'unité antiterroriste du Canada, située à Dwyer Hill, en Ontario;
- b) Régiment d'opérations spéciales du Canada (ROSC) – agira de façon indépendante ou à l'appui de la FOI 2, située à la BFC de Petawawa, en Ontario;
- c) Unité d'aviation d'opérations spéciales (UAOS) – escadron hélicoptère situé à la BFC de Petawawa, en Ontario;
- d) Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées (Cie DNBCI) — chargée de protéger le personnel militaire ou d'aider les autorités civiles en cas d'incident nucléaire, biologique ou chimique, située à la BFC de Trenton, en Ontario.

Pour être efficaces, les Forces d'opérations spéciales doivent allier un personnel hautement motivé et capable, un entraînement extrême et rigoureux et un équipement sophistiqué et techniquement avancé. Elles ont également besoin du soutien de forces de combat dans des opérations critiques.

Le Commandement des forces d'opérations spéciales pourra servir de formation autonome, mais son rôle premier sera de fournir des éléments de FOS à l'appui du Commandement Canada (COM Canada) et du Commandement de la Force expéditionnaire du Canada (COMFEC)¹¹⁵.

Le Comité s'est penché sur la structure et le rôle de la FOI 2, de même que sur les éléments qu'on propose d'ajouter aux forces d'opérations spéciales, dans la nouvelle politique de défense. Nous nous demandons si leur structure et les ressources qui seront mises à leur disposition leur permettront d'appuyer les rôles très exigeants que cette force extraordinaire est appelée à jouer.

Habilitation des forces d'opérations spéciales

Le Comité prend acte de l'intention du gouvernement de doter le COMFOSCAN d'une gamme de capacités «habilitantes» modernes, y compris un soutien défensif, logistique et médical. La performance et l'efficacité de nos forces d'opérations spéciales s'en trouveront grandement améliorées.

Voici les capacités habilitantes dont a besoin la FOI 2 pour améliorer sa performance :

- une capacité assurée de transport aérien stratégique qui permette aux FOS de se rendre n'importe où au Canada en moins de dix heures;
- une mobilité au sol garantie pour pouvoir se rendre sur les lieux d'un incident et s'y déplacer une fois arrivée;
- une capacité logistique accrue lui permettant de mener simultanément des opérations multiples, ce qui importe grandement si le Canada devait subir plusieurs attentats terroristes en même temps;

¹¹⁵ Les plans des Forces canadiennes concernant la création du Commandement des forces d'opérations spéciales étaient encore en préparation au moment d'aller sous presse.

La priorité n° 1 du gouvernement

- une variété de compétences de nature à décider de la réussite ou de l'échec de missions à haut risque, à savoir, entre autres, des aptitudes linguistiques spéciales, des compétences particulières en matière d'armes, des moyens d'intrusion clandestine non conventionnels et des capacités de renseignement accrues;
- une nouvelle base d'entraînement mieux équipée à la place des installations inadéquates de Dwyer Hill, en banlieue d'Ottawa.

Tout cela témoigne d'un intérêt nouveau et bienvenu pour les opérations spéciales modernes de la part du MDN et des Forces canadiennes. Il faudra procéder à des changements et à des adjonctions au niveau de la bureaucratie et du soutien du quartier général pour assurer le bon développement de la force sur le terrain. Bien que ces capacités aient été intégrées au quartier général de niveau opérationnel et à l'État-major interarmées stratégique, il reste à assurer de façon efficace et continue le développement et l'équipement des FOS.

Le Comité recommande :

41. Que le MDN établisse tout de suite un bureau permanent de l'équipement des Forces d'opérations spéciales pour répondre de façon continue au besoin d'augmenter l'équipement des opérations spéciales en prévision de l'élargissement des Forces d'opérations spéciales du Canada.

Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2)

La FOI 2, qui peut intervenir aussi bien au Canada qu'à l'étranger, est l'arme ultime du Canada contre le terrorisme, notre groupe d'intervention de dernier recours en cas d'incident. Dotée d'une technologie de pointe, elle est composée de spécialistes hautement entraînés des missions d'assaut ayant reçu un entraînement poussé et dont la capacité et la réputation n'ont rien à envier aux meilleurs dans le monde. Cette unité est toujours maintenue à un haut niveau de préparation et elle a été entraînée à mener des opérations antiterroristes partout au pays et à l'étranger.

Les Canadiens savent très peu de choses sur la FOI 2. Dans son premier rapport, le Comité s'est dit inquiet au sujet du secret qui l'entoure. Tout en comprenant l'importance de la sécurité des opérations et du personnel, le Comité pense que les autorités pourraient faire plus pour sensibiliser les Canadiens au rôle et aux

missions de la FOI 2, sans compromettre sa sécurité ou son utilité. Le site Web actualisé de la FOI 2 constitue un pas dans la bonne direction¹¹⁶.

La FOI 2 a du mal à maintenir ses effectifs depuis quelques années. La vie de ses membres est à la fois secrète et très exigeante. Elle rend passablement difficile la vie familiale. Les militaires doivent composer avec l'anxiété de vivre dans l'attente d'un appel et la pression énorme qui tombe sur leurs épaules quand arrive enfin cet appel. Il y a aussi le fait que les agences de sécurité privées se multiplient de façon exponentielle depuis 2001 et offrent souvent de lucratifs contrats à long terme dont le montant dépasse souvent de beaucoup la solde et les indemnités que touchent les membres de la FOI 2, même en tenant compte des primes.

Le Comité note avec satisfaction que le gouvernement a pris des mesures pour remédier à ce problème en augmentant les indemnités¹¹⁷. L'indemnité de la FOI 2 est passée de deux à six échelons suivant le nombre d'années de service admissible, le montant annuel variant de 7 488 \$ à 8 964 \$ pour le personnel de soutien général, de 13 680 \$ à 16 356 \$ pour le personnel de soutien rapproché et de 21 756 \$ à 25 260 \$ pour les membres des troupes de choc.

Le régime de rémunération des Forces canadiennes permet de verser une indemnité spéciale pour les compétences et les connaissances qui ne sont pas employées régulièrement au cours d'une carrière et ne sont donc pas prises en compte dans la solde de base. L'indemnité versée aux assaillants membres des forces d'opérations spéciales en est un exemple. Son montant annuel à six échelons varie de 15 000 \$, pour ceux qui ont moins de deux ans de service admissible, à 39 576 \$ pour ceux qui en ont plus de 14 ans.

Jointes aux autres récompenses du service militaire et aux hausses récentes de la solde de base, ces majorations de l'indemnité rendent la rémunération de la FOI 2 concurrentielle par rapport au marché du travail externe et aux forces spéciales d'autres pays.

¹¹⁶ Voir le site web à l'adresse suivante : http://www.dcds.forces.gc.ca/units/jtf2/default_f.asp. Consulté pour la dernière fois : le 15 janvier.

¹¹⁷ Note d'information du ministère de la Défense nationale, *Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2) - Examen de la politique d'indemnité*. Disponible à http://www.forces.gc.ca/site/newsroom/view_news_f.asp?id=1872. Consulté en avril 2006.

La priorité n° 1 du gouvernement

Les Forces canadiennes travaillent à doubler les effectifs de la FOI 2, mais il semble que l'expansion se fasse lentement. Le gouvernement refuse de dire où en est l'expansion des effectifs.

Le Comité recommande :

42. Que les Forces canadiennes achèvent l'expansion de la FOI 2 d'ici 2009.

Régiment d'opérations spéciales du Canada (ROSC)

Établi le 1^{er} février 2006, le Régiment d'opérations spéciales du Canada s'occupe actuellement de dotation en personnel, d'entraînement et d'équipement. Ce sera une force d'opérations spéciales hautement entraînée et à grande mobilité capable aussi bien de mener des opérations indépendantes que d'appuyer les forces d'opérations spéciales et classiques. À terme, le ROSC comptera environ 750 membres et englobera trois compagnies d'action directe et une compagnie d'opérations spéciales qui suppléeront aux autres éléments du COMFOSCAN, y compris la FOI 2.

Tirée de tous les secteurs des FC, l'unité disposera d'un large éventail de moyens d'intervenir au pays et à l'étranger. Ses membres posséderont une foule de compétences qui leur permettront d'opérer sur des terrains et dans des contextes divers. Hautement flexibles et adaptables, ils pourront travailler en petits groupes sur de longues périodes de temps sans grand soutien. Le Régiment pourrait avoir pour tâches le soutien des opérations antiterroristes, l'action directe, la reconnaissance spéciale et d'autres opérations délicates à haut risque.

D'ici à l'été 2006, la moitié du quartier général et des services du soutien de l'unité sera en place de même et une première compagnie aura reçu l'entraînement de base. Pour amorcer le processus, le Commandant de l'Armée de terre a tiré cette première compagnie au complet du 3^e Bataillon du Royal Canadian Regiment. Les autres membres volontaires seront recrutés à l'échelle des Forces canadiennes, chez les hommes comme chez les femmes, au sein de la Force régulière comme des Forces de réserve, parmi les marins, les soldats et le personnel de l'air.

Le Régiment comptera deux catégories de personnel, l'une composée d'exécutants destinés aux opérations spéciales tactiques et aux tâches de grande importance,

l'autre de membres de groupes professionnels militaires de la Régulière et de la Réserve affectés à des tâches d'état-major et de soutien.

Le Comité recommande :

- 43. Que, dans la mesure de leurs moyens et de la capacité du Régiment à les absorber, d'autres éléments des Forces canadiennes fournissent des unités déjà entraînées. Ainsi, à l'exemple du Royal Canadian Regiment, chacun des régiments d'infanterie de l'Armée pourrait fournir une compagnie. Ou le Régiment royal de l'Artillerie canadienne et le Corps blindé royal canadien pourraient fournir chacun un peloton. La Marine voudra peut-être fournir un premier groupe de personnel d'arrondissement entraîné pour établir une présence.**

Unité d'aviation d'opérations spéciales du Canada

L'Unité d'aviation d'opérations spéciales du Canada est équipée d'hélicoptères CH 146 Griffon de Bell-Textron, appareils que certains estiment inadéquats pour les opérations militaires classiques, et encore bien davantage pour les opérations spéciales.

En 1998, le vérificateur général déclarait dans un rapport :

« Nous avons constaté, pour ce qui est des projets examinés, que le manque de moyens financiers a mené à l'achat de matériel bas de gamme seulement et/ou à des restrictions quant au nombre d'articles achetés [...] l'hélicoptère Griffon ne peut pas répondre aux exigences initiales de l'Armée de terre en ce qui concerne la capacité d'emport et le matériel de communications. »

Et plus loin dans le même rapport :

« Les essais opérationnels qui auraient pu être effectués sur le Griffon afin d'évaluer dans quelle mesure l'aéronef convenait aux usages militaires prévus n'ont pas été réalisés avant l'acquisition. De ce fait, le Ministère découvre maintenant que l'aéronef est utilisé à la limite de ses capacités, en particulier lorsqu'on affecte le Griffon à des fonctions exigeantes comme des missions de recherche et de sauvetage. Les problèmes qui n'ont pas encore été résolus sont notamment des serrages exagérés affectant le couple moteur

La priorité n° 1 du gouvernement

et les chocs électrostatiques que peuvent subir les passagers de l'hélicoptère. [...] le Ministère n'a pas mis à l'essai avant son acquisition l'aptitude de l'hélicoptère Griffon à accomplir des missions militaires. Après sa mise en service, on s'est aperçu que sa capacité d'accomplir certaines des tâches militaires requises était limitée. »¹¹⁸

Dans le cas du Griffon, c'est la première fois que les Forces canadiennes faisaient une grosse acquisition sur le marché commercial de série. Son prix à l'unité était plus bas parce que les acheteurs commerciaux du modèle civil 412 en avaient déjà absorbé les frais de lancement. Les Forces canadiennes n'ont eu à payer que la trousse de militarisation. Malgré la facilité d'adaptation du modèle civil 412 à des rôles militaires, le Griffon reste essentiellement un hélicoptère *commercial* qui ne convient guère aux opérations spéciales. Malheureusement, des renseignements non classifiés sur l'état et l'usage qui est fait de l'hélicoptère Griffon dans l'Unité d'aviation d'opérations spéciales ne sont pas rendus publics.

On sait toutefois que lorsqu'il transporte des troupes équipées pour le combat, le Griffon peut être muni soit de réservoirs de carburant à longue portée, soit d'un blindage en kevlar, mais pas de ces deux équipements à la fois. Il s'ensuit que les troupes qui s'aventurent plus avant dans une zone de conflit sont moins protégées. Le Griffon est de plus incapable d'emporter la pièce d'artillerie même la plus légère du parc canadien. La faiblesse de l'hélice de queue a entraîné des écrasements où des pilotes ont trouvé la mort¹¹⁹.

Ce n'est guère là un hélicoptère pour les Forces d'opérations spéciales.

Le Comité recommande :

- 44. Que le MDN établisse tout de suite un bureau de projet chargé d'amorcer l'acquisition d'un hélicoptère tactique apte au combat moderne pouvant être utilisé par les Forces d'opérations spéciales du Canada.**

¹¹⁸ Vérificateur général du Canada. 1998 – Rapport du vérificateur général du Canada – Avril – Chapitre 4 – Défense nationale – Grands projets d'acquisition de bien d'équipement : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/9804cf.html>. Consulté en avril 2006.

¹¹⁹ Université Simon Fraser, *Canadian American Strategic Review* : <http://www.sfu.ca/casr/101-ch146.htm>. Consulté en avril 2006.

- 45. Que soit acquis d'ici 2009 un hélicoptère des Forces d'opérations spéciales qui soit opérationnel au moment où la FOI 2 élargie et le Régiment d'opérations spéciales du Canada au complet atteindront leur pleine capacité opérationnelle.**

Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées

Depuis 1976, les Forces canadiennes entretiennent une Équipe d'intervention en cas d'urgence nucléaire, biologique et chimique (EINBC) améliorée et à déploiement rapide à l'appui d'opérations nationales. Les suites des attentats du 11 septembre 2001 ont montré que la défense NBC était un élément essentiel de la sécurité nationale et internationale. Comme on accordait une priorité accrue aux capacités de défense NBC des Forces canadiennes, le budget fédéral de décembre 2001 affectait 30 millions de dollars à leur renforcement à l'échelle des FC et à l'établissement de la Compagnie de DNBCI comme unité d'intervention immédiate à la BFC de Trenton, où elle a accès au transport aérien militaire en temps de crise.

Dans le cadre de l'Équipe nationale d'intervention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN), la Cie DNBCI maintient en disponibilité élevée une équipe d'intervention initiale qui peut être déployée par voie terrestre ou aérienne.

La Cie DNBCI est une véritable unité interarmées puisque ses membres sont issus de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne. Elle peut détecter, échantillonner et identifier toute la gamme des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaire et offrir avis et conseils d'expert au commandant des lieux d'un incident et aux hauts dirigeants. Le 1^{er} février 2006, la Cie DNBCI a été réaffectée au Commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada, où elle reste capable de réagir rapidement aux menaces CBRN en tant que composante des Forces canadiennes au sein de l'Équipe nationale d'intervention CBRN ou de la Force d'opérations spéciales.

Transport aérien tactique – gros hélicoptères de transport

Il faut aussi, on l'a vu, des hélicoptères tactiques à moyenne capacité d'emport pour assurer la mobilité opérationnelle. Ces appareils sont aussi nécessaires au déploiement tactique et au soutien des Forces d'opérations spéciales. Bien qu'il faille parfois des appareillages spéciaux à l'appui d'opérations spéciales, il n'est pas nécessaire pour le moment de réserver des hélicoptères moyens à l'usage des Forces canadiennes d'opérations spéciales. Toutefois, au moment d'acquérir les hélicoptères moyens recommandés dans ce rapport, il est essentiel d'en avoir assez pour pouvoir en affecter au moins trois à la fois au soutien d'opérations spéciales.

Le Comité recommande :

- 46. Qu'on acquière un nombre suffisant d'hélicoptères à moyenne capacité d'emport tels que ceux recommandés dans ce rapport pour pouvoir au besoin en affecter au moins trois au soutien d'opérations spéciales.**

Transport aérien tactique – Hercules CC-130

Il a été question précédemment des graves difficultés auxquelles fait face la flotte d'avions Hercules CC-130 des Forces canadiennes et il a été recommandé de la nécessité de remplacer ces avions. Il est d'autant plus urgent de remplacer les Hercules que c'est lui qui assure en grande partie le déploiement opérationnel des Forces d'opérations spéciales et de toutes les forces parachutées du Canada.

En outre, comme pour les hélicoptères tactiques d'opérations spéciales, le déploiement et le soutien des Forces d'opérations spéciales exigent une version de l'avion Hercules spécialement équipée et adaptée à toutes sortes de scénarios de combat non traditionnels. Et comme les FOS doivent être à haut niveau de préparation et pouvoir se déployer à bref préavis, le temps manque pour transformer tranquillement l'avion Hercules équipé pour le service normal en un avion d'opérations spéciales immédiatement utilisable.

Si l'on tient vraiment à élargir les capacités d'opérations spéciales du Canada, il faut absolument leur jumeler des capacités de transport aérien tactique.

Le Comité recommande :

- 47. Que, en plus de remplacer l'avion Hercules CC-130 comme il est recommandé dans ce rapport, le MDN acquière trois autres avions Hercules devant être consacrés aux opérations spéciales et équipés en ce sens.**
- 48. Que l'un des trois avions d'opérations spéciales soit maintenu au même niveau de préparation que les Forces d'opérations spéciales qu'il est appelé à soutenir.**

Transport aérien stratégique

Au Partie IV, nous recommandons au gouvernement et aux Forces canadiennes d'acquérir une flotte d'avions de transport stratégique capables de garantir une réaction rapide et robuste aux urgences au Canada et partout dans le monde et de soutenir convenablement les opérations canadiennes à l'étranger. Les urgences nationales pourraient être de nature terroriste.

Comme elle est la force antiterroriste ultime du Canada, la FOI 2 doit pouvoir se rendre n'importe où au Canada en moins de dix heures pour être le moins efficace. Depuis la base des Forces d'opérations spéciales dans la région d'Ottawa, aucun endroit au Canada ne devrait se trouver sans l'aide opérationnelle efficace de la FOI 2 pendant plus de neuf heures — ce qui laisse un *maximum* de neuf heures entre l'alerte et l'éventuel assaut opérationnel.

Pour ce faire, les Forces d'opérations spéciales du Canada ont besoin d'un transport stratégique à haut niveau de préparation capable d'en déployer des éléments opérationnels n'importe où dans le délai requis. Il faut absolument pour cela pouvoir atterrir sur des pistes rudimentaires, à défaut de quoi, si la crise se déclenche ailleurs que dans une zone urbaine dotée d'un gros aéroport, l'avion Polaris des Forces canadiennes ne pourra pas toucher sol. Par contre, si l'avion Hercules CC-130 peut atterrir un peu n'importe où, il n'a pas la vitesse ni la capacité d'emport nécessaires pour respecter les délais de déploiement des Forces d'opérations spéciales en cas d'urgence nationale.

S'il est vrai que, suivant l'endroit, on peut utiliser à la fois le Polaris et le Hercules (p. ex., transporter l'élément opérationnel de la FOI 2 et son équipement en Polaris

La priorité n° 1 du gouvernement

jusqu'à Edmonton, puis en Hercules sur les lieux de la crise à Jasper, par exemple), cette façon de procéder fait perdre un temps précieux et produit des complications inutiles. Le mieux serait un avion de transport stratégique capable d'atterrir sur des pistes rudimentaires au besoin.

Bien que le déploiement des Forces d'opérations spéciales à l'étranger comporte un certain degré d'urgence, il n'a pas besoin d'être aussi rapide qu'en cas de crise nationale. Néanmoins, les déploiements internationaux des FOS présenteront leurs propres exigences et l'avion dont on fera l'acquisition doit pouvoir s'adapter de manière à leur apporter un soutien efficace.

Le Comité recommande :

- 49. Que les avions de transport stratégique dont l'acquisition est recommandée plus haut permettent de déployer stratégiquement les Forces d'opérations spéciales du Canada sans escale dans le plus grand nombre d'endroits possible au Canada, dans des délais et des conditions conformes aux exigences du niveau de préparation opérationnelle qui sera établi.**
- 50. Que les avions de transport stratégique nécessaires puissent servir au soutien d'opérations spéciales et soient acquis en nombre suffisant pour qu'au moins l'un d'entre eux soit maintenu au même niveau de préparation que les Forces d'opérations spéciales.**

Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART)

L'équipe DART du Canada se compose d'environ 220 membres des Forces canadiennes²⁷. Déployée par avion dans les zones sinistrées pour une durée maximale de 40 jours, la DART dispense des soins médicaux de base, exécute des travaux d'ingénierie de base et fournit 200 000 litres d'eau potable par jour²⁸. Depuis sa création en 1996, la DART a été déployée quatre fois.

²⁷ Les membres de l'équipe DART sont en majeure partie affectés à d'autres tâches et ne reforment l'équipe que lorsqu'elle est appelée à intervenir. Elle a très peu de membres « à plein temps », et leur tâche est d'entretenir l'équipement et d'élaborer des instructions permanentes d'opération.

²⁸ La DART est une organisation destinée à porter secours jusqu'à l'arrivée d'une aide plus complète. Elle dispense des soins médicaux de base et suit des protocoles pour empêcher la propagation de maladies. La DART peut aider à réparer des infrastructures, à rétablir l'alimentation en électricité et en eau, à construire des routes et des ponts et à mettre sur pied des camps de réfugiés. En outre, la DART aide à améliorer la communication pour faciliter le déploiement de l'aide. Son rôle premier est d'intervenir lorsque surviennent des catastrophes naturelles dans le

Dans le cadre des assemblées publiques que le Comité a organisées dans l'ensemble du pays, il a vite constaté à quel point cette unité était populaire. C'est bien naturel, quand on pense que la DART offre des soins d'urgence aux gens qui en ont terriblement besoin au lieu de tirer des bombes et des balles.

La DART a été déployée avec succès deux fois au cours des dix-huit derniers mois, soit après le tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud et après le tremblement de terre d'octobre 2005 au Pakistan.

Bien que la DART soit populaire auprès des Canadiens en général, certains lui reprochent de coûter trop cher et d'être un moyen inefficace et souvent inefficace de venir en aide aux sinistrés. Le président de CARE Canada, John Watson, aurait déclaré que le déploiement de la DART au Sri Lanka après le tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud « n'avait aucun sens sinon comme manœuvre de relations publiques²⁹ ».

Comme il le note dans son premier rapport, le Comité trouve qu'il y a des aspects négatifs à la DART et à la façon dont elle est employée. Son déploiement coûte très cher. La mission en Turquie aurait coûté 15 millions de dollars et la mission au Cachemire plus de 12 millions de dollars.

Le Comité accorde cependant peu de poids à la plupart des reproches adressés à la DART parce qu'il estime que c'est un avantage inestimable pour le Canada que des membres en uniforme des Forces canadiennes puissent venir en aide aux gens partout dans le monde. Le gouvernement du Canada peut appuyer des organismes d'aide internationaux comme celui de M. Watson tout en continuant de déployer la DART.

Le Comité est d'avis que l'unité pourrait être déployée plus rapidement et d'une manière plus efficace.

monde, elle n'est pas conçue pour intervenir dans les zones de conflit. Elle a été déployée au Honduras en 1998 après le passage de l'ouragan, en Turquie en 1999, à la suite d'un tremblement de terre, puis au Sri Lanka deux semaines après l'assaut du tsunami qui a frappé l'île le 26 décembre 2004. Finalement, elle a été déployée au Cachemire en octobre 2005 après le terrible tremblement de terre qui a fait plus de 50 000 morts.

²⁹ M. Watson a accusé le gouvernement d'avoir utilisé « une Cadillac, alors qu'un scooter ou une planche à roulettes auraient mieux fait l'affaire ». Il a ajouté qu'il « vomirait » s'il entendait une fois de plus dire que la DART est rapide et capable d'intervenir en moins de temps que les organisations non gouvernementales. Source : « Canada's tsunami response 'amateur', CARE chief says », *CBC News* (3 février 2005), disponible à <http://www.cbc.ca/story/canada/national/2005/02/03/tsunami-care050203.html>.

Déployer la DART à temps

La DART se tient prête au déploiement à 48 heures d'avis. Toutefois, sa rapidité d'intervention est limitée par la lenteur avec laquelle l'ordre de partir lui parvient et par la capacité qu'elle a de se rendre sur les lieux de la crise.

Par exemple, ce n'est que six jours après le tremblement de terre d'octobre 2005 au Pakistan que les politiciens ont autorisé le déploiement de la DART. Le gros de la DART a quitté pour le Pakistan le lendemain et le reste est arrivé trois jours plus tard³⁰. Il faut absolument réduire le temps de réponse.

Même lorsque la décision est prise, les Forces n'ont pas la capacité interne de déployer la DART et son équipement de manière efficiente. Pour la transporter rapidement à un endroit comme le Pakistan, elles doivent louer de vieux avions de transport stratégique russes pour transporter l'équipement (il est interdit au personnel de voyager à leur bord). Non seulement cette façon de procéder coûte cher, mais elle ajoute un élément d'incertitude au déploiement. Lorsque les Forces tentent de se procurer des moyens de transport stratégique après que la crise a éclaté, il arrive que d'autres pays les lui disputent sur le marché de la location.

³⁰ Voir l'Annexe X.

La manière idéale de déployer la DART

Dès que l'on constate que la DART pourrait se rendre utile quelque part dans le monde, le chef d'état-major de la défense devrait être habilité à agir de façon proactive, à signifier à la DART un ordre préparatoire et à dépêcher dans la zone sinistrée deux spécialistes de la DART chargés de prendre contact avec les Canadiens, dont l'équipe de l'ambassade et les attachés militaires, et(ou) les gens du cru qui se trouvent déjà sur place.

Pendant qu'ils sont en route, on peut régler les subtilités diplomatiques. Dans un monde parfait, ils peuvent aussitôt arrivés commencer à évaluer la situation et à relayer l'information au Canada. Si la mission tombe à l'eau pour une raison ou une autre, il n'en aura coûté aux contribuables que quelques billets d'avion.

La DART devrait poursuivre ses préparatifs en sachant que son détachement précurseur se trouvera dans la zone sinistrée dans les 48 heures suivant les premiers signes d'une crise. Le départ devrait avoir lieu aussitôt les préparatifs terminés.

Les besoins peuvent être établis plus ou moins en temps réel, tout ce qui manque pouvant être apporté sur les lieux par la suite, avec le personnel de remplacement et l'équipement supplémentaire. Dans le meilleur des cas, le détachement précurseur arrive très rapidement et commence les préparatifs. Dans le pire des cas, la mission est annulée et le détachement précurseur rentre au pays.

Le Comité ne croit pas que ce type de déploiement précurseur serait un gaspillage d'argent même quand la mission est annulée. En pareil cas, la DART se sera simplement livrée à un exercice en milieu réel, ce qui est la meilleure façon de s'entraîner, d'accroître sa vitesse d'intervention et d'augmenter et de confirmer sa rapidité d'intervention.

Voici quelques-uns des obstacles auxquels se heurterait la mise en place d'un tel système :

- il faudrait que le Canada possède des avions de transport stratégique;
- un état de préparation aussi élevé coûte des fonds que les Forces n'ont pas;
- il faudrait accroître la disponibilité des membres de la DART, qui ne pourraient pas accomplir convenablement leurs tâches quotidiennes s'ils étaient souvent appelés en service.

La priorité n° 1 du gouvernement

Il s'écoule beaucoup trop de temps avant que la DART ne s'envole. Les porte-parole des Forces canadiennes s'empressent toujours de signaler que la DART n'a pas été conçue comme une équipe d'intervention d'urgence, comme la police ou les pompiers, mais pour atténuer les effets d'une crise. Le Comité n'est pas de cet avis, estimant que la DART devrait s'apparenter beaucoup plus à une équipe d'intervention d'urgence.

Dans toute catastrophe, le travail le plus crucial s'accomplit d'abord à très court terme. La réhabilitation à long terme est importante, mais les situations de vie et de mort le sont davantage. La DART est toujours prête à partir, mais le gouvernement n'a pas prouvé qu'il avait les moyens de la déployer sur les lieux d'une crise à l'intérieur d'une semaine, période où le travail le plus urgent se fait. L'équipe n'est pas non plus autorisée à rester assez longtemps sur place pour aider à apporter aux sinistrés des solutions durables.

Il faudrait modifier les protocoles et les infrastructures pour déployer la DART plus rapidement et la doter d'une gamme élargie de capacités de secours.

Il y aura des cas où la DART ne pourra pas s'envoler assez vite, par exemple, lorsque les gouvernements étrangers prennent trop de temps à donner leur autorisation. Mais il vaut mieux consacrer des ressources supplémentaires à se préparer que d'arriver trop tard.

Élargir la portée de la DART

Actuellement, la DART a un créneau d'action très restreint. Elle est conçue pour exécuter des tâches spécifiques. Au dire de tous, elle se tire très bien d'affaire. Mais ce n'est pas une unité d'intervention polyvalente qui aurait pu être envoyée à la Nouvelle-Orléans après l'ouragan Katrina ou à Haïti après les inondations de 2004.

Le gouvernement devrait songer sérieusement à élargir le mandat et les capacités de la DART. Il devrait aussi accorder plus d'attention aux opérations nationales éventuelles dans le cadre de sa stratégie «Le Canada d'abord».

Enfin, la DART a son centre de commande à Kingston, son personnel à Petawawa (dont peu de membres y sont affectés à plein temps) et son centre de déploiement à

Trenton. Toute l'unité devrait être réunie à Trenton et être toujours parée à intervenir sur les lieux d'une crise, au pays comme à l'étranger.

Évidemment, il faudra pour cela le Canada dispose de ses propres capacités de transport aérien stratégique. (Voir la page 169 ci-dessus.)

Le Comité recommande :

51. Que les Forces canadiennes :

- a. regroupent la DART et son équipement à proximité des avions de transport stratégique et tactique appelés à assurer leur transport;**
- b. acquièrent assez d'avions de transport stratégique sous contrôle canadien pour que la DART puisse se rendre n'importe où dans le monde en quelques heures;**
- c. resserrent la liaison entre la DART et les ministères et organismes compétents tels que l'Agence de santé publique du Canada, la GRC et Transports Canada;**
- d. organisent des exercices d'entraînement conjoints pour que la DART puisse agir en harmonie avec les premiers intervenants provinciaux et municipaux partout au Canada et organisent des exercices semblables avec d'autres pays aux vues similaires;**
- e. rendent la DART mieux à même d'intervenir dans une gamme plus large de catastrophes naturelles.**

52. Que le gouvernement :

- a. informe les Forces canadiennes que, à défaut d'instructions contraires, elles devront déployer la DART lorsque c'est possible, dans les meilleurs délais, et préparer l'unité en conséquence;**
- b. veille à ce que les attachés de défense régionale et de police soient au courant des capacités de la DART et soient formés de manière à pouvoir aider le détachement précurseur de la DART dès qu'il arrive sur place;**
- c. accélère la prise des décisions concernant le recours à la DART en améliorant l'efficacité des protocoles décisionnels interministériels concernant son déploiement.**

Renseignement de défense

Les services de renseignement de défense reçoivent de l'information de sources humaines ou techniques, de sources publiques ou secrètes, de sources internes aux Forces ou au gouvernement ou externes, notamment d'autres gouvernements. Les Forces canadiennes doivent être à même de recueillir, de traiter, d'analyser et de diffuser cette information à leurs stratèges et à leurs commandants.

Dans son premier rapport, le Comité souscrit aux conclusions de deux études internes du ministère de la Défense nationale qui font état de sérieuses lacunes en matière de renseignement de défense³¹. Le Comité fait aussi observer que les changements structurels au sein des Forces armées canadiennes (création du Commandement du Canada, du Commandement de la Force expéditionnaire du Canada et du Groupe d'opérations spéciales) solliciteront encore davantage les ressources du renseignement de défense.

On s'emploie déjà à résoudre certains de ces problèmes. Le processus de réhabilitation dont il est question dans l'Examen du renseignement de défense a reçu une haute priorité et il est mis en œuvre.

Il reste essentiel que le Canada augmente le nombre des spécialistes du renseignement de défense. Il n'y parviendra qu'en augmentant la capacité de l'École du renseignement militaire des Forces canadiennes à former des officiers du renseignement.

Le Comité recommande :

53. Que les Forces canadiennes donnent de l'expansion à l'École du renseignement militaire des Forces canadiennes et augmentent le nombre d'officiers spécialistes du renseignement.

³¹ L'Examen du renseignement de défense (ERD), achevé en 2004, jugeait que, à l'exception du renseignement tactique, le renseignement de défense se révélait totalement inadapté. Source : Ministère de la Défense nationale, *Examen du renseignement de défense : Rapport au SCEMD* (20 mai 2004).

ANNEXE I

Ordre de renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 avril 2006 :

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Moore,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à mener une étude et à faire rapport sur la politique de sécurité nationale du Canada. Le comité sera en particulier autorisé à examiner :

a) la capacité du ministère de la Défense nationale de défendre et de protéger les intérêts, la population et le territoire du Canada et sa capacité de réagir à une urgence nationale ou à une attaque et de prévenir ces situations, ainsi que la capacité du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile de remplir son mandat;

b) les relations de travail entre les divers organismes participant à la collecte de renseignements, comment ils recueillent, corrigent, analysent et diffusent ces renseignements, et comment ces fonctions pourraient être améliorées;

c) les mécanismes d'examen de la performance et des activités des divers organismes participant à la collecte de renseignements;

d) la sécurité de nos frontières et de nos infrastructures essentielles.

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus lors de la trente-septième et trente-huitième législatures soient déférés au Comité;

Que le Comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 2007 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions jusqu'au 31 mai 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

ANNEXE II

Index des recommandations

1. Que le budget de la défense canadienne soit établi en fonction d'une réflexion à plus long terme sur les besoins de sécurité des Canadiens, plutôt que dans le but de remédier temporairement aux pénuries de main-d'œuvre et au vieillissement de l'équipement.
2. Que le gouvernement porte le budget du ministère de la Défense nationale à entre 25 et 35 milliards de dollars d'ici 2011-2012, afin que les Forces canadiennes soient mieux en mesure de protéger les Canadiens et leurs intérêts au pays et à l'étranger, mais aussi de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.
3. Que, chaque année, au moins 30 % du budget de la défense soit consacré aux dépenses d'équipement, afin que les Canadiens servant leur pays disposent de l'équipement dont ils ont besoin pour exécuter adéquatement leurs fonctions, et aussi pour atténuer autant que possible les risques pour leur vie.
4. Que le gouvernement annule immédiatement les engagements pris par le Comité d'examen des dépenses qui touchent le ministère de la Défense nationale et veille à ce que ce dernier ait pleinement accès à la somme originale de 12,8 milliards de dollars sur cinq ans que lui a accordée le gouvernement précédent, ainsi qu'au montant supplémentaire de 5,3 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années promis par le gouvernement actuel.
5. Que les Forces canadiennes augmentent l'effectif autorisé des groupes spécialisés fortement sollicités afin de s'assurer d'avoir toujours suffisamment de ces spécialistes sous la main et que les unités opérationnelles ne soient jamais gênées dans leur travail par une pénurie de personnel spécialisé capable d'accomplir des tâches techniques importantes, et qu'elles adaptent leur recrutement et leur instruction en conséquence.
6. Que les Forces canadiennes maintiennent leur effectif régulier à 90 000 membres. C'est le minimum nécessaire pour disposer de 75 000 militaires qualifiés en activité et pour soutenir la cadence des déploiements nécessaires au Canada et à l'étranger pour protéger les citoyens canadiens et défendre leurs intérêts.

La priorité n° 1 du gouvernement

7. Que le gouvernement s'engage publiquement à déclarer un moratoire sur les déploiements supplémentaires de l'Armée canadienne jusqu'à ce qu'elle ait réussi à stabiliser ses effectifs, vraisemblablement vers 2011-2012.
8. Que les Forces canadiennes se donnent un système de recrutement et d'instruction capable de recruter et d'entraîner suffisamment de personnel pour maintenir le niveau des effectifs à 90 000 membres.
9. Que les Forces canadiennes rationalisent le recrutement et informatisent chacune de ses étapes afin de pouvoir suivre les différents dossiers d'un élément à l'autre.
10. Que les Forces canadiennes offrent plus d'incitatifs pour garder à leur emploi leur personnel qualifié.
11. Que le gouvernement accorde aux Forces canadiennes les ressources nécessaires pour créer, en guise de complément aux Snowbirds et aux SkyHawks, une équipe de démonstration de la Marine chargée de faire du recrutement à l'occasion de visites de navires dans les villes canadiennes.
12. Que les Forces canadiennes utilisent les recrues, une fois formées, pour attirer d'autres candidats en leur permettant de passer chez elles de brèves périodes de permission spéciale dans le but d'inciter d'autres personnes au potentiel comparable à s'enrôler.
13. Que les Forces canadiennes abrègent le processus de recrutement de la Force régulière et de la Réserve en fixant à un mois, tout au plus, la période séparant l'enrôlement du début de l'instruction initiale.
14. Que le ministère de la Défense nationale, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, consacre chaque année au moins 4 % de la valeur de remplacement de ses biens immobiliers à l'entretien et au remplacement de ses immobilisations, ainsi qu'à la correction des déficiences résultant d'années de négligence.

15. Que le ministère de la Défense nationale :
 - a. regroupe ses vieux manèges;
 - b. lance un programme national de construction pour la Réserve en vue de bâtir ou de louer des installations modernes pour toutes les unités de réservistes, en s'intéressant particulièrement à la création d'installations qu'il partagerait avec des organismes.
16. Que le Ministère retienne à contrat les services de personnel d'expérience du secteur privé pour augmenter rapidement sa capacité de gestion des projets.
17. Que le gouvernement élimine le dédoublement des niveaux d'approbation entre le ministère de la Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Conseil du Trésor afin de réduire des deux tiers le temps qui s'écoule en moyenne entre l'identification d'une lacune et l'attribution d'un contrat.
18. Que le gouvernement fasse passer à 500 millions de dollars
 - a) le pouvoir de dépenser du ministre de la Défense nationale pour tous les projets d'immobilisations et
 - c) le seuil budgétaire pour les projets qui doivent être soumis à l'examen du Cabinet, c'est-à-dire les grands projets de l'État, ayant trait à la défense.
19. Que le ministère de la Défense nationale crée deux groupes opérationnels à disponibilité élevée, un sur la côte atlantique et un sur la côte pacifique.
20. Que les Forces canadiennes accélèrent le projet de classe unique de bâtiments de combat en remplacement des destroyers de la classe Iroquois et des frégates de la classe Halifax en vue d'une première livraison d'ici 2013.
21. Que les Forces canadiennes mènent à bien le Projet de prolongation de la durée de vie des frégates le plus efficacement possible afin de maintenir au minimum la réduction de capacité des Forces.
22. Que le Ministère acquière assez de capacités pour avoir en tout temps au moins un navire de soutien interarmées de disponible sur chaque côte.

La priorité n° 1 du gouvernement

23. Que le gouvernement fournisse au Ministère les ressources nécessaires pour acquérir quatre navires de soutien interarmées aussi rapidement que possible en vue d'une première livraison d'ici 2010.
24. Que les Forces canadiennes acquièrent suffisamment de ravitailleurs héli-plate-formes, ou leur équivalent, capables de transporter à la fois un groupe opérationnel et son équipement.
25. Que le gouvernement procure au Ministère les ressources nécessaires pour faire l'acquisition le plus tôt possible de quatre ravitailleurs héli-plate-formes.
26. Que les Forces canadiennes rétablissent leur capacité sous-marine en rendant les quatre sous-marins canadiens opérationnels le plus tôt possible, en dressant suivant les besoins des plans de refonte de demi-vie et en commençant à planifier leur éventuel remplacement par une nouvelle génération de sous-marins.
27. Que le gouvernement procède résolument à la recapitalisation des flottes de la Marine et de la Garde côtière le plus vite possible chaque fois que le meilleur rapport qualité-prix peut être obtenu.
28. Que le gouvernement assure la stabilité de financement des nouveaux navires afin de permettre une gestion rationnelle et opportune des flottes.
29. Que le gouvernement veille à ce que les primes non liées à la défense devant être payées par suite de décisions d'acquisition relatives aux navires de la Marine soient défrayées non par le ministère de la Défense nationale, mais par des ministères comme Industrie Canada ou Patrimoine Canadien.
30. Que le ministère de la Défense nationale accélère la mise en œuvre du Projet d'équipement intégré du soldat afin qu'il atteigne sa capacité opérationnelle complète avant 2012.
31. Que le ministère de la Défense nationale accélère la réalisation du Projet de capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectif et de reconnaissance de la Force terrestre (ISTAR FT) afin d'atteindre une capacité opérationnelle complète d'ici 2009 au plus tard.

32. Que le gouvernement accélère l'achat de quelque 2 900 véhicules de soutien moyen (VSM), dans le but de recevoir la première livraison en 2008 au plus tard.
33. Que le gouvernement accélère l'acquisition de la nouvelle génération de véhicules de soutien léger afin de recevoir la première livraison en 2011 au plus tard.
34. Que le gouvernement ait terminé l'acquisition et la mise en service des obusiers M777 de la nouvelle génération en 2008 au plus tard.
35. Que, d'ici le début de 2008, le gouvernement et les Forces canadiennes fassent l'acquisition d'une flotte de six à huit aéronefs de transport stratégique pouvant garantir une intervention rapide en cas de situations d'urgence au Canada et à l'étranger, de même qu'un soutien adéquat aux opérations canadiennes outre-mer.
36. Que les Forces canadiennes remplacent de toute urgence les 20 à 25 Hercules les plus anciens de leur flotte, en se donnant pour objectif de recevoir la première livraison de nouveaux aéronefs ayant des capacités similaires dès 2007.
37. Que le gouvernement et les Forces canadiennes commencent à acquérir une flotte de 16 à 20 hélicoptères moyens, avec comme objectif de recevoir la première livraison en 2007.
38. Que le gouvernement et les Forces canadiennes accordent la priorité à l'achèvement des programmes de modernisation et de refonte des aéronefs de patrouille Aurora dans les meilleurs délais afin que ces capacités essentielles soient de nouveau disponibles pour protéger les Canadiens.
39. Que le gouvernement donne un nouveau souffle au projet d'acquisition rapide de quelque 20 à 24 aéronefs à voilure fixe pour les opérations de recherche et de sauvetage, de manière à ce que les Forces canadiennes puissent prendre livraison de leurs premiers appareils d'ici 2007.
40. Que le gouvernement et les Forces canadiennes achètent, déploient et utilisent toute une panoplie de véhicules aériens sans pilote en tant que partie intégrante d'une architecture nationale de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, et ce d'ici 2008.

La priorité n° 1 du gouvernement

41. Que le MDN établisse tout de suite un bureau permanent de l'équipement des Forces d'opérations spéciales pour répondre de façon continue au besoin d'augmenter l'équipement des opérations spéciales en prévision de l'élargissement des Forces d'opérations spéciales du Canada.
42. Que les Forces canadiennes achèvent l'expansion de la FOI 2 d'ici 2009.
43. Que, dans la mesure de leurs moyens et de la capacité du Régiment à les absorber, d'autres éléments des Forces canadiennes fournissent des unités déjà entraînées. Ainsi, à l'exemple du Royal Canadian Regiment, chacun des régiments d'infanterie de l'Armée pourrait fournir une compagnie. Ou le Régiment royal de l'Artillerie canadienne et le Corps blindé royal canadien pourraient fournir chacun un peloton. La Marine voudra peut-être fournir un premier groupe de personnel d'arraisonnement entraîné pour établir une présence.
44. Que le MDN établisse tout de suite un bureau de projet chargé d'amorcer l'acquisition d'un hélicoptère tactique apte au combat moderne pouvant être utilisé par les Forces d'opérations spéciales du Canada.
45. Que soit acquis d'ici 2009 un hélicoptère des Forces d'opérations spéciales qui soit opérationnel au moment où la FOI 2 élargie et le Régiment d'opérations spéciales du Canada au complet atteindront leur pleine capacité opérationnelle.
46. Qu'on acquière un nombre suffisant d'hélicoptères à moyenne capacité d'emport tels que ceux recommandés dans ce rapport pour pouvoir au besoin en affecter au moins trois au soutien d'opérations spéciales.
47. Que, en plus de remplacer l'avion Hercules CC-130 comme il est recommandé dans ce rapport, le MDN acquière trois autres avions Hercules devant être consacrés aux opérations spéciales et équipés en ce sens.
48. Que l'un des trois avions d'opérations spéciales soit maintenu au même niveau de préparation que les Forces d'opérations spéciales qu'il est appelé à soutenir.
49. Que les avions de transport stratégique dont l'acquisition est recommandée plus haut permettent de déployer stratégiquement les Forces d'opérations spéciales du Canada sans escale dans le plus grand nombre d'endroits possible au Canada, dans des délais et des conditions conformes aux exigences du niveau de préparation opérationnelle qui sera établi.

50. Que les avions de transport stratégique nécessaires puissent servir au soutien d'opérations spéciales et soient acquis en nombre suffisant pour qu'au moins l'un d'entre eux soit maintenu au même niveau de préparation que les Forces d'opérations spéciales.
51. Que les Forces canadiennes :
- f. regroupent la DART et son équipement à proximité des avions de transport stratégique et tactique appelés à assurer leur transport;
 - g. acquièrent assez d'avions de transport stratégique sous contrôle canadien pour que la DART puisse se rendre n'importe où dans le monde en quelques heures;
 - h. resserrent la liaison entre la DART et les ministères et organismes compétents tels que l'Agence de santé publique du Canada, la GRC et Transports Canada;
 - i. organisent des exercices d'entraînement conjoints pour que la DART puisse agir en harmonie avec les premiers intervenants provinciaux et municipaux partout au Canada et organisent des exercices semblables avec d'autres pays aux vues similaires;
 - j. rendent la DART mieux à même d'intervenir dans une gamme plus large de catastrophes naturelles.
52. Que le gouvernement :
- d. informe les Forces canadiennes que, à défaut d'instructions contraires, elles devront déployer la DART lorsque c'est possible, dans les meilleurs délais, et préparer l'unité en conséquence;
 - e. veille à ce que les attachés de défense régionale et de police soient au courant des capacités de la DART et soient formés de manière à pouvoir aider le détachement précurseur de la DART dès qu'il arrive sur place;
 - f. accélère la prise des décisions concernant le recours à la DART en améliorant l'efficacité des protocoles décisionnels interministériels concernant son déploiement.
53. Que les Forces canadiennes donnent de l'expansion à l'École du renseignement militaire des Forces canadiennes et augmentent le nombre d'officiers spécialistes du renseignement.

ANNEXE III

Extrait du rapport de l'Équipe d'action 1 du CEMD

Partie I – Sommaire

INTRODUCTION - LE CONTEXTE DE SÉCURITÉ ET LE CANADA

1. Généralités. Le contexte de sécurité auquel font face le Canada et les FC pose une multitude de problèmes complexes de défense et de sécurité. Faisant d'États défaillants ou en déroute qui parsèment le paysage international des refuges depuis lesquels lancer ses attaques, le terrorisme mondial est devenu une grande menace pour la sécurité, tandis que les conflits inter-étatiques et intra-étatiques, dans le monde entier, continuent d'avoir des incidences sur les Canadiens et sur les intérêts du Canada. Pour faire face efficacement à ces défis, l'Énoncé de la politique de défense (EPD, référence A), publié récemment, donnait aux FC une nouvelle vision qui requerra l'apport de changements fondamentaux à son organisation et à sa culture.

2. Conflit d'après-guerre froide. Même si, en termes généraux, l'avenir est incertain, certaines de ses caractéristiques spécifiques sont déjà apparentes. À la fin de la guerre froide, nombre d'analystes croyaient que les grandes guerres entre États étaient devenues une chose du passé et qu'une ère plus paisible, dominée par la démocratie libérale et le triomphe du marché libre sur le communisme, allait se répandre dans le monde entier¹²⁰. Au cours de la décennie suivante, il est apparu clairement que ces prévisions remplies d'espoir avaient peu à voir avec la réalité et que le conflit et la dissension internationale sont des facettes majeures et durables du contexte de sécurité de l'après-guerre froide, particulièrement dans les régions caractérisées par des États défaillants ou en déroute.

¹²⁰ Mueller, John. *Retreat from Doomsday. The Obsolescence of Major War*, New York, Basic Books, 1989, p. 240-242.
Fukuyama, Francis. « The End of History? », *The National Interest*, été 1989, accessible en direct à http://www.marion.ohio-state.edu/fac/vsteffel/web597/Fukuyama_history.pdf#search='the%20end%20of%20history%20the%20national%20interest'.
Fukuyama, Francis. *The End of History and the Last Man*, New York, Free Press, 1992.
Keegan, John. *A History of Warfare*, New York, Alfred A. Knopf, Inc., 1993, p. 378-385.
Ferguson, Niall. *The Cash Nexus. Money and Power in the Modern World, 1700-2000*, New York, Basic Books, 2001), p. 395-425. On trouve des vues opposées à cet argument dans l'article de Samuel P. Huntington, « The Clash of Civilizations? », paru dans *Foreign Affairs*, vol. 71, n° 1, été 1993, 22-49, dans l'ouvrage de Huntington, *The Clash of Civilisations and the Remaking of the World Order*, New York, Simon and Schuster, 1996, ainsi que la critique peut-être la plus concise du sujet dans l'article de Joseph Nye, « What New World Order? » paru dans *Foreign Affairs*, vol. 71, n° 2, printemps 1993, 83-96.

La priorité n° 1 du gouvernement

3. La mondialisation et le Canada. Les problèmes créés par les États défaillants demeureront des sources d'inquiétude dans l'avenir prévisible car, dans un monde généralement interconnecté, la sécurité continentale et internationale s'intègre toujours davantage. La possibilité, pour un État, de se livrer à la concurrence dans l'économie mondiale déterminera largement son succès ou son échec. Les pressions de l'intérieur qui résultent de la rareté des ressources, y compris l'eau douce et les sources d'énergie, ainsi que de l'urbanisation rapide, de la détérioration de l'environnement et des pandémies, influenceront aussi sur son sort¹²¹. En outre, les communications modernes, un sous-produit de la mondialisation, feront que les pays les plus riches du monde auront de plus en plus de difficulté à faire abstraction de ces problèmes. En bref, le monde a profondément changé et le Canada n'est certainement pas la « [...] maison à l'épreuve du feu, loin des sources de conflagration » que vantait en 1927 M. Raoul Dandurand, délégué canadien, à la Société des Nations¹²². Comme l'illustre l'histoire récente de l'Afghanistan, les événements qui se déroulent dans des pays lointains ont un impact immédiat chez nous et cette réalité a révélé la complaisance du Canada, détruisant le sentiment de sécurité dont jouissaient ses citoyens.

4. Menaces émergentes. Le conflit prendra vraisemblablement plusieurs formes et continuera de se caractériser par le choc violent des volontés déchirées entre la trinité 'paradoxe' de Clausewitz, composée de la violence, de la haine et de l'inimitié primordiales, le jeu de la chance et de la probabilité, et la rationalité des politiques¹²³. Le conflit ira de la guerre inter-étatique et intra-étatique aux menaces asymétriques faites au territoire canadien par des organisations terroristes comme al-Qaïda, qui ont la capacité et la volonté de causer un degré de préjudice et de destruction autrefois uniquement réservé aux nations. Le scénario cauchemardesque, en effet, d'une attaque terroriste recourant à des armes de destruction de masse a forcé les sociétés à voir leur sécurité nationale sous un jour nouveau (y compris le maintien de l'ordre et les autres pratiques nationales de sécurité) et à établir des liens plus solides entre les forces militaires et les principaux pouvoirs civils¹²⁴. En réalité, l'un des « gros défis que devra relever le

¹²¹ Peters, Ralph. *Beyond Terror – Strategy in a Changing World*, New York, Stackpole Books, 2002, p. 324-325.

Klare, Michael. « The New Geography of Conflict », *Foreign Affairs*, vol. 80, n° 3 (mai-juin 2001), 49-61; Eberstadt, Nicholas. « The Population Implosion », *Foreign Policy*, n° 123, mars-avril 2001), 42-53; Raymond, Susan. « Foreign Assistance in an Aging World », *Foreign Affairs*, vol. 82, n° 2, mars-avril 2003, 91-95; Klare, Michael. *Resource Wars : The New Landscape of Global Conflict*, p. 210-223; Stremlau, John. « Ending Africa's Wars », *Foreign Affairs*, vol. 79, n° 4, juillet-août 2000, 121-122. Kaplan, Robert. *The Coming Anarchy: Shattering the Dreams of the Post Cold War*, New York, Random House, 2000, p. 35-38.

¹²² Morton, Desmond. *A Military History of Canada*, McClelland & Stewart Inc., 1992, p. 176.

¹²³ Clausewitz, Carl von. *On War*, M. Howard et P. Paret (éditeurs), Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 89.

¹²⁴ Metz, Steven et Douglas V. Johnson II. *Asymmetry and U.S. Military Strategy : Definition, Background, and Strategic Concepts*, Carlisle (Pennsylvanie), Strategic Studies Institute, 2001, p. 9-12.; *The National Strategy for the Physical Protection of Critical Infrastructures and Key Assets*, Maison-Blanche, Washington, 2003, accessible en direct à http://www.dhs.gov/interweb/assetlibrary/Physical_Strategy.pdf.

Canada dans les années à venir sera de définir une stratégie appropriée qui lui permettra de répondre aux fluctuations inévitables de l'objet de la stratégie américaine, tandis qu'elle réagit à la guerre changeante contre le terrorisme »¹²⁵. Non seulement faudra-t-il pour cela se concentrer davantage sur la coopération avec les États-Unis en matière de sécurité mais, au vu de la nature interdépendante de la sécurité nationale et internationale, il y aura de plus en plus d'occasions de procéder à des interventions auxquelles participeront des 'coalitions d'hommes de bonne volonté' dans les régions en déroute du monde en voie de développement¹²⁶.

5. Menaces pour le Canada. Le récent EPD reconnaît la nature interdépendante des menaces nationales et internationales pour la sécurité du Canada résultant de la mondialisation croissante. De fait, ce n'est pas que l'économie mondialisée qui ait émergé, mais aussi un monde bien plus interconnecté au chapitre de la facilité de déplacement et des communications. Les organisations terroristes continueront d'exploiter les sous-produits de la mondialisation pour faire progresser leurs buts sur la scène internationale. L'EPD reconnaît également le lien entre les États défaillants ou en déroute et le recours à ces environnements par les terroristes, qui s'y replient pour planifier et monter des opérations contre l'Amérique du Nord. On lit dans la politique de défense que « [d]ans un monde de plus en plus interdépendant, les liens entre la sécurité internationale et la sécurité nationale se sont resserrés. Les événements qui surviennent à l'étranger peuvent toucher la sécurité des Canadiens à un niveau sans précédent. Les lignes de front d'aujourd'hui s'étendent des rues de Kaboul aux voies ferrées de Madrid, et jusqu'à nos propres villes canadiennes »¹²⁷.

Falkenrath, Richard A. « Problems of Preparedness. US Readiness for a Domestic Terrorist Attack », *International Security*, vol. 25, n° 4, printemps 2001, 147–86; Congrès américain, Office of Technology Assessment. *Proliferation of Weapons of Mass Destruction, Assessing the Risks*, OTA-ISC-559, Washington, US Government Printing Office, 1993, p. 9–11; Badey, Thomas J. « Nuclear Terrorism : Actor-based Threat Assessment », *Intelligence and National Security*, vol. 16, n° 2, été 2001), 39–45; Jenkins, Brian M. « Will Terrorists Go Nuclear? », *Orbis*, vol. 29, n° 3, automne 1985, 507–516; Mark, J. Carson, Theodore Taylor et autres. *Can Terrorists Build Nuclear Weapons?*, accessible en direct à <http://www.nci.org/k-m/makeab.htm>.

¹²⁵ Johnson, Peter et Michael Roi. *The Future Security Environment 2025*, rapport de projet de la DRO PR 2003/14, Ottawa, septembre 2003, p. 31.

¹²⁶ Peters, Ralph. *Beyond Terror. Strategy in a Changing World*, New York, Stackpole Books, 2002, p. 325.

Blank, Stephen J. « The Future of Transcaaspian Security », *Strategic Studies Institute Paper*, août 2002, p. 18–19, accessible en direct à <http://www.carlisle.army.mil/ssi/pdf/PUB111.pdf>; Record, Jeffery. « Collapsed Countries, Casualty Dread, and the New American Way of War », *Parameters*, vol. 32, n° 2, été 2002, 5–7.

¹²⁷ Ministère de la Défense nationale, *Énoncé de politique internationale du Canada – Fierté et influence : notre rôle dans le monde (Défense)*, Ottawa, 2005, p. 5.

ANNEXE IV

Dépenses de la défense en pourcentage du PIB

ANNÉE FINANCIÈRE	DÉFENSE EN POURCENTAGE DU PIB
1983-84	1.7
1984-85	1.7
1985-86	1.7
1986-87	1.7
1987-88	1.7
1988-89	1.6
1989-90	1.6
1990-91	1.6
1991-92	1.5
1992-93	1.5
1993-94	1.5
1994-95	1.3
1995-96	1.2
1996-97	1.0
1997-98	1.0
1998-99	1.0
1999-00	1.0
2000-01	0.9
2001-02	0.9
2002-03	1.0
2003-04	1.0
2004-05	1.1
2005-06	1.0

SOURCE : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition 2005-2006.

La défense en pourcentage des dépenses totales du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE	DÉFENSE EN % DES DÉPENSES TOTALES DU GOUVERNEMENT
1983-84	7.2
1984-85	7.1
1985-86	7.4
1986-87	7.7
1987-88	7.5
1988-89	7.5
1989-90	7.5
1990-91	7.3
1991-92	6.7
1992-93	6.5
1993-94	7.0
1994-95	6.4
1995-96	5.9
1996-97	5.6
1997-98	5.8
1998-99	5.8
1999-00	6.4
2000-01	5.7
2001-02	6.1
2002-03	6.6
2003-04	7.0
2004-05	7.1
2005-06	6.8

SOURCE : Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition 2005-2006

ANNEXE V

Comparaison détaillé avec d'autres pays

Dépenses relatives à la défense et à l'aide étrangère des pays de l'OTAN et du G-20

La présente annexe renferme des données sur les dépenses engagées par l'OTAN et les pays du G-20 dans diverses mesures de défense et d'aide étrangère.

Ces données proviennent de diverses sources ouvertes. Les chiffres concernant un pays en particulier peuvent varier légèrement d'un tableau ou d'un graphique à l'autre. Les chiffres varient selon les sources, ce qui peut entraîner des erreurs d'arrondi, après les calculs.

La priorité n° 1 du gouvernement

PAYS	Population (2004)	Pays		Dépenses pour la défense - 2005			Aide internationale - 2005		
		OIB (2004) (en milliards de \$ US)	PIB (2005) (en milliards de \$ US)	\$ US (milliards)	\$ US par habitant	% du PIB	\$ US (milliards)	\$ US par habitant	du PIBP
Argentine	39 537 943	153,00	181,00	1,79	40 \$	0,99%	n.d.	n.d.	n.d.
Australie	20 090 437	637,30	665,00	13,20	582 \$	1,98%	1,67	25,14 \$	0,25%
Brazil	186 112 794	604,00	783,00	13,17	49 \$	1,68%	n.d.	n.d.	n.d.
Canada	32 805 041	978,00	1 079,37	10,90	308 \$	1,01%	3,73	61,91 \$	0,35%
Chine	1 306 313 812	1 650,00	1 890,00	29,50	19 \$	1,56%	n.d.	n.d.	n.d.
France	60 666 178	2 046,00	2 150,00	41,60	659 \$	1,93%	10,06	119,58 \$	0,47%
Allemagne	82 431 390	2 740,60	2 850,00	30,20	360 \$	1,06%	9,92	82,30 \$	0,35%
Inde	1 080 264 388	691,20	761,00	22,00	18 \$	2,89%	n.d.	n.d.	n.d.
Indonésie	241 973 879	257,60	277,00	2,53	10 \$	0,91%	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	58 103 033	1 677,80	1 740,00	17,70	301 \$	1,02%	5,05	41,87 \$	0,29%
Japon	127 417 244	4 622,80	4 700,00	44,70	354 \$	0,95%	13,10	69,69 \$	0,28%
Corée (Sud)	47 912 000	680,00	817,00	20,70	342 \$	2,53%	0,74	5,82 \$	0,09%
Mexique	106 202 903	682,00	740,00	3,09	26 \$	0,42%	n.d.	n.d.	n.d.
Russie	143 420 309	582,40	750,00	18,90	99 \$	2,52%	n.d.	n.d.	n.d.
Arabie saoudite	26 417 599	250,60	301,00	25,40	731 \$	8,44%	n.d.	n.d.	n.d.
Afrique du Sud	44 344 136	212,80	231,00	3,40	74 \$	1,47%	n.d.	n.d.	n.d.
Turquie	69 660 559	302,80	299,00	8,00	122 \$	2,68%	n.d.	n.d.	n.d.
Royaume-Uni	60 441 457	2 124,40	2 230,00	51,10	811 \$	2,29%	10,75	103,94 \$	0,48%
États-Unis	295 734 134	11 711,80	12 500,00	495,00	1 557 \$	3,96%	27,46	54,96 \$	0,22%
SOURCES									
Population	Institut international d'études stratégiques, <i>The Military Balance 2006 (Volume 106, Numéro 1 / Juin 2006)</i>								
PIB	Données de 2004 : Banque mondiale, Base de données sur les indicateurs du développement dans le monde, mise à jour le 15 juillet 2005, disponible à : http://www.worldbank.org/data/countrydata/countrydata.html ; données de 2005 : Institut international d'études stratégiques, <i>The Military Balance 2006 (Volume 106, Numéro 1 / Juin 2006)</i>								
\$ Défense	L'Institut international d'études stratégiques, <i>The Military Balance 2006 (Volume 106, Numéro 1 / Juin 2006)</i>								
Aide étrangère	Données sur tous les pays tirées de l'OCDE, « TABLE 1. NET DEVELOPMENT ASSISTANCE 2005, Preliminary Data », <i>Aid flows top USD 100 billion in 2005, disponible à : http://www.oecd.org/dataoecd/34/27/36418598.pdf.</i>								
Calculs	Lorsqu'il est indiqué que les données sur l'aide étrangère ne sont pas disponibles, c'est soit qu'on n'a pas pu trouver ces données ou que, selon la Banque mondiale, ce pays est un bénéficiaire net de l'aide internationale Les dépenses par habitant et en % du PIB consacrées à l'aide étrangère ont été calculées à partir des plus récentes données sur l'APD (2005), la population (2004) et le PIB (2005). Les dépenses par habitant et en % du PIB consacrées à la défense ont été calculées à partir des plus récentes données sur les dépenses de défense (2005) et, la population (2004) et le PIB (2005). Des 20 États membres du G-20, seule l'Union européenne n'est pas représentée dans ce tableau.								
NOTA :									
CES CALCULS SONT DES ESTIMATIONS SEULEME									

EXTRACTED FROM: Department of National Defence, *Making Sense Out Of Dollars 2005-2006 Edition* (March 2006), available at: http://www.admfincs.forces.gc.ca/financial_docs/Msood/2005-2006/intro_e.asp (last visited: June 15, 2006).

BUDGETS DE DÉFENSE DE L'OTAN EN DOLLARS AMÉRICAINS (US)

Le budget de défense prévu des États-Unis pour 2005 est d'environ 472,2 milliards \$US. Pour fins de comparaison, le budget de la défense du Royaume-Uni est estimé à, 52,8 milliards \$US, celui de la France à 54,8 milliards \$US, celui de l'Allemagne à 39,3 milliards \$US, celui de l'Italie à 32,4 milliards \$US, celui de la Turquie à 11,7 milliards \$US, celui du Canada à 12,5 milliards \$US et celui de l'Espagne à 13,6 milliards \$US.

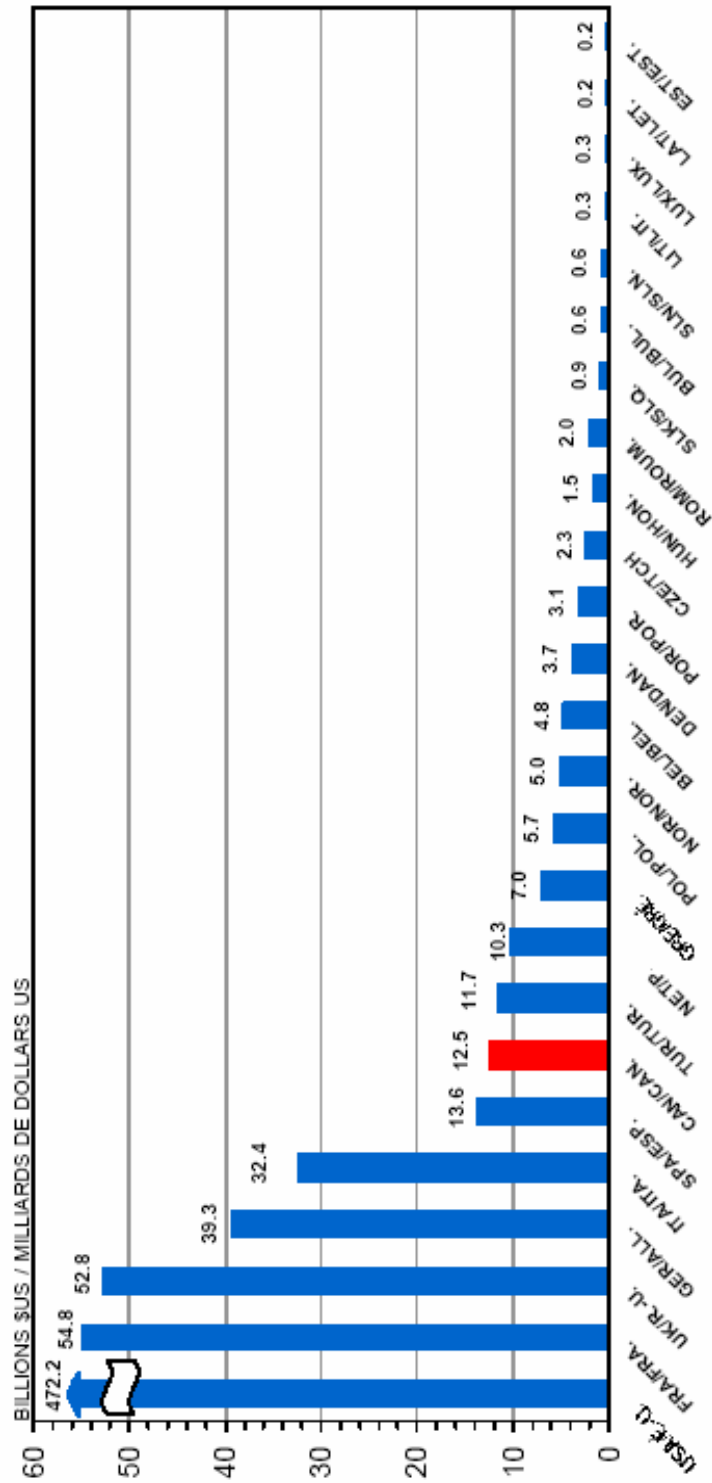
Les montants des dépenses sont établis d'après la définition de l'OTAN des dépenses de défense et peuvent donc différer de celles présentées dans les budgets nationaux. Cependant l'utilisation d'une définition commune permet une analyse comparative.

Pour fins de référence, les acronymes et abréviations employés dans le graphique sont définis comme suit:

ALL - Allemagne	LIT - Lituanie
BEL - Belgique	LUX - Luxembourg
BUL - Bulgarie	NOR - Norvège
CAN - Canada	P.-B. - Pays-Bas
DAN - Danemark	POL - Pologne
ESP - Espagne	POR - Portugal
EST - Estonie	SLQ - République slovaque
E.-U. - États-Unis	TCH - République tchèque
FR - France	ROUM - Roumanie
GRE - Grèce	R.-U. - Royaume-Uni
HON - Hongrie	SLN - Slovénie
ITA - Italie	TUR - Turquie
LET - Lettonie	

L'Islande n'est pas incluse puisqu'elle ne possède pas de forces armées.

NATO DEFENCE BUDGETS IN US \$ /
BUDGETS DE DÉFENSE DE L'OTAN EN DOLLARS US
2005 ESTIMATES / ESTIMATIONS DE 2005



SOURCE: NATO PRESS RELEASE DECEMBER 2005
SOURCE: COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OTAN DÉCEMBRE 2005

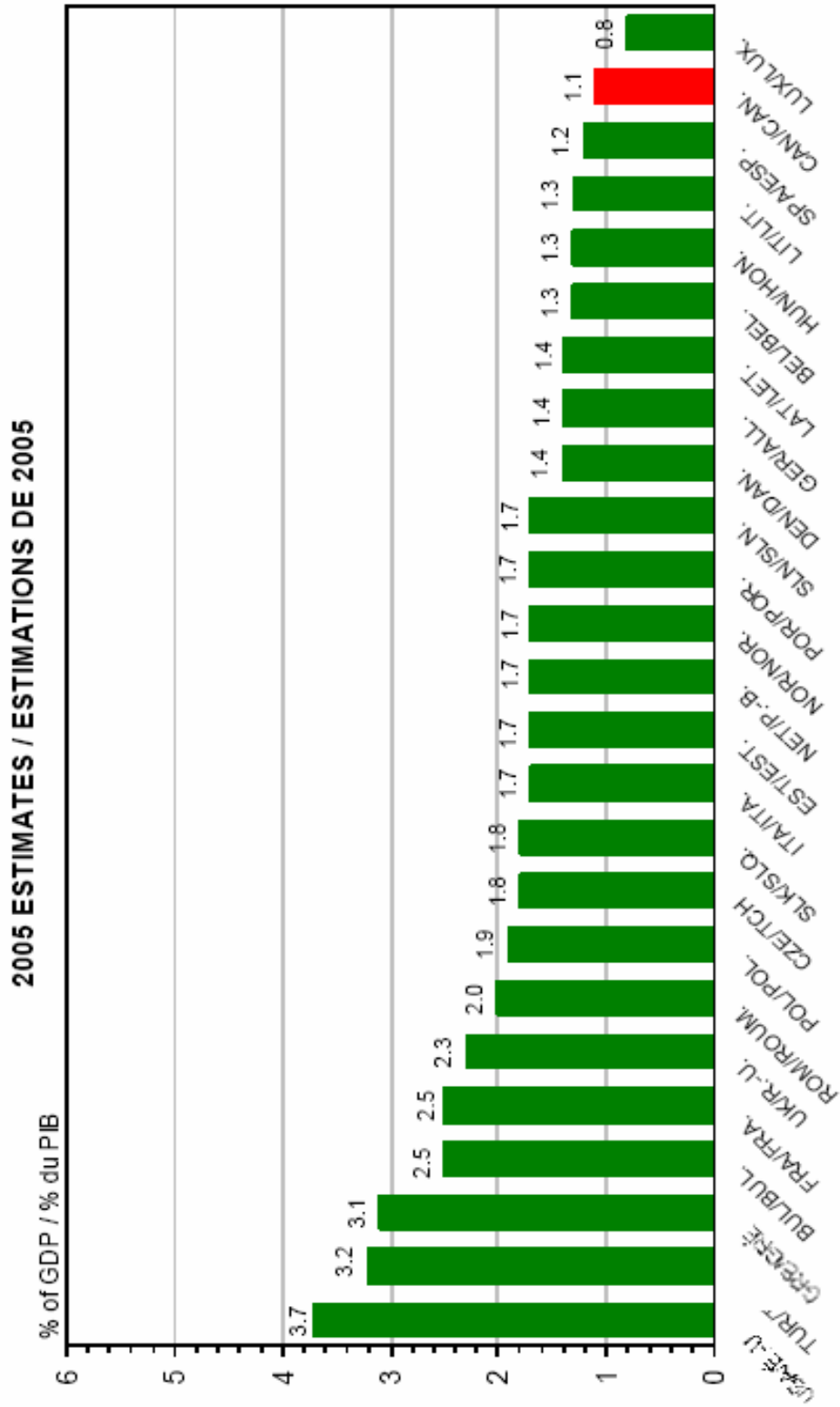
TIRÉ DE : Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition 2005-2006 (mars 2006), disponible à http://www.admfinances.gc.ca/financial_docs/Msood/2005-2006/intro_f.asp (Dernière visite : 15 juin 2006).

**DÉPENSES DE DÉFENSE DE L'OTAN EN
POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR
BRUT**

On estime que le Canada a consacré 1,1 % de son produit intérieur brut (PIB) à la défense en 2005. À l'autre extrémité de l'échelle se trouvent les États-Unis (3,7%), la Turquie (3,2 %) et la Grèce (3,1 %). Bien que le PIB soit couramment employé pour comparer les dépenses militaires, il devrait être utilisé avec prudence étant donné qu'il n'est pas calculé de la même façon dans tous les pays.

La priorité n° 1 du gouvernement

NATO DEFENCE EXPENDITURES AS A PERCENTAGE OF GROSS DOMESTIC PRODUCT /
 DÉPENSES DE DÉFENSE DE L'OTAN EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



SOURCE: NATO PRESS RELEASE DECEMBER 2005
 SOURCE: COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'OTAN DÉCEMBRE 2005

TIRÉ DE : Ministère de la Défense nationale, *Au-delà des dollars*, édition 2005-2006 (mars 2006), disponible à http://www.admfincs.forces.gc.ca/financial_docs/Msood/2005-2006/intro_f.asp (Dernière visite : 15 juin 2006).

ANNEXE VI Niveaux de dotation actuels

STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES (au 1^{er} mai 2006)

FORCE RÉGULIÈRE			
Force totale	64,057		
À temps plein de la Réserve	1,344		
La Force régulière	62,713	←	Répartition par élément De capacité
En formation élémentaire (EFE/ESUS)	7,730	20,803	Armée (comprend certains EFE)
Autress:	916	9,955	Marine (comprend certains EFE)
(en attente d'un renvoi, assujettis à des restrictions au plan médical, etc)		13,645	Force aérienne (comprend certains EFE)
Effectif formé	54,067	10,412	RH (en majorité des EFE)
En formation avancée (EFA))	945	2,890	Opérations interarmées
En conge de maternité	108	1,645	MAT
En conge parental	676	1,208	GI
Détenus	8	2,155	Divers
Effectif disponible	52,330		

RÉSERVES		
	Effectif	Unités
La Première Réserve	22,032	228
Armée	14,162	130
Marine	3,290	24
Force aérienne	1,697	29
Communications	1,379	23
Groupe médical	987	15
Autres	517	7
Instructeurs de cadets		
Personnel courant total	6,764	
Rangers		
Personnel courant total	4,448	
Les Réserves supplémentaires	33,208	

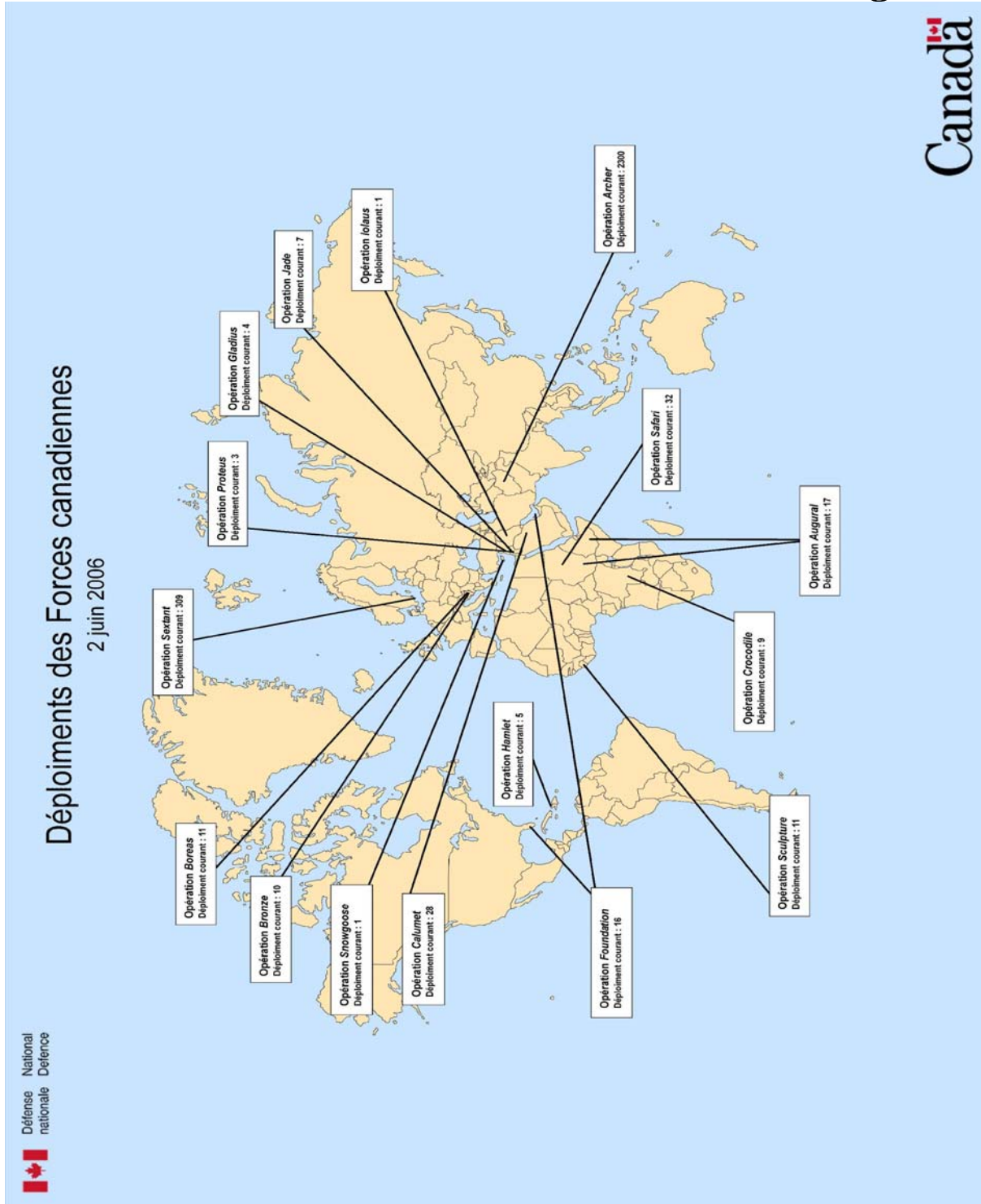
SOURCE : Direction des besoins en ressources humaines militaires

EFE – Effectif en formation élémentaire

ESUS – Effectif en stage universitaire subventionné

ANNEXE VII

Missions des Forces canadiennes à l'étranger



Source : Ministère de la Défense nationale (en date du 2 juin 2006)

GOLFE ARABO-PERSIQUE ET ASIE DU SUD-OUEST

OP ARCHER – Afghanistan **2300**

La contribution canadienne à l'opération ENDURING FREEDOM et à la campagne contre le terrorisme

OP FOUNDATION – Tampa (Floride) et Bahreïn **16**

L'opération Foundation vise à maintenir une liaison efficace avec le US CENTCOM dans le cadre de la campagne contre le terrorisme.

OP IOLAUS – Irak **1**

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI)

LES BALKANS

OP BRONZE – Bosnie-Herzégovine **10**

La contribution des Forces canadiennes (FC) à la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR)

OP BOREAS – Bosnie-Herzégovine **11**

La contribution des Forces canadiennes (FC) à la Force de l'Union européenne (EUFOR), à l'appui des équipes de liaison et d'observation de l'UFOR à Bihac faisant partie de la Brigade multinationale dans le Nord-Ouest

LES CARAÏBES

OP HAMLET **5**

La contribution des FC au quartier général de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (QG MINUSTAH),

La priorité n° 1 du gouvernement

laquelle a pour mandat d'appuyer le processus constitutionnel en Haïti et d'aider à maintenir un environnement stable et sécuritaire

PROCHE-ORIENT

OP GLADIUS – Hauteurs du Golan (Israël et Syrie)	4
Force d'observation de l'ONU pour le désengagement des forces (FNUOD)	
OP CALUMET – Sinaï (Égypte)	28
Force multinationale et observateurs (FMO)	
OP JADE – Jérusalem	7
Organisme de l'ONU chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	
OP Proteus – Jérusalem	3
Les Forces canadiennes ont affecté trois officiers d'état-major à la mission internationale destinée à évaluer et à favoriser la réforme de la sécurité au sein de l'autorité palestinienne.	
OP SNOWGOOSE – Chypre	1
Force des Nations Unies chargées du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	

AFRIQUE

OP CROCODILE – République démocratique du Congo	9
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	

ANNEXE VII
Missions des Forces canadiennes à l'étranger

OP SAFARI – Soudan **32**

La contribution du Canada à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

OP AUGURAL – Darfour (Soudan) **17**

Le MDN appuie les efforts du Canada visant à améliorer la situation au Soudan, notamment grâce à l'envoi de matériel et de conseillers pour appuyer l'Union africaine (UA).

OP SCULPTURE – Sierra Leone **11**

Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT)

EUROPE / AUTRE

OP SEXTANT **309**

Le Canada commande actuellement le 1^{er} Groupe de la flotte navale permanente de l'OTAN, en plus de participer aux exercices BRILLIANT MARINER 2006 et STEADFAST JAGUAR 2006.

TOTAL **2 764**

ANNEXE VIII

Le processus d'approvisionnement du ministère de la Défense nationale

Le MDN suit le processus d'approvisionnement du Conseil du Trésor aux cinq étapes du Système de gestion de la Défense (SGD).



IDENTIFICA-TION	ANALYSE DE L'OPTION	DÉFINITION	MISE EN OEUVRE	CLÔTURE
Déterminer l'insuffisance de capacité	Élaborer les options		Mise en oeuvre	
	Rejeter les options non valables		Gestion de la mise en oeuvre	Capacité opérationnelle totale
	Évaluer les avantages des options qui demeurent	Examen, évaluation du risque et établissement des coûts détaillés de l'option choisie	Contrôle de la mise en œuvre : Jalons liés à la capacité opérationnelle initiale/ totale	Mise à disposition opérationnelle
Validation de planification basée sur les capacités	Examiner le risque			Rapport d'achèvement de projet
	Décider quelle option il faudrait développer davantage	Planification de la mise en oeuvre	Stratégies d'approvisionnement/ d'immobiliers	Enseignements tirés
	Planification de définition		Rapports d'étape sur la mise en oeuvre	

Décision
FS(ID)

Décision
FS(APP)

Décision
FS(ADP)

SOURCE: http://www.vcds.forces.ca/dgsp/pubs/pag/pag_f.asp?chp=2&sec=90 (19 juin 2006)

La priorité n° 1 du gouvernement

FS(ID) - Feuille de synthèse (Identification) – Première étape d'un projet, au cours de laquelle on prépare une version officielle de l'énoncé d'insuffisance en capacités, on décrit en termes généraux des solutions possibles et on établit l'ordre de grandeur des coûts.

CCIR – Un comité de gestionnaires de niveau 1 (catégorie ADM ou grade de lgén ou vam) coprésidé par le sous-ministre et le CEMD examine les propositions, conteste certains points et donne des instructions concernant le développement de capacités polyvalentes au sein des Forces canadiennes, y compris le Plan stratégique d'investissement dans les capacités. Pour les projets stratégiques, le CBCI élabore régulièrement un accord commun sur les concepts d'emploi ou des opérations. Après discussion, il arrive à un accord général au sujet des énoncés des besoins opérationnels et règle les questions de contenu des projets au niveau ministériel.

CGP – Le Comité de gestion du programme est composé de représentants de chaque organisation de niveau 1, réunis sous la présidence du VCEMD. Il supervise et oriente la gestion des ressources à l'échelon des projets et des activités du programme. Il aide le vice-chef d'état-major de la défense (VCEMD) à coordonner la réalisation du Programme des services de la Défense (PSD) de la façon décrite dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP). Il donne aussi suite aux décisions prises par le sous-ministre (SM)/chef d'état-major de la Défense (CEMD) (à la réunion du Comité de gestion de la Défense ou aux réunions quotidiennes de la direction).

FS(APP) – Feuille de synthèse (Approbation préliminaire de projet) – À cette étape-ci, les solutions possibles indiquées à l'étape de la FS(ID) sont soumises à une analyse plus approfondie afin de bien connaître toutes les options et de fournir une idée plus précise du coût estimatif de la solution privilégiée. On procède également à une évaluation du coût de l'étape de la définition du projet, laquelle prend fin au moment de l'approbation du projet par le CGP, puis par le Ministre (dans les limites de son pouvoir de dépenser) ou le Conseil du Trésor (si le coût du projet dépasse le pouvoir de dépenser du Ministre). L'approbation du Ministre ou du Conseil du Trésor (selon le cas) autorise la mise en oeuvre du projet aux fins prévues, y compris les objectifs de la définition du projet et toutes les dépenses afférentes. Les ministères parrains sollicitent une APP une fois que l'on a examiné toute la portée du projet et que le coût estimatif de l'étape de la définition du projet a été établi de façon plus précise.

ANNEXE VIII
Processus d'approvisionnement du ministère
de la Défense nationale

FS(ADP) – Feuille de synthèse (Approbation définitive de projet) – À cette étape, les besoins précis associés à l'option approuvée et l'ampleur du projet (équipement, instruction, éléments de logistique, pièces de rechange, etc.) ont été définis. On a ainsi pu établir un Plan de mise en oeuvre du projet (PMOP) et une estimation fondée des coûts de mise en oeuvre du projet. Le CGP doit encore une fois donner son approbation et soumettre le projet à l'approbation du Ministre ou du Conseil du Trésor. Voilà qui constitue l'approbation définitive du projet, y compris des objectifs (plan préliminaire), dont le centre de coûts, de l'étape de mise en oeuvre, et qui accorde le pouvoir de dépenser nécessaire à la mise en oeuvre du projet.

Les deux dernières étapes du processus sont les suivantes :

Mise en oeuvre - Elle englobe toutes les activités de gestion du projet faisant suite à l'ADP, dont l'adjudication de marchés aux fournisseurs d'équipements et de services requis. Le PMOP est exécuté dans ses moindres détails par le Bureau de projet. Les équipements sont fabriqués et livrés, et les services rendus, au MDN. Un certain nombre de facteurs, dont le nombre de pièces d'équipement, leur complexité et leur disponibilité sur le marché (le cas échéant), influent sur la durée de cette étape.

Conclusion – Cette étape comprend la réception définitive des biens ou services, leur transfert aux utilisateurs du MDN et la présentation d'un rapport d'achèvement du projet.

ANNEXE IX Pouvoirs de dépenser des ministères

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, « Approbation des projets », disponibles à : http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/TBM_122/chap2-1_f.asp.

Remarque : Il s'agit d'une compilation des limites d'approbation accordées spécifiquement par le Conseil du Trésor aux ministères. Cette compilation n'est présentée qu'à titre d'information.

Ministère/Agence	Biens immobiliers		Technologie de l'information		Tout autre projet
	Général	Spécial	Nouveau	Remplacement	
Affaires indiennes et du Nord Canada	15M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Agence canadienne de développement international	1M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Agence canadienne d'inspection des aliments	5M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Agence des douanes et du revenu du Canada	Exempt				
Agence spatiale canadienne	5M \$	s/o	5M \$	5M \$	5M \$
Agriculture et Agroalimentaire Canada Administration de rétablissement agricole des Prairies	5M \$	15 000 \$	5M \$	10M \$	1M \$
Anciens Combattants Canada	1M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Bibliothèque nationale du Canada	1M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Citoyenneté et Immigration Canada	1M \$	s/o	5M \$	10M \$	1M \$
Conseil national de recherches Canada	5M \$	s/o	2M \$	5M \$	5M \$
Défense nationale projets de construction	1M \$	60M \$	30M \$	30M \$	30M \$
Développement des ressources humaines Canada	1M \$	s/o	5M \$	10M \$	1M \$
Environnement Canada	2,5M \$	s/o	2M \$	5M \$	2,5M \$
Gendarmerie royale du Canada détachements et subdivisions	3M \$	5M \$	5M \$	10M \$	3M \$
Industrie Canada	1M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (voir remarque) - chancelleries - résidences officielles	1M \$	30M \$ 3M \$	2M \$	5M \$	1M \$

La priorité n° 1 du gouvernement

Parcs Canada Nouveaux Parcs nationaux, Aires marines nationales de conservation, lieux historiques nationaux	10M \$	15M \$	1M \$	3M \$	1M \$
Patrimoine canadien	1M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Pêches et Océans Canada	20M \$	s/o	2M \$	5M \$	20M \$
Ressources naturelles Canada	5M \$	s/o	5M \$	10M \$	5M \$
Santé Canada Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits	1M \$	2M \$	5M \$	10M \$	1M \$
Service canadien du renseignement de sécurité	1M \$	s/o	2M \$	5M \$	1M \$
Service correctionnel Canada projets de construction	1M \$	18M \$	2M \$	5M \$	3M \$
Statistique Canada	1M \$	s/o	5M \$	10M \$	1M \$
Transports Canada	15M \$	s/o	15M \$	15M \$	15M \$
Travaux publics et services gouvernementaux Canada bureaux	5M \$	30M \$	2M \$	5M \$	1M \$
Tous les autres ministères et agences	1M \$	s/o	1M \$	3M \$	1M \$

En 1996, le Conseil du Trésor a accordé au ministre de la Défense nationale le pouvoir d'approuver des dépenses maximales de 30 millions de dollars dans le cas des projets de biens d'équipement et de 60 millions de dollars dans le cas des projets de construction. Le Ministre a délégué une autorisation de dépenser cinq millions de dollars au Sous-ministre et à trois autres cadres supérieurs, c'est-à-dire les Sous-ministres adjoints des Matériels, de la Gestion de l'information et de l'Infrastructure et l'environnement. Le pouvoir de dépenser de tous les autres gestionnaires de niveau 1 se chiffre à un million de dollars.

Le processus de planification et de gestion de la défense

Le processus actuel de planification et de gestion de la défense est inspiré des meilleures pratiques de l'OTAN et du groupe des pays de l'ABCA, soit les États-Unis (Amérique), la Grande-Bretagne, le Canada et l'Australie, ainsi que des meilleures pratiques des secteurs public et privé et de la politique « Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes ». Il a été conçu en 2002, en réponse à un certain nombre d'études gouvernementales mentionnées ci-dessus. Ce processus devait être dynamique, transparent et adapté à la planification axée sur les capacités. Trois « horizons » facilitent le processus de planification :

- 1^{er} Horizon - perspective à court terme de 1 à 4 ans, mettant l'accent sur le maintien et l'amélioration des capacités actuelles;
- 2^e Horizon - perspective à moyen terme de 5 à 10 ans, mettant l'accent sur le remplacement ou l'amélioration des capacités actuelles;
- 3^e Horizon - perspective à long terme de 10 à 30 ans, mettant l'accent sur l'acquisition de nouvelles capacités.

Le MDN a aussi établi un processus descendant pour l'examen des capacités existantes et l'acquisition de nouvelles capacités. Il élabore un programme à partir des directives stratégiques et des lignes directrices en vigueur, en plus de l'évaluation des capacités existantes et des menaces. Ce travail a été confié au Comité des capacités interarmées requises (CCIR) composé de militaires de haut niveau nommés au QGDN. C'est ce qui a donné le Plan stratégique d'investissement dans les capacités (PSIC), avec son annexe sur le matériel.

Le CCIR définit d'abord les grandes priorités pour passer ensuite à des projets de petite et moyenne envergure si on dispose du temps et de l'argent qu'il faut. De nombreux compromis sont nécessaires à mesure que les recommandations franchissent trois autres paliers d'approbation avant d'être soumises au Ministre qui aura souvent ses propres questions et défis.

Une fois définis, les projets traversent des phases successives de réduction des risques – Définition initiale, Approbation préliminaire de projet (APP) et Approbation définitive du projet (ADP). Les parrains, comme la Marine, l'Armée ou la Force aérienne, dirigent le projet jusqu'à son approbation définitive (ADP), après quoi la responsabilité de sa mise en œuvre est confiée au SMA, Matériel, s'il s'agit d'un projet d'équipement, ou au SMA, Infrastructure et environnement, s'il s'agit d'un projet d'infrastructure.

Le MDN ne poursuit jamais ses projets seul. Des premières étapes jusqu'à l'approbation définitive du projet, les représentants du MDN travaillent en collaboration avec le Bureau du Conseil privé aux grands projets de l'État qui, par définition, doivent être approuvés par le Cabinet. Le MDN travaille aussi avec le Conseil du Trésor à l'obtention des approbations et à la gestion des risques.

ANNEXE X

L'utilité des sous-marins canadiens de la classe Victoria

EXTRAIT du rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de la Chambre des communes sur l'acquisition par le Canada de sous-marins de la classe Victoria, CHAPITRE 2 : UNE BONNE AFFAIRE POUR LES CANADIENS?, avril 2005. Disponible à :

<http://www.parl.gc.ca/infocomdoc/Documents/38/1/parlbus/commbus/house/report/s/nddnrp01/03-cov2-f.htm>.

Arguments en faveur de l'acquisition

Près de quatre ans après que le *Livre blanc sur la défense de 1994* ait plus ou moins donné le feu vert au remplacement des Oberon et trois ans après que M. Collenette ait fait sa présentation au Cabinet en 1995, le Cabinet a enfin approuvé l'acquisition des Upholder. Les Canadiens sont par malheur habitués à attendre longtemps les décisions du gouvernement concernant l'acquisition de matériels militaires, mais le délai de trois ans avant de connaître la décision du Cabinet concernant les sous-marins compte parmi les pires exemples. Il est surpassé seulement par les délais mis à remplacer les hélicoptères Sea King. N'oublions pas qu'en 1995, il s'était écoulé près de 10 ans de planification et de préparation avant que le projet de sous-marins n'atteigne l'étape de la signature des contrats. Qu'on estime ce matériel nécessaire ou non, il est frustrant de voir, après tant de temps et d'effort consacrés à préparer l'acquisition d'un matériel, une question d'opportunité politique décider du moment où les militaires canadiens pourront s'en servir. De toute façon, le Comité espère que les mesures que le sous-ministre adjoint (Matériels) nous a dit avoir été prises écourteront et rendront plus efficient le processus d'acquisition¹²⁸.

Pour ce qui est de la pertinence des capacités qu'offrent les sous-marins dans un monde en mutation rapide, le long chemin ayant mené à la décision d'acquérir les Upholder soulève plusieurs questions concernant le processus décisionnel. Le Comité mixte spécial et le *Livre blanc sur la défense de 1994* ont apporté leur

¹²⁸ *Témoignages*, réunion n° 21, 17 février 2005.

La priorité n° 1 du gouvernement

appui mitigé au maintien de la capacité sous-marine du Canada du moment que ce soit au coût le plus faible¹²⁹. Le gouvernement hésitait tout de même à poursuivre le processus d'acquisition à cause des effets possibles sur l'opinion publique plus que des changements intervenus dans le contexte international. Entre-temps, la Marine semblait déterminée à maintenir une capacité sous-marine à tout prix. S'il fallait pour cela racheter les Upholder britanniques, quelles que soient leurs qualités et leurs déficiences, c'était considéré comme la seule option. Comme l'a fait remarquer M. Richard Gimblett, chercheur attaché au Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, une marine dotée de plusieurs types de plates-formes (navires de surface, sous-marins, navires de patrouille côtière) offre au gouvernement une variété d'options dès que le Canada est appelé à contribuer aux opérations multinationales occasionnées, par exemple, par une crise sécuritaire internationale.¹³⁰ Dans certaines opérations, lorsqu'il s'agit par exemple d'appliquer les sanctions imposées par les Nations Unies à un État voyou, les navires de surface sont tout désignés pour intercepter et inspecter des navires de charge; dans d'autres, la surveillance furtive par des sous-marins d'unités navales qui posent une menace pour les forces coalisées est mieux indiquée. Le large éventail de capacités ainsi mis à disposition cadre avec l'engagement déclaré dans le *Livre blanc sur la défense de 1994* de fournir des forces plurifonctionnelles aptes au combat.

Certains soutiennent donc que, malgré le temps mis à obtenir l'approbation du Cabinet et les retards du projet, le Canada a fait une bonne affaire en achetant les quatre sous-marins de classe Upholder. Les anciens ministres de la Défense nationale qui ont témoigné devant le Comité et d'autres personnes maintiennent qu'un pays comme le Canada, dont le littoral est étendu et qui dépend du transport maritime pour une bonne part de son commerce international, doit se doter de forces maritimes aux capacités multiples. Le sous-marin passe pour un élément polyvalent des forces maritimes à cause de son aptitude à surveiller de façon furtive la présence de sous-marins étrangers à proximité des eaux territoriales ou l'activité de bateaux de pêche étrangers et d'autres embarcations éventuellement préjudiciables aux ressources et aux intérêts nationaux. Il représente également l'arme la plus efficace dans les opérations de lutte anti-sous-marine, puisqu'il opère dans le même environnement que les intrus qu'il pourchasse. La seule existence d'une flotte sous-marine est considérée comme un moyen de dissuasion

¹²⁹ La contribution parlementaire a pris la forme du rapport majoritaire du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada bien que, comme il a été noté au chapitre 1, le Bloc Québécois ait publié un rapport dissident. Le Comité mixte spécial de 1994 était composé de députés du Parti libéral, du Parti réformiste et du Bloc Québécois et de sénateurs libéraux et progressistes-conservateurs

¹³⁰ *Témoignages*, réunion n° 20, 15 février 2005

L'utilité des sous-marins canadiens de la classe Victoria

efficace contre toute activité pouvant être menée dans les eaux du Canada, dont celles de ses régions nordiques, par des pays désireux de contester sa souveraineté et d'entraver son aptitude à protéger ses ressources naturelles et son environnement. Les occasions où le sous-marin a été employé pour surveiller des bateaux étrangers et recueillir des données sur la surpêche et les autres activités illégales auxquelles ils peuvent se livrer comme l'opération Embuscade de 1993, où un navire de classe Oberon a localisé des dragueurs à pétoncles américains dans les eaux du Banc Georges et surveillé leurs activités, sont citées comme preuve de la valeur du sous-marin comme moyen de surveillance en temps de paix.

N'empêche que le sous-marin est essentiellement un système apte au combat et, comme l'ont fait remarquer des analystes de défense comme Martin Shadwick et Richard Gimblett, il peut contribuer puissamment à protéger les navires de guerre canadiens qui participent loin du Canada à des opérations sécuritaires internationales. Les opérations navales multinationales menées par le passé dans la mer d'Arabie et la mer Adriatique, y compris à l'appui d'opérations de maintien de la paix, assuraient la surveillance de sous-marins étrangers qui menaçaient ou gênaient les manœuvres des navires alliés. Certains experts font observer que, même si les sous-marins du Canada ne faisaient pas partie d'une opération internationale, les forces aériennes et navales du Canada, des États-Unis et d'autres alliés pourraient éventuellement s'en servir pour s'entraîner à la guerre anti-sous-marine avant le déploiement de la force opérationnelle coalisée dans une région troublée de la planète. En fait, certains témoins ont affirmé que les militaires américains avaient envoyé des messages d'appui à l'acquisition de sous-marins par le Canada étant donné qu'ils pourraient participer à des exercices d'entraînement avec les forces navales américaines. La Marine américaine se sert de sous-marins à propulsion nucléaire mais, selon plusieurs analystes de défense, elle reconnaît que les sous-marins diesel-électriques peuvent menacer sérieusement sa flotte de surface, notamment dans les opérations littorales. Elle considère donc les exercices d'entraînement avec des sous-marins diesel-électriques étrangers comme un excellent moyen de parfaire les compétences des équipages d'aéronefs patrouilleurs et de navires de surface. Les partisans de l'acquisition des sous-marins citent comme preuve que les sous-marins constituent un élément nécessaire de toute flotte militaire équilibrée leur valeur dans la guerre anti-sous-marine et la puissance de feu qu'ils peuvent dégager au cours des opérations de lutte contre le trafic maritime. Le fait que beaucoup de pays, petits et grands, les utilisent a aussi été invoqué à l'appui du projet d'acquisition. On a également fait état de la présence d'un grand nombre de sous-marins partout dans le monde pour illustrer la

La priorité n° 1 du gouvernement

gravité de la menace à laquelle les navires de surface canadiens et alliés pourraient être exposés au cours d'opérations multinationales.¹³¹

Parmi ceux qui estiment que les sous-marins constituent un élément important de toute force plurifonctionnelle apte au combat, certains pensent que l'acquisition de cette capacité à un prix favorable prouve que c'était une bonne affaire. La location avec option d'achat prévue dans le contrat passé entre le Canada et le Royaume-Uni le 2 juillet 1998 ne devait pas coûter plus de 750 millions de dollars, somme relevée à 812 millions compte tenu de l'inflation.¹³² Donc, pour quelque 800 millions de dollars, le Canada a obtenu quatre sous-marins relativement neufs de classe Upholder d'une conception perfectionnée que certains experts en défense et officiers de Marine comparent favorablement aux sous-marins similaires utilisés par des marines partout dans le monde. Le Upholder a un rayon d'action suffisant pour opérer pendant de longues périodes dans les eaux canadiennes ou à proximité ou pour entreprendre de longs déploiements dans les océans du monde de manière à pouvoir intervenir dans des points chauds éloignés. Comme l'a fait remarquer M. Gimblett, certains autres types de sous-marin diesel-électrique offerts sur le marché sont conçus plutôt pour les opérations côtières et, comparés au Upholder, ne répondraient pas à bon nombre des exigences du Canada en matière d'opérations sous-marines.¹³³

Les partisans de l'acquisition font remarquer que le Canada a obtenu l'importante capacité sous-marine que procurent les Upholder pour une fraction de ce qu'il lui en aurait coûté pour acheter des sous-marins neufs à un chantier naval étranger ou les faire construire au pays par une entreprise ou un consortium d'entreprises canadiennes. Il a souvent été question pendant les réunions du Comité de la solution retenue par l'Australie, à savoir le choix d'une coque de conception étrangère, en l'occurrence suédoise, la construction en Australie et la conception et la fabrication par des entreprises australiennes de l'équipement électronique et autre, avec tous les problèmes d'intégration qui s'en sont suivis. Comme au Canada, l'acquisition de sous-marins est très controversée en Australie, mais pour des raisons différentes. L'Australie a fait construire six sous-marins de classe Collins à un coût total de plus de 5 milliards de dollars australiens, mais les dépenses prévues pour 2003-2004 comprenaient 773,7 millions de dollars

¹³¹ La guerre anti-sous-marine reste une importante capacité de l'OTAN comme le montre l'exercice Noble Marlin 05 auquel ont participé en Méditerranée en mars 2005 des navires, des sous-marins et des avions de dix pays de l'OTAN dont le Canada

¹³² Le coût de certains projets liés aux sous-marins a récemment été ajouté au coût d'acquisition et le Conseil du Trésor a approuvé un nouveau plafond de 897 millions de dollars pour le Programme de prolongation de la durée de vie des sous-marins, comme on verra plus loin dans ce chapitre.

¹³³ *Témoignages*, réunion n° 20, 15 février 2005.

L'utilité des sous-marins canadiens de la classe Victoria

australiens en travaux supplémentaires nécessaires pour corriger les lacunes relevées dans les essais initiaux et dans un rapport du gouvernement australien.¹³⁴ En fait, l'Australie reçoit aussi de la Marine américaine une aide pour rectifier certains des problèmes. Ainsi, l'Australie a acquis six sous-marins neufs pour près d'un milliard de dollars australiens pièce tandis que le Canada en a acquis quatre relativement neufs pour 800 millions de dollars.¹³⁵ Pour les défenseurs de l'acquisition des Upholder, leur prix modeste comparé aux sommes importantes que paient l'Australie et d'autres pays pour faire construire des sous-marins souligne les avantages de l'affaire. On se sert également des problèmes rencontrés par les Australiens pour faire ressortir les écueils que peut comporter la construction de sous-marins et la complexité de la technologie sous-marine ne serait-ce que pour rappeler que les problèmes du Canada avec ses sous-marins ne sont pas uniques.

L'acquisition des Upholder est jugée favorablement par ses défenseurs même si ces sous-marins ont une aptitude très limitée à opérer sous les vastes étendues de glace dans les eaux nordiques du Canada. Quand les sous-marins canadianisés de classe Victoria seront pleinement opérationnels, ils renforceront dans une certaine mesure la présence militaire canadienne limitée dans les eaux de l'Arctique. Ce pourrait être particulièrement important dans le passage du Nord-Ouest où la souveraineté canadienne risque d'être sérieusement contestée dans les décennies à venir par des pays qui considèrent le passage comme une route de navigation internationale. La navigation dans le passage est censée augmenter un jour parce que le réchauffement de la planète aura sans doute pour effet de réduire l'étendue des glaces et la période pendant laquelle elles bloquent la navigation. Bien que les sous-marins diesel-électriques comme le Victoria canadianisé puissent opérer sous les lisières de la couche de glace, ils ne peuvent pas s'aventurer trop loin sous la calotte polaire sans courir de risques croissants. On fait beaucoup de recherche, notamment au Canada, sur les piles à combustible et les autres sources d'énergie pouvant servir à des systèmes de propulsion anaérobie adaptés aux sous-marins. Le vice-amiral (ret) Cairns a confirmé qu'on a entrepris la recherche sur la propulsion anaérobie au début des années 1990 alors que la Marine cherchait à remplacer les Oberon après l'annulation de l'achat proposé de sous-marins à propulsion nucléaire.¹³⁶ Cependant, même si la propulsion anaérobie se développait au point

¹³⁴ Le premier sous-marin de classe Collins a été commandé en 1996 et le sixième en 2003, mais ce n'est qu'en mars 2004 que la Royal Australian Navy a accepté la « décharge opérationnelle » des six navires. Cela veut dire qu'ils peuvent être utilisés opérationnellement tout en subissant des travaux destinés à corriger certaines des déficiences.

¹³⁵ Le dollar australien a actuellement presque la même valeur que le dollar canadien.

¹³⁶ *Témoignages*, réunion n° 6, 1^{er} novembre 2004.

La priorité n° 1 du gouvernement

de pouvoir être installée dans les sous-marins canadienisés de classe Victoria, ce qui pourrait être envisagé dans les années à venir, les navires disposeraient toujours d'une aptitude très limitée à opérer sans danger sous des eaux recouvertes de glace.¹³⁷

Arguments contre l'acquisition des sous-marins

Tandis que certains considèrent comme un avantage l'aptitude limitée des sous-marins de classe Victoria à opérer sous les glaces et la possibilité de l'améliorer quelque peu par un système de propulsion anaérobie, d'autres y voient une autre indication de leur valeur contestable. Ils ne sont pas convaincus que le Canada a besoin de sous-marins et de leur aptitude limitée à opérer sous les glaces avec ou sans propulsion anaérobie. De toute façon, ils ne considèrent pas les sous-marins comme un moyen important pour le Canada d'affirmer sa souveraineté dans les eaux nordiques. Ils soutiennent que l'affirmation de souveraineté exige une présence militaire visible dans le Grand Nord et que le Canada n'a guère avantage à posséder des sous-marins qui, de toute manière, opéreraient la plupart du temps sous l'eau et hors de vue. Ils croient que les plates-formes visibles comme le navire de surface et l'aéronef manifestent plus efficacement la capacité du Canada à surveiller ce qui se passe dans ses eaux encore qu'ils s'inquiètent de l'insuffisance actuelle des ressources des Forces canadiennes dans les régions nordiques.

Les partisans de l'acquisition répliquent que le simple fait que le Canada possède des sous-marins force les marines des autres pays à l'aviser quand leurs sous-marins doivent passer dans ses eaux ou à proximité, afin d'éviter les collisions entre sous-marins canadiens et étrangers. En étant au courant de la présence de sous-marins étrangers dans ses eaux, le Canada se trouve mieux à même d'assurer sa souveraineté sur son territoire. Cependant, certains critiques ne sont pas convaincus que le Canada doive faire partie du club des pays possesseurs de sous-marins simplement pour être informé du déploiement de sous-marins étrangers à proximité de ses eaux. Au demeurant, selon eux, de nouvelles technologies comme le véhicule aérien sans pilote (UAV) pourraient améliorer nos capacités de surveillance sur de vastes étendues de nos eaux territoriales pour peut-être moins que les frais d'acquisition et de fonctionnement des quatre sous-marins. Cependant, certains analystes de défense comme le professeur Shadwick

¹³⁷ L'installation d'un système de propulsion anaérobie pourrait obliger à percer la coque du sous-marin pour y ménager une prise ou un prolongement renfermant une pile à combustible ou autre source d'énergie semblable, puis à ressouder le tout. Les tests et les installations semblables effectués dans certains pays montrent que c'est faisable.

avertissent que la technologie de l'UAV en est encore à ses balbutiements et qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer ses capacités de surveillance.¹³⁸

De toute façon, les critiques du projet d'acquisition mettent en question la mesure dans laquelle les sous-marins étrangers posent une menace pour les intérêts du Canada, que ce soit près de ses côtes ou au loin lorsque des navires canadiens participent à des forces multinationales. Comme l'a déclaré Peter Langille, il y a peut-être eu des sous-marins soviétiques dans les eaux canadiennes ou à proximité pendant la guerre froide, mais la menace sous-marine n'est pas aussi grande aujourd'hui.¹³⁹ En outre, les critiques croient que le navire de surface et l'aéronef de patrouille maritime ont des capacités de guerre anti-sous-marine suffisantes pour détecter des sous-marins étrangers dans les eaux canadiennes ou dans la zone d'opérations d'une force navale multinationale. À leur avis, le Canada n'a pas besoin de sa propre flotte de sous-marins pour détecter les intrus dans ses eaux, et que les forces navales multinationales peuvent s'en remettre au besoin à la protection des sous-marins de pays alliés. Ils jugent insuffisants les arguments présentés pour démontrer la valeur des sous-marins dans la surveillance des bateaux de pêche étrangers et des autres navires se trouvant en eaux canadiennes. Ils concluent que le Canada aurait pu décider de ne pas remplacer les vieux Oberon et éviter de la sorte toutes les implications du maintien d'une capacité sous-marine, y compris les frais de fonctionnement des sous-marins qui s'ajoutent à ceux de la flotte de surface, de l'infrastructure complexe et du système d'entraînement nécessaires pour assurer leur sûreté d'exploitation. Certains vont jusqu'à proposer que, pour faire la part du feu, si on peut dire, le Canada devrait abandonner complètement les opérations sous-marines et se défaire des quatre sous-marins achetés au Royaume-Uni.

Certains critiquent l'acquisition des sous-marins parce qu'ils ont une autre conception de ce que devraient être les priorités de défense du Canada. Ils en contestent l'utilité compte tenu des nombreuses sollicitations auxquelles les Forces canadiennes ont dû faire face au cours des 10 dernières années en termes de participation aux missions de maintien de la paix. Une partie sinon la totalité des fonds consacrés à l'acquisition des sous-marins, même s'ils sont inférieurs à ce qu'aurait coûté leur construction au Canada, auraient pu être mieux employés, soutiennent-ils, à affecter plus de soldats canadiens aux opérations de maintien de la paix et à assurer le soutien naval et aérien de ces opérations. D'autres estiment qu'on aurait mieux servi les intérêts du Canada et de la communauté internationale

¹³⁸ *Témoignages*, réunion n° 19, 10 février 2005.

¹³⁹ *Témoignages*, réunion n° 20, 15 février 2005.

La priorité n° 1 du gouvernement

en achetant des véhicules de combat ou des aéronefs de transport lourd essentiels au succès des opérations de maintien de la paix. Un certain nombre de critiques soutiennent que les coupes sombres opérées dans les budgets de la défense pendant les années 1990 ont mis en péril les capacités terrestres, aériennes et navales des Forces canadiennes. De leur point de vue, la question n'est pas de savoir s'il aurait mieux valu pour le Canada d'acheter des transports de troupes blindés. Elle est plutôt de savoir si les dépenses militaires suffisent à fournir aux Forces canadiennes toutes les capacités dont elles estiment avoir besoin pour remplir leurs engagements et si les lignes directrices de politique sont assez claires pour les guider dans la sélection des matériels.

ANNEXE XI
Déploiement de la DART au Pakistan

Opération PLATEAU
Équipe d'intervention en cas de catastrophe
des Forces canadiennes

Déploiement dans le Nord du Pakistan
Octobre/novembre 2005

(Plan d'intervention en situation de crise)



Op PLATEAU

Canadian Forces Disaster Assistance Response Team Deployment to Northern Pakistan

October/November - 2005
(Crisis Response Planning Process)



SÉQUENCE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Opération PLATEAU – Préparation

Préparation

Orientation

Définition des options

Décision

Élaboration d'un plan

Exécution

Le 8 octobre 2005, un tremblement de terre de magnitude 7,6 à l'échelle de Richter frappe le Pakistan et l'Inde. L'épicentre se trouve près de Muzaffarabad, dans le Nord du Pakistan.

Le GDC reconnaît immédiatement le désir de la nation d'apporter une aide humanitaire aux victimes de la catastrophe.

Le gouvernement commence à élaborer une stratégie d'intervention. L'approche à multiples facettes adoptée inclut l'éventuel engagement des FC.

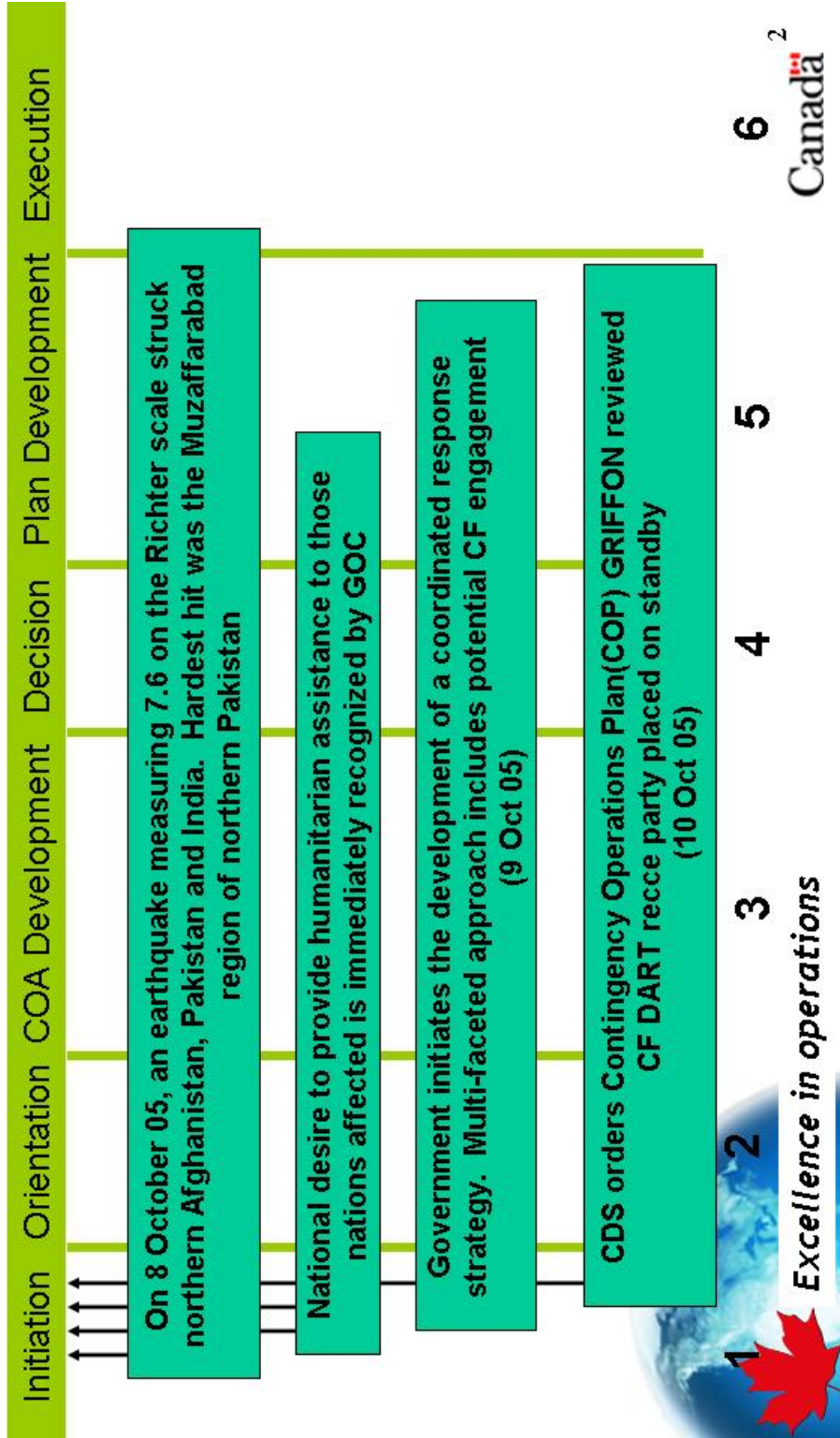
(9 octobre 2005)

Le CEMD ordonne l'examen d'un plan de contingence opérationnel (PCO) GRIFFON et une équipe de reconnaissance de la DART se tient en attente.

(10 octobre 2005)



STRATEGIC PLANNING SEQUENCE Op PLATEAU - Initiation



SÉQUENCE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE **Opération PLATEAU – Orientation**

Préparation

Orientation

Définition des options

Décision

Élaboration d'un plan

Exécution

L'équipe de reconnaissance multidisciplinaire dirigée par AEC – y compris des représentants de la DART et de l'ACDI – part pour la région touchée le 12 octobre et arrive à Islamabad le 14 octobre.

Le détachement précurseur et le gros des équipes de la DART préparent le terrain.

(12 au 14 octobre 2005)

Un ordre d'avertissement de la DART est donné le 12 octobre.

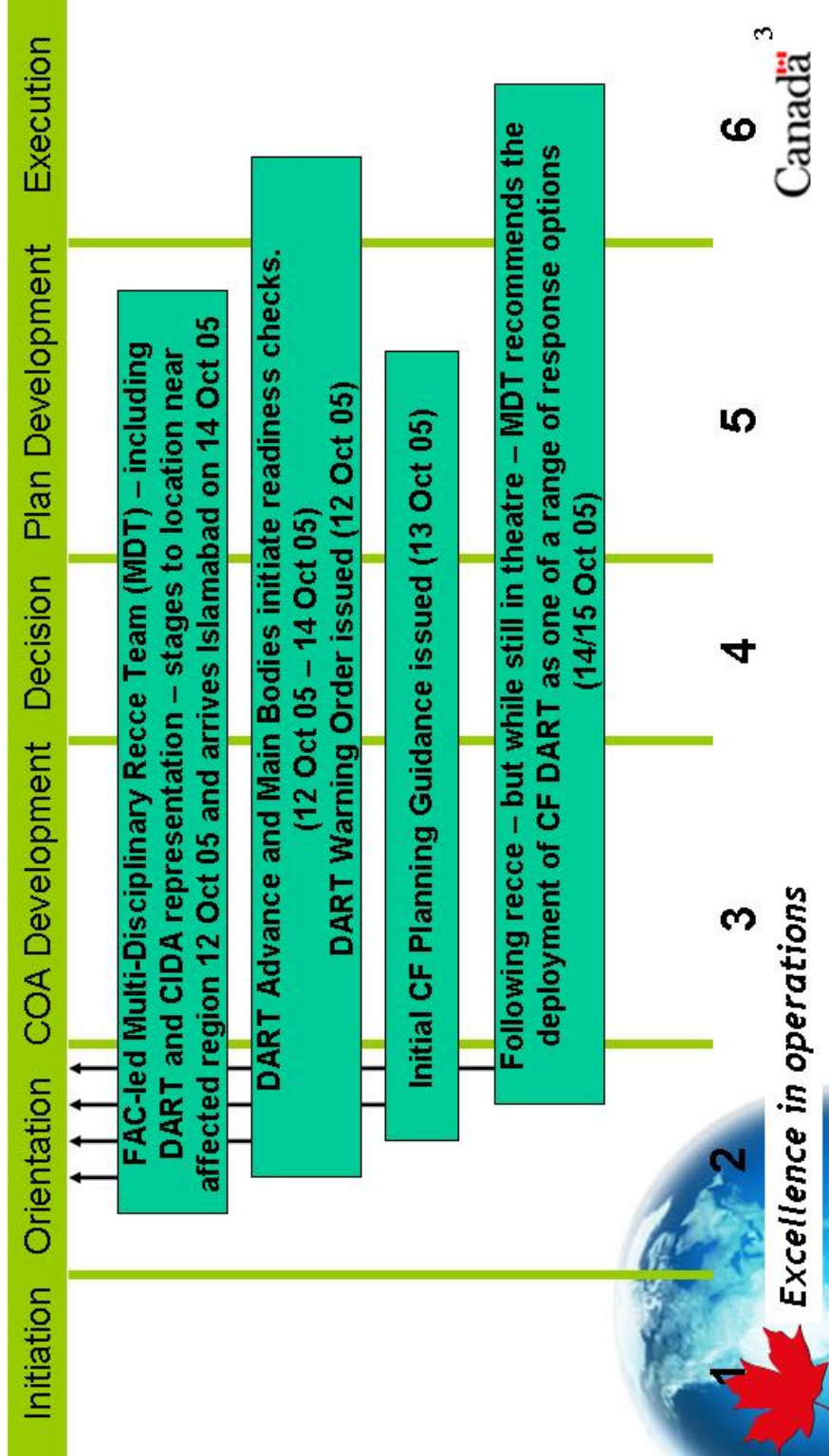
Un guide initial de la planification de la défense des FC est émis. (13 octobre 2005)

Après la mission de reconnaissance, l'équipe multidisciplinaire – toujours sur le terrain – recommande le déploiement de la DART parmi les interventions possibles.

(14 et 15 octobre 2005)



STRATEGIC PLANNING SEQUENCE Op PLATEAU - Orientation



SÉQUENCE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Opération PLATEAU – Définition des options

Préparation

Orientation

Définition des options

Décision

Élaboration d'un plan

Exécution

Examen et évaluation du PCO GRIFFON à la lumière du rapport de l'équipe de reconnaissance de la DART

Vérifications d'état-major

(14 octobre 2005)

Examen du concept de l'opération proposée (CONOPS)

(14 octobre 2005)

Briefing de décision du CEMD

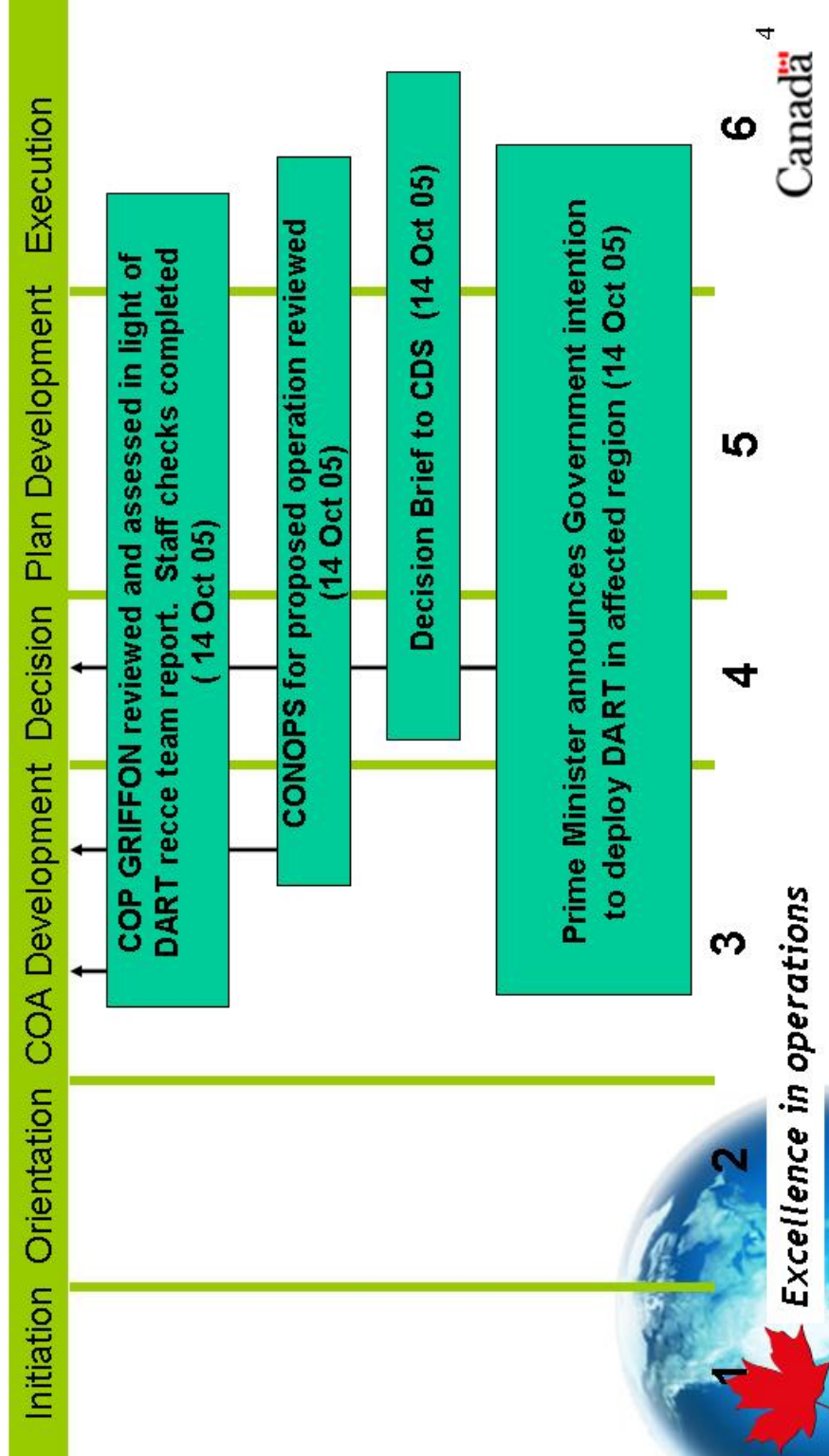
(14 octobre 2005)

Le premier ministre annonce l'intention du gouvernement de déployer la DART dans la région touchée.

(14 octobre 2005)



STRATEGIC PLANNING SEQUENCE Op PLATEAU – COA Development



SÉQUENCE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE **Opération PLATEAU – Élaboration d’un plan**

Préparation

Orientation

Définition des options

Décision

Élaboration d’un plan

Exécution

Examen et approbation du concept de l’opération

(14 octobre 2005)

**Approbation par le CEMD de la mise en œuvre du PCO GRIFFON
– Déploiement de la DART**

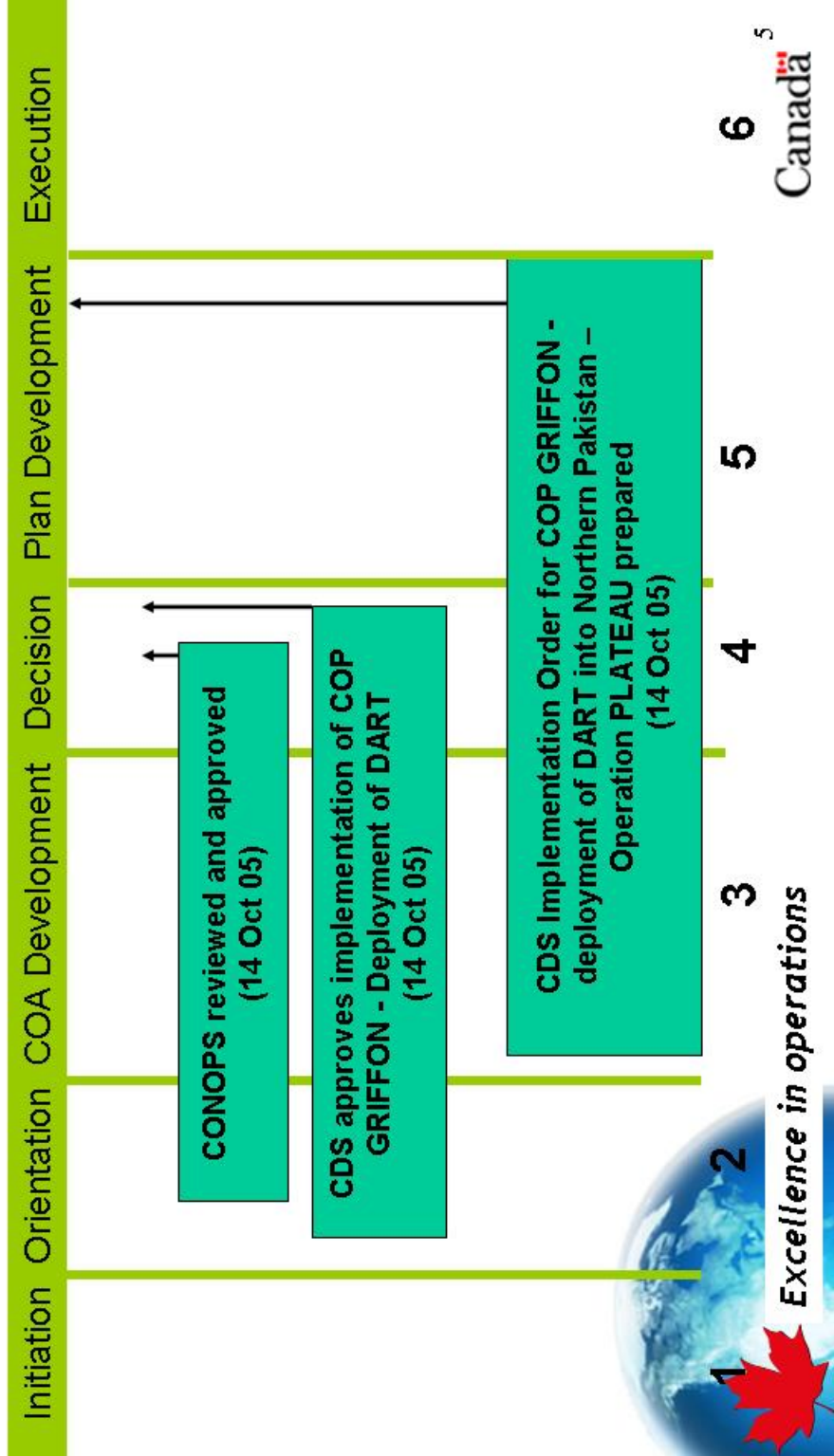
(14 octobre 2005)

**Ordre de mise en œuvre du CEMD pour le PCO GRIFFON –
déploiement de la DART dans le Nord du Pakistan – préparation de
l’Opération PLATEAU**

(14 octobre 2005)



STRATEGIC PLANNING SEQUENCE Op PLATEAU – Plan Development



SÉQUENCE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE
Opération PLATEAU – Examen du plan

Préparation

Orientation

Définition des options

Décision

Élaboration d'un plan

Exécution

Ordre de mise en œuvre 800 du CEMD (PCO GRIFFON) 009/2005
– Opération PLATEAU

Émis le 14 octobre 2005

Arrivée du détachement précurseur de la DART (16 octobre 2005)

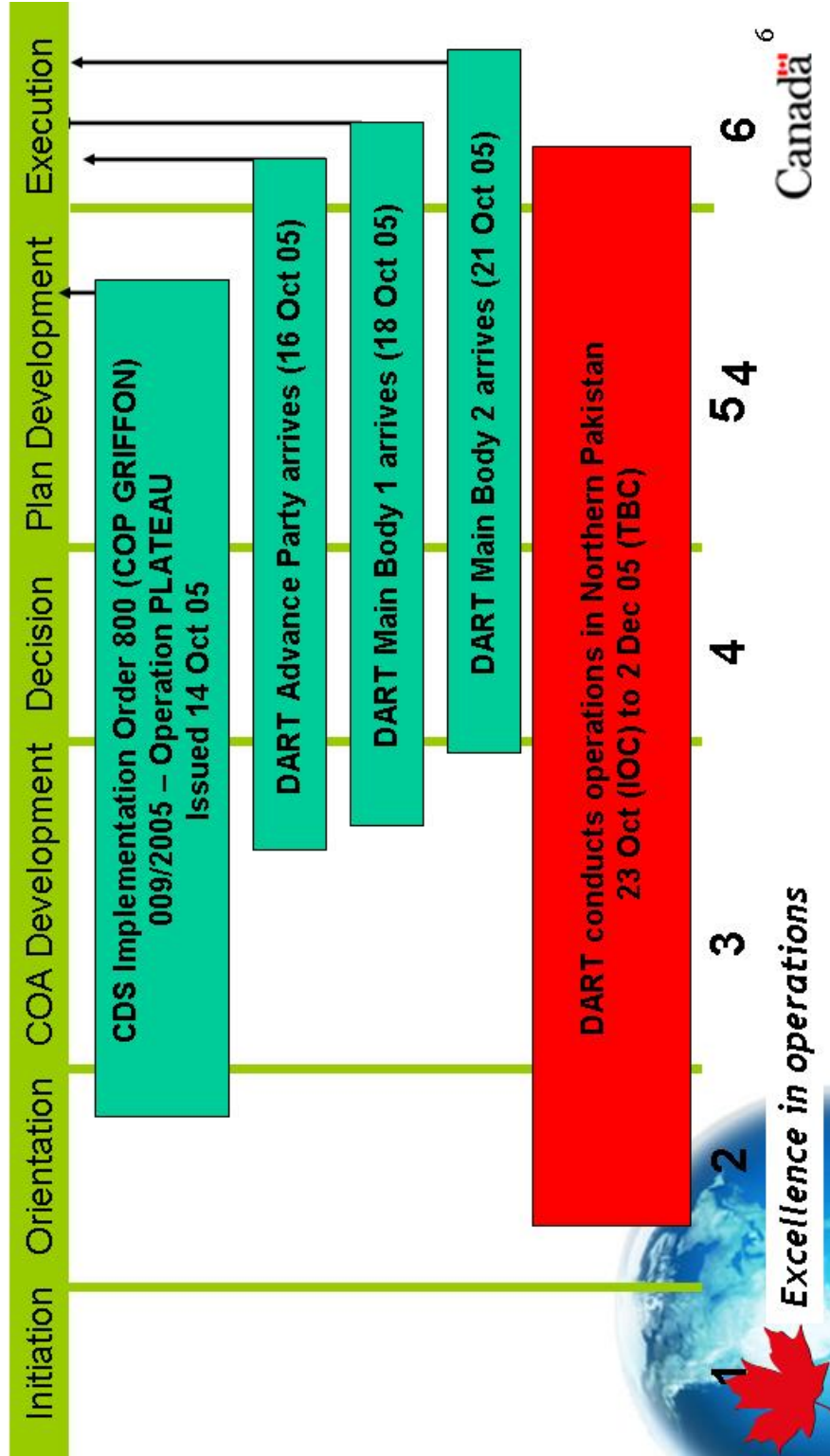
Arrivée du gros de l'équipe 1 de la DART (18 octobre 2005)

Arrivée du gros de l'équipe 2 de la DART (21 octobre 2005)

Opérations de la DART dans le Nord du Pakistan
23 octobre (IOC) au 2 décembre (AC)



STRATEGIC PLANNING SEQUENCE Op PLATEAU – Plan Review



Conclusions

- **Le processus de planification des effectifs des FC – de l’indication initiale d’une éventuelle mission à la délivrance d’un ordre de mise en œuvre du CEMD – a nécessité moins de cinq jours. (9 au 14 octobre 2005)**
- **En cas de catastrophe pour l’humanité, il est essentiel que des militaires soient rapidement déployés sur le terrain pour évaluer la situation afin qu’une décision puisse être prise en toute connaissance de cause.**
- **La clé du succès aura été l’engagement précoce de tous les intervenants – non seulement de hauts fonctionnaires d’AEC, de l’ACDI et du MDN, mais aussi d’éléments des FC nécessaires à l’exécution de la mission.**



Conclusions

- The CF staff planning process – from the initial indication of a potential mission to the issuing of the CDS Implementation Order – took less than five days (9 Oct to 14 Oct 05).
- In a humanitarian disaster, “boots on the ground” early are critical to securing the situational awareness required to support the decision-making process.
- Key to success was early engagement of all stakeholders – not only senior staff at FAC, CIDA and DND but also CF elements that would be required to execute the mission.



ANNEXE XII

Glossaire

Voici à quoi correspondent les acronymes ci-dessous utilisés dans le rapport :
apparaissant dans le rapport :

APARRP	Analyse de la production, de l'attrition, du recrutement et de la rétention
ASA	Absent sans autorisation
BPR	Bureau de première responsabilité
CC	Commandement de composante
DBPP	Directeur – Besoins de production de personnel
DCAD	Directeur – Cadets
DGPPP	Directeur général – Politique de production de personnel
DIRHG	Directeur – Gestion de l'information des ressources humaines
D Rés	Directeur – Réserves
DTCSP	Directeur – Traitement des comptes, soldes et pensions
EFA	Effectif en formation avancée
EFE	Effectif en formation élémentaire
ESUS	Effectif en stage universitaire subventionné
GI	Gestion de l'information
GSSFC	Groupe des services de santé des Forces canadiennes
LEPND	Liste des effectifs du personnel non disponible
LOG	Liste des officiers généraux
MAT	Matériel
RSD	Réserve supplémentaire disponible
RSP	Rapport de situation prévue
SSRR	Système de solde révisé de la Réserve
STATSAN	Statistiques annuelles

14^e Escadre : L'escadre de la Force aérienne située à Greenwood (N.-É.). Cette escadre offre des capacités de patrouille maritime et de recherche et de sauvetage dans la région de l'Atlantique.

Antonov AN-124 : Gros avion de transport stratégique de l'ère soviétique. Plusieurs de ces appareils sont maintenant utilisés à des fins commerciales et sont parfois nolisés par les FC à l'appui des opérations outre-mer.

La priorité n° 1 du gouvernement

« **Approuver un aéronef** » : Certifier que les travaux de maintenance exécutés sur l'aéronef sont satisfaisants et que l'appareil est prêt à voler.

Arcturus : Nom canadien de l'appareil Lockheed P-3, dépourvu d'équipement de guerre anti-sous-marine, qui est utilisé pour l'entraînement et les patrouilles maritimes de surface. Les deux appareils encore en usage au sein des FC seront retirés du service en 2007.

Armées : Ce terme désigne les composantes navale, terrestre et aérienne des Forces canadiennes.

Aurora : Nom canadien de l'avion de patrouille maritime Lockheed P-3, utilisé pour effectuer des patrouilles maritimes de surface et de guerre anti-sous-marine. Dix-huit de ces appareils sont en service dans les FC.

Base : Lieu aménagé pour loger des unités des Forces canadiennes. On y trouve généralement des infrastructures (logements, hangars, garages, pistes, etc.) et une organisation offrant un éventail complet de services de soutien aux unités sur place.

BFC – Base des Forces canadiennes : Voir le mot « base » ci-dessus.

Boeing 707 : Avion de ligne désuet qui n'est plus utilisé par les FC. Il a été remplacé par l'Airbus A-310 (*Polaris*).

Buffalo : Bimoteur de transport léger utilisé par les FC pour mener des opérations de recherche et de sauvetage dans les montagnes de la côte ouest. Six des 15 appareils achetés par les FC sont encore en service, en attendant l'acquisition d'un appareil de remplacement.

Cadence des opérations : Cadence des opérations se rapporte généralement aux activités à l'échelon de l'unité tandis que cadence du personnel se rapporte à l'activité des individus.

Canadianisation : L'action de remplacer l'équipement à bord des sous-marins Victoria de fabrication britannique par de l'équipement déjà utilisé dans les navires canadiens ou compatibles avec eux.

CANFORGEN : Message général des Forces canadiennes.

CC-130 Hercules : Avion-cargo militaire pourvu de quatre moteurs en service dans les Forces canadiennes depuis les années 1960. Les FC en comptent encore trente-deux.

CH-148 : Indicatif canadien attribué au nouvel hélicoptère maritime qui prendra la relève du *Sea King*.

Challenger : Petit avion à réaction affecté au transport des passagers. Quatre de ces appareils sont utilisés par le service de vols pour les cadres du gouvernement, afin d'assurer le transport des hauts fonctionnaires, et deux par la Force aérienne, pour le transport léger et l'évacuation sanitaire. Tous les appareils sont pilotés par des membres de la Force aérienne et leur maintenance est assurée par Transports Canada.

Chasse aux mines : Repérage et neutralisation de mines au moyen d'appareils destinés à enlever ou à détruire les mines ou à produire les conditions nécessaires pour les faire exploser.

Chef d'état-major de la Défense : Le Chef d'état-major de la Défense est nommé par le Gouverneur en conseil sur l'avis du Premier ministre. Le CEMD entretient aussi une relation spéciale avec le Gouverneur général, qui, en tant que représentant de la Reine au Canada, exerce pratiquement tous les pouvoirs conférés à celle-ci en vertu de la Constitution, et agit par conséquent à titre de commandant en chef des Forces canadiennes (FC). Il y a donc officiellement, bien que cela ne se reflète évidemment pas dans la pratique, une chaîne de commandement directe qui part du chef d'État et unit le CEMD, tous les officiers qui détiennent le brevet décerné par la Reine et, par l'entremise de ces derniers, tous les membres des Forces canadiennes. Le Chef d'état-major de la Défense est chargé du commandement, du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes, et conseille le Ministre sur toutes ces questions y compris les besoins et les capacités militaires, les options et les conséquences possibles du fait d'entreprendre ou non diverses activités militaires. Au besoin, le Chef d'état-major de la Défense conseille directement le Premier ministre et le Cabinet sur des développements militaires importants. Le CEMD est par conséquent le principal conseiller militaire du gouvernement dans son ensemble. Le Chef d'état-major de la Défense met en application les décisions du gouvernement touchant les Forces canadiennes en promulguant les ordonnances et les instructions appropriées. Le CEMD doit rendre compte au Ministre de la conduite des activités des FC, ainsi que de l'état des

La priorité n° 1 du gouvernement

Forces et de leur capacité de remplir les engagements et les obligations de nature militaire pris par le gouvernement.

Chef du Renseignement de la Défense : Un officier militaire au grade de major-général qui fournit des services de renseignement au MDN et aux FC aux fins de la planification de la défense et des opérations militaires, et du soutien à d'autres ministères ou organismes en cas de situations liées à la sécurité du Canada.

Chinook : Gros hélicoptère birotor servant généralement au transport de l'équipement, des troupes et des approvisionnements dans un théâtre d'opérations. Ne compte plus dans l'inventaire des FC.

COMFEC : Selon la nouvelle structure des Forces canadiennes (FC), le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada (COMFEC) est le commandement unifié responsable de toutes les opérations internationales des FC, à l'exception de celles relevant exclusivement du Groupe des opérations spéciales (GOS). Semblable à la chaîne de commandement intégrée établie sous le Commandement Canada (Canada COM) – l'état-major opérationnel des FC responsable des missions nationales, le COMFEC réunira sous un seul commandement opérationnel les ressources maritimes, terrestres et aériennes permettant de réaliser des missions de secours humanitaire, de paix ou de combat partout où elles seront nécessaires sur la scène internationale. Établi à Ottawa, le COMFEC aura également la responsabilité d'élaborer les normes de l'instruction intégrée et de la reconnaissance professionnelle des forces assignées. Les unités et les effectifs choisis pour une affectation à l'étranger recevront donc toute la formation nécessaire et seront dûment prêts à servir.

Comité d'examen des dépenses : Créé en 1993, ce comité du cabinet est responsable de l'examen de toutes les dépenses fédérales. Il est placé sous la responsabilité du président du Conseil du Trésor et est formé de ministres influents. Il a pour mandat de s'assurer que les dépenses du gouvernement sont contrôlées, qu'elles sont effectuées de façon responsable, qu'elles correspondent aux priorités des contribuables et que l'argent de ces derniers est investi judicieusement afin d'obtenir des résultats.

Commandement Canada : Le Commandement Canada est le quartier général opérationnel à partir duquel les FC mèneront leurs opérations nationales, le Canada y étant considéré comme une zone d'opérations. D'ici 24 mois, le COMCAN regroupera six forces opérationnelles interarmées régionales au Canada. La création du commandement Canada signifie que pour la première fois, les

commandants nationaux et régionaux seront responsables des ressources maritimes, terrestres et aériennes se trouvant dans leur zone de responsabilité régionale à l'appui des opérations nationales et auront l'autorité de les déployer. Le quartier général du Commandement Canada sera situé à Ottawa, mais pas au quartier général de la Défense nationale, au 101, promenade du Colonel-By.

Commandement et contrôle : Recueillir, analyser et communiquer les renseignements; planifier et coordonner les opérations; fournir les moyens nécessaires pour diriger les forces de manière à remplir les missions.

Compressions asymétriques : Les réductions de personnel beaucoup plus importantes, en pourcentage, qu'a dû effectuer la Force aérienne, pour diverses raisons, par rapport aux deux autres armes.

Contre-ingérence : Opération visant à déceler et à neutraliser toute menace contre la sécurité résultant des activités des services de renseignement, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion ou au terrorisme.

Coût de remplacement des biens immobiliers (CRBI) : Mesure objective de la valeur des biens immobiliers, à l'exception des terrains, il s'agit du coût estimatif de remplacement d'un bien immobilier par un nouveau bien de même nature, construit en fonction des normes contemporaines et devant servir aux mêmes fins et offrir la même capacité que le bien qu'il remplace.

Cormorant : Nouvel hélicoptère de recherche et de sauvetage dont se sont équipées les FC au cours des cinq dernières années. Quinze de ces appareils sont en service dans les bases des FC de Comox (C.-B), Trenton (Ont.), Greenwood (N.-É.) et Gander (T.-N.).

Coyote : Véhicule blindé léger de reconnaissance.

Destroyer : Un destroyer est un vaisseau de guerre rapide et maniable, mais offrant quand même une grande autonomie, conçu principalement pour escorter des plus gros navires au sein d'une force opérationnelle ou d'un groupement tactique et de les défendre contre des assaillants de plus petite taille et à court rayon d'action (à l'origine des torpilleurs, puis des sous-marins et des aéronefs).

Destroyer de la classe Arleigh-Burke : C'est le navire de surface le plus performant et le plus survivable de la flotte américaine. Il est le premier navire de

La priorité n° 1 du gouvernement

guerre américain profilé de manière à réduire sa surface de détection par un radar, et donc sa détectabilité et la possibilité qu'il soit pris pour cible par des armes et des capteurs ennemis.

Détérioration des biens : Détérioration physique d'un bien immeuble ou meuble entraînant une diminution de son rendement, la possibilité de coûts de fonctionnement et de maintenance supplémentaires, le raccourcissement de la vie économique de ce bien ainsi que des répercussions négatives au niveau de la prestation des services.

Énoncé de la politique de défense : Ce document, publié en avril 2005, expose les engagements du Canada sur le plan international en matière de défense.

Ensembles de données : Groupe ou collection logiquement significatif de données semblables ou connexes. Données ayant la plupart du temps des caractéristiques semblables (source ou catégorie de sources, niveau de traitement et algorithmes, etc.).

Équipe d'intervention en cas de catastrophe des Forces canadiennes : Une organisation militaire conçue pour être rapidement déployée partout dans le monde, dans le cadre de crises allant de catastrophes naturelles à des urgences humanitaires complexes. Cette équipe : - réagit rapidement, de concert avec les gouvernements nationaux et régionaux et les organisations non gouvernementales, pour stabiliser les premiers effets d'une urgence ou d'une catastrophe;
- fournit de l'eau purifiée et des soins médicaux pour aider à prévenir l'apparition soudaine de tout effet secondaire d'une catastrophe;
- gagne du temps pour envoyer l'aide humanitaire nationale ou internationale visant à faciliter le rétablissement à long terme d'une collectivité sinistrée.

Escadre : Une structure de la force aérienne constituée d'un certain nombre d'escadrons et d'autres unités conçues principalement pour mener des opérations. Une escadre se spécialise généralement dans la prestation d'une capacité particulière, par exemple, une force de chasse ou du transport aérien.

Escadron : Unité opérationnelle de base d'une force aérienne (en général). L'escadron compte normalement entre 10 et 20 aéronefs, assortis de leur équipage et de l'équipement de soutien nécessaire pour fonctionner en tant qu'entité.

Examen du renseignement de défense (ERD) : Est directement lié à la question du commandement et du contrôle. Le ERD était une revue de tous aspects de

renseignement de défense pour accroître la capacité du Centre de commandement de la Défense nationale (CCDN) et améliorer le renseignement de défense en général. Cet examen illustre bien le contexte opérationnel complexe d'aujourd'hui qui requiert une connaissance de la situation et des interventions réseaucentriques. L'ERD a également mis en lumière le besoin de mieux coordonner les activités de renseignement au sein des composants ministériels et fonctionnels.

Exercice : Période d'un an, qui peut correspondre ou non à l'année civile, pour laquelle un organisme établit ses états financiers ou comptes. Une entreprise peut juger utile de faire coïncider la clôture de son exercice avec la période où ses stocks sont en baisse. L'exercice du gouvernement fédéral et des provinces va du 1^{er} avril au 31 mars.

FIAS : Force internationale d'assistance à la sécurité. La FIAS à Kaboul, en Afghanistan, est mandatée par l' ONU et dirigée par l' OTAN.

FOI 2 : La Deuxième Force opérationnelle interarmées (FOI 2), l'unité des forces d'opérations spéciales des Forces canadiennes, est responsable des opérations fédérales antiterroristes. La FOI 2 a pour mission de fournir une force capable de prêter une assistance armée pour régler un problème qui nuit ou peut nuire à l'intérêt national. L'unité a pour principal objet l'anti-terrorisme (AT), mais peut s'attendre à être employée à d'autres tâches de grande importance. La FOI 2 a été créée le 1^{er} avril 1993 lorsque les Forces canadiennes (FC) ont accepté la responsabilité des opérations fédérales antiterroristes, qui relevaient auparavant de la GRC. L'unité n'a cessé d'évoluer depuis sa création pour faire face aux menaces d'aujourd'hui. Comme les événements du 11 septembre 2001 l'ont montré, la menace terroriste provient d'un ennemi insaisissable, subtil et déterminé. Pour conserver une avance dans cet environnement opérationnel, la FOI 2 développe continuellement de nouvelles capacités, de nouvelles technologies et de nouvelles tactiques. L'année 2001 a marqué un jalon important dans l'histoire de la FOI 2. L'unité s'est engagée dans la coalition internationale des forces d'opérations spéciales en Afghanistan terminant ses opérations en novembre 2002. Au cours de ce déploiement, la FOI 2 a, pour la première fois, exercé un rôle de combat majeur à l'étranger. L'unité a assumé un rôle crucial au cours des opérations de la coalition des forces d'opérations spéciales, et ses membres ont mérité le respect des alliés du Canada pour leur professionnalisme.

La priorité n° 1 du gouvernement

Force opérationnelle permanente de contingence : Un concept exposé pour la première fois dans l'Énoncé de la politique de défense de 2005. Il s'agit d'une force opérationnelle conçue pour réagir rapidement à une crise.

Forces canadiennes : Les forces armées de Sa Majesté levées par le Canada. Elles constituent un service intégré appelé Forces armées canadiennes.

Force de Réserve : Élément constitutif des Forces canadiennes formé d'officiers et de militaires du rang enrôlés mais n'étant pas en service continu et à plein temps lorsqu'ils ne sont pas en service actif. La Première réserve comprend la Milice, la Réserve navale, la Réserve aérienne et la Réserve des communications. Les autres sous-éléments constitutifs de la Force de Réserve sont la Réserve supplémentaire, le Cadre des instructeurs de cadets et les « Canadian Rangers ».

Force Régulière : Élément constitutif des Forces canadiennes formé d'officiers et de militaires du rang enrôlés pour un service continu et à plein temps.

Forces spéciales : Les Canadiens ont servi avec distinction au sein de diverses forces spéciales alliées au cours de la Deuxième Guerre Mondiale. L'une d'elle était la 1^{re} Brigade de service spécial, une organisation légendaire, composée de soldats canadiens et américains, aussi connue sous le nom de la "Brigade du Diable". Elle possède des états de service remarquable malgré une adversité écrasante. Bien que les tactiques, l'armement et la technologie aient changé, les soldats de la FOI 2 perpétuent les qualités de base qui définissent de telles unités.

Frégate : Navire de guerre conçu pour protéger d'autres navires de guerre et bateaux de la marine marchande et faire la lutte aux sous-marins qui voudraient s'en prendre à des forces expéditionnaires amphibies, des navires de ravitaillement et des convois marchands. Le Canada a 12 frégates polyvalentes de la classe Halifax. Avec leurs systèmes de communications intégrés, de commandement et de contrôle, de commande des machines, d'armements, de détection et de propulsion, elles constituent de remarquables plate-formes sur le plan défensif et offensif. Elles sont silencieuses et rapides et offrent d'excellentes caractéristiques en matière de navigabilité.

Frégate de la classe Halifax : Voir Frégate.

Génération de force : Les principes, les principes fondamentaux et le processus de constitution d'une force, comprenant l'équipement, l'instruction et la préparation aux opérations.

Géomatique : Champ d'activités qui emploie une approche systématique pour intégrer tous les moyens mis en oeuvre pour acquérir et contrôler les données obtenues de sources dans l'espace.

Gestion de risque : Processus logique et méthodique permettant de protéger les biens et les intérêts de l'État ainsi que les fonctionnaires et, par conséquent, de minimiser les risques. Les risques comprennent la possibilité d'endommagement ou de perte de biens de l'État et l'éventuelle obligation pour l'État d'indemniser des tiers à l'extérieur.

Gestionnaire de "Niveau Un" : Officier militaire supérieur ou haut fonctionnaire occupant les fonctions de sous-ministre adjoint ou un poste clé au MDN, au niveau juste au-dessous du chef d'état-major et du sous-ministre de la Défense.

Griffon : Hélicoptère utilitaire léger servant au transport de petits groupes de soldats et d'équipement léger sur le champ de bataille. Soixante-quinze des 100 appareils achetés au cours des années 1990 sont actuellement en service dans les FC.

Groupe de six : Groupe de six chasseurs CF-18 déployés avec les équipages et autres éléments essentiels pour mener des opérations loin de la base d'attache.

Groupe des opérations spéciales (GOS) : Comme il est indiqué dans l'Énoncé de la Politique de défense de 2005, la transformation opérationnelle des Forces canadiennes accentuera l'établissement de nouvelles organisations interarmées et structures de combat aptes à répondre aux attentes du gouvernement en fait d'efficacité, de pertinence et de souplesse. Un élément clé de cette transformation est la création d'un Groupe des opérations spéciales (GOS) qui pourra réagir aux actes terroristes et aux menaces qui se poseront à la population et aux intérêts du Canada à l'échelle mondiale. Le GOS sera formé de la Force opérationnelle interarmées 2 (FOI 2), l'unité des Forces canadiennes chargée d'opérations spéciales et de contre-terrorisme; de ressources aériennes d'opérations spéciales centrées sur les hélicoptères; d'une Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées; ainsi que de forces terrestres et maritimes d'appui. Le GOS pourra servir de formation autonome, mais son rôle premier sera de mettre sur pied des éléments de Forces d'opérations spéciales (FOS) pour appuyer le Commandement Canada (COM Canada) et le Commandement de la Force expéditionnaire du Canada (COMFEC). Cette intégration des forces d'opérations

La priorité n° 1 du gouvernement

spéciales aura pour effet d'en rehausser l'impact en milieu opérationnel, ainsi que d'élargir la gamme des solutions qui s'offriront au gouvernement quant au déploiement des Forces canadiennes.

GTS (GTS KATIE) : GTS désigne un navire propulsé par une turbine à gaz. Le GTS Katie était un navire roulier de 750 pieds.

Hélicoptère *Labrador* : Hélicoptère birotor que les FC utilisaient auparavant pour des missions de recherche et de sauvetage. Il a été remplacé par le *Cormorant*.

Hélicoptère moyen : Nom donné à un hélicoptère utilitaire de plus grande envergure que ceux que possèdent actuellement les FC. Il pourrait servir à transporter un plus grand nombre de soldats et leur équipement sur le champ de bataille. On étudie actuellement la possibilité d'en faire l'acquisition, mais le devis descriptif n'a pas encore été établi.

***Huey* :** Hélicoptère utilitaire léger servant au transport de troupes et d'équipement léger sur le champ de bataille. Les FC l'ont remplacé par le *Griffon*.

Image maritime identifiée : Image maritime identifiée - une parcelle de terrain compilée pour dépeindre l'activité maritime sur chacune des côtes du Canada désigné sous le nom d'une image maritime identifiée. Le terme FF "identifié" est employé pour indiquer que l'image a été analysée et évaluée avant sa diffusion. En d'autres termes, plutôt que d'avoir observer des stations ou des unités passez simplement les données parmi lui-même, il y a une autorité centrale à qui des données sont expédiées pour la compilation, l'évaluation et la diffusion car une image identifiée - l'évaluation d'un commandant de ce qui se produit dans un secteur donné.

Imagerie : Toute représentation d'objet faite par des procédés électroniques ou optiques sur des films, des écrans électroniques, ou d'autres équipements.

Incidence d'absences : La fréquence et la durée des périodes consacrées à l'accomplissement de tâches militaires loin du foyer.

Note 1: L'accumulation d'absences du foyer peut être due à des déploiements outre-mer à des activités d'instruction individuelle ou d'unité ou au cumul de tâches. L'incidence d'absences n'est donc pas le fait exclusif des membres des Forces canadiennes participant à des opérations de déploiement.

Note 2 : Les FC et le MDN -- et c'est le cas dans presque tous les pays de l'OTAN

-- doivent faire face à deux exigences convergentes. D'abord, le niveau général des engagements opérationnels a augmenté au cours des dix dernières années et, ensuite, on en demande plus des militaires hors du cadre strict des opérations. Parmi les indicateurs évidents notons les opérations de secours comme celles menées à la suite d'inondations et lors de la crise du verglas (et l'an 2000, et son bug, s'en viennent), le recyclage fréquent que rendent nécessaires les changements imposés par la révision de la structure des Groupes professionnels militaires (GPM) et les nouveaux cours dits polyvalents (Code de prévention du harcèlement et du racisme (CPHR), déontologie, formation propre aux trois éléments, etc.). Notons également les facteurs de mécontentement relativement à la qualité de la vie (QV) que sont un plus petit budget de déménagement, des possibilités d'avancement réduites, l'incertitude face à d'éventuels exercices de DMPS et de compression des effectifs, la perspective d'une réforme des pensions ainsi que la réalité de plus en plus courante de la réduction continue du nombre de postes non opérationnels, laquelle rend les affectations dans les bases et les QG extrêmement stressantes. Cadence des opérations se rapporte généralement aux activités à l'échelon de l'unité tandis que cadence du personnel se rapporte à l'activité des individus, mais la préoccupation centrale est certes le fait que l'effet cumulatif de ce que l'on pourrait appeler la cadence de la carrière, notamment dans les FC, risque de limiter la capacité de remplir les engagements pris, de faire se multiplier les cas d'épuisement professionnel et de contribuer à faire augmenter le taux des départs imprévus.

Intérêt national : L'intérêt national concerne les questions qui touchent la défense et la conservation de la stabilité sociale, politique et économique du Canada et par conséquent la sécurité de la nation.

Interopérabilité : Possibilité de communication, d'exécution de programmes ou de transfert de données entre unités fonctionnelles différentes.

Interopérabilité du matériel– Nombreux sont ceux qui considèrent, au surplus, qu'elle pourrait largement contribuer au bon déroulement d'interventions multilatérales, étant donné les avantages de l'interopérabilité du matériel de l'OTAN et du caractère commun de ses normes de commandement, de contrôle et de communication.

Kiowa : Petit hélicoptère servant principalement à des missions de reconnaissance sur le champ de bataille. Les FC ne l'utilisent plus.

La priorité n° 1 du gouvernement

Levés de fonds marins : L'étape préparatoire de la lutte contre les mines en temps de guerre. On utilise pour cela un sonar à balayage latéral multifaisceau. Le travail consiste à recueillir des données sur le fond marin afin d'obtenir des données préalables sur le relief. Les données recueillies comprennent : des données bathymétriques (topographie sous-marine), la classification des sédiments, la position et l'identification des objets et l'évaluation de l'impact de l'enfouissement de mines. Bien que la mission principale consiste à compiler et à répertorier les images acoustiques le long de routes de navigation prédéterminées, le département des levés de fonds marins travaille également avec d'autres ministères dans le cadre de protocoles d'entente, offrant son aide aux pouvoirs civils.

Littoral : Zones côtières et terrestres susceptibles d'être influencées de la mer. On entend généralement par zone littorale la zone qui couvre 100 km à terre et 200 milles marins (NM) en mer et qui, sur le plan vertical, s'étend de l'espace au sol et au fond de l'océan.

Maintenir en puissance les forces déployées : Satisfaire les besoins des forces menant des opérations loin de leur base d'attache, notamment leur fournir de la nourriture, du logement, des soins médicaux, du carburant, des munitions, des pièces de rechange, des renforts, etc. Bref, tout ce dont la force a besoin pour poursuivre ses opérations.

Marine hauturière et patrouille côtière : La marine hauturière est dotée d'une capacité crédible et équilibrée de projection de puissance (en eau profonde), tandis que la patrouille côtière correspond aux opérations menées près de la côte et en eaux intérieures. La patrouille côtière fait appel à des canonnières et des patrouilleurs.

Menace asymétrique : Une situation où la force ennemie semble démesurément grande ou modeste par rapport à la nôtre. Cette expression est utilisée couramment pour parler de la puissance militaire conventionnelle colossale des États-Unis, comparée à la capacité en apparence modeste et pratiquement invisible de groupes tels qu'Al-Qaida.

Milice : Sous-élément constitutive de la Première réserve.

Mise à niveau des aéronefs : Un vaste programme de modernisation des systèmes de bord ayant pour but de remplacer ceux qui sont désuets ou d'ajouter de nouvelles capacités. La modernisation permet de prolonger la vie ou le temps de service des aéronefs, au lieu de les remplacer.

Refonte à mi-vie : Dans le vocabulaire de la marine, une refonte désigne tous les travaux d'entretien préventif, correctif et particulier qui sont effectués rendu à mi-chemin de la durée de vie utile d'un navire. On profite généralement de cette refonte pour réviser en profondeur la machinerie lourde et remplacer les systèmes électroniques principaux ou secondaires devenus désuets.

Navires d'intérêt : Tout navire naviguant à l'intérieur ou à proximité des eaux territoriales canadiennes et qui, pour toutes sortes de raisons, pourrait présenter de l'intérêt pour le Canada.

Navires de défense côtière : Petits navires de guerre polyvalents ayant pour mission principale de surveiller et de patrouiller la côte. La surveillance côtière comprend les opérations et manoeuvres navales de nature générale, les opérations de recherche et de sauvetage, l'exécution de la loi, la protection des ressources et le contrôle des pêches. Les navires de défense côtière sont très souples. On peut y monter des groupes d'équipements spécialisés interchangeables pour effectuer des levés de fonds marins, inspecter des objets sous-marins et repérer et neutraliser des mines.

Navire de soutien interarmées : Le navire de soutien interarmées offrira un meilleur appui aux forces maritimes et terrestres lors d'opérations interarmées, nationales et internationales. Il remplace les navires de soutien opérationnel. Ses rôles sont : Soutien en mer aux groupes opérationnels navals – Par soutien en mer, on entend le transfert de liquides et de solides entre des navires en mer. Ce type de soutien en mer comprend aussi l'exploitation d'hélicoptères ainsi qu'une capacité de maintien de seconde ligne de ces hélicoptères, en plus d'installations du groupe médical et dentaire. Transport maritime – Afin de faire face à une gamme de possibilités dans un contexte de sécurité futur incertain, les trois navires de soutien interarmées ensemble pourront transporter 7 500 mètres linéaires de véhicules et de marchandises, ce qui permettra le transport d'un groupement tactique de l'Armée de terre. Cette capacité comprendra aussi une fonction de chargement et de déchargement automatique flexible. Soutien à la mer aux Forces déployées à terre – Cette capacité permettra d'établir en mer un quartier général restreint des forces interarmées en vue du commandement et du contrôle des forces déployées à terre.

Navires de soutien opérationnel : Ces navires ont pour mission de ravitailler les groupes opérationnels en vivres, munitions, carburant, pièces de rechange et autres

La priorité n° 1 du gouvernement

fournitures. Ils disposent également d'installations médicales et dentaires plus spacieuses que celles des frégates et les destroyers.

Op Apollo : La contribution militaire du Canada à la campagne militaire contre le terrorisme, d'octobre 2001 à octobre 2003.

Op Connection : Nouvelle initiative de réforme du recrutement lancée par le chef d'état-major de la défense qui force les chefs d'état-major des armées à réorienter leurs activités de sensibilisation et de recrutement sur l'ensemble des FC.

Opérations facilitées par réseaux (OFR) ou réseautiques : Les OFR augmentent l'efficacité d'une force armée en améliorant la collecte et l'analyse de renseignements ainsi que l'échange d'informations entre les armées de terre, de mer et de l'air. Ainsi, la mise en œuvre des OFR est par conséquent essentielle pour réaliser une reconnaissance commune, un commandement plus rapide, un rythme accéléré des opérations et une meilleure capacité de survie.

Personnel et techniciens qualifiés en activité : Membres du personnel qui ont reçu une formation complète et obtenu les qualifications qui s'ensuivent pour s'acquitter des fonctions qui leur sont assignées et qui sont par ailleurs aptes (en bonne forme physique, etc.) à les remplir.

Plan des capacités de défense : Un plan visant à fournir aux militaires tout ce dont ils ont besoin pour mener à bien les missions qui leur sont confiées par le gouvernement. Il servira de guide pour l'acquisition de l'équipement requis au cours de la prochaine décennie.

Plan stratégique : Plan établi pour la conduite générale de la guerre. Plan à long terme définissant les objectifs fondamentaux d'une organisation ainsi que les moyens de les atteindre.

Plan tactique : Plan décrivant les objectifs immédiats et opérationnels d'une organisation avec l'ordre de priorité de leur mise en œuvre, leurs dates d'exécution, les moyens et les ressources nécessaires pour les atteindre.

Plate-forme : Navire, aéronef ou véhicule à bord duquel est installé un système d'armes.

Polaris : Nom canadien de l'Airbus A-310 qu'utilisent les FC pour le transport des passagers et du fret en vrac. Deux de ces appareils subissent actuellement des

modifications qui leur permettront d'agir comme avions-citernes pour assurer le ravitaillement en vol. Cinq avions *Polaris* sont en service dans les FC.

Projection de force : La capacité de projeter l'élément militaire de la puissance nationale du Canada, en réponse aux conditions pour des opérations militaires. Les opérations de projection de force s'étendent de la mobilisation et du déploiement des forces au redéploiement.

Rapport d'impact : Rapport écrit présenté au chef d'état major de la défense et au sous-ministre par un gestionnaire de niveau un pour lui faire part des répercussions sur son organisation d'une attribution partielle des fonds demandés pour le prochain exercice budgétaire.

RE (règles d'engagement) : Directives provenant d'une autorité militaire compétente et précisant les circonstances et les limites dans lesquelles les forces pourront entreprendre et/ou poursuivre le combat.

RECCE (Reconnaissance) : Mission entreprise en vue d'obtenir, par observation visuelle ou par d'autres modes de détection, des renseignements bruts sur les activités et les possibilités d'un ennemi actuel ou en puissance, ou d'acquérir des données concernant les caractéristiques météorologiques, hydrographiques ou géographiques d'une zone particulière.

Renseignement humain : 1. Catégorie de renseignement découlant des renseignements bruts recueillis et fournis par une source humaine.
2. Renseignement découlant d'informations recueillies et fournies par une source humaine.

Rotations/ROTO : La fréquence de rotation des unités militaires entre le Canada et les théâtres d'opération outre-mer. ROTO est le diminutif de rotation.

SAR : Abréviation utilisée pour désigner la fonction de Recherche et sauvetage (Search and Rescue).

SAR menée avec des appareils à voilure fixe : Partie de la mission de recherche et de sauvetage (SAR) accomplie au moyen d'avions conventionnels au lieu d'hélicoptères. On utilise généralement les appareils à voilure fixe aux étapes initiales des recherches en vue de retrouver un navire ou un aéronef en détresse, et on a recours ensuite aux hélicoptères pour effectuer le sauvetage. Les deux types

La priorité n° 1 du gouvernement

d'appareils sont en mesure de remplir, jusqu'à un certain point, les fonctions incombant à l'autre.

SCEM (Sous-chef d'état-major de la défense) : Relevant du chef d'état-major de la défense, le SCEM planifie, dirige et appuie les opérations du MDN et des Forces canadiennes (emploi de la force à l'échelle nationale et internationale). Le Groupe du SCEMD a pour mission d'exceller dans l'exercice des opérations de contingence par l'entremise de la planification, la génération, l'amélioration et le développement des forces interarmées.

Sea King : Hélicoptère de patrouille maritime et de guerre anti-sous-marine de taille moyenne. Cet aéronef mène ses opérations à partir de bases terrestres et aussi de navires canadiens en mer. En service depuis les années 1960, il est prévu que le *Sea King* sera remplacé. Il en reste encore 29 en service dans les FC.

SITREP : Compte rendu de situation = Définition - Rapport donnant la situation dans la zone d'une unité ou d'une formation donnée.

Sonar à balayage latéral : Un type de sonar utilisé pour obtenir une image de grands secteurs du fond marin. On s'en sert à diverses fins, notamment pour créer des cartes nautiques, détecter et identifier des objets sous-marins et connaître la morphologie bathymétrique. La sonde émet un grand faisceau d'impulsions vers le bas, sur un plan perpendiculaire à la course du bateau. Elle peut être remorquée par un navire ou un sous-marin, ou être montée sur la coque d'un bateau.

Sous-marin : Type de submersible automoteur qui, utilisé comme navire de combat, navire auxiliaire ou navire de recherche et de développement, garde une capacité de combat. Le Canada possède quatre sous-marins de la classe Victoria qui offrent à la Marine de formidables capacités défensives et offensives, en plus d'une précieuse plate-forme d'entraînement à la lutte anti-sous-marine. Ces sous-marins sont extrêmement silencieux et discrets, et bien adaptés aux rôles de défense navale qui leur sont confiés, dont le soutien aux autres ministères fédéraux dans les domaines des pêches, de l'immigration, de l'application de la loi et de la protection de l'environnement.

Sous-marins de la classe Victoria : Les sous-marins de la classe Victoria sont des bâtiments modernes, à propulsion conventionnelle, dotés de caractéristiques hydrodynamiques et de systèmes de génie maritime beaucoup plus évolués. Leur habitabilité et leur autonomie sont également meilleures. Les submersibles sont capables de « respirer » (grâce à un tube d'arrivée d'air extensible) alors qu'ils se

trouvent en immersion périscopique et peuvent demeurer profondément immergés pendant de longues périodes à basse vitesse. La profondeur de travail des sous-marins est de 200 mètres. Les coques sont couvertes de 22 000 tuiles de caoutchouc anéchoïdes spécialement fabriquées pour absorber les émissions sonores et rendre les sous-marins difficiles à détecter. Ils sont conçus pour fonctionner sept ans entre chaque révision. Ils comportent une chambre de décompression pouvant recevoir cinq plongeurs.

Stabilisation : L'atteinte de l'équilibre.

T-33 : Un chasseur des années 1950 utilisé jusqu'à tout dernièrement par la Force aérienne dans le cadre de missions d'appui au combat (instruction, remorquage de cibles de tir au canon, etc.). Cet appareil n'est plus en service.

Technologie de l'information : Les domaines scientifiques, technologiques et techniques ainsi que les techniques de gestion servant à la manipulation, à la communication et au traitement de l'information, leurs applications, le matériel et les logiciels connexes, et leur interaction.

Tracker : Plus petit bimoteur de patrouille maritime utilisé anciennement pour effectuer des patrouilles des pêches et d'autres patrouilles maritimes littorales. Cet appareil n'est plus en service dans les FC.

Transport aérien stratégique : Le type de transport aérien auquel on a recours pour déplacer de grandes quantités de matériel (et de personnel) sur de longues distances, normalement à partir de la base d'attache jusqu'à un lieu de rassemblement dans le théâtre d'opérations. Il s'agit normalement de gros avions parcourant une longue distance sans avoir besoin d'être ravitaillés.

Transport aérien tactique : Le type de transport aérien auquel on a recours pour transporter du personnel et du matériel sur de plus courtes distances dans un théâtre d'opérations. Il s'agit généralement d'avions plus petits, un peu plus faciles à manoeuvrer, capables de se défendre dans une certaine mesure en cas d'attaque.

Trinité/Athena : TRINITÉ et ATHENA sont des organismes au sein des Forces maritimes de l'Atlantique et des Forces maritimes du Pacifique respectivement. Parmi leurs responsabilités, elles administrent les Centres des opérations maritimes auxquels se joignent des représentants de six autres services gouvernementaux (Transports Canada, la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada, le

La priorité n° 1 du gouvernement

ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière du Canada) pour former les nouveaux Centres des opérations de sécurité maritime. Ceux-ci s'emploieront à mettre en commun les données de chaque service participant pour avoir une meilleure idée de la situation maritime générale.

Vague de proue : La vague qui se forme à la proue d'un navire quand il fend l'eau. La taille de la vague est fonction de la vitesse du navire, de l'agitation de l'océan et de la forme de la proue. Un navire ayant un fort tirant d'eau et une proue arrondie produira une forte vague, tandis que les navires qui planent pratiquement à la surface de l'eau ou qui sont pourvus d'une proue à bulbe produiront une vague moins forte. Dans le contexte du présent rapport, cette expression désigne les coûts importants qui s'accumulent avec le temps à force de reporter continuellement la maintenance de l'infrastructure.

V Corps : La formation d'armée des USA qui était en Irak en 2003.

Yakovlev-42 : Avion de ligne russe de l'ère soviétique ressemblant à un Boeing 727.

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Abbas, M Leo
Maire
Ville de Happy Valley, Goose Bay
3 février 2005

Adams, Mr. John
Commissaire
Garde côtière canadienne
5 mai 2003

Addy, Major-général (retraité), Clive
Ex-président national
Fédération des instituts militaires et interarmées du
Canada
15 octobre 2001 / 27 juin 2005

Alexander, Dr Jane
Directrice adjointe, U.S. Defence Advanced Research Projects
Agency (DARPA)
4 février 2002

Allard, L'honorable, Wayne
Membre supérieur (républicain - Virginie), Comité du
Sénat sur les services armés (États-Unis)
5 février 2002

Amos, Adjudant-chef, Bruce
423e Escadron d'hélicoptères maritimes
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Andrash, Sergent, P. (Duke)
Division des opérations, Équipe du secteur riverain, Police de
Vancouver
18-22 novembre 2001

Atkins, Surintendant principal Ian
Agent de la police criminelle, Division H
Gendarmerie royale du Canada
22-24 jan. 2002 / 22-23 sept. 2003

Audcent, M. Mark
Légiste et conseiller parlementaire
Sénat du Canada
2 décembre 2002

Adams, Surintendant Bill
Direction des services fédéraux
GRC
9 juin 2003

Adams, Caporal Terrance
Services techniques de la Base des Forces de Borden, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Alarie, Caporal-chef Bernadette
École du Service dentaire des Forces canadiennes, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Allan, Major Murray
Commandant adjoint
Royal Regina Rifles
27 janvier 2003

Allen, M., Jon
Directeur général, Direction générale de l'Amérique du Nord
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
28 janvier 2002, 17 mars 2003

Anderson, Colonel N.J.
Défense nationale
2 mai 2005

Arcand, Adjudant-chef Gilles
5^e Régiment du génie
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Atkinson, Mme Joan
Sous-ministre adjointe, Développement des politiques et
programmes
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
28 janvier 2002

Avis, Capitaine de frégate Peter
Directeur, Politique, opérations et état de préparation maritimes
Ministère de la défense nationale
7 avril 2003

La priorité n° 1 du gouvernement

Axworthy, Dr. Thomas
Président, Centre for Study of Democracy
Université Queen's
29 septembre 2003

Baird, Caporal-chef Keith
Escadron Bravo
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Baker, Philip
Directeur général, Direction de l'Afghanistan, l'Inde, Népal, Sri Lanka
Agence canadienne de développement internationale
29 mai 2006

Balnis, M. Richard
Attaché de recherche principal, Syndicat canadien de la fonction publique « SCFP »
18 novembre 2002

Barbagallo, Lieutenant Jason
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Barrett, Major, Roger R.
Officier opérationnel, 2 RCR
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Bartley, M., Alan
Directeur général, Opérations, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Défense nationale
19 juillet 2001

Bastien, Major-général, Richard
Commandant adjoint du Commandement aérien, chef d'état-major adjoint de la Force aérienne, Défense nationale
3 décembre 2001

Baum, Major Nigel
J4
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Beare, Brigadier-général Stuart A.
Commandant, Secteur de l'Ouest de la Force terrestre
Défense nationale
Le 7 mars 2005

Badger, Capitaine Chris J.
Vice-président responsable des opérations
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Baker, M. Mike
Vice-président, Gestion générale, Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
25 novembre- 2002

Baker, Lieutenant-colonel Roy
Officier logistique et génie de l'escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Baltabaev, député, M. Tashpolot
République de Kyrgyz
12 mai 2003

Bariteau, Lieutenant-colonel François
Commandant, Recrutement Forces canadienne, École de leadership et recrues, Défense nationale
1 juin 2005

Barrette, M. Jean
Directeur Opérations de sécurité, Groupe de la sécurité et sûreté, Transports Canada
27 novembre 2002, 2 décembre 2002

Basrur, Dr Sheela,
Médecin hygiéniste
Ville de Toronto
30 octobre 2003

Bastien, Commandant, Yves
Officier d'administration (formation)
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Bax, Mme Janet
Directeur général, Programmes, Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
20 octobre 2003

Beattie, Capitaine Davie
Adjudant, Centre de parachutisme du Canada, BFC Trenton
25-27 juin 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Beattie, Lieutenant-colonel Mark
Officier supérieur d'état-major, Groupe de l'instruction de
soutien des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Beers, Caporal-chef Robert
École du génie électrique et mécanique des Forces
canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Begley, Inspecteur J.J. (Jim)
Police fédérale
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

Bell, Lieutenant-commander John
Commandant, NCSM Queen
Défense nationale
9 mars 2005

Belzile, Lieutenant-général (retraité) Charles
Président,
Conférence des associations de la défense
15 octobre 2001

Bernier, Adjudant Michel
5^e Peloton de police militaire
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Berthiaume, Lieutenant-colonel Phillip (Res)
Essex and Kent Scottish Regiment
1 décembre 2004

Bildfell, M. Brian
Directeur, Services d'ambulance
27 février 2003

Bishop, Jr., L'honorable, Sanford D.
(démocrate - Géorgie)
Comité spécial de la Chambre sur le renseignement
(États-Unis)
5 février 2002

Black, M. Bob
Directeur, Bureau des préparatifs d'urgence Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Beazley, M. Frank
Chef de police
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

Bégin, M. Robert
Directeur régional, Bureau régional du Québec, Bureau de la
protection des infrastructures essentielles et de la protection
civile
27 octobre 2003

Belcourt, Adjudant-chef Mario
12^e Régiment blindé du Canada
5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Bell, M. Peter
Analyste du renseignement,
Organized Crime Agency of British Columbia
18-22 novembre 2001

Bercuson, Dr. David J.
Directeur, Centre for Military and Strategic Studies
University of Calgary
19 avril 2004 / 8 mars 2005

Berry, Major David
Commandant, Centre de parachutisme du Canada, BFC
Trenton
25-27 juin 2002

Berthiaume, M. Tim
Chef adjoint du Service des incendies
Ville de Windsor
10 février 2003

Bilodeau, M. Ronald
Secrétaire associé du Cabinet, sous-ministre auprès du
vice-premier ministre et coordonnateur de la sécurité et
du renseignement
Bureau du conseil privé
24 février 2003

Bissonnette, capitaine J.R.A. Commandant, 5^e Peloton
de police militaire, BFC Valcartier
24 septembre 2003

La priorité n° 1 du gouvernement

Black, Lieutenant colonel, Dean C.
Commandant, 403e Escadron
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Blair, Colonel Alan
Commandant, 12e escadre
Défense nationale
5 mai 2005

Blanchard, Caporal-chef Piette
École du Service dentaire des Forces canadiennes, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Bland, M., Douglas
Président, Programme de gestion de la défense, École
des études politiques, Université Queen
29 octobre 2001 / 27 mai 2002 / 27 juin 2005

Blondin, Colonel Yvan
Commandant, 3^e escadre Bagotville
Défense nationale
1 juin 2005

Boisjoli, Lieutenant-commandant, André
Commandant, NCSM Glace Bay
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Bon, M. Daniel
Directeur général, Planification des politiques, sous-ministre
adjoint, Politiques
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Boswell, Lieutenant-colonel Brad
Directeur intérimaire de la doctrine de l'Armée, BFC
Kingston
7-9 mai 2002

Boucher, M. Mark
Secrétaire-trésorier national
Guilde de la marine marchande du Canada
2 février 2005

Bourgeois, M. Terry
Chef, District rural n°3
Communications, Service d'incendie et d'urgence,
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

Blackmore, M. David
Directeur des Immeubles et des biens, gestionnaire du
Centre des opérations d'urgence, Ville de Saint-John's
31 mars 2003

Blair, Adjudant maître Gérald
L'École de l'électronique et des communications des Forces
canadiennes
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Blanchette, Lieutenant-colonel Michael
Commandant, Centre de parachutisme du Canada, BFC
Trenton
25-27 juin 2002

Blight, Caporal-chef
8^e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Bloodworth, Mme Margaret
Sous-ministre, Ministère de la Sécurité publique et de
la Protection civile du Canada
15 février 2005

Bolton, Lieutenant colonel Bruce D.
Commandant
Black Watch
5-6 novembre 2001

Bonnell, M. R.J. (Ray)
Surintendant, officier responsable, Sous-direction des
services de protection, GRC
2 décembre 2002

Bouchard, Major-général J.J.C.
Commandant, 1^{ère} Division aérienne canadienne,
Défense nationale
10 mars 2005

Boulden, Dr. Jane
Présidente de recherche canadienne en relations
internationales et études de sécurité, Collège militaire
royale du Canada
29 novembre 2004

Boutilier, Dr. James A.
Conseiller spécial (Politique), Forces maritimes,
Quartier général du Pacifique, Ministre de la défense
nationale
9 juin 2003

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Bowes, Lieutenant-colonel Steve
École de l'Arme Blindée
BFC Gagetown, Défense nationale
31 janvier 2005

Bramah, M. Brian
Directeur régional
Transports Canada
18-22 novembre 2001

Bradley, John
Technicien à l'imagerie, 17e Escadre, Historien associé
des forces aériennes
18-22 novembre 2001

Brodeur, Vice-amiral (à la retraite) Nigel
A titre individuel
1 mars 2005

Brown, Major Chris
424e Escadron
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Buck, Vice-amiral, Ron
Chef d'état-major de la Force maritime,
Défense nationale
3 décembre 2001 / 14 août 2002 /
7 avril 2003 / 6 décembre 2004

Bugslag, M. Bob
Directeur général, Programme d'urgence provincial,
Gouvernement du Colombie Britannique
1 mars 2005

Bullock, Mme, Margaret
Directrice, Sensibilisation à la sécurité, Politiques et
Règlements, Sécurité organisationnelle, Air Canada
18-22 novembre 2001

Burke, M., Sean
Adjoint de recherche,
National Security Studies
Council on Foreign Relations
4 février 2002

Burr, Ms Kristine
Sous-ministre adjointe, Politique
Transport Canada
7 février 2005

Boyer, Colonel Alain
Commandant, 15e escadre Moose Jaw
Défense nationale
9 mars 2005

Brandt, Mr. Brion
Directeur, Politique de la sûreté
Ministère des transports Canada
5 mai 2003

Brochet, M. Pierre
Inspecteur, chef de la Section de la planification
opérationnelle,
Ville de Montréal
26 septembre 2003

Brooks, Capitaine Melissa
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Bryan, M. Robert
Coordonnateur des plans d'urgence (planification),
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Buenacruz, Caporal
Opérations de l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Bujold, M. Guy
Sous-ministre adjoint
Infrastructures Canada
7 février 2005

Burke, Capitaine (M), Greg
Commandant par intérim
Forces maritimes de l'Atlantique
Défense nationale
22-24 janvier 2002

Burrell, M. Bruce
Sous-chef, Service régional des incendies de Halifax
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

Butler, Mr. John
Directeur régional, Terre-Neuve et Labrador, Garde côtière
canadienne
2 février 2005

La priorité n° 1 du gouvernement

Calder, M., Kenneth
Sous-ministre adjoint, Politiques
Ministère de la Défense nationale
26 novembre 2001 / 14 août 2002 /
26 avril 2004 / 25 octobre 2004

Cameron, Colonel, Scott
Directeur de la Politique de santé auprès de l'État-major du
directeur général - Service de santé (DGSS), Défense nationale
10 décembre 2001

Campbell, Lieutenant-général, Lloyd
Commandant du Commandement, aérien et chef d'état-
major de la Force aérienne, Défense nationale
3 décembre 2001

Camsell, Lieutenant colonel J.F.
36e Bataillon des services
2 février 2005

Capstick, Colonel Mike
Directeur, Stratégie personnel de terre
Défense nationale
10 mars 2005

Caron, Lieutenant-général Marc
Chef d'état-major de l'Armée de terre
Défense nationale
7 février 2005

Castillo, Caporal Marvin
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Cellucci, Son excellence Paul
Ambassadeur, Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au
Canada
15 août 2002

Chapin, M. Paul
Directeur général, Direction générale de la sécurité
internationale, ministère des Affaires étrangères et du
Commerce international
23 février 2004

**Chartier, Lieutenant-colonel honoraire Victor G., OMM,
CD.**
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Cameron, Capitaine Keith
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Campbell, Anthony
Vice-président, Canadian Association for Security and
Intelligence Studies
3 juin 2002

Campbell, Caporal Steve
426e Escadron d'entraînement
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Caouette, M. Denis
Sergent, Section de la planification opérationnelle
Section, Service de Police de Montréal, Ville de
Montréal 26 septembre 2003

Caron, Caporal Denis
Coordinateur du Programme national de surveillance
côtière et du Programme national de surveillance des
aéroports, Sous direction du crime organisé, GRC
7 avril 2003

Carroll, Lieutenant-commander Derek
NCSM Tecumseh
Défense nationale
8 mars 2005

Castonguay, Sergent d'état-major, Charles
Commandant d'unité
Gendarmerie royale du Canada
5-6 novembre 2001

Cessford, Lieutenant-colonel Michael
Commandant intérimaire, Groupe des opérations interarmées
des Forces canadiennes, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Charette, M., Serge
Président national, Customs Excise Union Douanes
Accise (CEUDA)
22-24 janvier 2002

Chartrand, Lieutenant-commandant, Yves
Commandant intérimaire, NCSM Huron
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Chow, Lieutenant Commander Robert
Commanding Officer, HMCS *Unicorn* (Saskatoon)
January 27, 2003

Cirincione, M., Joseph
Directeur principal, Projet de non-prolifération
The Carnegie Foundation
5 février 2002

Clark, Capitaine Robert
Corps de cadets n° 2497, Bibliothécaire en chef, Bibliothèque
de droit
Université McGill
5-6 novembre 2001

Clarke, M. Shawn
Directeur régional intérimaire, Île-du-Prince-Édouard,
Bureau de la protection des infrastructures essentielles
et de la protection civile
27 octobre 2003

Cohen, M. Andrew
Professeur adjoint
School of Journalism and Communications
Université Carleton
21 mars 2005

Connolly, Mr. Mark
Head, Customs Contraband, Intelligence and
Investigations
Canada Border Services Agency
February 23, 2004

Conyers, Jr., L'honorable, John
Membre supérieur (démocrate - Michigan)
Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
7 février 2002

Corcoran, M., James
Ancien directeur adjoint, Opérations
Service canadien du renseignement de sécurité
1 octobre 2001

Cormier, Capitaine Michael P.
Maître de port adjoint
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Côté, Caporal-chef Claude
Escadron Bravo
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Christie, M. Ryerson
Chercheur, Centre for International and Security
Studies
21 mars 2005

Clapham, Surintendant, Ward D.
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

Clarke, Caporal-chef James
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Coble, L'honorable, Howard
Membre supérieur (républicain -- Caroline du Nord),
Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
7 février 2002

Collenette, C.P., député, L'honorable David,
Ministre des Transports
2 décembre 2002

Connolly, M. Mark
Directeur général, Direction des douanes, Agence des
douanes et du revenu du Canada
10 février 2003, 22 septembre 2003

Cooper, Premier officier Russ Intervenant de Toronto,
Comité de la sécurité, Association des pilotes d'Air
Canada
4 novembre 2002

Cormier, Matelot-chef Michel
École de la Police militaire des Forces armées, BFC Borden
25-27 juin 2002

Côté, M., Bertin
Chef de mission adjoint
Ambassade du Canada (Washington)
4-7 février 2002

Côté, Brigadier général Gaston
Commandant, Force terrestre du secteur du Québec, Défense
nationale
1 juin 2005

La priorité n° 1 du gouvernement

Côté, M., Yvan

Enquêteur, Unité mixte des enquêtes sur le crime organisé,
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal
5-6 novembre 2001

Couture, Lieutenant-général, Christian
Sous-ministre adjoint (Ressources humaines -
militaires)
Défense nationale
10 décembre 2001

Creamer, M., Dennis
Vice-président, Finances et Administration
Administration portuaire de Halifax
22-24 janvier 2002

Crosbie, M. William
Directeur général
Direction de la Sécurité internationale
Affaires étrangères Canada
11 avril 2005

Croxall, Caporal Kevin
Services administratifs de la Base des Forces de Borden,
BFC Borden
25-27 juin 2002

D'Avignon, M. Michel
Directeur général, Sécurité nationale, Secteur de la
police et de la sécurité
Ministère du Solliciteur général
19 juillet 2001

Daigle, Major général Pierre
Conseiller principal en matière de défense du territoire
national auprès du chef d'état-major de la Défense
17 mars 2003, 23 février 2004

Daniels, Soldat Jason
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Davies, Mme Krysta M.
Spécialiste en analyse du renseignement
KPMG Investigation and Security Inc.
1 octobre 2001

Dawe, M. Dick
Directeur, Programmes de soutien du personnel
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Coulter, M. Keith

Chef, Centre de la sécurité des télécommunications
24 février 2003

Crabbe, Lieutenant-général (à la retraite) Ray
Royal Military Institute of Manitoba (RMIM)
10 mars 2005

Crober, M. Paul
Directeur régional pour C.-B. et Yukon, Secteur de la gestion
des urgences et de la sécurité nationale, Ministère de la
Sécurité publique et de la Protection civile du Canada
1 mars 2005

Crouch, Dr. Jack Dyer
Secrétaire-adjoint de la Défense, Politique en matière
de sécurité internationale, Bureau du Secrétaire de la
défense (Etats-Unis)
6 février 2002

Cushman, Dr Robert
Médecin chef
Ville d'Ottawa
3 février 2003

D'Cunha, Dr Colin
Commissaire à la santé publique Médecin hygiéniste en
chef, ministère de la Santé et Soins de longue durée de
l'Ontario
30 octobre 2003

Dallaire, Gabriel
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Davidson, Contre-amiral Glenn V.
Commandant, Forces maritimes de l'Atlantique
Ministère de la défense nationale
22 septembre 2003

Davis, Colonel Christopher J.R.
Commandant, Quartier général du centre d'instruction au
combat
Défense nationale
31 janvier 2005

DeCastro, Second Lieutenant. Rod
The Black Watch
November 5-6, 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

DeCuir, Brigadier général Mike
Commandant régional adjoint
Région canadienne du NORAD
18-22 novembre 2001

Deering, M. Richard
Chef de police
Royal Newfoundland Constabulary
3 février 2005

Dempster, Major-général Doug
Directeur général, Planification stratégique
Défense nationale
11 avril 2005

Deschamps, Colonel André
Directeur, Opération continentale, Défense nationale
6 mai 2002

Devlin, M. W.A. (Bill)
Directeur, Développement de l'aéroport en tant que plaque
tournante, Aéroport international de Vancouver, Air Canada
18-22 November 2001

Dewar, Capitaine (M) (retraité) John
Membre, Affaires maritimes, Ligue navale du Canada
12 mai 2003, 2 juin 2003

Dickenson, M. Lawrence T.
Secrétaire adjoint du Cabinet, Sécurité et
renseignement
Bureau du Conseil privé
29 octobre 2001 / 24 février 2003

Dion, Caporal Yves
École des pompiers des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 2002

Doge, Mme Trish
Directrice de la Gestion des risques et des urgences,
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Dowler, Premier maître 1ère classe, George
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Deemert, M. Rob
Sécurité de la cabine, Association internationale des machinistes
et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatial
15 août 2002

Dempsey, Lawrence
Secrétaire-trésorier national
Gilde de la marine marchande du Canada
2 février 2005

De Riggi, M. Angelo
Agent de renseignements
Unité mixte des enquêtes sur le crime organisé, Gendarmerie
royale du Canada
5-6 novembre 2001

Desrosiers, Adjudant-chef Christian
5^e Régiment d'artillerie légère du Canada
24 septembre 2003

deVries, Adjudant-chef (Adjuc) Nicolas (à la retraite)
Bandes militaires
31 janvier 2005

Dewitt, Dr. David
Directeur, Centre des études internationales et de
sécurité
Université York
2 décembre 2004

Dietrich, Adjudant-chef Dan
Adjudant-chef
1ère Division aérienne du Canada
18-22 novembre 2001

Ditchfield, M. Peter
Sous-chef, Organized Crime Agency of British
Columbia
18-22 novembre 2001

Douglas, Lieutenant-colonel Brian
École D'Artillerie
B.F.C. Gagetown, Défense nationale
31 janvier 2005

Downton, Caporal-chef Doug
426e Escadre d'entraînement
BFC Trenton
25-27 juin 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Doyle, Lieutenant-colonel Bert
Commandant, 402e escadron
17e escadre, Winnipeg
18-22 novembre 2001

Duchesneau, M. Jacques
Président et premier dirigeant, Administration
canadienne de la sûreté du transport aérien
25 novembre 2002

Dufresne, Caporal
Unité du service postal des Forces canadiennes, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Dumais, Lieutenant général Marc J.
Sous-chef d'état-major de la Défense
Défense nationale
6 juin 2005

Dunn, Major-général, Michael
Directeur adjoint, Plans et politique stratégique
Le Pentagone, (États-Unis)
6 février 2002

Earnshaw, Commandant Paul F.
Centre conjoint d'information et de surveillance
océanique Trinity
ministère de la Défense nationale
22 septembre 2003

Elcock, M. Ward
Directeur
Service canadien du renseignement de sécurité
14 août 2002, 17 février 2003

Ellis, Capitaine Cameron
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Ellis, Mme Karen
Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement)
Défense nationale
6 juin 2005

Erkebaev, député, L'honorable Abdygany
Président de l'Assemblée législative
République de Kyrgyz
12 mai 2003

Droz, M. Pierre
Surintendant adjoint, Police criminelle
Gendarmerie royale du Canada
5-6 novembre 2001

Dufour, Major Rénald
Commandant, 58th Air Defence Battery
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Duguay, M. Yves
Directeur principal, Gestion des risques - sécurité
organisationnelle
Air Canada
18-22 November 2001

Duncan, M. Mark
Vice-président, Opérations Administration canadienne de la
sûreté du transport aérien
25 novembre 2002

Durocher, Capitaine Pascal
Commandant adjoint
2e Escadron, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Edmonds, Capitaine (N) David
Chef d'état-major, Personnel et formation
Ministère de la Défense nationale
25 septembre 2003

Elliott, M. William
Sous-ministre adjoint, Groupe de la sécurité et sûreté,
Transports Canada
27 novembre 2002, 2 décembre, 2002, 5 mai 2003

Ellis, Colonel Jim
2e commandant, Opération Peregrine
Défense nationale
1 mars 2005

Enger, Inspecteur T.G. (Tonia)
Division des opérations
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

Evans, Mme Daniela
Chef, Opérations maritimes
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Evraire, Lieutenant-général (retraité) Richard J.
Conférence des associations de la défense
19 avril 2004

Fagan, M. Wayne
Union canadienne des employés des transports (UCET)
2 février 2005

Falkenrath, M. Richard
Directeur principal
Sécurité nationale (États-Unis)
7 février 2002

Farmer, M. Rick
Gestion, Est de l'Ontario
Citoyenneté et immigration Canada
7-9 mai 2002

Ferguson, M. Brian
Sous-ministre adjoint, Services aux anciens combattants
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

Fernie, M. Iain, directeur général, Opérations de sécurité, Air Canada
24 juin 2002

Fields, M. Dave
Chef du Service des incendies
Ville de Windsor
27 février 2003

Fisher, Capitaine Kent
J8
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Fox, James
Sous-ministre adjoint intérimaire, Relations bilatérales
Affaires étrangères Canada
8 mai 2006

Fadden, M. Richard
Sous-greffier, conseiller juridique et coordonnateur,
Sécurité et renseignement
Bureau du Conseil privé
29 janvier 2002

Falconer, Capitaine Vic
Coordonnateur de l'éducation sur la drogue, Services de santé -- Formation (Pacifique)
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Fantino, M. Julian
Chef du Service de la police de Toronto
6 mai 2002

Farr, M. Bruce
Chef et directeur général, Services médicaux d'urgence de Toronto
Ville de Toronto
30 octobre 2003

Fergusson, M. James
Centre pour des études de la défense et de la sécurité,
Département des études politiques
Université de Manitoba
10 mars 2005

Ferris, M. John
Faculté des Sciences sociales, Programme des relations internationales
Université de Calgary
8 mars 2005

Fisher, OC, 2^e peloton, Greg
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Fonberg, M. Robert
Sous-secrétaire du cabinet, Opérations
Bureau du Conseil privé
17 mars 2003

Flack, M. Graham
Directeur d'opérations, Groupe de travail sur les frontières
Bureau du Conseil privé
17 mars 2003, 23 février 2004

La priorité n° 1 du gouvernement

Flagel, M. Brian

Directeur, Services frontaliers des douanes, Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Flynn, Commandant Steven

Garde côtière américaine et attaché supérieur de recherche, Études sur la sécurité nationale, Council on Foreign Relations
4 février 2002

Forcier, Contre-amiral J.Y.

Commandant, MARPAC
Défense nationale
28 février 2005

Forgie, M. John

Superviseur de l'exécution de la loi, Vancouver
Citoyenneté et Immigration Canada
18-22 novembre 2001

Foster, Lieutenant-colonel Rob

Commandant intérimaire, 8e Escadron de Maintenance (Air), BFC Trenton
25-27 juin 2002

Francis, Adjudant Charles

Escadron Bravo
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Frappier, Lieutenant-colonel Jean

Commandant, 12th Canadian Armoured Regiment, BFC Valcartier
24 septembre 2003

Fraser, Mme Sheila

Vérificatrice générale du Canada
10 décembre 2001 / 6 décembre 2004

Frerichs, Soldat Travis

BFC Kingston
7-9 mai 2002

Froeschner, Major Chris

Commandant intérimaire
429e Escadron, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Fleshman, M. Larry

Directeur général, Service à la clientèle (aéroport Pearson), Air Canada
24 juin 2002

Forcier, Vice-amiral J.C.J.Y. Forcier

Commandant, Commandement Canada
Défense nationale
8 mai 2006

Forcier, Commodore Jean-Yves

Chef d'état-major J3, sous-chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Fortin, Lieutenant-colonel Mario

Commandant intérimaire
426e Escadron, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Fox, Mr. John

Représentant régional, Nouvelle Écosse
Union of Canadian Transportation Employees
22 septembre 2003, 2 février 2005

Frappier, M. Gerry

Directeur général, Sûreté et préparatifs d'urgence, président du Groupe de travail interministériel sur la sécurité maritime, ministère des Transports
7 avril 2003, 2 juin 2003

Fraser, Contre-amiral, Jamie D.

Commandant
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Frederick, Caporal

8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Fries, M. Rudy

Coordonnateur de la gestion des mesures d'urgence, Communauté de London-Middlesex, Ville de London
31 mars 2003

Gadula, Mr. Charles

Directeur général, Direction générale de la flotte, Services maritimes
ministère des Pêches et des Océans
7 avril 2003

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Gagné, Major M.K.
2nd Battalion Princess
Défense nationale
10 mars 2005

Gagnon, M. Jean-Guy
Directeur adjoint, Direction des enquêtes, Service de
police de Montréal
26 septembre 2003

Garnett, le vice-amiral (retraité) Gary Vice-président
national pour les affaires maritimes, Ligue navale du
Canada
12 mai 2003

Gauthier, Caporal
2e Escadron des mouvements aériens
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Gauthier, Major-général Michael J.C.M.
MSC, CD, J2/Directeur général du renseignement
Défense nationale
13 décembre 2004

Gauvin, Commodore, Jacques J.
Chef d'état-major adjoint par intérim de la Force
maritime
Défense nationale
3 décembre 2001

Gibbons, L'honorable Jim
Membre (républicain - Nevada)
Comité special de la Chambre sur le renseignement
(États-Unis)
6 février 2002

Gilbert, Adjudant chef, Daniel
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001

Gilkes, Lieutenant-colonel B.R.
Kings Own Calgary Regiment
Défense nationale
8 mars 2005

Gagnon, Major Alain
Commandant, Centre de recrutement des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Gardner, Major Craig
2e groupe-brigade mécanisé
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Garnon, capitaine de corvette Daniel, Contrôleur,
ministère de la Défense nationale
25 septembre 2003

Gauthier, Lieutenant-général J.C.M. Gauthier
Commandant, Commandement de la Force expéditionnaire du
Canada
Défense nationale
8 mai et 29 mai 2006

Gauvin, Commodore, Jacques J.
Chef d'état-major adjoint par intérim de la Force
maritime
Défense nationale
3 décembre 2001

Giasson, M., Daniel
Directeur des opérations, Sécurité et renseignement
Bureau du Conseil privé
8 et 29 janvier 2002

Giffin-Boudreau, Mme Diane Directrice générale par
intérim, Région de l'Atlantique, Citoyenneté et
Immigration Canada
22 septembre 2003

Gilbert, M. Emory
Surintendant d'état-major, Services de soutien
opérationnel, Police de Toronto, Ville de Toronto
30 octobre 2003

Gilmour, Wendy
Directrice, Groupe des opérations de maintien de la paix,
Secrétariat pour le Groupe de travail pour la stabilisation et la
reconstruction
Affaires étrangères Canada
29 mai 2006

La priorité n° 1 du gouvernement

Gimblett, M. Richard
Chargé de recherche
Centre d'études en politiques étrangères, Université
Dalhousie
21 février 2005

Giroux, Caporal-chef
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Gludo, Colonel J.D.
Commandant, 41e Groupe-brigade du Canada, Défense
nationale
8 mars 2005

Goetz, Capitaine J.J.
2e groupe-brigade mécanisé
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Goss, L'honorable Porter
Président, Comité special de la Chambre sur le
renseignement (É-U)
6 février 2002

Goupil, Inspector Pierre
Direction de la protection du territoire, Unité
d'urgence, région ouest, Sûreté du Québec
5-6 novembre 2001

Graham, M. Erin
Responsable de la sécurité, Service regional de santé
23 septembre 2003

Grandy, M. Brian
Directeur régional intérimaire, Région de l'Atlantique,
Agence des douanes et du revenu du Canada
22-24 janvier 2002

Gray, P.C., Très honorable Herb
Président et commissaire
Section canadien
International Joint Commission
29 mars 2004

Grégoire, M. Marc
Sous-ministre adjoint, Groupe de la sécurité et sûreté
Transports Canada
25 février 2004

Girouard, Commodore Roger
Commandant, CANFLTPAC
Défence nationale
28 février 2005

Glencross, Capitaine, Révérend Bruce
Aumônier du régiment
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Goatbe, M. Greg
Directeur général, Direction stratégique des
programmes, Agence des douanes et du revenu du
28 janvier 2002

Goodall, M. Bob
Surintendant, Bureau de soutien à la circulation et aux
services régionaux
Police provinciale de l'Ontario
30 octobre 2003

Gotell, Adjudant-chef Peter
Opérations
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Graham, Corporal-chef
8e Escadron de maintien (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Granatstein, Dr. Jack
Président, Council for Defence and Security in the 21st Century
27 mai 2002, 28 avril 2004

Grant, Capitaine Timothy J.
Commandant, 1 Canadian Mechanized Brigade Group
Défence nationale
7 mars 2005

Green, Major Bill
Commandant, Saskatchewan Dragoons (Moose Jaw)
27 janvier 2002

Gregory, Matelot-chef
Département des ressources humaines de l'administration de
l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Grue, M. Tom
Surintendant, Services de police
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Guindon, Capitaine (M) Paul
Division des sous-marins
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Gupta, Lieutenant-colonel Ranjeet K.
L'École du Génie Militaire des Forces Canadiennes
Défense nationale
B.F.C. Gagetown
31 janvier 2005

Haeck, Lieutenant-colonel Ken F.
Commandant, École d'artillerie IFT
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Hamel, MWO Claude
Sergeant-Major régimentaire désigné
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Hansen, Superintendent Ken
Directeur, Exécution des lois fédérales
Gendarmerie royale du Canada
7 avril 2003, 9 juin 2003

Harlick, M. James
Sous-ministre adjoint, Bureau de la protection des
infrastructures essentielles et la protection civile
Ministère de la Défense nationale
19 juillet 2001, 20 et 27 octobre 2003

Hart, Caporal
Département des ressources humaines de l'administration de
l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Haslett, Lieutenant Adam
Officier de la logistique et directeur de cours
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Haydon, Dr. Peter T.
Chargé de recherche au Centre d'études sur les
politiques étrangères
Université Dalhousie
28 avril 2003, 1 février 2005

Guevremont, Benoît
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Gutteridge, M. Barry
Commissaire, Travaux et Services d'urgence, Ville de
Toronto
30 octobre 2003

Haché, Colonel Mike
Directeur, Politique de l'hémisphère ouest
Défense nationale
11 avril 2005

Hall, Major Steve
Commandant adjoint, École de l'électronique et des
communications des Forces canadiennes, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Hammond, Major Lee
Artillerie, BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Hapgood, Adjudant John
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Harrison, Capitaine (M) R.P. (Richard)
Sous-chef d'état major, responsable des opérations,
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Harvey, Lieutenant-commandore Max
Commandant
N.C.S.M. Cabot
2 février 2005

Hatton, Commandant Gary
Commandant, NCSM Montreal
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Hazelton, Lieutenant Colonel, Spike
Commandant, École de l'Armée blindée
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Hearn, Brigadier-général, T.M.
Directeur général, Politiques et planification en
ressources humaines (militaires), Défense nationale
10 décembre 2001

Heinbecker, M. Paul
Ancien ambassadeur aux Nations Unies
À titre individuel
21 février 2005

Heisler, M. Ron
Directeur des opérations, Centre d'Immigration
Canada, Halifax
Citoyenneté et de immigration Canada
22 septembre 2003

Hendel, Commodore (à la retraite) Hans
Consultant, Collège des Forces canadiennes
28 avril 2003

Henneberry, Lieutenant-commandant,
Commandant,
Commandement de la force aérienne du Pacifique
18-22 novembre 2001

Henschel, le surintendant Peter
Direction des services fédéraux
Gendarmerie royale du Canada
9 juin 2003

Hickey, M. John
Député à la Chambre d'assemblée
Lac Melville
3 février 2005

Hildebrand, Sergeant F.D. (Fred)
Division "H", Service divisionnaire de la police
criminelle, GRC
22 septembre 2003

Hill, M. Dave
Président, Partenariat des préparatifs d'urgence pour la
capitale
Ville d'Edmonton
28 juin 2003

Hillmer, Dr. Norman
Professeur d'Histoire et d'Affaires internationale
Université Carleton
1 novembre 2004

Hébert, Mme Barbara
Directrice régionale, Douanes, Division du Grand
Toronto, Agence des douanes et revenue du Canada
24 juin 2002

Heimann, Dr. Alan
Médecin hygiéniste
Ville de Windsor
27 février 2003

Henault, Général, Raymond R.
Chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001

Henderson, Major Georgie
Adjoint A3
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Henry, Dr. Bonnie
Médecin hygiéniste adjoint
Ville de Toronto
30 octobre 2003

Herbert, M. Ron
Directeur général des opérations nationales
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

Hickey, Capitaine (M) Larry
Chef d'état-major adjoint, Plans et opérations (pour les
forces maritimes de l'Atlantique), Défense nationale
16 juin 2003

Hildebrandt, Capitaine Gerhard
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Hillier, Général Rick
Chef d'état-major de la défense
Défense nationale
30 mai 2005

Hincke, Colonel, Joe
Commandant
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Hines, Colonel, Glynne
Directeur, Gestion de l'information (Air), chef d'état-major de la Force aérienne, Défense nationale
18 juillet 2001

Hooper, Jack
Sous-directeur (Opérations)
Service canadien de la renseignement de sécurité
29 mai 2006

Hornbarger, M. Chris
Directeur
Sécurité nationale (États-Unis)
7 février 2002

Howe, Caporal Kerry
Services techniques de la Base des Forces de Borden, BFC Borden
25-27 juin 2002

Hunt, M. Baxter
Ambassade des États-Unis au Canada
15 août 2002

Hupe, Caporal-chef Bryan
426e Escadron d'entraînement
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Iatonna, M. Mario
Ingénieur municipal
Ville de Windsor
1 décembre 2004

Inkster, M. Norman
Président, KPMG Investigation and Security Inc.
Ancien commissaire de la GRC
1 octobre 2001

Irwin, Brigadier-général S.M.
Chef de la direction de l'Agence de logement des Forces canadiennes
Défense nationale
6 juin 2005

Jackson, Major David
J3
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Holman, Major général (ret) Fraser
Collège des Forces canadiennes (Toronto)
Défense nationale
27 juin 2005

Horn, Lieutenant-colonel Bernd
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Hounsell, Caporal-chef Scott
École du génie électrique et mécanique des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Huebert, Dr. Rob
Professeur, Département des sciences politiques, Université de Calgary
8 mars 2005

Hunter, L'honorable Duncan
Membre supérieur (républicain - Californie), Sous-comité sur les approvisionnements militaires, Comité de la Chambre sur le service armé, (Etats-Unis)
6 février 2002

Hynes, Major A.G.
Coordonateur de la réserve aérienne (Est)
Quartier général de la 1^{re} Division aérienne du Canada
1 février 2005

Idzenga, Major Ray
Commandant, Escadron du golfe
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Innis, Capitaine Quentin
Instructeur, Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Issacs, Sergent, Tony
Technicien en recherche et sauvetage
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Jackson, Mme Gaynor
Directrice, Centre de ressources pour les familles des militaires
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Jarvis, Vice-amiral Greg
Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires)
Défense nationale
21 février 2005

Jeffery, Lieutenant-général, M.K.
Chef d'état-major de l'Armée de terre
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001, 14 août 2002

Jenkins, Mme Wilma
Directrice, Services d'immigration
Citoyenneté et immigration Canada
24 juin 2002

Job, M. Brian
Président, Institut des relations internationales
Université du Colombie-Britannique
1 mars 2005

Johnson, Capitaine Don
Président de l'Association des pilotes d'Air Canada
4 novembre 2002

Johnston, Contre-amiral (à la retraite) Bruce
28 avril 2003

Johnston, Kimber
Directeur général des Politiques stratégiques
Sécurité publique et de la Protection civile du Canada
15 février 2005

Joncas, Premier maître de première classe, Serge
Premier maître du Commandement maritime, Défense nationale
3 décembre 2001

Kasurak, M. Peter
Directeur principal, Bureau du Vérificateur général du Canada
10 décembre 2001

Janelle, Soldat, Pascal
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Jean, M. Daniel
Sous-ministre adjoint, Développement des politiques et des programmes
Citoyenneté et immigration Canada
17 mars 2003

Jeffery, Lieutenant général (ret) Mike
27 juin 2005

Jestin, Colonel Ryan
Commandant base des Forces canadiennes, 3 GSS
Défense nationale
31 janvier 2005

Johns, M. Fred
Directeur général, Logistique et Stratégie de traitement, Postes Canada
15 août 2002

Johnson, Capitaine Wayne
J7, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Johnston, Chef Cal
Chef de police
Ville de Regina
27 janvier 2003

Jolicoeur, M. Alain
Président
Agence des services frontaliers du Canada
11 avril 2005

Jurkowski, Brigadier-général (retraité), David
Ancien chef d'état-major, Opérations interarmées,
Défense nationale
1 octobre 2001

Kavanagh, M. Paul
Directeur régional, Sécurité et planification d'urgence
Transports Canada
24 juin 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Keane, M. John

Secrétaire adjoint délégué, Bureau des affaires de l'hémisphère occidental
Département d'État (Etats-Unis)
6 février 2002

Kee, M. Graham

Chef de la sécurité portuaire
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Kelly, Adjudant-chef Michael

The Black Watch
5-6 novembre 2002

Kennedy, M., Paul

Sous-solliciteur général adjoint principal, Ministère du Solliciteur général du Canada
28 janvier 2002, 24 février 2003,
15 février 2005

Keyes, M. Bob

Vice-président sénior, International
La Chambre du commerce canadienne
1 décembre 2004

Kiloh, Inspecteur, D.W. (Doug)

Chef des cas majeurs
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

King, Vice-amiral (à la retraite) James

Vice-président, Atlantique
CFN Consultants
12 mai 2003, 5 mai 2005

Kobolak, M. Tom

Agent principal de programme, Direction de la contrebande et des services de renseignement, Agence des douanes et du revenu du Canada
7 avril 2003

Koop, M. Rudy

Conseiller à la recherche, Section canadienne,
Commission mixte internationale
29 mars 2004

Kneale, M. John

Affaires étrangères Canada
11 avril 2005

Keating, Dr. Tom

Professeur, Département des sciences politiques, Université de l'Alberta
7 mars 2005

Kelly, M. James C.

À titre d'individu
26 mai 2003

Kelly, Lieutenant colonel, W.J.

Planification des Forces et coordination du programme, vice-chef d'état-major de la Défense
Défense nationale
18 juillet 2001

Kerr, Capitaine Andrew CD

The Black Watch
5-6 novembre 2002

Khokhar, M. Jamal

Ministre-conseiller (affaires du Congrès)
Ambassade du Canada (Washington)
4 février 2002

King, Lieutenant-colonel Colin

Commandant
Royal Regina Rifles (Regina)
27 janvier 2003

Kloster, M. Deryl

Directeur général, Service d'urgence
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Koch, Major Pat

J5, BFC Kingston
7-9 mai 2002

Knapp, Caporal Raymond

Services techniques de la Base des Forces de Borden
BFC Borden
25-27 juin 2002

Krause, Lieutenant-colonel, Wayne

Commandant, 423e Escadron d'hélicoptères maritimes
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Krueger, Caporal-chef
8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Kummel, Colonel Steff J.
Défense nationale
10 mars 2005

Kwasnicki, Caporal Anita
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Lacroix, Colonel Jocelyn P.P.J.
Commandant, 5e Groupe-brigade mécanisé du Canada, BFC
Valcartier
24 septembre 2003

Laflamme, M. Art
Représentant principal de Air Line Pilots Association,
International
14 août 2002

Lafrenière, Major Luc
Commandant, Headquarters and Signal Squadron
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Lait, Capitaine de frégate K.B.
Direction – Qualité de vie, DQV 3 – Chef d'équipe des
politiques d'hébergement, Défense nationale
6 juin 2005

Landry, Adjudant-chef André
1er bataillon, Royal 22e Régiment
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Landry, Inspector Sam
Officier responsable du Détachement aéroportuaire de
l'aéroport de Toronto
Gendarmerie royale du Canada
24 juin 2002

Laprade, Adjudant chef Daniel
Headquarters and Signal Squadron
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Kubeck, Commandant Kimberley
Gestionnaire de projet contrôle naval de la navigation
commerciale – Renseignements, Défense nationale
25 septembre 2003

Kurzynski, Major Perry
Officier responsable, Centre d'opérations de recherche
et sauvetage
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Lachance, M. Sylvain
Directeur général intérimaire de la flotte, Garde côtière
canadienne
17 février 2003

Lacroix, Colonel Roch
Chef d'état-major
Quartier général du secteur de l'Atlantique de la force terrestre,
Défense nationale
6 mai 2005

LaFrance, M., Albert
Directeur, Douanes, district du nord du Nouveau-
Brunswick, Agence des douanes et du revenu du
Canada
22-24 janvier 2002

Laing, Capitaine de vaisseau, Kevin
Directeur, Stratégie maritime, chef d'état-major des
Forces maritimes
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Lalonde, Major John
Coordonnateur de la Réserve aérienne (Secteur de
l'Ouest)
Défense nationale
8 mars 2005

Landry, Lieutenant-colonel (à la retraite) Rémi
Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale,
Université de Montréal
2 juin 2005

Langelier, M. André
Directeur, Module de la protection des personnes et des
biens
Ville de Gatineau
3 février 2003

Laroche, Colonel J.R.M.G.
Défense nationale
2 mai 2005

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Larrabee, M. Bryan
Coordonnateur des Services sociaux d'urgence,
Commission des parcs et loisirs, Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Leblanc, Mme Annie
Directrice intérimaire, Division de la technologie et de
l'accès légal
Soliciteur général du Canada
19 juillet 2001

Lefebvre, M. Denis
Premier vice-président
L'Agence des services frontaliers du Canada
7 février 2005

Lefebvre, M. Paul
Président, secteur 2323, de l'Association internationale des
machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatial
15 août 2002

Leighton, Lieutenant-commandant John
J1
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Leonard, Lieutenant-colonel S.P.
Royal Newfoundland Regiment (1st Battalion)
2 février 2005

Lerhe, Commodore, E.J. (Eric)
Commandant, Flotte canadienne du Pacifique
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Lessard, Brigadier-général J.G.M.
Commandant des forces terrestres de la région centrale
2 décembre 2004

Levy, M., Bruce
Directeur, Direction des relations transfrontalières avec
les États-Unis
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
28 janvier 2002

Lilienthal, Lieutenant-colonel Mark
Officier supérieur, Groupe de l'instruction de soutien des Forces
canadiennes
25-27 juin 2002

Last, Colonel David
Régistraire
Collège militaire royale du Canada
29 novembre 2004

LeBoldus, M. Mick
Représentant chef au Centre d'entraînement en vol de
l'OTAN
Bombardier aéronautique
9 mars 2005

Lefebvre, M. Denis
Commissaire adjoint, Agence des douanes et du revenu
Canada
6 mai 2004, 10 février 2003

Legault, M. Albert
Université du Québec à Montréal (UQAM)
21 février 2005

Lenton, Sous-commissaire, William
Gendarmerie royale du Canada
28 janvier 2002, 9 juin 2003

LePine, M. Peter
Inspecteur, Détachement de Halifax
GRC
23 septembre 2003

Leslie, Major-général Andrew
Forces canadiennes
29 novembre 2004

Lester, M. Michael
Directeur général, Organisation des mesures
d'urgence, province de la Nouvelle-Écosse
23 septembre 2003

Lichtenwald, Chef Jack
Chef des pompiers
Ville de Regina
27 janvier 2003

Loeppky, Sous-commissaire, Garry
Opérations
Gendarmerie royale du Canada
22 octobre 2001 / 2 décembre 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Logan, Major Mike
Agent administratif adjoint, Groupe de l'instruction de soutien
des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Lucas, Brigadier général Dwayne
Directeur général – Gestion du programme
d'équipement aérospatiale, Défense nationale
27 juin 2005

Luciak, M. Ken
Directeur des Services médicaux d'urgence
Ville de Regina
27 janvier 2003

Lupien, Premier maître de première classe, R.M.
Adjudant chef des Forces canadiennes
Ministère de la Défense nationale
3 décembre 2001

Macaleese, Lieutenant-colonel Jim
Commandant
9^e Escadre (Gander)
2 février 2005

Macdonald, Lieutenant général (ret) George
CFN Consultants Ottawa
27 juin 2005

MacKay, Major Tom
The Black Watch
5-6 novembre 2002

MacIsaac, Capitaine de vaisseau
Commandant de la BFC Halifax
Défense nationale
6 mai 2005

MacLaughlan, M. Craig
Directeur général, Organisation des mesures d'urgence
Province de la Nouvelle-Écosse
6 mai 2005

MacLeod, Colonel, Barry W.
Commandant, 3^e Groupe de soutien de secteur, BFC
Gagetown
22-24 janvier 2002

Macnamara, Brigadier-général (à la retraite) W. Don
Président, L'Institut de la Conférence des associations
de la défense
3 mai 2004

Loschiuk, Ms Wendy
Directrice principale
Bureau de la Vérificatrice générale du Canada
6 décembre 2004

Lucas, Major-général, Steve
Commandant, 1^{ère} Division aérienne du Canada
Région canadienne du NORAD
18-22 novembre 2001

Luloff, Mme Janet
Directrice par intérim, Affaires réglementaires, Groupe
de la sécurité et sûreté, Transports Canada
27 novembre 2002, 2 décembre 2002

Lyrette, Soldat Steve
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Macdonald, Lieutenant général G.
Vice-chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
28 janvier 2002, 6 mai 2002,
14 août 2002, 23 février 2004

Mack, Contre-amiral Ian
Attaché militaire
Ambassade du Canada (Washington)
4 février 2002

Mackenzie, Major-général (à la retraite) Lewis
À titre d'individuel
6 décembre 2004

**MacLaughlan, Surintendant C.D. (Craig), Officier
responsable, Services de soutien Division « H »**
Gendarmerie royale du Canada
22 septembre 2003

MacLean, Vice-amiral Bruce
Chef d'état-major de la Force maritime
Défense nationale
14 février 2005

Macnamara, M. W. Donald
Senior Fellow
Université Queen's
29 novembre 2004

MacQuarrie, Capitaine Don
J6
BFC Kingston
7-9 mai 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Maddison, Vice-amiral Greg
Sous-chef d'état-major de la Défense, Ministère de la Défense nationale
6 mai 2002, 14 février 2005

Maher, Lieutenant Earl
4 ESR
BFC Gagetown
21-24 janvier 2002

Maines, Warren
Directeur, Service à la clientèle (aéroport Pearson)
d'Air Canada
4 juin 2002

Malboeuf, Caporal Barry
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Mallory, M. Dan
Chef des opérations, Port de Lansdowne
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Manning, Caporal Rob
Services techniques de la Base des Forces de Borden, BFC Borden
25-27 juin 2002

Manuel, M. Barry
Coordonnateur, Organisation des mesures d'urgence
Ville de Halifax
23 septembre 2003 / 6 mai 2005

Marsh, Howie
L'Institut de la conférence des associations de la défense (Ottawa)
27 juin 2005

Martin, M. Ronald
Coordonnateur de la planification d'urgence
Ville de Vancouver
30 janvier 2003, 1 mars 2005

Mason, M., Dwight
Président, Commission permanente mixte de défense (États-Unis)
Le Pentagone
6 février 2002

Magee, M. Andee
Maître de chien
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Maillet, Adjudant-chef de l'école par intérim, Joseph
École de l'électronique et des communications des Forces canadiennes
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Maisonneuve, major-général, J.O. Michel
Sous-chef d'état-major adjoint
Ministère de la Défense nationale
22 octobre 2001

Malec, M., George
Capitaine adjoint de port sur la sécurité portuaire
Administration portuaire de Halifax
22-24 janvier 2002

Mandel, M. Stephen
Maire suppléant et conseiller
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Manson, Général (ret) Paul D.
L'Institut de la conférence des associations de la défense (Ottawa)
27 juin 2005

Marcewicz, Lieutenant-colonel
Commandant de Base, BFC Edmonton
Défense nationale
7 mars 2005

Martin, Mme Barbara
Directrice, Division des relations de la Défense et de la sécurité
Affaires étrangères Canada
11 avril 2005

Mason, Lieutenant-colonel, Dave
Commandant, 12e Escadron de maintenance (Air)
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Mason, Mme. Nancy
Directrice, Bureau des affaires canadiennes,
Département d'État (Etats-Unis)
6 février 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Massicotte, Mme Olga
Directrice générale, région de l'Atlantique
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

Matte, Colonel Perry
Commandant, 14e escadre
Défense nationale
5 mai 2005

Mattiussi, Ron
Directeur, Planification et service de gestion
Ville de Kelowna
1 mars 2005

McAdam, Lieutenant-colonel Pat
École de la tactique, B.F.C. Gagetown
Défense nationale
31 janvier 2005

McCuaig, Bruce
Sous-ministre adjoint, Division des politiques, des planifications
et des normes
Ministère des Transports de l'Ontario
1 décembre 2004

McIlhenny, M., Bill
Directeur pour le Canada et le Mexique
Conseil national de sécurité (États-Unis)
7 février 2002

McKay, L'honorable Peter, C.P., député
Ministre des Affaires étrangères
29 mai 2006

McKerrell, M. Neil
Chef, Gestion des situations d'urgence Ontario,
Ministère de la Sécurité communautaire
30 octobre 2003

McKinnon, Lieutenant-colonel DB
Régiment de l'Î.-P.-É.
1 février 2005

McLellan, L'honorable Anne, C.P., députée
Vice première ministre et ministre de la Sécurité publique et de
la Protection civile du Canada
15 février 2005 et 11 avril 2005

McLeod, M. Dave
Chef préposé d'escale de l'Association internationale des
machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatial
15 août 2002

Matheson, Caporal
2e Escadron des mouvements aériens
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Mattie, Adjudant-chef, Fred
12e Escadron de maintenance (Air)
12e Escadre Shearwater
22-24 janvier 2002

Maude, Caporal-chef Kelly
436e Escadron de transport
BFC Trenton
25-27 juin 2002

McCoy, Adjudant chef Daniel
Support Unit, 430th Helicopters Squadron
BFC Valcartier
24 septembre 2003

McDonald, Caporal Marcus
École du Service de santé des Forces canadiennes
BCF Borden
25-27 juin 2002

McInenly, M. Peter
Vice-président, Harmonisation de l'entreprise, Postes Canada
15 août 2002

McKeage, M. Michael
Directeur des opérations, Soins médicaux d'urgence,
Municipalité régionale de Halifax
23 février 2003

McKinnon, Chef, David P.
Chef de police
Service de police régional de Halifax
22-24 janvier 2002

McLean, Caporal
Opérations de l'Escadre
BFC Trenton
25-27 juin 2002

McLellan, M. George
Directeur général
Municipalité régionale de Halifax
23 septembre 2003

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

McManus, Lieutenant-colonel , J.J.
Commandant, 443e escadron (MH)
Commandement de la force aérienne du Pacifique
18-22 novembre 2001

McNeil, Commodore, Daniel
Vice-chef d'état-major de la Défense
Ministère de la Défense nationale
18 juillet 2001

Mean, Caporal-chef Jorge
École de technologie et du génie aérospatial des Forces
canadiennes
25-27 juin 2002

Melançon, Lieutenant-colonel René
École d'Infanterie, B.F.C. Gagetown
Défense nationale
31 janvier 2005

Mercer, M., Wayne
Vice-président intérimaire, Région de la Nouvelle-
Écosse
Customs Excise Union Douanes Accise (CEUDA)
22-24 janvier 2002

Michaud, M. Jean-Yves
Directeur adjoint, Direction du support administratif,
Ville de Montréal
26 septembre 2003

Miller, Lieutenant-colonel Charlie
Commandant, 10^e Régiment d'artillerie de campagne de
l'Artillerie royale canadienne
Défense nationale
9 mars 2005

Milner, M. Marc
Directeur, Programme des études militaires et stratégiques
Université du Nouveau-Brunswick
31 janvier 2005

Mitchell, M., Barry
Directeur, Région de la Nouvelle-Écosse, Agence des
douanes et du revenu du Canada
22-24 janvier 2002

Mogan, M., Darragh
Directeur général des politiques en matière de
programmes et de services, Services des Anciens
Combattants
Anciens combattants Canada
22-24 janvier 2002

McNeil, Contre-amiral Dan
Commandant, Force maritime de l'Atlantique
Défense nationale
6 mai 2005

McRoberts, Hugh
Vérificateur général adjoint
Bureau du vérificateur général du Canada
6 décembre 2004

Meisner, M. Tim
Directeur, Politiques et législation, Programmes
maritimes, Garde côtière canadienne
17 février 2003, 7 avril 2003

Melis, Mme Caroline
Directrice, Développement du programme, Direction
générale de l'exécution de la loi
Citoyenneté et immigration Canada
17 mars 2003

Merpaw, Mme Diane
Directrice adjointe, Élaboration des politiques et
coordination
Citoyenneté et immigration Canada
7 avril 2003

Middlemiss, Danford W
Professeur, Département des Sciences politiques
Université Dalhousie
12 mai 2003, 5 mai 2005

Miller, M., Frank
Directeur principal, conseiller militaire du Président
Conseil national de sécurité américain
7 février 2002

Minto, M., Shahid
Vérificateur général adjoint
Bureau du Vérificateur général du Canada
10 décembre 2001

Mitchell, Brigadier-général Greg
Commandant, Secteur de l'Atlantique de la Force
terrestre
22-24 janvier 2002

Morency, M. André
Directeur général régional, région de l'Ontario,
Transports Canada
24 juin 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Morris, Mme, Linda
Directrice, Affaires publiques
Administration portuaire de Vancouver
18-22 novembre 2001

Moutillet, Capitaine Mireille
Officier d'état-major supérieur – politiques, Défense nationale
25 septembre 2003

Mundy, Capitaine de corvette Phil
N.C.S.M. Queen Charlotte
Défense nationale
1 février 2005

Murphy, Capitaine (M), R.D. (Dan)
Commandant adjoint, Flotte canadienne du Pacifique
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Murray, Major James
Commandant, École des Pompiers des Forces canadiennes, BFC
Borden
25-27 juin 2002

Mushanski, Lieutenant Commander Linda
Commandant du NCSM *Queen*
(Regina)
27 janvier 2003

Nelligan, John Patrick
Associé principal, cabinet d'avocats O'Brien Payne
LLP, Ottawa
2 décembre 2002

Neville, Lieutenant colonel Shirley
Officier d'administration de l'escadre et commandant intérimaire de l'escadre
17e escadre
18-22 novembre 2001

Newton, Capitaine, John F.
Officier supérieur d'état-major, Opérations
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Nikolic, M. Darko
Directeur de District, District du St-Laurent
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Morton, Dr. Desmond
Professeur
Université McGill
15 novembre 2004

Mulder, Mr. Nick
Président, Mulder Management Associates
9 juin 2003

Munroe, Mme Cathy
Directrice régionale, Nord de l'Ontario
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Murray, Mme Anne C.
Vice-présidente, Affaires communautaires et environnementales
Aéroport international de Vancouver
18-22 novembre 2001

Murray, M., Larry
Sous-ministre
Services des anciens combattants
22-24 janvier 2002

Narayan, M., Francis
Service de chiens détecteurs, Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Neumann, Ms. Susanne M.
Division de la vérification
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Newberry, Robert J.
Directeur principal, Sécurité du territoire
Le Pentagone
06 février 2002

Niedtner, Inspecteur Al
Police de Vancouver
(responsable de la Section des opérations et de la planification d'urgence), Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Noël, Adjudant-chef Donald
5e Ambulance de campagne
BFC Valcartier
24 septembre 2003

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Nordick, Brigadier-Général Glenn
Commandant adjoint, Système de la doctrine et de l'instruction
de la Force terrestre,
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Normoyle, Ms. Debra
Directrice, Enforcement d'immigration
Agence des services frontières du Canada
23 février 2004

Nossal, Kim Richard
Professeur et chef
Département des études politiques
Université Queen's
29 novembre 2005

O'Bright, M., Gary
Directeur général, Opérations, Bureau de la protection
des infrastructures essentielles et de la protection civile
Ministère de la Défense nationale
19 juillet 2001, 20 octobre 2003

O'Donnell, Paddy
L'Institut de la conférence des associations de la
défense (Ottawa)
27 juin 2005

O'Hanlon, M., Michael
Attaché supérieur de recherche, Étude des politiques
étrangères
The Brookings Institution
5 février 2002

Olchowiecki, Soldat Christian
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Ortiz, L'honorable, Solomon P.
Membre supérieur (démocrate - Texas)
Sous-comité sur l'état de préparation militaire, Comité
de la chambre sur le service armé (États-Unis)
6 février 2002

Ouellet, Major Michel
Commandant par intérim, 5e Bataillon des services du
Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Norman, Mark
Président, Daimler-Chrysler et
Président du Comité d'infrastructure du Conseil du Partenariat
du secteur canadien de l'automobile
1 décembre 2004

Normoyle, Mme Debra
Directrice générale, Direction générale de l'exécution
de la loi, Citoyenneté et immigration Canada
7 avril 2003

Nymark, Mme, Christine
Sous-ministre adjointe déléguée
Transports Canada
28 janvier 2002

O'Connor, L'honorable Gordon, C.P., député
Ministre de la Défense nationale
8 mai 2006

O'Donnell, Patrick J.
Président
L'Association canadienne de la défense industrielle
22 novembre 2004

O'Shea, M., Kevin
Directeur, Direction des relations générales avec les États-Unis
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
28 janvier 2002

Orr, Major Ken
Officier supérieur d'état-major, Groupe de recrutement des
Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Ouellet, Adjudant-chef J.S.M.
5e Groupe-brigade mécanisé du Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

La priorité n° 1 du gouvernement

Ouellette, Lieutenant-Colonel Bernard
Commandant, 2^e Bataillon, Royal 22^e Régiment, BFC
Valcartier
24 septembre 2003

Parks, Lieutenant-commandant Mike
Direction de l'instruction de l'Armée 5-4
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Pasel, M. William
Coordonnateur des mesures d'urgence,
Service d'urgence de Hamilton
Ville de Hamilton
31 mars 2003

Paulson, Capitaine (M), Gary
Commandant, NCSM Algonquin
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Pearson, Lieutenant colonel Michael J.
Commandant, École d'infanterie SAT
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Pelletier, France
Affaires législatives et réglementaires
Division du transport aérien du Syndicat canadien de la
fonction publique
25 novembre 2002

Pennie, Lieutenant général Ken
Chef d'état-major de la Force aérienne
Défense nationale
7 février 2005

Pentland, Charles
Centre des études politiques des relations internationales
Université Queen's
29 novembre 2004

Peters, Colonel, William
Directeur, Planification stratégique) Opérations
terrestres), chef d'état-major de l'Armée de terre,
Défense nationale
18 juillet 2001

Pettigrew, Caporal-chef Robert
École d'administration et de logistique des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Parker, Major Geoff
Infanterie
BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Parriag, Amanda
Le Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC)
6 décembre 2004

Pataracchia, Lieutenant (N) John
Centre de recrutement des Forces canadiennes, Halifax
BFC Borden
25-27 juin 2002

Payne, Capitaine (M), Richard
Commandant, Installation de maintenance de la flotte de Cape
Scott
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Pellerin, Colonel (retraité), Alain
Directeur exécutif, Conférence des associations de la
défense
15 octobre 2001 / 27 juin 2005

Penner, Lieutenant-Colonel Doug
Commanding Officer, North Saskatchewan Regiment
(Saskatoon)
27 janvier 2003

Pennie, Lieutenant général (ret) Ken
CFN Consultants Ottawa
27 juin 2005

Pentney, Bill
Sous-procureur général adjoint
Ministère de la justice Canada
15 février 2005

Petras, Major-général H.M.
Chef, Réserve et cadet
Défense nationale
6 juin 2005

Pharand, M., Pierre
Directeur, Protection aéroportuaire
Aéroport de Montréal
5-6 novembre 2001

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Pichette, M. Pierre-Paul
Directeur-adjoint, Service de la police de la
Communauté urbaine de Montréal
26 septembre 2003

Pigeon, M. Jacques
Avocat général principal et directeur ministre de la
Justice, Services juridiques, Transports Canada
2 décembre 2002

Pile, Commodore Ty
Commandant, Quartier général de la flotte canadienne de
l'Atlantique
Défense nationale
6 mai 2005

Pilgrim, Surintendant, J. Wayne
Officier responsable de la Sous-direction des enquêtes relatives
à la sécurité nationale
Gendarmerie royale du Canada
19 juillet 2001

Pinsent, Major John
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Plante, Caporal-chef
8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Polson, Capitaine (M) Gary
Commandant, NCSM Algonquin
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Poulin, Caporal Mario
École de la Police militaire des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Préfontaine, Colonel Marc
Commandement 34e groupe-brigade
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Proulx, Commissaire adjoint, Richard
Direction des renseignements criminels
Gendarmerie royale du Canada
22 octobre 2001

Pichette, Mr. Pierre-Paul
Directeur-adjoint, Service de la police de la
Communauté urbaine de Montréal
5-6 novembre 2001

Pigeon, M., Jean François
Directeur intérimaire, Sécurité
Aéroports de Montréal
5-6 novembre 2001

Pile, Capitaine (M), T.H.W. (Tyron)
Commandant, groupe 4, Opérations maritimes
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

Pilon, M. Marc
Analyste principal des politiques, Division des politiques en
matière de sécurité, Solliciteur général du Canada
24 février 2003

Pitman, Sergent, B.R. (Brian)
Forces conjointes du secteur riverain, Vancouver
Gendarmerie royale du Canada
18-22 novembre 2001

Poirier, M. Paul
Directeur, Division du renseignement et de la contrebande,
Région du Nord de l'Ontario
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Potvin, Corporal
8e Escadron de maintenance (Air)
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Preece, Capitaine (M), Christian
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Primeau, M., Pierre
Enquêteur, Unité mixte des enquêtes sur le crime
organisé, Gendarmerie royale du Canada
5-6 novembre 2001

Purdy, Mme Margaret
Sous-ministre déléguée
Ministère de la Défense nationale
14 août 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

- Puxley**, Mme Evelyn
Directrice, Direction du crime international et du terrorisme
Affaires étrangères Canada
11 avril 2005
- Quinlan**, Grant
Inspecteur de sécurité
Transports Canada
24 juin 2002
- Randall**, Dr. Stephen J.
Doyen, Faculté des Sciences sociales
Université de Calgary
8 mars 2005
- Rathwell**, M. Jacques
Responsable de la sécurité civile
Ville de Gatineau
3 février 2003
- Reaume**, M. Al
Chef adjoint, Service des incendies et du sauvetage,
Ville de Windsor
27 février 2003
- Regehr**, M. Ernie
Directeur général
Projet Ploughshares
21 mars 2005
- Reid**, Lieutenant-colonel, Gord
Commandant, École de navigation aérienne des Forces canadiennes
17^e escadre
18-22 novembre 2001
- Renahan**, Capitaine Chris
Blindés
BFC Petawawa
25-27 juin 2002
- Richmond**, M., Craig
Vice-président, Opérations aéroportuaires
Aéroport international de Vancouver
18-22 nov. 2001
- Riffou**, Lieutenant-colonel François
Commandant, 1^{er} Bataillon, Royal 22^e Régiment
BFC Valcartier
24 septembre 2003
- Quick**, M. Dave
Coordonnateur des plans d'urgence à la ville de Regina
27 janvier 2003
- Raimkulov**, M.P., Mr. Asan
République kirgyze
12 mai 2003
- Rapanos**, M. Steve
Chef des Services médicaux d'urgence
Ville d'Edmonton
28 janvier 2003
- Read**, M. John A.
Directeur général, Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
25 février 2004
- Reed**, L'honorable, Jack
Président (démocrate - Rhode Island)
Comité du Sénat sur les services armés (États-Unis)
5 février 2002
- Reid**, Adjudant-chef Clifford
École des Pompiers des Forces
BFC Borden
25-27 juin 2002
- Reid**, Adjudant Jim
Missiles de défense aérienne
BFC Petawawa
25-27 juin 2002
- Richard**, Adjudant-chef Stéphane
5^e Bataillon des services du Canada BFC Valcartier
24 septembre 2003
- Richter**, Dr. Andrew
Professeur adjoint, Relations internationales et études stratégiques
Université Windsor
1 décembre 2004
- Rivest**, Caporal-chef Dan
École de technologie et du génie aérospatial des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Robertson, Contre-amiral Drew W.
Directeur général, politique et sécurité internationale
Défense nationale
23 février 2004, 11 avril 2005

Robinson, Sous-lieutenant Chase
The Black Watch
5-6 novembre 2001

Romses, Brigadier-général R.R.
Commandant Quartier général du secteur de
l'Atlantique de la force terrestre, Défense nationale
31 janvier 2005

Ross, Major général, H. Cameron
Directeur général, Politique de la sécurité
internationale
Ministère de la Défense nationale
28 janvier 2002

Ross, Dr. Douglas
Professeur, Faculté des sciences politiques
Université Simon Fraser
1 mars 2005

Rossell, Inspecteur Dave
Inspecteur, Opérations et soutien,
Police de Windsor, Ville de Windsor
27 février 2003

Rousseau, Colonel Christian
Commandant, 5e Groupe de soutien de secteur
Défense nationale
1 juin 2005

Rumsfeld, L'honorable Donald
Secrétaire de la Défense (États-Unis)
6 février 2002

Russell, M. Robert A., Assistant Commissaire adjoint,
Région de l'Atlantique, Agence des douanes et du
revenu du Canada
22 septembre 2003

Rutherford, Lieutenant-colonel Paul
Commandant, 73e Groupe des communications
Défense nationale
9 mars 2005

Robertson, M. John
Inspecteur en chef des bâtiments
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Rochette, Colonel J.G.C.Y.
Directeur général – Rémunération et avantages sociaux
Défense nationale
6 juin 2005

Rose, M., Frank
Adjoint, Politique de défense antimissiles
Le Pentagone
6 février 2002

Ross, M. Dan
Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information)
Défense nationale
14 février 2005

Ross, Adjudant-maître Marc-André 58th Air Defence
Battery
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Rostis, M. Adam
Agent de liaison pour les relations
fédérales/provinciales/municipales
Province de la Nouvelle-Écosse
6 mai 2005

Rudner, Dr. Martin
Directeur, Centre for Security and Defence Studies, Université
Carleton
3 juin 2004, 13 décembre 2004

Rurak, Mme Angela
Inspecteur des douanes
Agence des douanes et du revenu du Canada
7-9 mai 2002

Rutherford, Caporal-chef Denis
École des pompiers des Forces canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Salesses, Lieutenant-colonel, Bob
Direction de la logistique, Sécurité nationale (États-
Unis)
Le Pentagone
6 février 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

Samson, Adjudant-chef Camil
2e Bataillon, Royal 22^e Régiment
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Sanderson, Chuck
Directeur général, Organisation de gestion des urgences
Province de Manitoba
10 mars 2005

Saunders, Captaine Kimberly
Équipe d'intervention en cas de catastrophe
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Schmick, Major Grant
Commandant, Centre de recrutement des Forces canadiennes,
BFC Borden
25-27 juin 2002

Scott, Dr. Jeff
Médecin hygiéniste
Province de la Nouvelle-Écosse
23 septembre 2003

Sensenbrenner, Jr., L'honorable, F. James
Président (républicain - Wisconsin)
Comité judiciaire de la Chambre (États-Unis)
7 février 2002

Shapardanov, M. Chris
Conseiller politique
Ambassade du Canada (Washington)
4 février 2002

Sheehy, Captaine Matt
Président, Comité de la sécurité de l'Association des
pilotes d'Air Canada
4 novembre 2002

Sigouin, M. Michel
Directeur régional, Bureau régional de l'Alberta, du
Nort-Ouest et de Nunavut, Bureau de la protection des
infrastructures essentielles et de la protection civile
27 octobre 2003

Simmons, M., Robert
Directeur adjoint, Office of European Security and
Political Affairs, Bureau of European and Eurasian
Affairs
Département d'État (Etats-Unis)
6 février 2002

Samson, Brigadier-général, P.M.
Directeur général -- renseignement
Ministère de la Défense
22 octobre 2001

Saunders, Caporal Cora
16e Escadre
BFC Borden
25-27 juin 2002

Savard, Lieutenant-colonel Danielle
Commandant, 5e Ambulance de campagne
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Scofield, M. Bruce
Directeur, Développement des politiques et
coordination internationale, Direction générale des
réfugiés, Citoyenneté et immigration Canada
17 mars 2003

Scott, Captaine John
Centre du parachutisme du Canada
8 Escadre, BFC Trenton
25-27 juin 2002

Shadwick, Dr. Martin
Agrégé de recherche, Centre des études internationales et de
sécurité
Université York
2 décembre 2004

Sharapov, M. Zakir
Député, République kirgyze
12 mai 2003

Sheridan, Norman
Directeur, Opérations passagers de l'Agence des
douanes et du revenu du Canada
24 juin 2002

Sing Tse, Hau
Vice-président
Direction général de l'Asie
Agence canadienne de développement internationale
29 mai 2006

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Sinclair, Ms. Jill
Directrice générale, Direction générale de la sécurité internationale
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
17 mars 2003

Sirois, Lieutenant-colonel Sylvain
Commandant, 5e Régiment du génie
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Skidd, Élève-officier Alden
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Slater, Mme Scenery C.
Agent des programmes, District du Vancouver métropolitain
Agence des douanes et du revenu du Canada
18-22 novembre 2001

Smith, Capitaine de vaisseau Andy
Officier commandant, Installation de maintenance de la flotte
Défense nationale
6 mai 2005

Smith, M. Bob
Chef adjoint, Service des incendies et de sauvetage de Vancouver, Extinction des incendies et opérations
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Smith, Caporal-chef Terry
436e Escadron de transport
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Sokolsky, Joel
Doyen des arts et Professeur des sciences politiques
Collège militaire royale du Canada
22 novembre 2004

Stacey, Caporal Derrick
Services administratifs de la Base des Forces de Borden
BFC Borden
25-27 juin 2002

Starck, Me, Richard
Avocat-conseil, Service fédéral des poursuites, Bureau régional du Québec
Ministère de la justice
5-6 novembre 2001

Sinclair, Ms. Jill
Sous-ministre adjoint (A), Politique de sécurité globale, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
28 janvier 2002 / 14 août 2002

Skelton, L'honorable, Ike
Membre supérieur (démocrate - Missouri), Comité de la Chambre sur les services armés (États-Unis)
6 février 2002

Skidmore, Colonel Mark
Commandant, 2e group-brigade mécanisé canadien, BFC Petawawa
25-27 juin 2002

Smith, Caporal
Unité du service postal des Forces canadiennes
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Smith, Bill
Surintendant principal
Gendarmerie royale du Canada
3 février 2005

Smith, M. Doug
Services techniques
Ville de Vancouver
30 janvier 2003

Snow, Caporal-chef Joanne
École d'administration et de logistique des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Spraggett, Ernest
Directeur, Opérations commerciales de l'Agence des douanes et du revenu du Canada
24 juin 2002

Stairs, Denis
Professeur, Département des Science politiques
Université Dalhousie
5 mai 2005

Stark, Lieutenant-commandant, Gary
Commandant, NCSM Whitehorse
Forces maritimes du Pacifique
18-22 novembre 2001

La priorité n° 1 du gouvernement

St-Cyr, Lieutenant-colonel Pierre
Commandant, Unité de soutien, 430e Escadron tactique
d'hélicoptères
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Stewart, Adjudant Barton
École de l'électronique et des communications des Forces
canadiennes
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Stewart, M. William
Chef et directeur general
Services d'incendie de Toronto
30 octobre 2003

St. John, M. Peter
Professeur (à la retraite)
Relations internationales
Université du Manitoba
25 novembre 2002

Stone, Caporal-chef
Centre de parachutisme du Canada
BFC Trenton
25-27 juin 2002

Stump, L'honorable, Bob
Président (républicain - Arizona)
Comité de la Chambre sur les services armés (États-
Unis)
6 février 2002

Sully, Ron
Sous-ministre adjoint, Programmes et Cessions
Transports Canada
7 février 2005

Szczerbaniwicz, Lieutenant-colonel, Gary
Commandant, 407e escadron
Commandement de la force aérienne du Pacifique
18-22 novembre 2001

Tait, M. Glen
Directeur, Service des incendies de Saint John, Ville de
Saint John
31 mars 2003

Tatersall, Lieutenant-commandant John
Direction de l'Instruction de l'Armée
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Stevens, Cornemuseur major Cameron
The Black Watch
5-6 novembre 2002

Stewart, M., James
Ressources humaines civiles
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Stiff, M. Bob
Directeur général, Sécurité générale de Postes Canada
15 août 2002

St. John, Dr. Ron
Directeur general, Centre de mesures et
d'interventions d'urgence
10 février 2003

St-Pierre, M., Jacquelin
Commandant, chef du poste de quartier 5
Service de police de la Communauté urbaine de
Montréal
5-6 novembre 2001

Sullivan, Colonel C.S.
Commandant, 4e escadre Cold Lake
Défense nationale
7 mars 2005

Summers, Contre-amiral à la retraite Ken
Naval Officers Association of Vancouver Island
28 février 2005 / 27 juin 2005

Taillon, Paul
Directeur, revue et liaison militaire
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des
télécommunications
2 juin 2005

Tarrant, Lieutenant-colonel Tom
Directeur adjoint de l'entraînement
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Taylor, L'honorable, Gene
Sous-comité sur les approvisionnements militaires,
Comité de la Chambre sur le service armé (États-Unis)
6 février 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Taylor, M., Robert
Inspecteur, Police de Vancouver
18-22 novembre 2001

Theilmann, M., Mike
Directeur intérimaire, Division de la lutte contre le terrorisme
Ministère du Solliciteur général
19 juillet 2001

Thomas, Vice-amiral à la retraite Charles
À titre individuel
1 mars 2005

Thompson, Susan
Ancienne maire de la Ville de Winnipeg
À titre individuel
10 mars 2005

Tracy, Ms. Maureen
Directrice, Direction de la politique et opérations
Agence des services frontaliers du Canada
7 avril 2003

Tremblay, Lieutenant-colonel Éric
Commandant, 5e Régiment d'artillerie légère du Canada
BFC Valcartier
24 septembre 2003

Trim, Caporal
8e Escadron de maintenance (Air)
8^e Escadre Trenton
25-27 juin 2002

Tulenko, M., Timothy
Agent politique et militaire, Bureau des affaires canadiennes, Département d'État américain (États-Unis)
6 février 2002

Verga, M., Peter F.
Adjoint spécial, Sécurité nationale (États-Unis)
Le Pentagone
6 février 2002

Villiger, Lieutenant colonel F.L.
Calgary Highlanders
Défense nationale
8 mars 2005

Taylor, L'honorable Trevor
Ministre des Pêches et de l'Aquaculture et ministre responsable du Labrador
Gouvernement de Terre-Neuve et Labrador
3 février 2005

Thibault, Caporal-chef Christian
Escadron Gulf
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Thomas, Mr. John F.
Partenaire
BMB Consulting
9 juin 2003

Tracy, Mme Maureen
Chef par intérim, Contrebande, Renseignement et enquêtes, Direction générale de l'exécution de la loi
Agence des services frontaliers du Canada
7 février 2005

Tremblay, Colonel Alain
Commandant, Centre de recrutement des Forces canadiennes, BFC Borden
25-27 juin 2002

Tremblay, Capitaine de vaisseau Viateur
Commandant adjoint, Réserve navale 1
Défense nationale
25 septembre 2003

Trottier, Lieutenant-colonel (Res) Ron
Essex and Kent Scottish Regiment
Windsor Regiment
1 décembre 2004

Ur, Caporal Melanie
16e Escadre
BFC Borden
25-27 juin 2002

Verner, L'honorable Josée, C.P., députée
Ministre de la Coopération internationale
29 mai 2006

La priorité n° 1 du gouvernement

Wainwright, Lieutenant-colonel J.E.
Commandant, 16/17 Ambulance de campagne
Défense nationale
9 mars 2005

Ward, Caporal-chef Danny
École de technologie et du génie aérospatial des Forces
canadiennes
BFC Borden
25-27 juin 2002

Ward, Colonel, Mike J.
Commandant, Centre d'instruction au combat
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Wareham, Caporal
8e Escadron de maintenance (Air)
8e Escadre Trenton
25-27 juin 2002

Warner, L'honorable, John
Membre supérieur (républicain - Virginie), Comité du
Sénat sur les services armés (États-Unis)
5 février 2002

Watt, Major John
Commandant, Escadron Bravo
BFC Kingstson
7-9 mai 2002

Weighill, M. Clive
Chef adjoint, Services de police
Ville de Regina
27 janvier 2003

Wells, Corporal Corwin
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Westwood, Commodore Roger
Directeur général – Gestion du programme
d'équipement maritime, Défense nationale
6 juin 2005

Whitburn, Lieutenant-colonel, Tom
435e escadron
17e escadre
18-22 novembre 2001

Wamback, Lieutenant-commandant Arthur
Commandant, NCSM Windsor
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Ward, Élève-officier Declan
Étudiant
Université McGill
5-6 novembre 2002

Ward, Caporal-chef
Opérations de l'Escadre
8e Escadre Trenton
25-27 juin 2002

Wark, M., Wesley K.
Professeur agrégé, Département d'histoire
Trinity College, Université de Toronto
1 octobre 2001, 5 mai 2003, 27 juin 2005

Warren, M. Earle
Directeur général, Direction de la conception et de l'élaboration
des grands projets
Direction générale des douanes
Agence des douanes et du revenu du Canada
10 février 2003

Watts, Adjudant-chef, Ernest
3e Groupe de soutien de secteur
BFC Gagetown
22-24 janvier 2002

Weldon, L'honorable, Curt
Président (républicain - Pennsylvanie)
Sous-Comité sur les approvisionnements militaires,
Comité de la Chambre sur le service armé (États-Unis)
6 février 2002

Werny, Colonel W.S.
Officier commandant, Centre d'essais technique (aérospatiale)
Défense nationale
7 mars 2005

Whalen, Soldat Clayton
BFC Kingston
7-9 mai 2002

White, Lieutenant (N) Troy
J2
BFC Kingston
7-9 mai 2002

ANNEXE XIII

Ont discuté avec le Comité

Wicks, Majeur Brian
Commandant, 103e Escadron de recherche et de sauvetage
(Gander)
Défense nationale
2 février 2005

Williams, Capitaine de vaisseau Kelly
Ancien commandant, NCSM Winnipeg
Défense nationale
22 septembre 2003

Wilmink, M. Chuck
Consultant
4 novembre 2004

Wing, M. Michael
Président national, Union canadienne des employés des transports
22 septembre 2003

Winn, Dr. Conrad
Président et PDG
COMPAS
2 décembre 2004

Woodburn, Commandant, William
Commandant, Division des sous-marins
Forces maritimes de l'Atlantique
22-24 janvier 2002

Wright, M. James R.
Sous-ministre adjoint
Politique mondiale et sécurité
Ministère des Affaires étrangères et Commerce international
23 février 2004

Wynnyk, Colonel P.F.
Commandant, Unité de soutien de secteur
Défense nationale
7 mars 2005

Young, Brigadier-général G.A. (Res)
Commandant adjoint des forces terrestres de la région centrale
2 décembre 2004

Young, Major Marc
J4
BFC Kingston
7-9 mai 2002

Williams, Alan
Sous-ministre adjoint (Matériels)
Défense nationale
1 novembre 2004

Williams, Colonel Richard
Directeur politique de l'hémisphère occidental, Défense nationale
6 mai 2002 / 17 mars 2003

Wilson, M. Larry
Directeur régional, Maritimes
Garde côtière canadienne
22 septembre 2003

Wingert, Colonel Douglas
Directeur de l'état-major du programme d'équipement terrestre
Défense nationale
6 juin 2005

Wolsey, M. Randy
Chef des pompiers, Services de sauvetage, Division des interventions d'urgence, Ville d'Edmonton
28 janvier 2003

Woods, Caporal Connor
École du Service de santé des Forces
BFC Borden
25-27 juin 2002

Wright, Robert
Commissaire
Agence des douanes et du revenu du Canada
6 mai 2002

Yanow, Contre-amiral (à la retraite) Robert
La ligue navale du Canada
1 mars 2005

Young, Dr. James
Sous-ministre adjoint, sécurité publique et commissaire à la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
30 octobre 2003

Zaccardelli, Giuliano
Commissaire
Gendarmerie royale du Canada
8 et 29 mai 2006

ANNEXE XIV

Biographies des membres du Comité



L'honorable NORMAN K. ATKINS, sénateur

Le sénateur Atkins est né à Glen Ridge, au New Jersey. Sa famille est originaire de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, où il a longtemps séjourné. Diplômé du Collège Appleby à Oakville (Ontario) et de l'Université Acadia à Wolfville (Nouvelle-Écosse), il a étudié l'économie et obtenu en 1957 un baccalauréat ès arts. (Le sénateur Atkins a également reçu, en 2000, un doctorat honoris causa en droit civil de l'Université Acadia, son alma mater.)

Le sénateur Atkins a fait une carrière longue et émérite dans le domaine des communications, en l'occurrence comme cadre dans le secteur de la publicité. Ancien président de Camp Associates Advertising Limited, un cabinet ayant pignon sur rue à Toronto, le sénateur Atkins a également joué un rôle actif dans l'industrie, notamment au poste de directeur de l'Institut de la publicité canadienne qu'il a occupé au début des années 80.

Toujours dans le domaine des communications, le sénateur Atkins a, au fil des ans, participé à plusieurs causes importantes et organisé un grand nombre de manifestations. Pour ne citer que quelques-unes de ses nombreuses contributions, il a ainsi consacré son temps et ses énergies à Diabète Canada, à la Juvenile Diabetes Foundation, au Centre pour enfants Dellcrest, au Front commun pour la santé en Ontario, à la campagne Partenaire santé de la fonction publique fédérale ainsi qu'à la campagne de levée de fonds Camp Trillium – Rainbow Lake.

Le sénateur Atkins a également collaboré à l'Institut d'engagement politique et au Club Albany de Toronto. (C'est lorsqu'il était, au début des années 80, président de ce prestigieux cercle privé de Toronto, l'un des plus anciens au Canada, que ce cercle a ouvert ses portes aux femmes.)

Le sénateur Atkins s'est très tôt intéressé à la vie politique. Ainsi, pendant l'essentiel des 50 dernières années environ, il a été fort actif au sein du Parti progressiste-conservateur, aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial,

La priorité n° 1 du gouvernement

en particulier en occupant des fonctions de responsabilité pendant plusieurs campagnes électorales et en faisant fonction de conseiller auprès du très hon. Brian Mulroney et du très hon. Robert L. Stanfield, ainsi qu'auprès de l'hon. William G. Davis.

Norman K. Atkins a été nommé au Sénat du Canada le 29 juin 1986. Depuis lors, il s'est révélé être un sénateur actif, attentif et informé. Il s'est ainsi tout particulièrement intéressé à un certain nombre de dossiers concernant l'éducation et la pauvreté. Il a également défendu la cause des anciens de la marine marchande canadienne en s'efforçant de faire reconnaître plus équitablement leurs états de service en temps de guerre.

Le sénateur Atkins est actuellement le président du caucus du Parti progressiste-conservateur au Sénat et le vice-président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, et il est membre du Comité de la sécurité nationale et de la défense et du Sous-comité des affaires des anciens combattants. Il est le président honoraire de la Fondation Dalton K. Camp pour le journalisme à l'Université Saint-Thomas de Fredericton (Nouveau-Brunswick).



L'honorable TOMMY BANKS, sénateur

Le sénateur Tommy Banks est reconnu au Canada comme étant l'un de nos artistes les plus accomplis et les plus polyvalents. Il est le lauréat d'un prix Juno, d'un prix Gémeaux et du Grand Prix du Disque.

De 1968 à 1983, il a animé The Tommy Banks Show à la télévision. Le sénateur Banks a assuré la direction musicale des cérémonies des Jeux du Commonwealth, des Jeux mondiaux universitaires, d'Expo 1986, des XV^{es} Jeux olympiques d'hiver et de divers autres événements marquants et il a été le chef d'orchestre invité d'orchestres symphoniques au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Le sénateur Banks a été président fondateur de l'Alberta Foundation for the Performing Arts. Il est titulaire d'un diplôme honorifique en musique du Collège Grant MacEwan et d'un doctorat honorifique en droit de l'Université de l'Alberta et lauréat du prix Sir Frederick Haultain. Il a également été reçu Officier de l'Ordre du Canada et décoré de l'Ordre de l'excellence de l'Alberta.

Tommy Banks a été convoqué au Sénat le 7 avril 2000. Le 9 mai 2001, le sénateur Banks a été nommé vice-président du Groupe de travail libéral du Premier ministre sur les questions urbaines.

En plus de faire partie du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense, il est président du Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et président du caucus libéral de l'Alberta au Parlement du Canada.

Ce natif de Calgary qui a toujours vécu en Alberta est déménagé à Edmonton en 1949 où il vit avec Ida, leurs enfants devenus adultes et leurs familles.



L'honorable LARRY W. CAMPBELL, sénateur

L'un des citoyens les plus connus et admirés de Vancouver, Larry W. Campbell est devenu maire de cette ville en 2002 après s'être distingué au cours d'une carrière de premier plan dans le domaine de l'application du droit et des enquêtes sur les décès. Il est déménagé à Vancouver en 1969, où il a travaillé au service de la GRC avant de devenir membre de son escouade antidrogue. En 1981, il s'est joint au ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique et a joué un rôle décisif dans la création du premier bureau du coroner de la région de Vancouver, devenant coroner en chef en 1996. Ses expériences dans ce dernier poste l'ont amené à participer à l'élaboration de l'approche dite « des quatre piliers » visant la résolution du problème des stupéfiants dans le côté est de la ville. Elles l'ont inspiré, en outre, à devenir scénariste de la série télévisée *Da Vinci's Inquest*, fondée plus ou moins sur sa propre carrière, qui a remporté un prix Gémeaux. Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, Larry W. Campbell habite actuellement avec sa famille à Point Grey. Il siègera au Sénat à titre de membre du Parti libéral du Canada.



L'honorable JOSEPH A. DAY, sénateur

Le sénateur Joseph Day, qui a été nommé au Sénat par le très honorable Jean Chrétien, représente le Nouveau-Brunswick et la division sénatoriale de Saint John-Kennebecasis. Il siège au Sénat du Canada depuis le 4 octobre 2001.

Il fait actuellement partie du Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts, de celui de la sécurité nationale et de la défense ainsi que du Sous-comité des anciens combattants. Parmi ses champs d'intérêt et de spécialisation, notons les suivants : sciences et technologie, défense, commerce international et droits de la personne, patrimoine et alphabétisation. Il est membre de plusieurs associations interparlementaires, dont l'Association législative Canada-Chine et l'Union interparlementaire.

Le sénateur Day, avocat et ingénieur néo-brunswickois bien connu, a eu une belle carrière privée en droit. Ses intérêts juridiques portent sur les brevets et les marques et sur la propriété intellectuelle. En plus d'avoir été admis aux barreaux du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, il est spécialiste agréé en matière de propriété intellectuelle au Barreau du Haut-Canada et membre de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Récemment (1999-2000), il a agi comme président et directeur général de la New Brunswick Forest Products Association. En 1992, il s'est joint à titre de conseiller juridique à la J.D. Irving Ltd., conglomérat ayant d'importants intérêts dans des domaines comme la foresterie, les pâtes et papiers et la construction navale. Avant 1992, il a pratiqué le droit chez Gowling & Henderson à Kitchener-Waterloo, Ogilvy Renault à Ottawa et Donald F. Sim à Toronto, où sa carrière a démarré en 1973.

Membre actif de la collectivité, le sénateur Day occupe en ce moment la présidence de la fondation et du conseil d'administration du Dr. V.A. Snow Centre Nursing Home, de même que du conseil des associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick. Parmi beaucoup d'activités bénévoles, il a rempli diverses fonctions à l'Association du Barreau canadien et dans d'autres organisations professionnelles, et a été président national de l'association des anciens (1996) et de la fondation (1998-2000) du Royal Military College Club of Canada.

La priorité n° 1 du gouvernement

Le sénateur Day a obtenu un baccalauréat en génie électrique du Collège militaire royal du Canada, un baccalauréat en droit de l'Université Queen et une maîtrise en droit du Osgoode Hall.



L'honorable COLIN KENNY, sénateur

Profil de carrière

L'honorable Colin Kenny a prêté serment le 29 juin 1984 à titre de représentant de la province de l'Ontario. Il a débuté sa carrière politique en 1968 en occupant le poste de directeur exécutif du Parti libéral de l'Ontario. De 1969 à 1979, il a exercé au bureau de premier ministre les fonctions d'adjoint spécial, de directeur des opérations et de conseiller en politique. Il a aussi été adjoint au secrétaire principal du premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau.

Rôle au sein de comités

Au cours de sa carrière au Parlement, le sénateur Kenny a siégé à de nombreux comités, dont le Comité spécial sur le terrorisme et la sécurité (1986-1988 et 1989-1991), le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada (1994), le Comité permanent des banques et du commerce, le Comité permanent des finances nationales et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Il est actuellement président du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense et vice-président du Comité spécial sur les drogues illicites. Il siège aussi au Comité directeur du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Questions de défense

Le sénateur Kenny a été élu rapporteur du Comité de la défense et de la sécurité de l'Association parlementaire de l'OTAN. Il occupait auparavant les postes de président de la sous-commission de l'avenir de la sécurité et de la capacité de défense et de vice-président de la sous-commission sur l'avenir des forces armées de l'Association parlementaire de l'OTAN.

Courriel : kennyco@sen.parl.gc.ca

Site web : <http://sen.parl.gc.ca/ckenny>



L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN, sénateur

Nommé au Sénat en 1990, l'honorable Michael Meighen fait partie de différents comités sénatoriaux permanents, notamment ceux des banques et du commerce, des pêches, de la sécurité nationale et de la défense, et est président du Sous-comité des affaires des anciens combattants. Il a aussi été membre du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada et du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

Au cours de sa carrière en pratique privée, le sénateur Meighen a été avocat au sein du cabinet Ogilvy Renault et conseiller juridique auprès de la Commission Deschênes sur les criminels de guerre. Il siège au conseil d'administration de Paribas Participations Limited, de J.C. Clark Ltd. (Toronto) et Sentry Select Capital Corp. (Toronto).

Au chapitre des activités communautaires, le sénateur Meighen a notamment oeuvré auprès de l'Armée du Salut (ancien président), du Festival de Stratford (ancien président), de la Fondation de recherche canadienne du cancer de la prostate (directeur), de la Fédération du saumon Atlantique - Canada (président), du University of King's College (chancelier), du Centre for Cultural Management de l'Université de Waterloo (président, conseil d'administration) et de l'Université McGill (gouverneur).

Le sénateur Meighen est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Laval et a été décerné des doctorats honorifiques en loi civile de Mount Allison University en 2001 et du University of New Brunswick en 2002. Il vit à Toronto avec sa femme Kelly et leurs trois enfants.



L'honorable Wilfred P. Moore, sénateur

C'est le très honorable Jean Chrétien qui a nommé le sénateur Moore au Sénat le 26 septembre 1996 comme représentant de la province de la Nouvelle-Écosse. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université Saint Mary's (1964) et un diplôme en droit de l'Université de Dalhousie (1968). Il a été nommé conseiller de la Reine en 1983. Il est un membre de la Nova Scotia Barrister's Society, lui qui a exercé le droit à Halifax pendant 31 ans (1968-1999).

De 1974 à 1980, le sénateur a été conseiller municipal de Halifax, puis maire suppléant de 1977 à 1978. Il a été président du Halifax Metro Centre et membre du comité des immeubles. Il a également été président de la Commission d'appel de l'aide sociale de Halifax et Dartmouth. Pendant 10 ans, soit de 1994 à 2004, il a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Saint Mary's, notamment le Comité consultatif, et président. Il est un ancien membre de l'escadron des cadets de l'Air 615 (Bluenose) et de l'escadron des réservistes de l'A.R.C.

Le sénateur Moore s'intéresse particulièrement à l'enseignement postsecondaire, puisqu'il est membre du caucus du Parti libéral sur l'enseignement postsecondaire et la recherche. Il a été membre du Comité économique du caucus libéral de l'Atlantique. On doit à ce comité la publication du document d'orientation intitulé « Catching Tomorrow's Wave » à l'intention des provinces de l'Atlantique. En 2000, cette initiative est devenue une politique gouvernementale en vertu du programme « Partenariat pour l'investissement au Canada Atlantique » pour lequel 700 millions \$ sont investis pour la recherche (incluant l'enseignement postsecondaire), le développement économique des collectivités, les investissements dans les petites localités, le commerce et les investissements, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences en affaires et le tourisme. Lors du budget de 2005, ce fonds a été renouvelé pour une autre période de cinq ans.

En mars, 2001, le sénateur a ouvert une enquête au Sénat relativement au rôle du gouvernement fédéral dans le cadre du financement des coûts d'entretien différé dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. Cette enquête, après avoir obtenu l'aval du Comité sénatorial permanent des finances nationales, a incité le gouvernement fédéral à puiser 200 millions \$ dans son budget de 2002

La priorité n° 1 du gouvernement

pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada à assumer les coûts indirects en recherche, lesquels englobent l'entretien des immeubles de ces établissements. Cette aide financière a été par la suite octroyée dans chaque budget fédéral subséquent à titre d'objet de dépenses.

Aujourd'hui, le sénateur siège sur le Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense, des banques et du commerce, ainsi que sur le Comité mixte de l'examen et de la réglementation. Il est vice-président du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis et président du Groupe de travail consultatif sur les œuvres d'art du Sénat, un sous-comité du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. Il a également agi comme membre du Comité sénatorial permanent des finances nationales (1996-2003) et des affaires légales et constitutionnelles (1996-2003).

Le sénateur Moore a donné généreusement de son temps à de nombreux organismes bénévoles, notamment son église, l'église anglicane de St-John, à Lunenburg. Son engagement communautaire et bénévole touche une diversité d'intérêts et de points de vue. Soulignons que, depuis 1994, le sénateur Moore préside bénévolement le Fonds de préservation du *Bluenose II*, un organisme à but non lucratif et une œuvre de bienfaisance enregistrée dont les efforts de financement ont permis au cours de l'hiver 1994-95 la restauration et le retour à sa pleine capacité de fonctionnement du *Bluenose II*, ce voilier historique et l'un des icônes les plus chéris au Canada. Cet organisme a exploité avec succès le voilier pendant 10 ans, jusqu'au 31 mars 2005. Plus récemment, le sénateur a accepté d'assumer la présidence de la Nova Scotia College of Art and Design University (NSCAD), un programme de résidence en studios, à Lunenburg. Cette installation, qui a ouvert ses portes le 26 mai 2006, donne aux diplômés de NSCAD l'occasion d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail, de perfectionner leurs aptitudes au travail pour une exposition ou une école des études supérieures, ou encore, se préparer à une démarche d'entreprise. Parallèlement, cette initiative renforce la communauté artistique qui œuvre à Lunenburg et dans les environs.

Le sénateur Moore est né à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 14 janvier 1942. Il est marié à Jane et père de deux enfants, Nicholas et Alexandra. Il vit à Chester, en Nouvelle-Écosse.



L'hon. MARIE-P. (CHARETTE) POULIN, sénateur

Originaire de Sudbury, l'honorable Marie-P. (Charette) Poulin a été élue au Sénat du Canada en septembre 1995 et représente le nord de l'Ontario.

Elle est membre du Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration et du Comité sénatorial de la sécurité nationale et de la défense. Elle fut membre du Comité permanent des banques et du commerce. Ancienne présidente du Comité sénatorial des transports et des communications, elle a dirigé à la fin des années 1990 l'examen de la position internationale du Canada dans le secteur des communications et télécommunications, notamment l'examen de l'incidence de la cybertechnologie sur la culture canadienne.

Elle fut la première femme à présider le Caucus libéral du Sénat et le premier sénateur à présider le Caucus libéral du nord de l'Ontario.

Avant sa nomination, le sénateur Poulin a été sous-ministre au gouvernement du Canada suivant une carrière en radiodiffusion. Elle fut la présidente fondatrice et première dirigeante du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, un organisme fédéral pour les travailleurs autonomes.

Elle fut également sous-secrétaire du Cabinet au Bureau du Conseil privé, responsable de la gestion des communications et de la consultation pour l'ensemble du gouvernement fédéral. À la Société Radio-Canada, elle a assumé plusieurs fonctions à titre de vice-présidente : ressources humaines et relations industrielles, secrétaire générale du Conseil d'administration et exploitation de la radio et de la télévision francophones.

Avant d'occuper ces postes de vice-présidente pour cette société publique de radiodiffusion, elle a été directeur fondateur des services français de la SRC pour le nord de l'Ontario. À ce titre, elle a fondé la station radiophonique CBON de Sudbury et a établi plus de trente antennes réémettrices dans le nord-est et le nord-ouest de l'Ontario. Durant les premières années de sa carrière, elle a travaillé comme réalisateur, chercheur et chargé de cours à l'université.

La priorité n° 1 du gouvernement

Au fil des ans, ses réalisations et sa participation pour divers organismes communautaires et œuvres de bienfaisance lui ont valu de nombreuses distinctions nationales et internationales dont le Prix Marcel Blouin pour la meilleure émission de radio du matin au Canada en 1983, la médaille du Conseil de la vie française en 1988, l'Ordre de la Pléaide en 1995, un doctorat honorifique en droit de l'Université Laurentienne en 1995 et l'insigne d'Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur de la France en 2003 et l'insigne de l'Ordre de Saint-Jean en 2004.

Le sénateur Poulin a siégé aux conseils d'administration de Bell Globemedia, d'hôpitaux, d'universités, de collèges, de Chambres de commerce, des conseils d'administration des arts et la culture et des campagnes de Centraide Canada.

Dans ses initiatives visant à promouvoir la francophonie, elle a fait partie du Comité d'implantation pour l'édiction des droits de la langue française de la Loi 8 en Ontario, du conseil d'administration fondateur de la Cité collégiale et du conseil d'administration fondateur du Regroupement des gens d'affaires (RGA). Elle fut la première femme à présider le RGA.

Le sénateur Poulin siège présentement au conseil de « ACTRA Fraternal Benefit Society » et du « PDG de l'année au Canada ». Elle fut présidente nationale de la Fédération Canada-France et en tant que co-présidente du Groupe interparlementaire Canada-Japon, elle est membre du Forum parlementaire Asie-Pacifique.

Elle a obtenu son baccalauréat ès arts de l'Université Laurentienne en 1966 et sa maîtrise en sciences sociales à l'Université de Montréal en 1969.

Le sénateur Poulin est marié au portraitiste de renommée internationale Bernard A. Poulin. Ils ont deux filles maintenant adultes, Elaine et Valérie.

ANNEXE XV

Biographies du Secrétariat du Comité



**Le major général (à la retraite) G. Keith McDonald,
Conseiller militaire principal**

Le major général McDonald a grandi à Edmonton. Il a fait ses études au Collège militaire royal de Saint-Jean et au Collège militaire royal de Kingston, où il a obtenu son diplôme en 1966 et été reçu pilote en 1967.

Au cours de ses 37 années de carrière dans les Forces canadiennes, le major général McDonald a accumulé plus de 4 000 heures de vol à titre de pilote commandant de Tutor, de T-33, de CF5, de CF104 et de CF18.

Il a occupé des postes consultatifs au Collège militaire royal de Baden-Soellingen, en Allemagne, au Quartier général de la Défense nationale à Ottawa, et au NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis. Il a notamment assumé les fonctions de commandant de l'escadron de CF18, et de commandant de l'escadre et de la base de Baden-Soellingen, en Allemagne.

Lorsqu'il a terminé sa carrière, le major général McDonald était directeur des opérations de combat au QC du NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis.

Après avoir quitté l'armée en 1998, le général McDonald a dû attendre la fin de la période réglementaire avant de se joindre à la firme BMCI Consulting en tant qu'expert-conseil principal à la Division de l'aérospatiale et de la défense. En 2002, il a quitté BMCI pour lancer sa propre entreprise, KM Aerospace Consulting.

Le major général McDonald possède un diplôme en sciences politiques et en économie (programme de spécialisation) du Collège militaire royal du Canada. Il a suivi des cours à l'École d'état-major des Forces canadiennes et au Royal Air Force Staff College, en Angleterre. Il a également suivi des cours en matière de sécurité nationale, des cours de niveau supérieur en administration des affaires à l'Université Queen's, des cours sur la guerre électronique à l'Université de la

La priorité n° 1 du gouvernement

Californie, à Los Angeles, des cours en droit des conflits armés à San Remo, en Italie, ainsi que de nombreux autres cours de gestion de projet.

Le général McDonald est marié à Catherine Grunder de Kincardine (Ontario) et il a deux filles, Jocelyn et Amy.



Barry A. Denofsky, Conseiller à la sécurité nationale

Barry Denofsky a récemment pris sa retraite au terme de 35 années de service au sein du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). M. Denofsky est entré à la GRC en janvier 1969 et à travaillé comme agent de la paix en Saskatchewan, en Alberta et au Québec. En 1972, il a été muté au Service de sécurité de la GRC, où il a participé à diverses enquêtes sur la sécurité nationale. Après la création du SCRS, en 1984, il s'est intéressé aux dossiers et a participé aux enquêtes du nouveau service concernant la sécurité nationale.

M. Denofsky a occupé divers postes fonctionnels et de gestion de niveau supérieur au sein du SCRS, notamment ceux de Chef, Contre-espionnage, Région du Québec; de directeur général adjoint, Opérations, Région d'Ottawa; de directeur général adjoint, Contre-terrorisme, Direction générale de la GRC, Ottawa; et de directeur général, Contre-espionnage, Direction générale de la GRC, Ottawa. Lorsqu'il a pris sa retraite du SCRS, M. Denofsky était directeur général, Recherche, analyse et production, Direction générale de la GRC, Ottawa. À ce titre, il était chargé de produire et de fournir au gouvernement des produits analytiques de toutes sources relatifs aux menaces à la sécurité du Canada.

M. Denofsky a aussi représenté le SCRS pendant de nombreuses années aux réunions du Comité spécial OTAN, à Bruxelles, en Belgique. Le Comité spécial est une organisation de services de sécurité et de renseignement représentant toutes les nations membres de l'OTAN. En 2002, M. Denofsky était président du Groupe de travail du Comité spécial OTAN.

M. Denofsky est diplômé de la University of Toronto et détient un diplôme d'études supérieures en administration publique de la Carleton University, d'Ottawa. Il est membre du Conseil consultatif du Canadian Centre of Intelligence and Security Studies (CCISS) de la Carleton University. Il est marié et père de deux enfants.



Liam Price, Analyste

Liam Price s'est joint à la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement en janvier 2004. Il est attaché de recherche pour le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

M. Price a obtenu un baccalauréat *cum laude* en sciences, Programme du service extérieur (études en sécurité internationale) de l'Université Georgetown de Washington, DC, et une maîtrise en littérature (études en sécurité internationale) de l'Université St. Andrews d'Écosse. M. Price a également obtenu de l'Université Georgetown un certificat en diplomatie des affaires internationales et il a participé à l'élaboration d'un cours sur le Canada et la mondialisation. Il a également remporté la médaille Krogh et la médaille pour l'apprentissage, la paix et la liberté, et a été choisi comme conférencier à la collation des grades.

Les plus récentes études de M. Price portent sur la théorie des relations internationales post-positivistes, les interventions militaires face au terrorisme et l'émergence de compagnies militaires privées au Sierra Leone.



Jodi Turner, Greffière

Entrée à la Direction des comités du Sénat en janvier 2005, Jodi Turner est cogreffière du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Mme Turner a obtenu baccalauréat ès arts *cum laude* avec double spécialisation (français et études politiques) ainsi qu'une maîtrise *cum laude* en administration publique (spécialisation en politique canadienne) de l'Université du Manitoba.

Avant de se joindre au Comité, Mme Turner a été chef de cabinet du Président du Sénat de 2002 à 2005 et vice-présidente de Research for Western Opinion Research à Winnipeg, Manitoba, de 2000 à 2002.



Barbara Reynolds, Greffière

Barbara Reynolds travaille avec des parlementaires canadiens à divers titres depuis 30 ans. Formée comme sociologue, elle a travaillé pendant 10 ans comme attachée de recherche à la Bibliothèque du Parlement, pour les comités étudiant des questions sociales. Ainsi, elle a été pendant trois ans directrice de recherche au Comité (Chambre des communes) concernant les invalides et les handicapés qui a produit le rapport-clé intitulé *Obstacles*.

Elle a été, pendant 15 ans, collaboratrice au Centre parlementaire où elle a organisé des visites pour les législateurs entre le Canada et les États-Unis, ainsi que des voyages d'étude au Canada pour des législateurs des pays d'Afrique et du Sud-Est asiatique. Elle a coordonné des programmes de perfectionnement professionnel pour les législateurs et leur personnel; elle a aussi rédigé des études sur le fonctionnement des bureaux des parlementaires à Ottawa et dans les circonscriptions. De plus, elle a été directrice du programme Fonds pour le Parlement, le monde du travail et les affaires, lequel permet aux législateurs de passer jusqu'à une semaine avec des grandes entreprises et des syndicats.

De 1985 à 2000, elle a aussi été conseillère du Groupe canadien de l'Union interparlementaire, un organisme mondial de législateurs qui agit comme volet parlementaire pour les Nations Unies.

En avril 1998, elle est entrée à la Direction des comités du Sénat à titre de greffière de comité. Ont figuré au nombre de ses affectations la sécurité et le renseignement, la forêt boréale, les pêches, la sécurité des transports, les anciens combattants de même que la sécurité nationale et la défense. En juin 2002, elle a reçu le Prix d'excellence du Président pour son travail au Sénat.